

The background of the entire cover is a repeating floral pattern. It features various types of flowers, including large, multi-petaled roses in shades of pink, orange, and red, and smaller, five-petaled flowers in red and orange. The flowers are interspersed with green leaves and thin, dark green stems. The overall style is reminiscent of traditional botanical illustrations or vintage wallpaper.

JEAN-FRANÇOIS LAÉ

# Une fille en correction

*Préface de*  
PHILIPPE ARTIÈRES

**CNRS EDITIONS**

## Présentation de l'éditeur



Une fille en correction

Lettres à son assistante sociale (1952-1965)

Dans le sous-sol d'une association chargée de l'enfance à Avignon, sur des étagères en acier des années 1950, se succèdent trois cents mètres de dossiers noircis par le temps.

« C'est un débarras », me lance Chantal, la cheffe du service, « vous ne trouverez que du vieux papier ! ».

Des fouilles surgissent 160 lettres entre Micheline – enceinte à 20 ans – et Odile, assistante sociale auprès du tribunal pour enfants.

L'histoire commence ainsi. Une grossesse hors mariage et en situation de pauvreté, c'est une vie scellée dans un foyer maternel. Tandis qu'un cercle de femmes « sages » s'occupe de Micheline, celle-ci se révolte et s'enfuit. On la recherche dans tout le Roussillon.

Odile la rattrape. Micheline aime sortir au bal ? L'assistante sociale l'en dissuade et la menace. Et pourtant, elle l'aime bien, cette échevelée ! C'est « ma fille », écrira-t-elle un jour.

C'est dans l'entrelacs de cette correspondance, sur le fil des relations entre Micheline et Odile, que se tisse le récit de Jean-François Laé autour des plaintes, de la soumission et de la révolte de ces jeunes femmes si tôt assignées. Filles célibataires, indisciplinées ou frondeuses, souvent en bisbille avec leurs familles, elles sont les oubliées de notre histoire.

À travers la révolte de Micheline, Jean-François Laé poursuit inlassablement son exploration des vies « faibles », fragiles, celles d'« anormaux » qui lancent un défi à l'ordre social.

*Jean-François Laé est professeur de sociologie à l'université de Paris VIII Saint-Denis. Il est notamment l'auteur de L'argent des pauvres (avec Numa Murard, 1985) et de Dans l'œil du gardien (2015).*

# Une fille en correction



Jean-François Laé

# Une fille en correction

Lettres à son assistante sociale  
1952-1965

Préface de Philippe Artières

**CNRS ÉDITIONS**

15, rue Malebranche – 75005 Paris



« *On tue un corps plus facilement qu'un souvenir.* »

Albertine Sarrazin, *L'Astragale*, Le Livre de Poche, 1965, p. 187.

« *Le silence, le non-dire est un adjuvant nécessaire à la règle, tout à fait positive, de l'énonciation. La chair est ce qu'on nomme, la chair est ce dont on parle, la chair est ce qu'on dit.* »

Michel Foucault, *Les Anormaux*, Hautes Études, Paris, Gallimard, Seuil, 1999, p. 188-189.

« *Mettre des souvenirs faux sur les vrais jusqu'à ce que les vrais en crèvent. Nous racontons de belles histoires [...]. Mais les vrais souvenirs vivent en dessous. Ils s'obstinent. Les souvenirs d'impuissance et de dégoût. Nous avons touché le fond. Nous sommes vus jusqu'au fond. Nous avons vu les autres jusqu'au fond. Ce n'est pas facile à oublier.* »

Georges Hyvernaud, *La peau et les os*, Paris, Le Dilettante, 1997 [1949], p. 33.





## Préface

Il y a bien des manières de faire sociologie. Certains la considèrent comme un « sport de combat », d'autres, au contraire, comme une forme d'apposition d'un regard froid sur le monde social. Il est des chercheurs qui parcourent les terrains, se livrent à mille entretiens auprès d'une multitude d'acteurs ; on en connaît d'autres qui observent, notent et décrivent dans les plus grands détails les actions parfois infimes qu'ils voient se dérouler sous leurs yeux. Il en est aussi qui travaillent à grande échelle, ils se font philosophes du monde qui se déplie devant eux.

Jean-François Laé développe depuis trente ans une tout autre sociologie. Progressivement, presque l'air de rien, il est sorti du grand chemin, il a traversé le bas-côté, a sauté au-dessus du fossé et est entré dans le maquis de cette discipline. Petit à petit, il a défriché dans le champ du savoir un espace singulier de lecture de notre monde contemporain. Ce lopin de terre qu'il a investi, n'a été rendu visible qu'à force d'un acharnement, d'une détermination infinie. Nos contemporains n'aiment pas la lenteur, et moins encore ceux qui s'attardent pour « prendre attention ». Il faut produire du savoir directement utile, immédiatement consommable... Jean-François Laé est aux antipodes de ces logiques. Il opère par de petits gestes, qui ne font pas éclats mais qui, ensemble, révèlent une complexité inconnue.

Nous sommes nombreux, historiens et anthropologues notamment, à avoir été comme attirés par la clairière d'intelligibilité que ce chercheur dégage minutieusement. Laé nous y a accueillis et immédiatement mis au travail. Qu'importe si nous étions docteurs ou chercheurs confirmés, qu'importe si notre parcelle se situait très loin ou jouxtait la sienne, nous habitions désormais ce morceau commun de terre et à chacun de l'étendre à sa manière pourvu que nous soyons là, que nous nous en occupions. Sans doute n'est-ce pas étranger au fait que pour lui, la connaissance du contemporain est une affaire sérieuse et non une simple activité : il n'est jamais loin de son objet d'étude. Il en a fait « l'expérience ». C'est en effet affaire de rémanences : dans sa mémoire, le surgissement d'un souvenir, une scène vue dans l'enfance ou plus tard vécue adulte sur un autre terrain ou dans sa propre vie vient télescoper le présent. Au cœur de cette clairière, il y a donc aussi des ombres qui ne laissent jamais en paix Laé dans son défrichage. Nulle question ici de psychologie ; ce qui est en jeu, ce sont ces petits ressorts, ces petits « moteurs », dit-il, qui rendent nécessaire l'enquête.

Ces moteurs intimes imposent une temporalité d'une rare liberté. Il faut prendre le temps. Cela implique chez le chercheur une attitude de déprise très grande mais aussi une extrême familiarité avec le terrain qu'il travaille. La pensée d'Erving Goffman, que Laé a beaucoup lu, n'est pas loin. Les séquences que le sociologue de l'internement isole pour mieux les décrire s'inscrivent dans un espace connu et familier. Avant de se mettre au travail, comme Goffman, cet implicite est là : ce qu'examine le sociologue est pris dans un paysage qu'il ne cesse pas d'avoir à l'esprit. Le regard se fixe sur le minuscule mais ne s'y isole pas, ce serait aporie.

Et pour cause, Laé a choisi de pister des vies « faibles ». J'utilise à dessein ce terme ; d'une part, proche de Robert Castel et de ses

métamorphoses de la question sociale, il inscrit ses enquêtes dans une politique de la recherche qui a pour objet ceux qui sont fragilisés dans leurs rapports à la société : familles ouvrières précarisées, travailleurs au noir, hommes à la rue, jeunes prisonniers, ou comme dans les pages qui suivent, jeune fille placée sitôt enceinte. Tous ont des vies faibles au sens où chacun survit, se débrouille. Il refuse, comme Castel, le concept d'exclusion, et adopte ce que ce dernier nomma « désafiliation » – c'est-à-dire les continuités et les discontinuités qui amènent à des formes de marginalisations. Il faut donc suivre des parcours.

Pour les qualifier, la notion marxiste de domination ne convient donc pas, ni celle d'ordinaire de Daniel Fabre, moins encore celle de subalternes. Ce qui est au centre de ces vies « faibles », c'est moins les rapports à la norme et au pouvoir que la manière dont elles existent pour elles-mêmes. Les existences que questionne sans cesse ce sociologue sont au seuil de la détresse, même si parfois il arrive qu'elles y tombent. C'est ce seuil qui l'intéresse, ce lieu d'un basculement possible, lorsque les files d'attente se désagrègent, si un événement imprévu survient et rompt le fragile équilibre. Ce qu'enseigne Laé, c'est que pour mener un tel travail de défrichage, il est nécessaire d'abattre bien des préjugés mais aussi de désapprendre tout un ensemble de concepts sociologiques, de s'en délester, devrais-je dire. Il s'agit pour lui de se livrer à ces vies sans adopter la moindre posture, sauf celle de comprendre. Ne pas avoir peur de se salir, et s'y immerger au risque que cette faiblesse vous touche, vous atteigne. Faut-il préciser là encore qu'il n'y a aucune condescendance dans cette démarche. L'attitude déroute, car du récit surgit l'analyse sans jamais être en renfort ; elle chemine avec. La position d'autorité, celle du savant, est sans cesse mise en question, déconstruite pour approcher au plus près ces existences « faibles ». Ce travail, toujours inquiet, comme celui de quelqu'un qui s'avance pourvu de quelques outils mais qui sait combien il lui faudra en inventer

d'autres, fut d'abord solitaire, puis il a croisé d'autres sentes, celles de certains anthropologues et d'historiens, celles d'autres sociologues aussi. La gamme de ses outils s'est élargie, s'appropriant ainsi ceux d'autres disciplines et en détournant l'usage à ses fins. C'est ici un concept – la pensée de Foucault y est très présente, nourri par le compagnonnage avec Arlette Farge –, là une méthodologie – le maniement des archives par les historiens – ou encore un mode de questionnement – les travaux sur le genre irriguent sa clairière.

Dans les familles ouvrières pauvres d'Elbeuf, au sein des instituts médico-sociales, dans la jurisprudence concernant les vulnérabilités, dans la correspondance entre une mère et son fils emprisonné, auprès des épouses de mari qui boivent « trop bien », ou comme ici, en retraçant la vie de quatre générations autour de la marraine : des femmes se dressent, combattent à bas bruit et au prix d'une violence inouïe.

Sans doute, parce que ces vies sont de basse intensité, l'usage ici du terme « faible » se comprend mieux ; elles ne sont pas spectaculaires ; on peut ne pas les remarquer alors que pourtant elles habitent notre quotidien. N'imaginons pas qu'elles soient totalement silencieuses... Là encore, Laé se démarque, il s'intéresse à celles et ceux qui font un léger signe que l'on ne peut percevoir que si l'on prête attention. Il ne s'agit pas pour lui de faire exister des sujets socialement invisibles mais de se saisir du moindre geste de ce que Foucault nommait une « subjectivation ». Autrement dit, son intérêt porte sur ces signes par lesquels des individus se construisent comme sujet alors même qu'ils sont soumis à un ordre social, et le plus souvent le plus rigoureux qui soit, au sein d'une institution de prise en charge par exemple. Ce ne sont pas des actes de résistance, ni moins encore de contre-conduite, mais des effets même du pouvoir. Il travaille ainsi sur ces signes, infimes et minuscules qui sont le plus souvent, perdus dans des ronciers de papiers administratifs.

Son travail commence donc par la quête de traces. Les individus qui l'intéressent ne sont que rarement déjà archivés dans les gisements que sont les Archives nationales ou départementales. Elles sont le plus souvent encore chez leur producteur. Il faut donc s'emparer du moindre indice pour espérer atteindre ces fragments d'existence, tracés sur une feuille, inscrits sur un carnet. L'écrit est devenu son obsession. Ces traces-là sont rares car elles se situent à la croisée des écrits personnels et des écrits institutionnels. Les brocantes ont constitué dans les années 2000 un lieu de collecte important ; mais elles ne suffisent pas, il faut se tenir aux aguets et ne pas hésiter, comme il l'a fait, à demander à un secrétaire d'État sur le départ l'autorisation de consulter les lettres reçues des concitoyens, ou encore, lors de la visite d'une institution de prise en charge médico-sociale, à obtenir de son responsable de descendre à la cave et de fouiller dans les dossiers moisis. Il n'y a rien de banal dans ces pieds dans la porte. Ce ne sont pas des pépites que Laé en ressort mais des documents dont l'intérêt, l'éclat n'apparaîtront qu'ensuite, parfois bien longtemps après leurs collectes.

Il accumule des dizaines d'objets écrits. Cet intérêt pour l'objet n'est pas fétichisme mais il participe du questionnement. Qu'est-ce que ce carnet ? D'où vient-il ? Et cette carte avec la photographie d'identité, quelles portes ouvre-t-elle ? De quels usages résultent les pliures de cette lettre ? Ces écrits étaient-ils portés sur soi ? Ce tampon et cette signature rouge, qui en est l'auteur ? N'y a-t-il pas quelque chose de commun entre cette croix sur l'image de cette carte postale et cette autre croix qui figure dans ce livret ? Pourquoi des pages ont-elles été arrachées ? Avant de lire, il regarde les moindres détails de l'objet, comme s'il regardait un corps, se demandant l'origine d'une cicatrice, le trou dans le pantalon, ou encore la montre portée au poignet. Examiner l'écrit pour le faire parler, raconter son histoire et avec lui celle de son auteur ou de son détenteur. Il s'agit aussi de le

mettre en relation avec d'autres objets écrits ; à la différence de l'historien, Laé ne part pas d'une série déjà constituée mais au fur et à mesure de ses campagnes de collecte, il produit une accumulation qui prend lentement sens, d'abord par sa matérialité. Il produit des corpus improbables qui ouvrent sur des mondes et esquissent des récits de vie. Il place devant lui cette matière, la dispose et tente de faire des ensembles. Il nous faut l'imaginer déplier sur le sol de son bureau ces différents objets et à genoux les déplacer au gré du détail que son œil a capté. Il ne les ordonne pas, il les agence.

Certains, une fois cette première quête achevée, ce premier agencement fait, s'arrêteraient et donneraient simplement à lire. Laé va bien plus loin ; il fait récit. Par un travail d'écriture très précis qui intègre des citations de ces traces collectées, il avance dans un autre espace, celui de la narration. Il n'applique pas le même protocole à l'ensemble des traces qu'il collecte ; il n'y a aucun systématisme, il ne s'agit pas de faire école, même si avec ses complices Annick Madec et Numa Murard, ils nomment cela « sociologie narrative ». L'écriture a pour fonction de conter sans laisser de côté le lecteur. Elle fonctionne à plusieurs niveaux par un enchâssement du récit et de l'analyse. Cette manière d'écrire fait une grande place aux sujets et à leur discours. Elle les fait véritablement entendre.

Aussi, considère-t-il que « la narration est le résultat d'une partie à deux joueurs. Il y a celui qui raconte ses événements, pris dans des affects collectifs avec plusieurs témoins, choisis les traces qu'il veut bien laisser ; il y a ensuite le sociologue qui va rejouer les coups et les silences, les jeux de langage et de sens, dans une composition à la croisée de plusieurs récits, plusieurs événements, plusieurs personnes. C'est ce résultat de composition qui importe à nos yeux ». Laé se réclame ainsi du célèbre *Let Us Now Praise Famous Men* (1941) dont les auteurs sont le journaliste, James Agee, et le photographe, Walker Evans, ou des

*Chômeurs de Marienthal* (1931) de Marie Jahoda et Hans Zeisel qui furent principalement motivés par des préoccupations politiques et humanistes. Pour faire entendre ces « vies faibles », il faut écrire à son tour, sans faire littérature, mais en acceptant que de l'enquête de terrain peut jaillir une imagination sociologique.

Ce sont ainsi des biographies collectives que Laé rédige depuis vingt ans. Celle de Micheline est l'une d'entre elles. Avec d'autres sociologues mais aussi des historiens dont je suis, il participe d'un grand livre dans lequel nous inscrivons le cas singulier dans la mosaïque du pluriel. Certaines de ces vies racontées sont parallèles mais d'autres se croisent, parfois s'emmêlent et se contredisent. Ce livre est incomplet et bien de ses pages sont blanches, sans doute le resteront-elles. Il n'a pas vocation à l'exhaustivité, contrairement à l'entreprise de la *Misère du monde* et au souci de Pierre Bourdieu de rendre compte de l'ensemble de la société française. Micheline, comme les protagonistes de Laé ou ceux que j'ai pu croiser dans les archives du XIX<sup>e</sup> siècle, sont des points dans l'espace social. Ils permettent souvent une triangulation qui permet d'esquisser une carte. Cependant, avec la production d'une nouvelle biographie, cette carte est susceptible d'être modifiée. L'index de ce vaste livre est, comme chez Georges Perec, celui de *La Vie mode d'emploi* – auteur qu'évoque souvent Laé – à entrées multiples ; il y a des noms de lieux, des thèmes mais aussi des mots, des couleurs, des objets, des dates, on n'insistera jamais assez sur l'extrême humilité de la sociologie de Laé. « Voilà ce que je lis aujourd'hui, voilà le diagnostic que je pose maintenant, d'autres demain liront peut-être autre chose à partir de l'examen d'une autre accumulation de traces. Mais ne soyons pas inquiets pour notre savoir, c'est sa nature même que de se modifier sans cesse. » Il y a là, en regard de cette humilité, une véritable conviction que nous partageons – et non une croyance –, celle que ce n'est que par l'écriture du social, par ce passage non par la fiction, mais par la narration, que le monde social présent ou passé,

sa complexité, les interactions dont il est le théâtre peuvent être décrits. La sociologie n'est pas un savoir tremblant, elle est courbe comme l'écriture.

*Une fille en correction* n'est pas un roman ; les pages qui suivent sont un récit qui épouse chacun des nœuds d'une existence ; il n'est pas linéaire, il a ses points de rupture et de bascule ; Laé par sa narration ne cherche pas à lui donner une cohérence – aucune illusion biographique chez lui – mais à la suivre au plus près, révélant au lecteur non pas ce qu'on nomme à tort un contexte, mais ses inscriptions sociales multiples mais aussi ses résistances, ses effacements, ses disparitions même. Une vie discontinue, aurait dit Foucault, telle est l'existence que le sociologue met dans ce livre en lumière.

Philippe Artières



## Avertissement

Tous les documents, lettres, écritures ont été retranscrits en respectant l'orthographe et la syntaxe des auteurs.

Afin de protéger la vie privée, nous avons modifié les patronymes et certains noms de lieux tout en restant dans la région d'Avignon.



## Avant-propos À force d'oubli

Dans le sous-sol d'une association chargée de l'enfance<sup>1</sup>, sur des étagères en acier des années 1950, se succèdent trois cents mètres de dossiers noircis par le temps. « *C'est un débarras* », me lance Chantal, la directrice du Service de protection de l'enfance d'Avignon, « *vous ne trouverez rien de spécial, que du vieux papier que je dois jeter pour gagner de la place* ». J'ai rencontré Chantal lors d'une réunion publique à Lyon, au cours de laquelle je présentais une histoire des agendas et des mains courantes d'institutions. Elle m'avait alors convié à Avignon pour visiter son service, consulter les écritures collectives des travailleurs sociaux en lien avec des familles d'accueil et compulser les agendas des années passées. Après avoir parcouru quelques-uns de ces matériaux, je l'interroge sur le destin des archives des années 1960. Le sait-elle par hasard ? « *Non, je ne vois pas, je demanderai au secrétariat* ». J'insiste : « *Et le sous-sol ?* » « *Allez donc voir, je ne crois pas, vous verrez !* » Incrédule et sans lumière, je m'y aventure quelques

---

1. Deux circuits historiques d'intervention sur l'enfant sont à noter : celui de l'enfance en danger et celui qui concerne l'enfant dangereux pour lui-même, pour sa famille ou pour autrui. D'un côté, le pénal agit, de l'autre, le civil, par la protection de l'enfance. Au fil des ans, les deux circuits peuvent se recouvrir, ou se substituer l'un à l'autre.

heures. La fouille d'un lieu me plaît bien. C'est l'abondance, le vrac, le trop-plein enchevêtré comme un cimetière de voitures, des tonnes de caisses informes. Malgré les odeurs rances qui se dégagent du papier humide, je me risque à ouvrir ces valises qui traînent au coin des étagères pour y découvrir quelques vieux santons de la crèche de Noël ! Beaucoup de vêtements aussi, des montagnes de dossiers de comptabilité. Des chemises carton, des plans de la ville d'Avignon, du bristol bariolé.

Me voilà dans l'embarras, comme chaque fois qu'avec l'historien Philippe Artières, nous fouillons les cartons de brocanteurs, souvent en vain. Trop morcelés, trop particularisés, trop de bouts d'espace où je me cogne épaules et genoux. Remonté du ventre du bâtiment, presque bêtement, je sors à Chantal : « *Il n'y a rien en effet !* » Dois-je m'efforcer de recommencer demain ? L'émotion fugace de la découverte se mêle au sentiment d'inutilité. Que faire avec ce plein vide, cet entassement, cet encombrement sans début ni fin ? Il faudrait deux mois pour classer grossièrement les choses.

Dans ce périple d'errance, le troisième jour de fouille sera le bon. Trois étagères non éclairées supportent des dossiers entrebâillés. J'y découvre des correspondances entre des assistantes sociales et des jeunes filles, des patrons et des juges pour enfants, des parents et des familles d'accueil. C'est l'ébahissement. Très vite je saisis la rareté de l'archive.

Mais que font-elles là ? Inquiet, j'évoque la possibilité d'un versement aux Archives nationales, celles du Travail à Roubaix qui pourraient recueillir ces fonds. La réponse de Chantal est sans appel : « *On n'a pas de temps à perdre à classer ces papiers morts depuis longtemps* ». L'âme en peine, j'insiste pour décacheter hâtivement quelques dossiers, les prises en charge de mineurs par période, parfois les correspondances des familles d'accueil, les protestations des filles placées, le régime de surveillance et les

fugues des internats, des photographies, quelques centaines de dossiers nominatifs.

J'ouvre plus avant l'un d'eux. Parce qu'il est plus épais, composé de plusieurs fichiers, de cartes postales, de dessins d'enfants, je redouble d'attention. C'est le dossier Bonnin. De l'épaisseur du buvard se lève Micheline Bonnin, qui est décrite comme grande, costarde avec un fort caractère, fille d'une famille pauvre de Pernes-les-Fontaines (Vaucluse) ; ce bourg de 4 000 habitants. La mère n'est pas commode, dit-on. Le père a fait de la prison. Micheline a un frère aîné, Christian, et une sœur cadette, Malika.

L'enquête sociale du tribunal, datée de 1953 et classée « *Confidentiel* », indique : « *Bonnin Micheline, née le 31 Juin 1932 à Sarrians. Adresse de la mère – Mme Durand, rue Bonjean à PERNES. Adresse actuelle de la mineure – maison maternelle de la Roseraie en date du 5 mars 1953. Le 19 Février 1953 – Transmis par M. Vaillant, Juge des Enfants Tribunal d'Avignon pour enquête à la suite de la demande de placement par voie de correction paternelle formulée par la mère à l'encontre de sa fille.* »

Comment vais-je retrouver et considérer le quotidien de cette fille ? Ne vais-je pas m'éparpiller dans des strates de papiers sans queue ni tête ? Bonnin, il ne s'agit que d'un nom ; alors, puis-je le choisir au hasard, prendre en main ce dossier bien plus épais que les autres ? J'hésite, je ne dois pas me précipiter. Grande est mon émotion. Je me sens cisailé par le doute.

Je lis la dernière phrase du rapport confidentiel : « *BONNIN Micheline étant donné son âge 20 ans 7 mois et sa situation ne peut faire l'objet que d'un placement en maison maternelle – Elle a été acceptée à la Maison Maternelle de la Roseraie à Marseille, il est peu probable qu'elle y demeure – Il est trop tard pour essayer de la transformer.* ».

Je suis saisi par la question : est-il vraiment trop tard ?

Ce sera ce dossier.

Pourrais-je revenir dans quelques jours ?

Tout à coup me revient à l'esprit le journal intime de Robert Lefort qui, de maçon, se retrouve vivre à la rue, avec ces mots tragiques destinés à disparaître dans l'oubli et publiés avec Arlette Farge<sup>1</sup>. Son journal de 70 pages entièrement retranscrit permet de comprendre comment Robert va de déménagement en petits boulots, puis perd ses attaches familiales avec pour effet un morcellement temporel. Perdre son travail, perdre son logement puis sa filiation, c'est plus que perdre une protection sociale, c'est mourir d'une de ces morts sociales.

Cela m'évoque aussi les lettres perdues de ce garçon emprisonné et envoyées à sa mère en 1947, que nous avons récupérées chez un chiffonnier et publiées avec Philippe Artières parmi un ensemble d'écrits en déroute<sup>2</sup>. Et sa mère lui répond ! L'énigme, là, est au cœur des mots. Au sommet de cette séparation, cette mère est essoufflée par une épreuve d'une longue année ; danger et probation, quotidien de ses activités envahissantes, poids menaçant d'une extrême proximité, plein de périls, elle parle de cette distance qui sépare son fils du monde. Le plus quotidien s'expose, le plus banal se dit, et par là, les petits bonheurs et les souffrances. Le « je » des correspondances est un dépôt des cadres sociaux et des impératifs moraux.

Je pense enfin à ces mains courantes de police, à ces cahiers hospitaliers des années 1950, à ces demandes de HLM déposées dans des garages en attente d'être broyés, que j'ai publiés en 2008<sup>3</sup>. Là aussi l'écriture occupe une position mineure dans la hiérarchie des outils professionnels. Très proches du bloc-notes du travail ménager, ces écrits deviennent inutiles dès lors que l'opération est réalisée. Ils demeurent en-deçà des prescriptions et des règlements, dans une sorte de soute inventée par chaque corporation pour faire provision d'informations. Tout y est jeté pêle-mêle, en désordre, bon à être bazaré l'année suivante.

---

1. Jean-François Laé et Arlette Farge, *Fracture sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.

2. Philippe Artières et Jean-François Laé, *Lettres perdues. Écriture, amour et solitude. XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 2003.

3. Jean-François Laé, *Les nuits de la main courante. Écritures au travail*, Paris, Stock, 2008.

## Ces quelques traces

Ces trois séries de textes s'appellent les uns les autres. Ils entrent en résonance avec le dossier de Micheline ; ils répondent à une histoire qui réfracte les trous noirs de ce quotidien de peu.

Combien de récits gisent ainsi dans ces cartons incarnant une mémoire vive avant d'être mis au pilon ! Seraient-ce des écritures sans origine, trop quelconques ou sans identité ? Archives perdues, des vies entières sont là, des vies de jeunes mineures, de femmes entre 18 et 25 ans dont la correspondance est intacte, des dossiers entiers « non purgés », avec leurs brouillons et leurs consignes en sténographie.

Les petits dossiers sont fabriqués main, enveloppés d'une feuille de papier pliée en deux. Une solide écriture inscrit nom, prénom, numéro de dossier. Une petite lettre, quelques phrases qui donnent en pâture une fille vagabonde, implorent une enquête, offrent un détail qui tue : « *Jusqu'à maintenant Jacqueline ne travaille pas en classe. C'est une mauvaise élève qui empêche les bons de travailler. Et à la maison elle ne fait rien, même pas se laver. Elle est arriérée car sinon elle sourirait un peu. Vous allez la prendre ?* »

Dans le village de Roussillon, à une heure d'Avignon, c'est la petite Andrée qui fait des siennes : « *Il faut qu'elle parte d'ici car elle fait de la zizanie dans le ménage d'à côté, à courir après ce brave homme ! On en veut plus.* » De brouille en dispute ouverte, je comprends que chaque dossier s'ouvre sur cette scène du signalement. Honneur et réputation sont des ingrédients essentiels en milieu rural, on écoute par-dessus le mur du voisin, de sa sœur, du beau-frère pour recueillir la confidence. Les langues s'épaississent de témoignages divers, de ragots et de persiflages, puis s'abattent sur la jeune fille qui est exposée à la vindicte.

Je feuillette encore quelques dossiers ; j'ouvre les épingles rouillées qui tiennent la pochette des notes, brouillons indéchiffrables. Quelques additions, autant d'adresses, quelques remarques sur les frères et sœurs.

À peine ouverte, chaque chemise carton s'ouvre sur une photo d'identité, un bracelet rouge cousu en dizaine d'exemplaires, comme une marque au point de croix où s'inscrivent prénom et nom.

C'est le trouble.

Entre 1945 et 1980, lors des colonies de vacances dans lesquelles très tôt les enfants sont expédiés, l'obligation de coudre son nom sur le linge s'impose. Chacun porte sur soi son nom. Cette pratique est l'objet de moqueries car il signe l'appartenance à une institution. Alors quand, en plus, c'est un centre de rééducation ! Le nom cousu en rouge vif sur le col du chemisier est un objet tangible d'une surveillée visible à l'œil nu. Qui n'a pas remarqué cette trace de l'institution ? Surtout ne pas mettre son tricot à l'envers ! Cousu à même le vêtement, l'affront d'être identifié était par tous partagé.

Nous sommes en 2015 et rien n'a bougé dans cette cave. La directrice me dit vouloir tout débarrasser rapidement pour gagner de l'espace. Ce sera donc la déchetterie. L'estomac serré, je lui demande un sursis. Je dois publier quelques traces de cette montagne de mots, trouver une issue à cette destruction annoncée. Que choisir, que sauver et que donner à lire au public ? Me laissera-t-on le temps d'y séjourner une semaine à feuilleter, déchiffrer en urgence, cerner des séries ? Puis revenir dans un mois pour quelques photographies ?

À la tristesse se mêle l'urgence, à la paralysie le mouvement. Le geste d'Herman Melville me réveille : « *La vieille momie est enfouie sous de multiples bandelettes ; il faut du temps pour la démailloter. Parce que Pierre commençait à percer du regard la première couche superficielle du monde, il s'imaginait dans sa folie qu'il avait atteint à la substance non stratifiée. Mais, si loin que les géologues soient descendus dans les profondeurs de la terre, ils n'ont trouvé que strates sur strates*<sup>1</sup>. »

---

1. Herman Melville, *Pierre et les ambiguïtés*, Paris, Gallimard, 1967, p. 346.



Ces lettres perdues m'affectent et je me demande comment traverser ces strates d'écritures, comment trouver un point de vue privilégié pour saisir cette vive expérience ? Si la veille momie est indéchiffrable, dois-je renoncer à atteindre des couches de sens et à mon tour abandonner ?

## Odile Rouvat et ses dossiers

Entre 1946 et 1965, tous ces dossiers ont été ouverts par l'assistante sociale auprès du tribunal, Odile Rouvat. Elle est seule dans ce service, avec une secrétaire auprès d'elle pour saisir ses courriers. Elle se fait appeler « Mademoiselle » et signe ses courriers par le même terme, comme le font de nombreuses assistantes sociales.

Que sait-on d'Odile ? On suppose que pour exercer au tribunal, elle a passé un diplôme, puis un concours, et sans aucun doute lu les ouvrages recommandés de l'époque : Yvonne Bougé, *La dame en bleue : souvenirs d'une travailleuse sociale*, paru en 1939<sup>1</sup> ; certainement Michel Quoist, *La Ville et l'Homme*, aux éditions ouvrières, publié en 1952<sup>2</sup>. Elle a dû feuilleter Céline Lhotte<sup>3</sup>, Marthe Hébert<sup>4</sup> et tant d'infirmières visiteuses, prêtresses de l'éducation prophylactique. Ces femmes de la bourgeoisie, célibataires affirmées, saisissent ce métier comme un tremplin

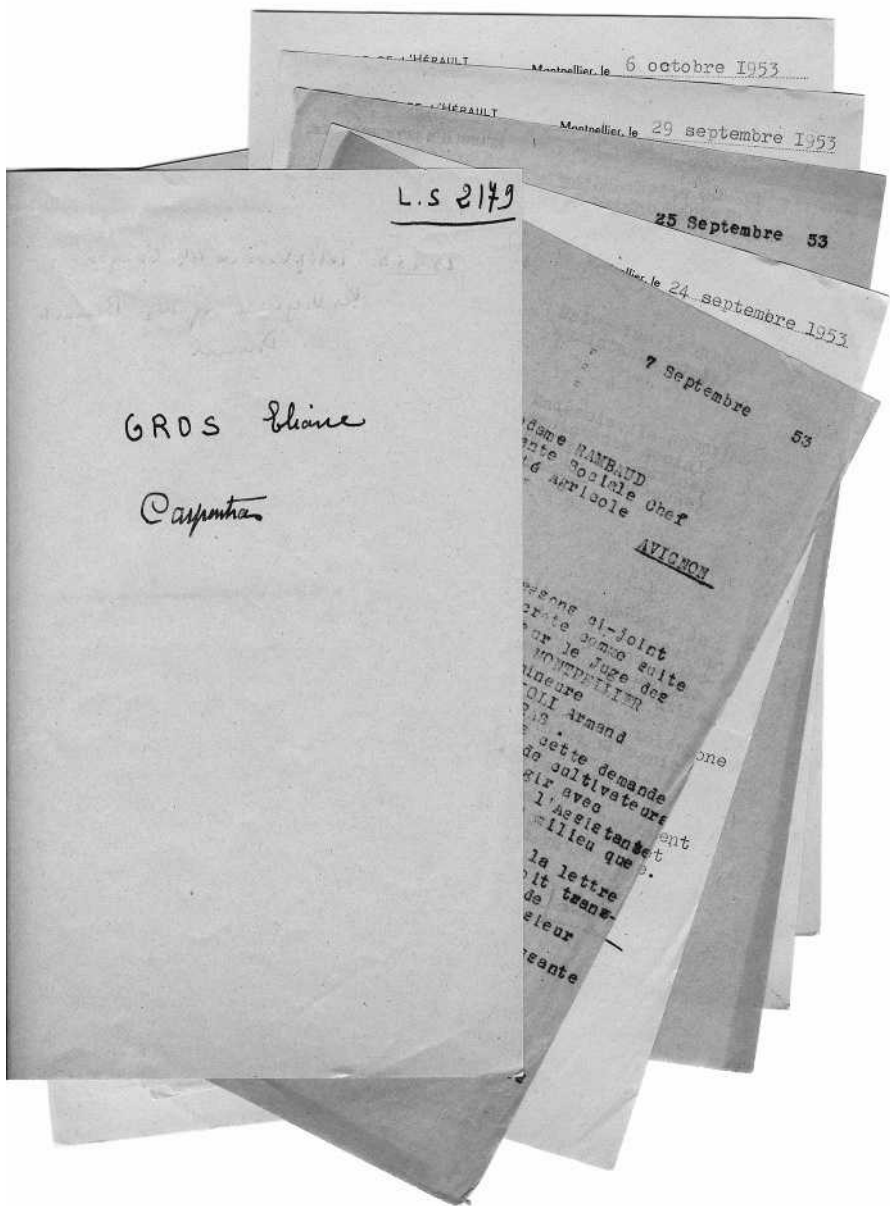
---

1. Yvonne Bougé, *La dame en bleue : souvenirs d'une travailleuse sociale*, Paris, Mignard, 1939.

2. Michel Quoist, *La ville et l'Homme : étude sociologique d'un secteur prolétarien*, Paris, éditions ouvrières, 1952.

3. Céline Lhotte, *Le ressort caché : 14 méditations à l'usage des assistantes sociales*, Paris, Bloud et Gay, 1945.

4. Marthe Hébert, *Aux prises avec la tuberculose : ah ! si tous étaient dépistés à temps ! : souvenirs d'une infirmière-visiteuse*, Paris, Éditions Spes, 1932.



Pour chaque signalement, M<sup>lle</sup> Rouvat ouvre un dossier papier composé de ses mains, une page 21 × 29,7 cm pliée en deux qui contiendra les courriers adressés et transmis.

d'émancipation, par goût de l'indépendance et de l'apostolat, chrétiennes engagées souvent au-delà de la « bienfaisance<sup>1</sup> ».

Dans cette accumulation hétérogène de dossiers de prise en charge, gisent 160 lettres qui vont de 1953 à 1970, dont plus de la moitié couvrent les quatre premières années d'une relation entre Micheline Bonnin – enceinte à 20 ans – et M<sup>lle</sup> Rouvat qui lui répond avec affection et un souci remarquable de l'aider au fil des années. C'est « ma fille », écrira-t-elle un jour ; autant dire sa petite protégée parmi quelques autres.

Grâce à l'épaisse poussière, les lettres sont intactes – une page pelure dactylographiée par M<sup>lle</sup> Rouvat et la réponse, manuscrite sur une feuille de cahier scolaire – souvent tenues l'une à l'autre par une aiguille rouillée, les pages pliées en deux, rassemblées par date.

En dépassent quelques photographies de Micheline et de sa fille et quelques cartes postales. Parfois un brouillon en sténodactylographie s'y glisse, que la secrétaire du tribunal prendra soin de rédiger.

Parfois le papier pelure rose ou beige est un simple double ou triple. S'y tiennent aussi les pelures des courriers envoyés simultanément à une autre assistante sociale, au juge, à une amie afin de secourir Micheline.

Les petits mots de la jeune Micheline sont nombreux, elle qui réclame de l'aide, du soutien : des vêtements, des bons alimentaires, un changement d'hébergement afin de quitter le foyer de « fille-mère » ; plus tard, une colonie de vacances pour sa fille, un nouveau logement, régulièrement du travail. En détail, elle décrit son ordinaire, ses inquiétudes et ses ennuis.

Au dos d'une photographie de son nouveau-né, elle émet le souhait de faire baptiser son enfant, mais qui serait prête à en devenir la marraine ?

---

1. Voir Stéphane Henry, « Histoire et témoignage d'infirmières visiteuses », *Recherche en soins infirmiers*, n° 109, juin 2012, p. 44-56.

L'appel est fait.

M<sup>lle</sup> Rouvat s'offre.

Le travail commence à ce moment.

Cette archive est exceptionnelle à de multiples égards. Tout d'abord, nous avons la correspondance, car M<sup>lle</sup> Rouvat conserve précieusement cet intense échange, débuté bien avant de devenir la marraine de la petite Corinne. Ensuite, nous avons une professionnelle qui s'attache particulièrement à une jeune mère ; non qu'elle n'affectionne pas les autres enfants, mais elle s'investit dans un rôle de guide, au sens fort, suivant par là les préceptes de cette fonction de marraine qui veut que l'on prête assistance à l'élue tout au long de sa vie.

On peut suivre aussi toutes les correspondances avec la mère de Micheline, des employeurs, d'autres assistantes sociales qui ont affaire à elle, la Caisse d'allocation familiale, le juge pour enfants. Enfin, on peut lire tout un modèle éducatif à travers cette correspondance, où la protégée suscite cent questions qui, au fond, sont des formulations générales de tout un ensemble de mises sous tutelle qui débordent de loin ce seul corpus.

Son originalité tient à cet entremêlement de l'archive professionnelle et de l'archive privée. Parce que le « je » navigue entre l'expression de l'institution et des mots intimes, entre des contenus organisationnels et un code familial, nous sommes comme à « l'intérieur » d'une relation singulière où les mots font face à des points de résistance.

Est-ce une archive administrative ou personnelle ? Est-ce la *nature de l'engagement qui fait partage* ? Ne sont-ce pas des va-et-vient entre les postures professionnelles et personnelles qui irriguent l'archive ? On peut parler d'archives personnelles à partir du moment où les écrits des professionnels, leurs brouillons, les multiples démarches effectuées, les lettres de parents, leurs réponses, donnent à voir un lien personnel qui se dépose dans le lien professionnel. C'est ce qui a attiré mon attention.

Le travail consiste à remonter à partir de ce corpus tout un ensemble d'histoires parallèles (et que l'on trouve dans d'autres dossiers), que ce soit le placement autoritaire et la révolte des pensionnaires, le quotidien et la discipline de l'internat, les duperies et autres artifices pour redresser les filles. Tout un paysage tranchant se dresse autour des femmes : la recherche de qui est le père et la question de la déchéance paternelle, les arguments pour obtenir le retrait du droit de garde, la longue série des pensions alimentaires non payées, le droit de visite balbutiant, les abandons de domicile (poursuivis par la justice jusqu'en 1970), les divorces et la disparition du mari, le retrait des enfants en danger...

Avec tout un envers, qui pourrait se définir avec le seul mot de Marraine. Le marrainage, cette relation affective d'aide qui, d'année en année, dresse les figures de l'éducatrice, de la tutrice, de la marraine comme autant de postures morales en dehors de toute filiation. Entrons dans cet étrange univers.

## **Le pouvoir de la maternité sociale**

Tout débute après la Seconde Guerre mondiale.

Dès sa naissance en 1946, le tribunal pour enfants d'Avignon suscite une poignée de frères rapports, souvent quelques lettres, rédigées par la seule assistante sociale rattachée au Palais : M<sup>lle</sup> Rouvat. Elle inaugure les nouvelles mesures de protection de l'enfance, suite à la création du tribunal des mineurs en France (1945), et le comité du Vaucluse de défense et protection de l'enfance en est à ses balbutiements<sup>1</sup>.

---

1. L'organisation administrative et éducative des placements de mineurs – en dehors des centres de la justice et des centres départementaux de l'Action Sanitaire – est composée d'associations loi 1901 qui reçoivent un mandat public pour les prises en charge. Leur contrôle est presque inexistant.

Activité débutante, les dossiers des mineurs mêlent des notes du comité d'assistance et de placement des libérés dépendant du tribunal d'instance ; une brève enquête ordonnée par le juge pour enfant ; un signalement venant du voisinage, un maire, un curé, une tante ; quelquefois, une enquête de moralité sur les familles d'accueil. À première lecture, on a l'impression d'être dans un registre de police au ton sec et où la langue psychologique est absente. Chaque paragraphe va à l'essentiel : retrait ou non de l'autorité parentale, placement ou non dans une famille d'accueil. Langage direct, le diagnostic tombe : le droit de correction paternelle<sup>1</sup> s'exercera et conduira au placement au Bon pasteur, dans une famille d'accueil ou dans un centre de rééducation. On pourrait se contenter de ce tour d'horizon, parcouru maintes fois par nombre d'auteurs et de façon fort pertinente<sup>2</sup>.

---

1. Au sens juridique, le droit de correction est la possibilité, pour le détenteur de la puissance paternelle, de faire appel à l'autorité politique pour « redresser » ses enfants. Les textes de 1804, art. 375 et suivants, évoquent le droit de correction paternelle, reconnu aux parents comme une prérogative éducative. Tout père de famille insatisfait du comportement de son enfant pouvait faire une requête auprès du tribunal de grande instance afin de le faire enfermer pour une période d'un mois. Sur l'histoire de la correction paternelle, voir Bernard Schnapper, « La correction paternelle et le mouvement des idées au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, avril-juin, 1980, p. 320-349.

2. Ivan Jablonka, *Ni père ni mère : histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939)*, Paris, Seuil, 2006. Voir aussi Françoise Tétard et Claire Dumas, *Filles de justice. Du Bon-Pasteur à l'Éducation surveillée (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Beauchesnes-ENPJJ, 2009. L'ouvrage reconstitue l'histoire des couvents, des institutions de rééducation, en passant par les écoles de préservation jusqu'en 1968. Les sources institutionnelles étouffent les archives sensibles des pensionnaires. Il en va de même de la littérature sur le familialisme d'Église, qui tient à distance l'intervention de l'État dans la sphère familiale. Voir Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, 2003,

Pourtant, cette lecture stratifiée segmente à outrance, sans voir les places vides, les plis narratifs, les corpuscules de plaintes, les mots d'en bas. Ce qui est délaissé, ce sont les chocs entre les mots de la nourrice, ceux de la gardienne d'un soir, de la tante excédée ou de la mère furieuse.

Ce que l'on n'entend pas dans la plupart de ces recherches, ce sont les amours et les haines, les corps menaçants et menacés, les emportements tant de fois tus par le chercheur. Combien de fois la violence affleure, le désir meurtrier parfois, tous ces événements corporels parmi lesquels, évidemment, figure l'avortement escamoté. Et que dire du viol qui n'est jamais été écrit noir sur blanc, et qui pourtant affleure sous le bel euphémisme de « rapt de séduction<sup>1</sup> » ?

C'est une histoire des femmes qui encercle l'indocile jeune fille.

Des femmes – professionnelles ou non – s'occupent des filles vagabondes dont les mères écrivent combien elles n'en peuvent plus de supporter l'indigne réputation. C'est un schéma

---

qui fait une lecture de l'imposition des normes en matière d'hygiène et de mœurs sociales.

1. Notons la grande exploration de Véronique Blanchard sur la sexualité des filles qui, dans sa thèse, dont la source principale est constituée des dossiers individuels du tribunal pour enfants de la Seine, démontre qu'une « mauvaise fille » n'est pas comparable à un « mauvais garçon », tant la dimension morale verrouille les conduites féminines. Ainsi, 460 dossiers de filles ont été dépouillés intégralement, suivant les types de prise en charge : Ordonnance de 1945, Protection en vagabondage, Correction paternelle ; et le parcours judiciaire : placement en observation, suivi en liberté surveillé placement long, incarcération. Voir Véronique Blanchard, « *Mauvaises filles* » : *portrait de la déviance féminine juvénile (1945-1958)*, thèse d'histoire, université de Poitiers, 2016. Voir aussi son ouvrage, écrit avec David Niget, *Mauvaises filles. Incorrigibles et rebelles*, Paris, Textuel, 2016.

à plusieurs bandes qui active mère, fille, marraine, belle-mère, assistante sociale, éducatrice, conseillère familiale. Une incroyable chaîne orchestrée par les demoiselles qui réunissent des qualités et des rôles portés par d'autres femmes.

Véritable maternité sociale, peut-on affirmer<sup>1</sup> ! Bien que séparées statutairement et juridiquement, on assiste à une véritable mobilisation des femmes, un emboîtement de maternités – biologique, morale et d'autorité – qui agissent à divers degrés sur les enfants.

La maternité est un immense attracteur de pouvoir. Tous les regards s'enroulent autour du ventre déviant. Traverser le corps, calmer l'érotisme excessif, écarter les réputations sulfureuses, signaler l'impudeur publique, tous ces objectifs ont donné naissance à un ensemble de techniques : du placement des mères seules au placement des enfants ; de l'adoption des enfants abandonnés à la recherche de paternité ; de l'habillement des mères indigentes aux nourrices surveillées ; du cabinet médical avec consultations prénatales, des services antivénéériens aux visites des accouchées dans les hôpitaux, sans oublier les enseignements de puériculture.

Agir sur le corps des femmes, déjouer la puissance menaçante du sexe, vaincre cet immaîtrisable plaisir étudié par Michel Foucault<sup>2</sup>. Le corps menaçant l'entourage, il est constitué en monnaie d'échange. À chaque poste d'observation : une femme. À chaque signalement : un rempart. Une sorte de *communauté émotionnelle*, pourrions-nous dire, suivant le travail de

---

1. Voir la proposition de Michelle Perrot, « Sortir », in Geneviève Fraisse et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en occident*, t. 4, Paris, Plon, 1991, p. 487-494, pour décrire la fonction maternelle inscrite sous plusieurs dimensions.

2. Les rapports de pouvoir passent à l'intérieur des corps, écrit Michel Foucault dans *Dits et Écrits*, t. II, Paris, Gallimard, 2001, p. 767 et suiv.



Rosenwein<sup>1</sup>, qui rassemble des styles d'intervention utilisés pour « faire une mère » comme on « fait un soldat », comme on « fait un étudiant », avec des outils, des techniques, et toute une communauté d'attention autour du corps à faire naître.

Cette *maternité sociale* porte un nom, celui de « protection de l'enfance », avec un attirail de nouvelles mesures qui supposent de solides supports de femmes.

## L'attention d'Odile

Première assistante sociale du tribunal d'Avignon, M<sup>lle</sup> Odile Rouvat inaugure avec panache ce réseau d'attention. Est-ce à cause de sa sensibilité ? À cause de l'abondance de ses courriers ? Parce qu'elle glissait de petits mots personnels à telle ou telle ? Je ne saurais le dire. Ce qui est sûr, c'est que je me suis vite senti au cœur de son intimité, de ses humeurs et de ses ruses avec ses petites protégées. Parfaitement rectilignes, ses lettres pliées en deux m'ont plu par leur aspect ferme et tendre. Au point que je me suis demandé si elle n'avait pas abandonné ses lettres personnelles par erreur !

Ces liasses mal ficelées, ce papier si fin et si fragile, manifestaient une ferme volonté d'agir coûte que coûte.

Avec des militantes catholiques, il a fallu qu'elle installe le comité du Vaucluse de défense et protection de l'enfance puis qu'elle soit à la hauteur pour créer l'un des premiers services sociaux auprès des tribunaux des mineurs en France, en 1945.

---

1. Barbara H. Rosenwein, « Pouvoir et passion. Communautés émotionnelles en France au VII<sup>e</sup> siècle », *Annales HSS*, 6, 2003, p. 1271-1292. Les communautés émotionnelles sont des sphères d'appartenance qui forment des relations affectives, les évaluent, en promeuvent certaines, en rejettent d'autres, tout en menaçant les conduites déviantes et les amours réprouvés.

Il a fallu qu'elle trouve et sélectionne des familles d'accueil dans le département pour accueillir les jeunes filles mineures ; des femmes de bonne volonté et de bonne moralité, même si elles appartiennent aux classes basses de la société d'alors.

Il a fallu les visiter, jauger la qualité des mères, leurs compétences éducatives, le soin porté à la maisonnée, vérifier que ce second salaire ne fût pas vital pour elles, afin de ne pas pervertir la mission de garde d'enfants.

Il a fallu suivre la scolarité des jeunes filles, leur mise en apprentissage – dans la couture par exemple –, et leur santé.

Il a fallu qu'elle organise les grandes vacances et les liens avec leur propre famille en prenant garde aux dernières décisions de justice : le retrait de l'autorité paternelle ou les condamnations pour divers larcins<sup>1</sup>.

Toute une organisation maternelle est convoquée pour asseoir une veille des jeunes filles, une ronde institutionnelle qui surveille les déplacements et boucle l'intervention sociale.

Du signalement au placement, des lettres de demande d'interne-ment des mères aux attestations du voisinage, toute une histoire parallèle se dessine autour de cette *maternité sociale* comme foyer de pouvoir incitant à produire des gestes, des regards, des règlements, des savoirs sur « la caractérielle ». Imagine-t-on toute la littérature sur cette figure durant tout le xx<sup>e</sup> siècle : G. Heuyer, A. Binet, S. Lebovici... ?

Du Mouvement Populaire des Familles à la Caisse nationale des allocations familiales, du Planning Familial à la formation ménagère des écoles, des travailleuses familiales aux sages-femmes et aux assistantes sociales des tribunaux, un large *dispositif fémi-*

---

1. Pour en savoir plus, voir Jean Chazal, Andrée Dauphin et Henri Joubrel, *Les métiers de l'enfance difficile : un service au secours de l'enfance inadaptée. Médecins pédopsychiatres, assistantes sociales auprès des tribunaux, délégués permanents à la liberté surveillée*, Paris, Lamarre, 1953.

*nin* dévoile les écarts des mères, des filles et des petites filles<sup>1</sup>. Plusieurs foyers de production d'énoncés se combinent : le discours médical sur les normes de naissance, l'éducation familiale et ménagère à l'école, la politique pénale avec ses mises à l'écart en pensionnat, les femmes d'Église qui se nourrissent des abandons. Point de répression mais plutôt des machines à parler et à écrire, à agir et à faire agir<sup>2</sup>.

Encerclées, contrôlées, surveillées de près ? Il faut se défaire de ce schéma simpliste, car cette version est majorée par les documents administratifs disponibles aux Archives nationales. Malgré la surveillance, malgré l'enfermement, ces jeunes filles ne décolèrent pas. Une autre lecture s'impose alors au regard des correspondances que nous avons en main. Signalées par des proches, interpellées de loin, les jeunes filles crient à tue-tête, se débrouillent comme elles peuvent, se cachent pour accoucher. Cacher sa grossesse ? C'est ce qu'elles feront sans hésitation. Mais une fois repérées, elles jetteront des mots menaçants, dénouant les langues, lançant des cris pour défendre leurs convictions.

En découvrant l'exceptionnelle correspondance entre Micheline et M<sup>lle</sup> Rouvat, « son » assistante sociale, je renoue avec la mise en forme de récits, l'immersion dans des mots et des sentiments mobilisés pour « faire agir » l'autre, des successions d'éclisses qui tiennent les scènes, les heurts et les ombres. La démarche que

---

1. Voir Geneviève Dermenjian et Dominique Loiseau, « La maternité sociale et le Mouvement Populaire des Familles durant les Trente Glorieuses », *CLIO*, n° 21/2005, p. 91-105.

2. Voir les développements de Michel Foucault dans « Le jeu de Michel Foucault », *revue Ornica*, 1977, repris dans *Dits et Écrits*, t. III, p. 298-329, Paris, Gallimard, 1994, où il développe ce qu'il entend par « dispositif », un composé de strates d'institutions qui font voir et entendre, un faisceau d'action et de relations qui font parler et écrire, un enchaînement de discours efficaces.

je défends consiste à insérer l'analyse au sein même du récit de l'aventure<sup>1</sup>. Il s'agit de prendre une pratique d'en bas et de la porter dans un champ de savoir, avec « ses éclairs qui viennent se poser sur la surface des objets<sup>2</sup> ». Je choisis donc de privilégier un point de vue de près, une vue incurvée, avec une quantité de mots courbée sur une plainte, des dénonciations et de petits vacarmes partagés par quantité d'autres.

---

1. Pour suivre quelques avancées d'une sociologie narrative, voir le numéro de la revue *Sociologie et Société*, « Le pouvoir du récit », 2016, coordonné par Annick Madec et Numa Murard.

2. Michel Foucault, *Raymond Roussel*, Paris, Gallimard, 1963, p. 140.

## Chapitre 1

# L'espace de l'adolescence

*« Mes espaces sont fragiles : le temps va les user, va les détruire : rien ne ressemblera plus à ce qui était, mes souvenirs me trahiront, l'oubli s'infiltrera dans ma mémoire, je regarderai sans les reconnaître quelques photos jaunies aux bords tout cassés. »*

Georges Perec, *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée, 1985, p. 122.

Mis à part un bref séjour en Savoie pour quelques mois afin de trouver du travail, Micheline n'a jusqu'à ses 18 ans jamais quitté Pernes-les-Fontaines, le village du Lubéron où elle est née. Elle a vécu entre Carpentras, la ville la plus proche, Avignon où elle travaillera et séjournera en internat, suivie par le juge pour enfant M. Vaillant, et plus tard à Marseille, dans une maison maternelle. Micheline ne quittera pas ce triangle où habitent ses parents, séparés en 1945, et ses grands-parents qui vivent de la cueillette des fruits et de quelques ménages. Les fruits et les puits pour les nettoyer, des sources, des points d'eau aménagés pour le lavage des cerises de Pernes-les-Fontaines. Les femmes lavaient les fruits, les dénoyaient, les découpaient des heures durant le long des bâtiments qui longent les fontaines. Pendant ce temps-là, d'autres les mettaient en boîtes dans des ateliers,

aux abords des murailles, dont le sol est encombré de fer-blanc, découpe de ferrailles, limaille argentée. Il en faut des boîtes pour conserver ces fruits !

La famille Bonnin a dû travailler elle aussi quelque temps sur ces machines à calibrer les fruits, situées à deux pas de la maison. Au moins un jour par semaine, Micheline a sans doute trié, rejeté les pommes défectueuses, suivi des yeux le tapis roulant central qui dessert plusieurs tapis menant au calibrage. Enfin, elle a probablement veillé au fait qu'au bout des tapis, le système de balance marchait correctement, que le poids final était donné. Dans un panier à anse, elle a alors dû transporter les lots pour un emballage général à toute fin de transport. Car il faut du doigté. La production fruitière et maraîchère est si fragile. Les poires, les cerises, les fraises, les petits pois s'écrasent en un rien de temps. De l'enfance à l'adolescence, malgré la période de la guerre 39-45, Micheline obtient son certificat d'étude.

## Le Certif

Micheline passe son certificat d'étude à 15 ans, durant l'été 1947, et fait partie des bonnes élèves, celles dont le maître est satisfait. À cette époque, le certificat d'étude comprend une rédaction d'une heure, une dictée de 150 mots avec des questions de compréhension du texte et une question de grammaire, une épreuve de calcul avec deux exercices d'une heure, ainsi que des épreuves de sciences, d'histoire et géographie, de calcul mental, de lecture, de chant. Micheline chantera la Marseillaise et le Chant des partisans. Chants imposés, elle n'aura pas le choix. Ils sont répétés dans la cour et, lors des cérémonies du village de Pernes, les adolescents sont mobilisés pour ponctuer le discours du maire à l'occasion des commémorations de la Résistance de l'armée secrète, du maquis FTPF, du massacre de cinq jeunes

résistants le 2 août 1944 du petit village de Beaucet, construit plus haut sur la départementale, tout de pierre sèche et blotti dans la roche.

Il y aura encore l'épreuve du dessin et de travaux manuels ; puis celle de la composition, 10 lignes par sujet et achevée en vingt minutes.

A-t-on demandé à Micheline de disserter pour savoir si l'alcool nourrit ? Si elle sait soigner une vache malade ? Si elle savait quel procédé utiliser pour enlever une tache de graisse sur un vêtement de laine ? Que donner à un bébé en complément, lorsqu'on pratique l'allaitement artificiel ? Les réponses pèsent lourdement dans la situation des femmes destinées à assister bêtes, enfants et mari. Pour les garçons, on leur apprend que le vin rouge ne nourrit pas, que ce n'est pas une nourriture ni une boisson quelconque.

Une épreuve du certificat d'étude consiste en une mise en situation à laquelle le candidat doit réagir par écrit. Par exemple, dans les sujets tirés au sort, on peut se retrouver sur un marché où Mme Valeur veut acheter une paire de chaussures. Elle hésite, tournoie, interroge le vendeur. Un dialogue s'engage entre eux. Les candidats doivent imaginer ce dialogue et terminer la scène. Ou encore : « *Un de vos camarades a été victime d'un accident au cours de la récréation. Votre maître vous demande de raconter brièvement et avec précision ce qui s'est passé. Rédigez le rapport* » ; ou bien : « *Le courant électrique peut servir à différents usages dans un ménage. Énumérez les emplois que vous connaissez et précisez les précautions qu'il faut prendre en manipulant l'un ou l'autre de ces appareils* » ; ou bien encore : « *Quels perfectionnements serait-il possible d'apporter aux installations sanitaires dans nos villages : a) Dans les maisons d'habitation ? b) Dans les cours, étables, écuries ?* ». En 1947, l'épreuve de la rédaction est une épreuve assez brève : « *1. On vous a donné une petite somme d'argent pour votre anniversaire en vous disant : "Tu en feras ce que tu voudras."* »

*Comment l'avez-vous employée ? 2. Votre maman vous demande d'écrire à votre grand-frère au service militaire pour lui donner des nouvelles de la famille, du village, des travaux, de votre vie scolaire... Rédigez la lettre<sup>1</sup> ».*

Dans cette succession hétéroclite de questions et de problèmes, se construit la place des femmes et des hommes dans la société rurale d'après-guerre, en train de se moderniser, valorisant les actions proches et simples. L'arrière-fond de cet apprentissage est constitué d'économie, de sciences appliquées, de budget, d'hygiène alimentaire, de savoir-faire correspondant à la vie familiale, l'entretien de la maisonnée, la vie courante en somme. La vie court entre des objets, des situations pratiques, un savoir commun communicable qui séparent nettement le rôle des filles de celui des garçons. Reste que la sanction des acquisitions du lire-écrire-compter est très tôt intégrée, avec la dictée éliminatoire au bout de cinq fautes, selon un certain barème par types de fautes : 2 points en moins par faute grammaticale, 1 point en moins par faute d'orthographe phonétique, 0,5 point par faute d'accent.

La construction des lettres de Micheline témoigne de cet apprentissage : les formules des lettres apprises, la mise en page, les remerciements abondants, et l'usage de quelques expressions fréquentes du genre « je me languis d'être là ». Les exercices de rédaction portent les traces de ce français endimanché, de ces répétitions du verbe « se languir » à l'imparfait : je me languissais, tu te languissais, il se languissait<sup>2</sup>...

---

1. Pour une histoire de la rédaction, voir Brigitte Dancel, *Un siècle de rédactions. Écrits d'écoliers et de collégiens*, Grenoble, Centre régional de documentation pédagogique, 2001.

2. Sur le certificat d'étude, voir André Chervel, *La Culture scolaire*, Paris, Belin, 1998 ; voir aussi Pierre Boutan, *La Langue des Messieurs*, Paris, Armand Colin, 1996.



## Les petits doigts des journalières

Micheline roule souvent en vélo sur la route nationale pour rejoindre le village perché de sa mère et sa grand-mère : Pernes-les-Fontaines. Elle ne risque pas l'accident car il n'y a guère de voitures dans le Vaucluse de ces années 1947-1950. C'est la campagne et seuls quelques tracteurs agricoles s'aventurent sur les 25 kilomètres qui la séparent d'Avignon. Juste en haut de la petite côte finale, une dizaine de maisons résistent à l'usure du soleil : c'est là que réside la famille Bonnin. En cas de Mistral, Micheline délaisse le vélo et prend l'autocar, qui passe deux fois par jour. Il serpente les villages, s'arrête à bout de champs, revient sur ses pas, avant d'arriver deux bonnes heures plus tard sous les remparts d'Avignon.

Le soleil frappe et fait germer en pagaille les laitues, jusqu'à produire dix récoltes par an ! Sur les hauteurs, il suffit de lever la tête pour accrocher au loin un village, perché sur une colline couleur de roche. Micheline fait certainement halte aux fontaines villageoises pour étancher sa soif, s'arrête sous les cannisses ou près des petits canaux qui longent les exploitations maraîchères.

Micheline, puis sa sœur de dix ans sa cadette, sont, comme toutes les jeunes adolescentes, les journalières, les moins coûteuses, moins chères encore que les saisonniers espagnols ou italiens qui viennent pour quelques mois lors des cueillettes et des récoltes. Toute la famille Bonnin a travaillé jeune dans la fabrication d'emballage. Et pour cause ! L'usine d'emballage de Pernes a toujours donné la priorité aux filles du village, plus promptes à venir tôt et à finir tard le soir. « *Et puis on les connaît !* » Elles viennent là juste après le certificat d'étude, pour compléter le salaire unique du père, cinquante mille francs. Et il y a cinq bouches à nourrir chez les Bonnin. Elles doivent donc travailler.

La blouse montée jusqu'au col, les pieds dans des centaines de boîtes de métal vides. Une fois fermées sur les fruits confits,

elles astiquent les boîtes à coups de chiffon, en conversant et en riant. Après le Certif, travailler à 16 ans est perçu comme étant dans l'ordre des choses. Là, on peut parler, marcher, rire et éviter « l'école où l'on reste assis ». Elles veulent se marier, mais pas trop jeunes, pas avant 18 ans. Parfois, « *on se marie à 16 ans parce qu'on attend un enfant* ». Trop volages ? La main sur le premier venu ? Ça y est, c'est dans la manche comme on dit ! Mais elles ne pourront plus sortir après, rétorque une autre. Quitter Avignon, oh oui ! Aller à Paris !

Elles ont commencé à travailler à 15 ans. Dès l'été terrassant. C'est la syncope qui guette ! Elles soulèvent des poids de 30 kg.

Il faut les encadrer, ces filles, car sitôt seules, « *elles bavardent* », dit le patron. Et elles manquent facilement, et sans avertir qui plus est. Il y a beaucoup de filles-mères, ajoute l'un d'entre eux dans un documentaire d'époque<sup>1</sup>. Une semaine de travail permet tout juste de se payer une paire de chaussures. Mais le salaire est toujours donné « à la mère », et elles recevront leur « argent de poche » pour aller « au bal », un moment si important, un moment d'isolement, « entre nous ». Un coup de tampon sur la main pour certifier le paiement acquis de l'entrée, et nous y voilà. En attendant, les petits doigts fabriquent des cageots à domicile. Car il faut en mettre des fruits et légumes en emballage ! Les petites mains pincement, serrent, fixent. Le cou cassé sur l'ouvrage, le coup de ciseau bien placé, entourer, lacer, mesurer, bloquer entre ses genoux, resserrer fort entre deux doigts. Puis laisser glisser, rouler et filer, piquer et repiquer, tirer à nouveau, étendre, pouce-index-majeur, et rebelote.

Fin de journée, les mains sont fatiguées. La route n'est pas longue qui mène à la maison. C'est pour ça qu'on est là, qu'on habite à côté. Pas besoin de se déplacer.

---

1. Document INA. « Seize ans à Boulogne », *Seize Millions de Jeunes*, ORTF, André Harris et Alain de Sedouy, 19 novembre 1964, 27'53".



*Carte postale « marché de Cavailon » éditeurs Guionie & Cie.*

Dans le village de Pernes-le-Vaucluse, qui n'a pas travaillé dans la cueillette des fruits, à sélectionner les fraises, la conserverie pour les fruits confits, ou encore dans la fabrication des emballages pour les tomates, les asperges ou les abricots ? Entre 15 et 18 ans, quelle fille du pays – dans les milieux modestes – n'a pas mis la main dans les vergers, à déterrer les asperges, avec un large chapeau pour casser le soleil, ou ses doigts en tenaille pour fabriquer la grosse vannerie des paniers, ou encore tenu serrée la cagette avec un fil de fer sur ses genoux ? Grand-mère, mère, filles Bonnin ont travaillé « au jour le jour » dans ces lieux réservés aux femmes.

Elles iront ensuite au pied des murailles d'Avignon. Les placiers leur donneront deux mètres carrés à chacune. Des femmes y arrivent tout de noir vêtues, caissettes sous le bras, d'autres sont

assises, des paniers en osier devant elles pour vendre les abondantes récoltes du printemps. Une autre mange une tartine de beurre, c'est l'heure du casse-croûte. Et puis il y a les clientes, mains sur les hanches, qui hochent la tête devant les melons, panier vide sous le bras. La file s'est reculée devant les melons trop mûrs. Y a-t-il trop de mouches ? Des cageots de fruits avariés ?

Ce qui domine l'espace du marché, ce sont les objets de transport des marchandises, des caissettes à n'en plus finir, les emballages en billot pour les cerises et les petites tomates, les emballages recouverts d'un cercle d'osier ; ceux qui encadrent six petits paniers déjà tous préparés.

C'est pourquoi lors de la vente, l'ombre des murailles est recherchée pour briser le soleil qui fait tourner les fruits en marmelade. Mal triés et mal emballés, c'est de la perte sèche, tout juste bon pour les cochons !

Pourquoi seules les femmes y travaillent-elles ?

La mise en boîte, la fabrique d'emballages, en billot, en cadre à quatre fleins, en caissettes, ce sont des opérations refusées par les hommes. Le triage aussi. Pas assez noble, le triage, à regarder les machines qui calibrent les fruits. La standardisation s'opère sur les légumes comme les petits pois aux étapes du triage, de la mise en sac. L'assemblage en botte, le triage et l'emballage des asperges sont des opérations considérées comme relevant de l'« après travail », un peu comme le coup de balai après les œuvres masculines.

Ainsi, les ateliers d'emballage sont légion autour d'Avignon. À Pernes-les-Fontaines, le hangar de fabrication est adossé à l'église. On le trouve en suivant les sciures sur la route, les copeaux au vent ! Les femmes se tiennent dans les allées, entrent par la grande porte du sous-sol où les fruits sont au frais, avec de petites baraques en bois. C'est là qu'on fabrique à main de femmes les grands plateaux, les billots bois sciés. Les unes scient les planchettes à 50 centimètres, une autre passe derrière au ciseau de bois. Tiens, une de loupée ! La copine ne dit rien. Hausse les

épaules. Elle ne connaît pas encore bien le boulot. Avant, elle écosait les haricots, pas la même chose. On se moque d'elle : « coco haricots ! » Il faut y entendre un écho sexuel. On ira à la seconde baraque, celle du petit matériel, des clous, des pinces, du fil de fer, des agrafes, des anneaux de bois, des pochettes de papier à dérouler sur le haut de la cagette. Il faut tenir l'inventaire. Les sacs tarés à un point uniforme : mains de femme. Les sacs de jute cousu : mains de femme. Les attaches en ficelle, bien vérifiées : mains de femme.

La précision des documents d'archives, notamment la presse locale, donne le ton envers « les étrangers », dans lequel a baigné Micheline. Pas question de laisser sa place aux Arabes de France<sup>1</sup>. Ils feront les manœuvres dans la mécanique, les engins lourds, retourner la terre, la nettoyer, l'arroser en fin de journée. L'Arabe de France doit être discret. Tant qu'il reste chez lui, en bas de Pernes, et qu'on ne l'entend pas, point de problème. Ce n'est pas comme le mistral qui, de décembre à mars, souffle froid et sec des jours d'affilée. Il ne reste plus qu'à se protéger derrière les murs de pierre, à tenir les enfants en main. Ce sifflement les énerve vite, disent les mères fatiguées. Alors pour calmer les enfants turbulents, on leur raconte que le mistral siffle les fantômes pour qu'ils descendent de la montagne. Ils ne vont

---

1. Voir l'article de Mokrane Sifi, « Quand les jeunes migrants prennent la parole. Écrits de "Français musulmans d'Algérie" dans les dossiers judiciaires (1952-1962) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 11, 2009, mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2011, consulté le 25 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3087>. Voir aussi la thèse de Régis Revenin, *Les garçons, l'amour, la sexualité : une jeunesse sous surveillance ? (Paris, 1945-1975)*, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2012. Enfin, la thèse de Véronique Blanchard qui souligne cette peur de l'arabe, Véronique Blanchard, « Mauvaises filles » : *portraits de la déviance féminine juvénile 1945-1958*, *op. cit.*

pas tarder à descendre dans le village ! L'étranger, c'est comme le mistral, on le redoute.

## Chantiers de printemps

Et puis il y a cet accent provençal à couper au couteau, il y a les fabriques de plâtre, il y a cette sécheresse qui s'écoule sur les murs, les pierres trop chaudes qui cuisent les lézards. La terre safrane brûle les pieds et la chaux blanche monte aux yeux en larmes.

La disette est sévère entre 1945 et 1950. La vie est entre brouette pour les hommes et les paniers de cerises pour les femmes. Les uns passent la pierre sur le tranchant des lames des faux, les autres ramassent toujours accroupies sur la lessiveuse des haricots. Un repas par jour, Micheline a faim mais sans doute moins qu'à la ville. Le ravitaillement est difficile à Avignon.

Les femmes pleurent aussi. Elles pleurent ensemble leurs douze enfants morts de Pernes-les-Fontaines à la guerre 39-45. Sur la place du village, la sculpture est monumentale : une femme accolée par-derrière à un soldat, sa tête posée sur son épaule. L'homme casqué a l'air blessé, il vacille sur ses genoux pliés comme s'il se laissait porter par elle. Sur l'autre face du monument aux morts, les noms s'égrènent par ordre alphabétique les uns à la suite des autres. Micheline les connaît par cœur. Tous les enfants de Pernes connaissent « les anciens » morts au combat de la guerre de 1945 car les voisins portent les mêmes noms. À l'âge où l'on commence à lire le nom de sa rue, on s'entraîne à déchiffrer les noms propres sur le monument autour duquel on joue : Allies, Arnoux, Arnaud, Blanc, Bon, Bonin... On répète les syllabes, on retient des sons, on relit à voix haute : « AUX ENFANTS DE PERNES MORTS ». Prononcés à haute voix, ces premiers mots d'émotion ouvrent l'imaginaire de la ressemblance, de l'identité tant de fois attendue. Il est des objets qui poinçonnent le cœur.

Mais bientôt l'usine de vêtements militaires d'Avignon va embaucher, ainsi que la platière d'à côté.

Bientôt, à la belle saison, les migrants espagnols et italiens viendront frapper aux portes pour offrir leur bras.

Bientôt on leur demandera : « *Mais comment ça se fait que tu viens jusqu'ici ? Tu as fait un vilain coup dans la vallée ?* »

Les Piémontais sont les plus solides à la coupe, souples à la faux, les plus nerveux au mouvement avec les Espagnols. Fils de paysans, ils sont durs à la charge, résistent au soleil, aux maux de reins et à la caillasse à flanc de montagne.

Chantiers de printemps ? C'est dans cet univers-là que circule et grandit Micheline. Elle connaît les réputations, celle de ces hommes qui saccagent tout comme des corbeaux ! Elle entend l'éloge fait aux doigts de femmes, leur coup d'œil sur les zones mûres des arbres fruitiers. Les femmes le savent. Les ombrelles des feuillages ne sont pas des plages. À dos nu au vent, au soleil et sous les griffes des branches, têtes levées au ciel, les douleurs arrivent vite.

Mais la campagne agricole et fruitière n'est pas le seul territoire hanté par Micheline Bonnin. Dès l'âge de 16 ans, juste après son certificat d'étude, elle échappe à sa famille, prend le train pour Chambéry, trouve un emploi de bonne de maison. Veut-elle brouiller les pistes, rompre avec son père qui sort de prison ou tout simplement faire sa vie ?

En attendant, Micheline aura sans doute l'occasion de feuilleter la presse locale ou du moins, lire la première page qui s'affiche dans les kiosques d'Avignon.

Février 1953, dans cet hiver qui n'en finit plus, Micheline erre entre Avignon et Marseille sans donner de nouvelles à sa mère. On peut supposer qu'elle se fait héberger alternativement par des amies, des rencontres, en attendant le printemps et les travaux des champs, les cueillettes au jour le jour, les coups de main saisonniers. Pas question de dormir à la belle étoile ni dans

les granges avec ce froid intense. Sans doute a-t-elle feuilleté le journal local, *Avignon-Soir*.

« Il a neigé sur Marseille et la région provençale. Il a fait – 6 à Marignane. L’offensive de l’hiver se poursuit sans relâche. Le vent doit reprendre ce soir. Bassins et fontaines ont gelé » (journal du 10 février 1953). Plus loin dans *Avignon-Soir*, du 3 février :

« Plus de 2 000 morts enregistrés et un nombre indéterminé de disparus en Angleterre et aux Pays-Bas Des tempêtes de neige et de grêle aggravent, en Hollande, le sort tragique des sinistrés luttant encore désespérément contre la mort. »

« Autour d’Avignon et des montagnes, le mistral renverse les camions et arrache les toitures. »

« Au Cinéma Le Palace, est projeté “Les aventures du capitaine Wyatt” avec Gary Cooper, un western américain. »

« Cote du Rhône : Le Rhône a marqué 3 m 20, à 7 heures, à l’échelle du Pont Suspendu, après avoir marqué 3 m 37, la veille, à 17 Heures. »

« Des passagers du “Champollion” se sont jetés à la mer. 17 passagers et 16 marins auraient pu quitter l’épave et seraient en sûreté. Premier bilan du naufrage : 20 morts. »

« Suite des émeutes de Casablanca de décembre : 50 tués (dont 7 européens assassinés) 74 blessés et 140 arrestations. Les enfants des carrières sont visés. »

« Les éliminatoires départementales du concours d’enseignement ménager en vue de l’élection de la Fée du Logis 1953. 36 candidates se disputent les épreuves samedi, à la Caisse d’Allocations Familiales du Vaucluse. »

« Sous la violence du vent, une conserverie s’effondre au Pontet. Les murs sont rasés. »

« Nouveau dentifrice IBBS à la Chlorophylle, à utilisez-le matin et soir, et après chaque repas. »



## Chapitre 2

### Lettres indociles

*« Quand j'ai appris à mon père que j'étais enceinte, il a dit qu'il ne voulait plus me parler. Je suis restée jusqu'à six mois chez moi, mais je devais changer de pièce quand il entrait dans celle où je me trouvais. »*

Collectif, *Le procès de Bobigny*, Paris, Gallimard, 2006 [1973], p. 118.

Micheline est voyageuse. Certains diraient fugueuse.

Elle échappe à sa famille toute l'année 1950 puis 1951. Elle fait les routes du Sud, entre Chambéry et Martigues, Port-Saint-Louis et Marseille, Tarascon et Aubagne. Les ressources s'épuisent, la compagnie des hommes aussi. Fatiguée, la jeune Micheline trouve refuge chez sa mère pendant deux jours. Mise à la porte, elle frappe à celle de sa tante, Augustina, qui reste close. Un hôpital signale cette jeune femme en détresse qui vient de se fouler la cheville, enceinte de trois mois, qui parle peu. C'est l'épuisement et l'hôpital s'interroge. Que faire d'une fille de 17 ans à la dérive, refoulée de chez sa tante et sa mère ?

L'entame est un signalement banal. La petite dort à la rue. Le bruit arrive aux oreilles de l'assistante sociale de la famille Bonnin.

C'est qu'on les connaît bien, les Bonnin, on leur en a donné des secours, des aides. Le dossier personnel de Micheline est ouvert depuis 1946, comme une histoire au long cours, avec ses flashes et ses rebondissements. Odile, l'assistante sociale, ouvre à nouveau son beau dossier. Il est composé de coupures de presse, de notations manuscrites et de quelques lettres. En haut à gauche, quelques mots de synthèse : 3 enfants, père envolé, grand-mère qui héberge, sans le sou.

Elle la connaît par cœur, cette famille, tant de fois secourue. Elle sait que mère et grand-mère sont à bout avec la jeune Micheline. Marie Bonnin, la mère, a expédié une très longue lettre qui jette l'éponge à terre. Elle ne se fait plus obéir et dit « *regretter d'avoir refusé le placement de Micheline à l'IPES<sup>1</sup> de Brecourt ou elle avait été acceptée le 22 août 1950.* » Mais cette fois, à mots vifs, elle demande son placement. Droit de correction oblige !

Combien d'enfants ont entendu cette menace de se faire corriger au sein de la marine militaire de Toulon ? Combien de menaces peuplaient l'univers de la famille dans l'immédiat après-guerre ? Si ce n'était le placement, c'était un autre geste de bannissement, celui de la demande d'émancipation auprès du tribunal d'instance. L'enfant se voyait attribuer la majorité, avec toutes les conséquences punitives à la clé en cas de délit. Les deux termes de l'alternative comportaient la même perspective : l'emprisonnement.

La demande d'émancipation répondait à un même souci, ne plus être tenu pour responsable de son enfant mineur, ne plus répondre de ses délits civils, l'affranchir ainsi de l'autorité paternelle. Une façon de le sortir du cercle des proches<sup>2</sup>.

---

1. Institution publique d'éducation surveillée.

2. Ou encore, devancer l'appel sous les drapeaux dès 18 ans, art. 374 du Code civil, titre 9. De la puissance paternelle. L'enfant ne peut quitter la

Nous n'avons pas cette première lettre de demande d'enfermement, mais les courriers suivants sont de même nature : pas d'argent pour la nourrir, désordre dans la maison, tapage dans le quartier, réputation sulfureuse. Tout y est pour qu'en mars 1953, l'autorité judiciaire enferme l'indocile. Protéger, dira-t-elle ! On sait qu'il y a un frère, une sœur et une tante qui parfois passe à la maison. On dispose de quelques renseignements supplémentaires : point d'homme à la maison, Micheline est sans domicile, la mère fait des ménages et s'occupe de sa propre mère. Séparée du père de la petite Micheline, elle a du mal à joindre les deux bouts.

La première lettre vient de Micheline, qui vient tout juste d'être placée. Elle est adressée à sa mère.

*« Vendredi 7 mars 1953*

*Chère maman,*

*M<sup>lle</sup> Rouvat a du te dire que j'étais à Marseille au centre de filles mères à la Roseraie. Pendant 6 mois, quel martyr. Je m'en rappellerai autant dire que j'ai passé ma vie à travailler et enfermé. Seulement il faudrait que tu m'envoyes un bol une cuillère une fourchette un couteau et un verre. Plus de laine rose ou bleu pour tricoter la layette c'est la directrice qui me dit de le demander, car comme c'est toi qui a demandé à me faire entrer tu dois un peu t'occuper de moi.*

*Je n'ai pas d'argent donc je ne peux rien m'acheter toutes mes primes sont retenues pour me nourrir, que veux tu que j'y fasse, pour le mois d'octobre il faudra que tu me trouves une place et comme je n'aurai pas d'argent je serai obligé de laisser mon petit. J'espère qu'un jour tu viendras me voir car on se languit beaucoup quand on est enfermé. On a*

---

maison paternelle sans la permission de son père, si ce n'est pour enrôlement volontaire, passé l'âge de 18 ans.

*une petite promenade le samedi. Il faut que tu fasses un mot pour que je puisse sortir un peu. Ex : je soussigné, Madame Marie Bonnin, permettre à ma fille Micheline sortir le samedi. Marie Bonnin*

*C'est la directrice qui me l'a dit.*

*J'espère que tu m'enverras vite ce que je te demande et que tu m'encouragerais un peu car c'est long et j'ai terriblement mal. Augusta a gardé mon manteau et n'est vraiment pas gentille avec moi. Elle n'a pas voulu me faire coucher à la sortie de l'hôpital, j'ai couché dans son escalier et je mourrai de froid.*

*Enfin tout cela passera mais je vais essayer d'être patiente*

*Écris moi et surtout envoie moi ce que je te demande dans le plus bref délai.*

*Je t'embrasse et tu sais pour les 2 fois que j'ai resté à la maison on me l'a fait sentir, je vous ai pas ruiné, Georges y va assez souvent et marraine et tout les momes qui vont aller habités, pourtant elle a un mari pour l'aider et moi je suis seule. Envoie-moi ceci car la directrice a dit que s'y je l'avais pas on me gardait pas. J'ai touché la 1ère prime elle m'a tout pris.*

*Voilà l'adresse*

*M<sup>lle</sup> Micheline Bonnin*

*Route de la rose*

*La Roseraie. Marseille »*

## **On me l'a fait sentir**

Micheline a été conduite dans ce centre maternel situé dans la banlieue est de Marseille deux jours auparavant, le 5 mars 1953. C'est un placement d'autorité, elle n'a pas eu le choix. Enceinte sans ressources, enceinte sans père, enceinte et à la rue, donc enfermée à la demande de sa mère.

Enfermée, car elle ne savait pas où dormir à la sortie de l'hôpital où on lui annonça qu'elle était enceinte de trois mois.

Enfermée, car elle aurait ruiné sa mère pour deux jours d'hébergement à son domicile (à Pernes, dans ce petit bourg d'un peu plus de 4 000 habitants en 1950 et de 10 000 aujourd'hui) et on « lui a fait sentir ».

Enfermée, elle ne dira pas un mot sur sa grossesse hormis un simple « j'ai terriblement mal ».

Enfermée, Micheline demande un mot pour sortir le samedi.

Enfermée et sans argent, elle prévoit de sortir un jour prochain, de partir une fois son enfant né, en laissant le nourrisson comme monnaie d'échange.

Micheline est coupable d'être enceinte hors du désir de sa mère.

Coupable aux yeux de sa mère qui a demandé un placement « par voie de correction paternelle » formulé auprès du juge pour enfants d'Avignon. Coupable de se révolter et de demander à être libérée. Un premier rapport souligne qu'*« elle est très excitée, au point de refuser tout traitement calmant. Comme elle opère une influence néfaste sur ses compagnes, cela prend de graves proportions. Micheline est révoltée et s'oppose systématiquement à toutes personnes »*. Révoltée et soumise, indocile et souple lorsque la force s'impose, Micheline répand l'opprobre sur sa mère qui ne lui écrit pas ni ne répond à ses lettres.

Furieuse, elle expédie dix jours plus tard une lettre à M<sup>lle</sup> Rouvat :

« Mardi 17 mars 1953

Mademoiselle

*Vous m'excusez de ne pas avoir fait réponse tout de suite, mais il m'est arrivé un accident, j'ai tombé dans l'escalier avec un seau d'eau et j'ai été quelques jours à l'hôpital car je m'étais foulée la cheville.*

*Votre paquet m'a fait beaucoup plaisir et je vous remercie beaucoup car je n'ai vraiment pas d'argent pour acheter quoi que ce soir. C'est très gentil à vous de m'être occupé de moi et maintenant je vous promets à mon tour que je vais tâcher d'être raisonnable car je me suis aperçu que cela ne servait à rien de faire la mauvaise tête et de désobéir. Je suis très contente des pelotes de laine et ce que vous pourrez me faire avoir pour le bébé cela sera le bienvenu car je ne sais pas comment je pourrai faire pour l'habiller.*

*Vous m'excusez pour les timbres mais je n'ai pas du tout d'argent pour écrire ; si vous pouvez faire savoir à maman si elle peut m'envoyer un peu pour manger cela me fera plaisir. Demandez-lui si je peux avoir un peu d'argent pour pouvoir m'acheter du savon et du dentifrice.*

*À vous, Mademoiselle, si vous pouvez, je demanderai un peu de tissu, rouge foncé ou autre couleur pour faire une robe de grossesse. On nous montre pour la faire. Excusez-moi de vous demander cela, mais je ne peux plus rien mettre.*

*Je vous remercie d'avance.*

*Je vous supplie de faire quelque chose car ce matin il a fallu que j'aïlle à la radio j'ai pris le tram, car c'est loin, on m'a prêté 100 f ; il faut que je les rende et je n'ai pas d'argent comment je vais faire.*

*En vous remerciant encore de tout mon cœur.*

*Recevez, Mademoiselle, mes sentiments dévoués.*

*Micheline Bonnin*

*Micheline Bonnin*

*Centre d'apprentissage La Roseraie 132 route de la Rose  
Marseille BDR*

*PS : excusez-moi, Mademoiselle, de vous demander cette chose mais vous me dites que vous m'avez mis 2 timbres mais en ouvrant l'enveloppe je n'ai rien trouvé. »*

Le ton est de douceur, d'attention et de révérence. Si elle ne peut pas compter sur sa mère, le pourra-t-elle sur son assistante

sociale ? Elle lui demande de demander à sa mère de l'argent. Elle lui demande de demander à sa mère un colis avec des victuailles. Le colis alimentaire, c'est ce qui pourrait faire lien. Micheline attend au-delà de la faim ! Un signe d'attention de sa filiation.

La Roseraie, comme de nombreux centres gérés par des associations, change d'affectation toutes les décennies : pension pour travailleuses, centre de formation pour le CAP, puis centre maternel en 1945. C'est un bâtiment ordinaire sur le bord d'une route principale – la route des Roses –, composé de deux étages crépis en rose, avec une grande cour et un second bâtiment qui loge les dortoirs des filles. La capacité d'accueil est de quarante personnes. Dans la cour, on peut s'abriter sous le préau où l'on a une vue sur la plaine, les vignes et les cultures.

Dans quelques jours, Micheline recevra le livret de paiement du service d'aide à l'enfance, un carnet rose qui annonce ses futures « primes de maternité<sup>1</sup> ». Elles ne lui seront pas versées. C'est l'incompréhension. « Elle m'a tout pris ! », s'exclame-t-elle en désignant la directrice de La Roseraie. L'argent sera mis de côté. Mais Micheline ne comprend pas pourquoi. L'institution a peur qu'elle fugue avec la monnaie en poche. Fermer le robinet, c'est fermer la fenêtre de l'envol. Les primes lui seront versées à sa sortie, un jour, avec une retenue pour les frais de la maison, souvent 50 %. C'est une manière de contrôler, de tenir la dépense.

Étroitement surveillée, sa mère va-t-elle lui répondre un jour ? Ordre lui a été donné de ne point réagir. Le placement doit éloigner la famille et tenir à distance les relations avec sa fille. Dans

---

1. L'assurance maternité institue un salaire indirect de la ménagère puis, avec le décret du 12 novembre 1938 relatif aux allocations familiales, une allocation de la mère au foyer qui s'élève à 10 % du salaire moyen départemental. Micheline touche la prime de femme en couche, viendra ensuite la prime de naissance, pour finir avec la prime d'allaitement (soit 800 francs).

ces années 1950 et 1960, pères et mères sont enjoins de s'abstenir d'écrire à leurs enfants enfermés. Ils pourraient ajouter du désordre au désordre, ramer en sens contraire, et ce sont bien eux qui ont fait appel à la justice pour suppléer à leurs insuffisances. De ce fait, quelque chose s'effrite dans la relation. L'absence de réponse en dit long sur le bannissement. De plus, les courriers sont contrôlés dans les deux sens, parfois déchirés. Alors Marie Bonnin, la mère de Micheline, réexpédie la lettre de sa fille à M<sup>lle</sup> Rouvat, qui lui répond directement :

*« Chère Micheline,  
Ta maman nous communique ta lettre et tes revendications.  
Tu dois connaître la situation pénible de ta famille.  
Nous t'adressons donc :  
4 pelotes de laine layette  
1 jeu d'aiguilles  
un bol, un verre, le couvert et couteau.  
Il ne s'agit pas d'être une perpétuelle aigrie, ta famille n'est pas responsable de ce qui t'arrive. Tu es assez grande pour comprendre que c'est toi seule qui as fait la bêtise et tu te dois de devenir raisonnable.  
En ce qui concerne tes primes, madame la directrice les met de côté et tu les trouveras à ta sortie.  
J'espère que tu te rendras à la raison. Quand on va être maman on a tout de même un peu de plomb dans l'aile.  
Écris-nous si tu as besoin de quelque chose et fais-nous savoir si le colis est bien arrivé.  
Bien cordialement à toi  
Je te joins deux timbres.  
L'Assistante Sociale  
O. Rouvat »*



## La bêtise

« *Tes revendications* » : tout est dit dans cette expression.

C'est la lutte suite à l'enfermement. Les requêtes font peur à sa mère qui préfère laisser jouer l'assistante sociale. Voilà ce que c'est que de « coucher », dit à demi-mot Rouvat. Tu l'as bien mérité. L'assistante sociale ne mâche pas ses mots, la grossesse est un fil à plomb à la patte, une vie scellée.

*Prisonnière d'être enceinte*, il ne lui reste plus qu'à manier le jeu d'aiguilles à tricoter la layette, un point dessus, un point dessous, les aiguilles de la faute. *Contrainte par corps*, comme une peine, il ne lui reste plus qu'à trouver de la laine pour confectionner la layette, des deux couleurs rose et bleu afin de revêtir soit fille soit garçon.

Mais Micheline ne se laisse pas faire. Furieuse, elle sait se faire entendre.

Le reproche est trois fois lancé : obligé de travailler, contrainte de faire la route, sans un sou d'aide. Et de dicter la lettre que sa mère devra écrire, absolument écrire. La menace ouverte fait réponse à la lettre de cachet.

Reddition totale ? Il n'est point question de baisser les armes lorsqu'on est « mis dehors », mis à la porte, mis au ban. Et si ça continue, le petit sera abandonné. Peut-on être plus clair ? L'avertissement est lancé.

Emprisonnée à la demande de sa mère, Micheline porte immédiatement l'enfant en avant de la menace. Elle portera l'acte d'exposition publique de l'abandon qui réveille immédiatement la maternité sociale. C'est comme si la reproduction incontrôlée mobilisait une chaîne continue d'attention maternelle à l'image des rives d'une rivière qui quitte son lit. Les rives sont surélevées. L'enfant à naître sera sous la responsabilité des différentes femmes-mères-de-substitution, chacune exerçant au mieux l'expérience de la vie, sous la responsabilité de l'État et de ses administrations.

## Arrêt sur placement

Les dossiers qui côtoient celui de Micheline sont de même nature. Ce sont souvent les parents qui demandent le placement. Parfois, c'est l'autosignalement qui s'écrit : « *Je ne puis laisser ma mère seule, insuffisance cardiaque, et mon mari m'a abandonné et je suis sans ressource. Actuellement j'attends le 4<sup>e</sup> et j'ai 20 ans. Et mon mari ne veut rien donner pour les enfants.* » Au dos de l'enveloppe reçue, l'assistante sociale note, inquiète : « *Comment lui dire qu'elle s'adresse à l'AS de secteur et que nous n'interviendrons que sur ordonnance du juge. Il faut qu'elle fasse un rapport signalant sa situation* ».

Plus rarement, c'est le père qui écrit : « *Veillez m'excuser de vous écrire, car voici que ma fille est toujours méchante et qu'elle est toujours après sa mère. J'ai toujours peur qu'elle lui fasse du mal. Elle ne veut pas aller à l'école, elle ne veut pas travailler. Je compte sur vous, sans faire de bruit, ça lui fera du bien pour elle et pour tous. Vous le savez, un enfant peut changer d'un jour à l'autre. Elle n'est pas contente. Je pense à vous pour la mettre dans un centre d'apprentissage et de rééducation. Merci d'avance.* »

Le centre d'apprentissage du Bon Pasteur d'Avignon, le centre de rééducation, le pensionnat de l'Immaculée conception, la mission franciscaine d'Avignon, la semi-liberté, la maison du Bon Pasteur d'Arles, le centre d'accueil Saint-François, les institutions sont connues des familles tout autant que l'hôpital général, l'asile aux fous ou l'école de la marine de Brest ou de Toulon. Elles font partie du paysage des familles pauvres, sans ressources, hébergées chez les grands-parents, chez une sœur, une tante<sup>1</sup>. Par

---

1. Voir Andrée Michel, *Famille, industrialisation, logement*, Paris, CNRS, 1959. L'auteure expose des données très parlantes. Dans les années 1950, sur 205 ménages avec enfants vivant à l'hôtel en région parisienne, 51 ont des enfants placés, soit 1 ménage sur 4. C'est la pauvreté économique qui offre à

quelque moyen que ce soit – par le réseau familial ou par intervention judiciaire –, le placement d'un de ses enfants est une pratique extrêmement courante, admise voire conseillée dans les années 1950. Dans les situations de désespoir, lorsque le mari s'en va, lorsqu'on a perdu son travail ou son logement, on écrit à la police, aux gendarmes, à l'assistante sociale, au tribunal, au maire pour appeler au secours<sup>1</sup>. Toutes ces correspondances convergeront vers le service de la protection de l'enfance en danger qui relève de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ARSEA). Né en 1936, ce service retransmet au tribunal au moindre bruit de sévices, sortie de prison, claquement du droit pénal<sup>2</sup>. Faire que ses enfants ne connaissent pas la pauvreté, se les faire enlever par la providence, il y a là un *continuum* décisif. Que ces filles sachent lire et écrire. Qu'elles sachent travailler, coudre, souder, et qu'elles obtiennent un CAP, tel est le salut.

---

la vue la vulnérabilité des enfants et des adolescents. C'est le logement exigu qui les expose dans l'espace public. C'est aussi parce que les enfants sont interdits d'accès dans les hôtels qu'ils sont autant signalés.

1. Les mains courantes de police que nous avons pu consulter en 1950-1955 débordent de lettres de femmes qui, contraintes de quitter leur logement, encourent des poursuites pour « abandon de domicile » (une loi votée en 1942 pour empêcher les divorces). Dans ces lettres, elles décrivent leur situation comme insoluble. La demande de placement provisoire d'un ou plusieurs enfants est une solution de crise : quelques années après, elles comptent venir les réclamer.

2. Pour Avignon, c'est la création du comité de défense et de protection de l'enfance en danger, du Service de placement familial et des enquêtes sociales sous la supervision de la Sauvegarde de l'enfance. C'est l'employeur de M<sup>lle</sup> Odile Rouvat dès 1945.

# SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

ASSOCIATION  
POUR L'ARRONDISSEMENT  
DE VILLEFRANCHE

(Rhône)

SERVICE SOCIAL  
2, RUE DE LA RÉPUBLIQUE  
Téléphone 4-20



Villefranche, le 5 Février 1954

Mademoiselle R  
assistante sociale  
Palais de Justice

AVIGNON  
(Vaucluse)

Mademoiselle,

Par une ordonnance en date du 18-1-54, nous sommes chargées par Monsieur le Juge des Enfants à Lyon d'effectuer une enquête sociale sur le mineur

Georges C , né le 9-9-35 à Marseille.

Le mineur fait l'objet d'une demande de Correction Paternelle de la part de son père

Gilbert C , né le 16-2-06 à ARNAS (Rhône)  
voyageur de commerce pour la maison Pernod  
domicilié à La Chartonnière près de Villefranche.

Les parents sont séparés à l'amiable depuis 1938, la mère ayant abandonné ses 2 enfants ( le mineur et une autre fille âgée actuellement de 20 ans.). Tous deux ont été élevés par leur grand mère paternelle et leur père, à La Chartonnière.

La mère, née Jeanne Henriette Georgette C le 14-2-09 à ORAN serait serveuse dans un bar à Avignon. Elle vivait avec un ami Monsieur D , ex-capitaine et esroc, qui serait actuellement incarcéré.

Georges a été jusqu'à 18 ans dans la section commerciale du Collège de Villefranche. Depuis le 7-9-53, il travaillait comme perfectionnant modèleur aux établissements de frigorifiques Bonnet à Villefranche, il y donnait satisfaction à tous points de vue.

Le 20-12-53, il a quitté le domicile paternel, se plaignant de ce que son père le traitait de bon à rien. Il s'est réfugié chez un oncle à Villefranche jusqu'au 6-1-54, puis il est allé chez sa mère à Avignon. Il semble qu'il ait cherché lui-même à retrouver sa mère, car celle-ci n'aurait jamais donné signe de vie. Il lui aurait envoyé de l'argent pour confectionner des colis à Monsieur D durant son incarcération.

Nous vous serions très reconnaissantes de bien vouloir vous charger d'effectuer l'enquête sur Avignon.

La demande de Correction Paternelle a uniquement pour but de préserver l'un mineur d'un milieu que son père juge néfaste. Monsieur C serait heureux que son fils revienne à Villefranche comme par le passé, mais s'il n'y consent pas, il lui demandera simplement de s'engager.

En m'excusant de ce surcroît de travail, à l'avance je vous remercie.

Veuillez croire, Mademoiselle, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

M.F.

Melle M.F.

*Partie des rumeurs locales et des accusations d'un père de famille, une enquête sociale de La sauvegarde est lancée sur ce jeune Georges qui a quitté le domicile paternel.*

## De château en château : je me souviens

Lorsque j'avais tout juste 18 ans, j'ai travaillé dans plusieurs centres d'adolescents et de jeunes délinquants. Entre l'été 1969 et l'hiver 1974, j'ai parcouru pas moins de quatre établissements. À peine plus âgé que les pensionnaires, je me souviens des odeurs du linge, de la cire sur les planchers, des cuisines bien sûr, de la marie rose pour les poux, de la fumée des poêles à charbon, mais surtout j'entends l'écho des voix dans ces pièces immenses ! Cette souveraineté des murs, La Roseraie, le Bon Pasteur d'Avignon ou le château de Carlevan d'Allauch dégagent ce même parfum. Mais lequel plus précisément ? Au-delà du fait d'être logés dans des châteaux, certes de taille impressionnante, ces établissements marchent au collectif, tout est groupe, horaire, corvée, rassemblement, nettoyage sans fin du château ; avec les mêmes blouses et chaussures et au même rythme. Les premières lettres de Micheline en témoignent, lorsque s'abat sur elle l'ordinaire suspicion, la quête de sympathie et la domination des « anciennes ». Elle va pourtant solidement fraterniser avec Lili et son nouveau-né, Yves, suivi par M<sup>lle</sup> Rouvat. Elle s'occupera du petit lors des sorties de la mère. Elle donnera souvent des nouvelles du petit Yves à M<sup>lle</sup> Rouvat. Cette complicité conforte Micheline dans ses demandes d'aide.

Malgré les quinze années qui séparent mes souvenirs des années 1970 de l'histoire de Micheline, je vois ces jeunes gens aller comme Micheline de château en château, de nourrice en nourrice, de foyer en foyer, de séparation en séparation ; trimbalés sans savoir vraiment pourquoi, sans savoir quand ils en sortiront, sans savoir ce qui les attend. Ce noyau d'angoisse, cette insécurité peuvent durer toute une vie, remarquable à la manière de tenir ses poings ou ses mâchoires serrés, ou de réagir brusquement pour se défendre par une bile de mots.

Être comme un autre, là-bas. Je me souviens monter les marches majestueuses du château fatigué, pousser les hautes portes en fer forgé ouvrant sur un immense hall aux baies vitrées à petits carreaux (Thiétreville, près de Fécamp, en 1969). À observer le château de Carlevan à Allauch (région de Marseille) où Micheline a séjourné, on peut juger de la taille du rez-de-chaussée, ces deux immenses pièces au parquet de bois que les filles devront gratter, briquer, astiquer chaque semaine à tour de rôle. L'entrée majestueuse se déploie à gauche et à droite par deux immenses salles de réception, qui servent souvent de cantine aux pensionnaires.

J'imagine les filles comme Micheline, serre-tête blanc dans les cheveux, découvrant leur dortoir, avec les lits de ferraille et les radiateurs en fonte, une chaise de ferraille à la tête du lit, une serviette de bain

usagée pliée. Sur le couvre-lit marron foncé au dessin de marquise, un baigneur en plastique attend pour les consoler. Au fond du dortoir, un immense placard mural : ce sera le rangement de toutes les paires de chaussures des pensionnaires, et pour ne pas s'y perdre, leurs initiales seront inscrites sur les cinq étagères : FP, IA, LO, JL. AJ. Il ne faudra pas se tromper de place.

Elles découvriront les dortoirs aux trente lits, la résonnance des pas, les odeurs de soupe venant d'en bas. Contre la minuscule table de nuit, au risque de se les faire voler, une ou deux photographies, celle du frère ou de la mère. Et puis ces fameux poêles qui fument et que l'on regarde certains soirs comme hypnotisé ; le trop chaud pour s'engourdir, pour oublier pourquoi on est là. Le chaud enveloppera la faim. Puis les épaules rentrées envelopperont le froid. Il faut s'endormir dedans jusqu'à demain.

Chaque dortoir aura son nom : les Aiglons, les Chamois, les Élans, tous reliés par d'immenses et larges couloirs, comme des rues à parcourir, avec ses frontières à ne pas franchir : l'infirmerie, les bureaux administratifs, la chambre d'isolement, le bureau de la directrice, synonyme de tribunal. Que l'une d'entre elles sorte de là, visage pâle, et on pensera à une sanction, une maladie, un départ imminent, une nouvelle grave des parents. Micheline franchira cette frontière plus d'une fois. À bout de patience, la directrice la convoquera pour une mise au point. Va-t-elle s'en tirer ?

Et puis au sous-sol, la lingerie, le repassage, le nettoyage des outils. Le groupe des Aiglons passera avant le groupe des Élans qui passera après les Chamois pour le rinçage du linge ! Toute la vie est en groupe, pour ou contre, dépendant de lui, malgré sa violence. Une violence qui affirme haut des désirs revendiqués, une lutte pour la vie.

Elles découvriront le réfectoire bien trop spacieux et si sonore, avec ses assiettes en fer-blanc, ses timbales en aluminium, son broc d'eau en ferrailles et ses bruits, sa hiérarchie pour se servir en pain. Micheline évoque la faim dans sa correspondance. À plusieurs reprises, elle demande un colis ou de l'argent à M<sup>lle</sup> Rouvat.

C'est qu'elle ne sait pas encore rôder autour des cuisines. La bouffe est aussi conquise par le « mérite », au retour du chariot de service ou en se proposant pour la plonge. Le « mérite » se gagne en épluchant les pommes de terre. Mais l'argent circule aussi pour « acheter » une part. Lundi colis, mardi épluche patates, mercredi un franc pour un dessert en rab ; colis-un franc-un coup de main pour un rabiote de pain d'épice.

Et sa serviette de table à nouer solidement autour du cou, et que l'on repliera à la fin du repas, bien roulée serrée dans son rond de serviette à son nom ou ses initiales BP, AV, JO, SP, MD. Les filles se rendront dehors, au fond du parc, sous les arbres centenaires, et au couteau elles graveront leurs initiales. Marquer son territoire, absolument, comme une nécessité vitale. Tailler son nom pour se décoller de cette glu, ce temps répétitif, y faire des cassures, le faire avancer.

Cet immense pâturage qui encercle le château possède ses recoins, ses planques, ses ombres sous les châtaigniers où se donner rendez-vous, piétiner sur place dans le froid ou dans l'extrême chaleur de l'été. À l'arrière des dépendances transformées en ateliers, les murs d'enceinte sont gravés aussi de lettres, FD, AF, GL, DM, un groupe d'amies qui permet de tenir. Ce sont les traces des pensionnaires d'avant, dont certains ont une légende heureuse ou malheureuse. Volonté d'attendre, d'attendre debout avec patience. Les plus anciennes retransmettront les cachettes, les espaces dérobés, les trous dans les murs, les grillages découpés qui donnent sur les bois et les champs. Ça sent la fuite ! Tant de fugues auxquelles on ne fait plus attention. Il y a les vieux maronniers, les herbes hautes, les cerfs-volants réalisés par les pensionnaires qui montent dans le ciel, les anciennes toilettes surélevées dans une tour, porte et siège en bois. Il y a ses pigeons, le chien de la directrice, les terriers des lapins, un coin comme une grange.

Devant le château, les filles en blouse jusqu'au bas des mollets accueillent Micheline l'arrivante. Chacune se demande si elle

vient d'un château, de chez une nourrice ou d'un centre de détention. Micheline est conduite à la cérémonie de la vêtue où on lui dit : « Voici comment tu seras habillée ». Fini les sous-vêtements. Ce sera une solide chemise de corps, boutonnée dans le dos, une épaisse culotte marron et une jupe dodue en laine, de lourdes chaussettes et enfin cette blouse grise aux manches trop longues, parfaitement boutonnées jusqu'au cou, et un fichu sur la tête.

Micheline va rejoindre ses nouvelles compagnes qui lui diront vite qu'elles sont là pour être couturières. Elle va s'habiller, Micheline. « Elle va s'y faire », chuchote l'une d'elle. Elle va oublier sa mère qu'elle aime. Les promenades en voiture avec son beau-père. La promenade dehors, c'est le seul souvenir.

Ces châteaux sont des lieux de vie très particuliers. Personne n'y entre. Cet isolement incroyable n'est rompu qu'à deux reprises : la venue des gendarmes pour conduire les fugueuses malchanceuses ou lors de la fête votive de la commune d'à côté, lorsque les villageois font l'animation, décoorent les chars fleuris, se déguisent sur le thème des vigneron ou de la cueillette des cerises. Loin de tout, aucun regard étranger ne pourra décrire les conditions de vie des lieux, si ce n'est les femmes qui seront aux cuisines, à la lingerie et qui habitent au village.

Au fil des années 1950-1960, mille associations privées investissent les œuvres d'accueil d'enfants réprouvés. À l'articulation entre les notabilités locales, les gens d'église et les représentants de l'État (inspecteurs, juges pour enfants, maires de communes moyennes), ces associations ont délégation pour agir sans presque aucun contrôle. La notabilité protège, faut-il l'écrire ! Ainsi s'ouvre un marché des châteaux à vendre ou à léguer, avec pour acquéreurs ces associations loi 1901<sup>1</sup>. D'un côté on cherche à constituer un

---

1. Samuel Bousson et Mathias Gardet (dir.), *Les châteaux du social*, Beauchesne-PUV, 2010. Dans cet ouvrage collectif, et en conclusion, p. 337-340, Jean-Claude Farcy souligne que « les châteaux sont déclassés,



capital charitable, de l'autre, les propriétaires assurent la pérennité de leurs biens tout en affichant une filiation honorable envers ces âmes perdues. Internat pour tuberculeux ou pour handicapés physiques ou mentaux ; foyers de semi-liberté ou centres pour « caractériels » ; foyers pour débiles légers ou profonds et combien d'autres appellations d'origine. D'un côté les bois, de l'autre un chemin menant aux étangs enfouis sous la verdure. La relégation suppose des kilomètres de champs autour du château pour contrarier les évasions<sup>1</sup>.

Les traces de ce marché ? On peut suivre cette petite annonce parmi cent parue en 1951, dans la revue *L'Union sociale* :

« À donner (sauf remboursement des frais)

À une œuvre privée :

Ancienne et vaste propriété dans le Vaucluse, à 25 Km d'Avignon. Surface construite et cour : 600 m<sup>2</sup>. Jardin 400 m<sup>2</sup>.

Pièces principales : la plupart exposées au Midi.

Composition : Rez-de-Chaussée, 2 étages et grenier. Chaque étage à 10 fenêtres de façade. 24 pièces principales.

Nombreuses dépendances intérieurs et extérieurs : 3 grandes écuries, poulailler, pigeonnier, etc.

Eau et électricité à tous les étages. Admis à bénéficier des subventions du Fonds National de l'Habitat.

Pourrait convenir à un foyer de Vieillards ou un home d'Enfants après certaines précautions (présence d'une rivière...)

Écrire Bulletin n° 111<sup>2</sup> »

---

vendus à vil prix par des familles désargentées, devenues incapables d'entretenir le domaine. Colonies de vacances, jeunes détenus ou malades, c'est le symbole de la puissance qui se déplace. »

1. Samuel BouSSION et Mathias Gardet, *op. cit.* Voir les cinquante pages de photographies des châteaux qui hébergent les centres d'accueil en France, dont certaines viennent de la revue *Informations sociales*, n° 15, août 1950.

2. Petite annonce parue dans *L'Union sociale. Revue de l'union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales*, n° 17, avril 1951.

## Mes lettres restent sans réponses

« Je me languis », aime écrire Micheline à sa mère et à Odile. Chaque lettre contient cette expression d'ennui, de peine et de tristesse, pour dire qu'elle devrait vivre ailleurs mais qu'elle patiente. « À contre cœur », avait écrit M<sup>lle</sup> Rouvat quelques mois avant, c'est à contrecœur que Micheline s'est rendue à La Roseaie. Et peut-être va-t-elle s'enfuir ?

Tant qu'elles sont âgées de moins de 21 ans, les mineures sont prisonnières de la responsabilité de leur famille et, à défaut, de l'État. D'où cette cascade de femmes observant les grossesses menaçantes sur le cours d'eau. Micheline n'est entendue que sous la forme de revendications, requêtes et pétitions. Prisonnière, elle s'oppose à tout, souligne les incohérences du lieu, son corps saisi de tous les côtés. Et sa mère n'a pas à y répondre, seule l'autorité habilitée peut le faire. Prisonnière, Micheline endosse le ton de la supplique : « *Maman chérie... Si tu ne veux pas m'aider, je serai obligée de le laisser* ». Avec ces mots attendus, le chantage marche avec la demande de « pardon » et de reconnaissance envers ses sauveurs. Des mots de ruse pour endormir l'autorité ? Des mots pour jouer la partition attendue ? Qu'une plainte surgisse ? La mère renvoie sur l'assistante qui tire l'oreille à la fille : les unes contre les autres.

« Vendredi 27 mars 1953

Mademoiselle,

*Vous ne pouvez imaginer le service que vous m'avez rendu. Je vous remercie beaucoup. Cela me fait plaisir que vous vous occupiez bien de moi car j'ai écrit plusieurs fois à Maman et mes lettres restent sans réponses. Cela me fait beaucoup de peine et j'ai souvent le noir en pensant qu'elle m'en veut de la bêtise que j'ai faite. Je ne sais plus que penser. Enfin peut-être se décidera-t-elle à m'écrire et à me pardonner, car sur terre on a*

*qu'une maman et je serais vraiment malheureuse si elle ne me pardonnait pas.*

*Avec la laine que vous m'avez envoyée j'ai tricoté 2 brassières et 2 paires de chaussons.*

*Je suis sortie avec l'assistante sociale elle a guidé mon choix pour la robe. Je crois peut-être vous trouverez un peu cher.*

*J'écris par ce même courrier à Maman en lui faisant part de vos gentilleses à mon égard. Peut-être se décidera-t-elle à me répondre.*

*Si vous me répondez Mademoiselle, je vous serai gré de me faire savoir de vos nouvelles.*

*Dites-lui bien que je cesserai de tourmenter tout le monde et que je deviendrai très raisonnable surtout pour le petit enfant qui va venir au monde.*

*Recevez, Mademoiselle, avec tous mes remerciements, mes sincères salutations. Micheline »*

La mère est tenue au silence. Rouvat prend le relais. Par étapes, la cérémonie du pardon se réalise, comme des sas de décompression, notamment lorsque Micheline écrit « *j'ai changé* », puis, plus tard, « *j'ai appris que la vie n'était pas que bal et amusements* ». Elle sait qu'elle doit répéter « *j'ai appris* » et qu'elle est en voie de conversion. La vie n'est pas de plaisir. La vie est de dureté, de rigueur et de rudesse. Micheline n'a pas le choix, elle sait que cette révérence est le seul moyen d'obtenir quelques gages pour les semaines à venir. Bien sûr elle pourrait se révolter, s'en aller nuitamment, mais pour aller où ? Elle tentera l'aventure. Plus d'une fois elle se sauvera. Plus d'une fois elle sera reprise. Plus d'une fois elle fera acte de contrition.

L'acte de soumission est un geste provisoire qui peut ménager d'autres recours en grâce. Rouvat envoie simultanément un mot à la mère : « *J'en profite pour lui faire de la morale ce qui va lui*

*déplaire très certainement* ». Le billet de sortie le samedi ne lui sera pas octroyé (elle a 20 ans), car on craint sa fuite, son échappée belle. Surtout, il ne faut jamais lui donner d'argent, elle fuguerait immédiatement. Une grossesse comme une attache « en lieu sûr » et un levier pour la transformer, ces deux pôles vont au plus loin de l'intimité. Car combien de grossesses ont été provoquées afin de tenir les filles déviantes ? N'ont-elles pas été attendues dans les pièges du corps agrippé ? Que n'a-t-on pas tout fait pour que le piège se referme ?

À plusieurs reprises, lors de cet hiver 1952-1953 où Micheline est placée à La Roseraie, dans un cahier tenant lieu de main courante, il est question des nouvelles arrivées. Les filles viennent d'autres régions, souvent de Paris afin de désengorger le centre de Savigny-sur-Orge. Le cahier d'entrée pose un regard sec qui ne souffre aucune hésitation. Ce sont des moments violents et ombrageux. Quelques renseignements ont été glanés auprès de l'institution de départ, parfois puisés dans une lettre d'accompagnement.

*« Michèle Wonder et Pierette Lacourt, âgées toutes les deux de 17 ans, sont arrivées ensemble à La Roseraie le 18 janvier 1953. La première a perdu son père en 1951, sa mère est débile ; la seconde est sans famille, sa mère l'ayant abandonnée pour partir en Afrique alors qu'elle avait deux ans. Toutes deux ont pratiqué la prostitution à Paris. Enceintes de six mois, leur influence néfaste sur leurs camarades ne peut être contrebalancée que par une vigilance permanente. Pronostic assez sombre. »*

*« Marie-France Thon, âgée de 18 ans, a encore ses parents, mais le milieu familial est mauvais. Intelligente, elle est atteinte de troubles de caractère accentués. Seul un suivi très attentif pourrait lui redonner des habitudes de vie normale et la sauver de la prostitution. Malheureusement, elle n'a qu'un désir : reve-*

nir à Paris. À l'arrivée, sa tenue en internat est bonne, malgré l'influence nocive des deux précédentes. »

« Monique Fort, originaire de Paris, âgée de 18 ans, est pratiquement abandonnée par sa famille. Entrée le 20 janvier 1953, grosse de 5 mois, elle a déjà bénéficié de placements qui se sont terminés par des incidents, une fugue et un séjour à Fresnes. Très superficielle et légèrement débile, elle subit facilement les mauvaises influences. Pronostic très sombre, son seul avenir semble être la prostitution à Paris. »

« Odette Barbe, parisienne. Son père est mort en déportation, sa mère est depuis en concubinage avec un alcoolique. Elle a eu une enfance très tourmentée et en garde une instabilité foncière. Intelligente, elle adhère à une morale antisociale : coquette, affectant la vulgarité, elle se complaisait dans les activités délictueuses d'une bande : vols de voiture, refus de tout travail régulier. Son complice et fiancé est actuellement détenu à Fresnes. Cette jeune fille n'est pas foncièrement déséquilibrée et est capable de se stabiliser et de se moraliser "par voie de mariage", à condition de ne pas épouser un gangster. »

« Claude Hersi, originaire de Reims, âgé de 18 ans, est d'un milieu familial médiocre. D'une faible intelligence, elle est nettement caractérielle : fugue de sa famille, vagabondage dans des cafés fréquentés par des militaires américains, fugues des bons pasteurs de Reims et de Loos. Entrée le 25 juin 1953 à l'établissement, elle ne cause pas de difficultés particulières, mais reste impulsive et nerveuse. Une post cure avec l'enfant peut être tentée avec des perspectives assez favorables. »

« Michèle Warin a perdu son père enfant et sa mère est volage. Intelligente, imaginative et égocentrique, elle a beaucoup d'influence auprès de ses camarades. Notamment par ses exploits en prostitution. C'est une cheffe de bande. Trouble de caractère accentué. Accouchement dans deux mois. Pourra-t-elle le garder ? Pronostic assez sombre. »

## UNE FILLE EN CORRECTION



*À l'allure sérieuse ou grave, ces jeunes femmes placées en foyer maternel ont entre 18 et 21 ans, avec des coiffures de femmes plus âgées.*

*Ce trombinoscope permet aux assistantes sociales de bien reconnaître chacune des pensionnaires. AN 20090348/7 CRI Vaucluse.*

Les filles s'échappent, il ne reste plus que des mots pour les coller dans un inventaire. Les fiches, les dossiers, les synthèses tentent de combler les irrégularités. Et que dire des pronostics ? Ils prévoient un itinéraire peu enviable, décourageant, s'insinuent

sans vergogne dans le devenir de chacune d'elles : « légèrement débile » veut peut-être dire simplette, illettrée, trop soumise ?

Sous verrous ? Elles le sont d'autant plus à la lecture des brèves synthèses sur chacune d'elles. Car les descriptions et les jugements ne souffrent d'aucune nuance. Tout est tranché. Chaque fille a ses bosses. Le protocole est le même. La résistance est un signe d'inadaptation, les refus des signes de comportements caractériels.

Pronostic assez sombre, pronostic très sombre, ces écrits à charge ont quelque chose de grossier voire de vulgaire lorsque nous les lisons aujourd'hui. Comme une proie traquée, la cruauté de l'incrimination est d'autant plus puissante qu'elle annonce toutes les catastrophes possibles.

En 1950, la sensibilité « aux filles de la rue » ne s'accommode guère de nuances et d'attention. La déviance sexuelle est une figure qui menace les familles et la société dans leur dignité. Dès lors, comment obtenir une reddition ? Par voie de mariage.

Il faut prendre au sérieux cette proposition. Chercher un mari est la seule voie socialement acceptable pour entrer en rémission et conjurer la malédiction. Toutefois, trouver cet homme avec un loupiot sous le bras n'est pas chose aisée. C'est l'objectif de M<sup>lle</sup> Rouvat et de la maternité sociale : opérer un renversement de l'indignité vers une coloration intégratrice, faire oublier la faute par le mariage. Les mères, les grands-mères, les tantes, les marraines, les assistantes sociales, les nourrices, les infirmières participent à l'accusation tout en pénétrant sur le territoire intime afin de trouver « un mari », celui qui la fera entrer dans le salut<sup>1</sup>.

---

1. Le premier rapport de visite à domicile par M<sup>lle</sup> Rouvat, en mars 1953, précisait que « Micheline accepte avec réticence le placement en maison maternelle. Il est peu probable qu'elle y demeure. Il est trop tard pour essayer de la transformer ». Nous verrons qu'au fil des années, le regard change.

« Vendredi Avril 1953

Mademoiselle,

Votre lettre m'a beaucoup fait plaisir et m'encourage beaucoup.

Je trouve car même un peu le temps long mais je prends patience car je pense que cela finira bientôt. Il y a des filles qui ne sont pas gentilles du tout et qui vous font la vie dure par jalousie, mais ma Directrice a dit qu'il ne fallait pas leur parler et les laisser de côté. J'ai écrit plusieurs lettres au Père du bébé mais il ne me répond pas je vous en supplie Mademoiselle écrivez lui, peut-être que s'il était bien conseillé, il vous écouterait car dans le fond ce n'est pas un mauvais garçon, mais il se laisse influencer.

Je n'ai toujours pas reçu des nouvelles de Maman je ne sais plus quoi penser. Pourtant elle m'avait dit qu'elle ne me laisserait pas et qu'elle m'aiderait.

J'ai tricoté 2 brassières en laine avec la laine que vous m'avez envoyez et c'est tout ce que j'ai. Je ne veux pas abuser de vous, mais si vous pouvez m'envoyer de l'argent, vous serez gentille, remarquez je pourrai vous le rembourser dès que j'aurai touché mes primes.

Si vous pouvez me faire avoir un jeu de layette, car ce qu'on donne à la Roseraie, ce n'est presque rien. Je ne vois pas comment je vais me débrouiller pour acheter du linge pour le bébé surtout que je n'ai pas un brin d'argent pour lui préparer sa layette.

J'espère me trouver une place en Savoie car c'est là que je désire retourner. Je ne veux pas retourner dans le midi où tout le monde me connaît. J'emmènerai le bébé avec moi et puis je le mettrai en nourrice.

J'espère que je ne vous ennue pas trop en vous racontant mes petits malheurs et que vous me pardonnez car j'ai personne a qui me confier avec tous mes remerciements pour ce que vous avez fait pour moi jusqu'à maintenant.



*Recevez Mademoiselle mes meilleures amitiés.*

*Micheline Bonnin.*

*P.S. J'osais pas vous le demander mais je n'ai pas de souliers à me mettre, peut-être pourrai-je demander à la directrice qui m'avance un peu d'argent sur les primes pour me les acheter. »*

Convaincre le père de devenir le mari. Partir dans sa région à sa rencontre. Tout faire pour aller le chercher. Crier, crier encore à l'injustice d'être enceinte sans mari. Micheline est déchirée par ce destin de douleur.

Les histoires s'encastrent. On peut difficilement séparer l'histoire des femmes de celle des relations sociales, des classes pauvres qui coudoient les lieux d'enfermement, ni de la violence du Code civil envers les femmes ou des logements insalubres de l'après-guerre. La bruyante pénalité du Code pénal (très masculin) a étouffé la pénalité civile si fourbe et sournoise (pour les femmes<sup>1</sup>). Après-guerre, les femmes pauvres s'affrontent à de très puissantes règles civiles sur quantité de fronts : les abandons de domicile conjugal nuitamment retranscrits dans les mains courantes, la minorité pour faire commerce librement redoublée par l'infériorité des femmes de commerçants, les coups du mari

---

1. À la suite de François Tricaud dans son ouvrage *L'accusation. Recherche sur les figures de l'agression éthique*, Paris, Dalloz, coll. « Philosophie du droit », 1977, on peut appeler « pénalité civile » l'ensemble des lois du Code civil qui ont une dimension profondément punitive. Prenons l'enfermement à domicile quand la femme mariée est enfermée au sens strict du terme dans le domicile conjugal. Prenons encore l'interdiction de la recherche de paternité sauf en cas d'enlèvement ou de preuve notoire de concubinage avec des témoins, de manière à interdire à la femme de se retourner contre son « séducteur ». Voir Jean-François Laé, *L'instance de la plainte. Une histoire politique et juridique de la souffrance*, Paris, Descartes & Cie, 1996, notamment le chapitre 1, « La plainte affamée ».

qui passent pour des accidents, l'outrage aux bonnes mœurs par dénonciation des proches, la question de l'honneur bafoué des hommes, les accidents invisibles dans les usines, l'avortement et ses illégalismes sournois, les professions ambulantes sous contrôle permanent, les pensions alimentaires qui ne voient pas le jour. C'est le bon mot : les femmes ne voient pas le jour dans ces boîtes noires. Contrairement à la légende des professeurs de droit, qui les voient neutres, les codes sont sexués, car ce sont des institutions latérales qui vont les exercer. Le Code civil a ses articles réservés aux femmes sans le crier sur les toits<sup>1</sup> ! Car, bien au-delà de l'infériorité juridique de la femme mariée, toute une dramaturgie émaille la vie des femmes, au fil d'épisodes que l'on peut suivre dans la vie jurisprudentielle, vignettes qui nous montrent tant d'affects blessés<sup>2</sup>.

Au total, l'intimité des femmes dans le droit est explicitement posée à l'extérieur de la société. Si le domicile est l'axe central d'un ensemble de droits personnels, les femmes n'en ont pas. Car leur domiciliation est sous contrainte, de manière à rendre instables les attributs juridiques de la personne. On peut suivre ces attributs dans trois directions : la notion d'*intégrité physique et morale* qui consacre la capacité et la dignité des personnes ; la notion d'*intimité* qui s'exerce par la protection de la vie privée ; la notion de *dignité personnelle* qui évoque un sentiment, une personne qui se sent en sécurité. De ces trois étages de l'individu (le corps, ses gestes, sa sensibilité), on pourrait dire qu'ils forment une définition *a minima*.

---

1. Voir Coline Cardi et Anne-Marie Devreux (dir.), « L'engendrement du droit », *Les Cahiers du Genre*, n° 57, 2014. Voir aussi Stéphanie Hennette-Vauchez, Marc Pichard et Diane Roman (dir.), *La loi et le genre. Études critiques de droit français*, Paris, CNRS Éditions, 2014.

2. Voir chapitre « Les brouillons du divorce » dans Jean-François Laé, *L'Ogre du jugement*, Paris, Stock, 2001.

Or, n'est-ce pas ce qui est manifestement absent dans l'histoire de Micheline ?

Et voilà la jeune Micheline qui provoque ce moment de mise à la porte. Sa réputation rejaillit instantanément sur le présent, les proches, l'environnement. Événements et gestes menacent l'entourage.

Le ton monte, encore. L'admonestation ne suffit plus.

Reste l'enfermement.

L'enfermement, à la fois fissure intime et une terreur morale.

Ce qui advient durant ce temps : un rapport violent aux autres. Un réquisitoire empli de détestation.

Être enceinte et enfermée dessine ainsi un diagramme de forces multidimensionnelles, brassant à la fois des archives venant d'en haut et des stratégies d'écriture venant d'en bas. C'est le rapport entre les strates d'archives et les stratégies singulières<sup>1</sup>. Même minimales ou dérisoires, les conflits stratégiques se tiennent dans toutes les correspondances, de haut en bas, avec autant de caresses que de bagarres. Les coups sont des réponses aux coups. Ils forcent le lecteur à comprendre ce qui se joue sous le voile des rapports administratifs, des archives qui surveillent et répriment mais donnent aussi à voir des liens d'affection, des morceaux de vérité autre. Les lettres aux administrations, à la police, au maire, à l'assistante sociale sont une autre source que l'archive ; elles peuvent s'opposer à elle.

---

1. Ce sont deux lignes parallèles qui agissent comme des tenailles. Entre ces deux articulations se tient l'agir, dans ce violent conflit, on fait ce que l'on peut et l'on mobilise son corps.



## Chapitre 3

### Devenir marraine

*« Le corps sans organes est un corps affectif, intensif, anarchiste, qui ne comporte que des pôles, des zones, des seuils et des gradients. C'est une puissante vitalité non-organique qui le traverse. »*

Gille Deleuze, *Critique et clinique*, Paris, Minuit, 1993, p. 164

Nous accédons rarement aux relations d'affection qui lient les enfants à leurs nourrices, les mineures à leurs assistantes sociales, les pensionnaires à leurs éducatrices. Et ce ne sont pas les sociologues et les historiens, ni les professionnels dont l'activité relationnelle est intense, qui abordent cette zone sensible tant il est recommandé de tenir à distance cette mièvrerie qui encombrerait l'analyse. Les rugissants rapports de pouvoir qui nous étranglent suffisent. Or, ceux-ci ne disent pas tout de ce qui relève des attaches et des attachements. Dans *Vies minuscules*, Pierre Michon raconte sa mise en pension durant sept ans, là où « *il semblait légitime que la tâche d'apprendre le pourquoi des choses se payât d'une claustration quasi monacale, romaine... J'abordais l'époque où les immunités tombent, où les cauchemars sont vrais et où la mort existe<sup>1</sup>...* »

---

1. Pierre Michon, *Vies Minuscules*, Paris, Gallimard, 1984, p. 61.

Pour ce qui est des affects, ce sera le silence. Il ne faut pas tout mélanger. Cette zone affective relève du privé qu'il convient de protéger. Cette séparation entre relations professionnelles et personnelles permet de ne laisser aucune trace des attachements réciproques.

Ainsi en va-t-il d'Odile et de ses filles préférées, celles avec qui « *ça accroche* », dit-on dans le milieu professionnel. Celles avec qui le courant passe. Celles qui s'attachent et réclament attachement. On peut là encore moquer ces affects, y voir un paternalisme bon teint ; il n'empêche, cette relation d'aide intervient comme l'appui d'un changement, un soin précieux qui pèse dans les choix, une attention soutenue envers ce qui arrive. Tant de fois Odile s'alarme ! L'affection est palpable. Tant de fois elle interroge la sœur supérieure de La Roseraie pour s'assurer que rien ne manque à la petite. Tant de fois elle fera un récit à sa décharge ! Ajoutons à cela sa constance à rejouer sa confiance. N'est-ce pas l'un des éléments de la parenté que de répéter sa confiance aux proches quoi qu'il arrive, un régime d'immunité nécessaire à la croissance ?

Entre Micheline et Odile, la correspondance s'intensifie au fil des semaines passées au centre de La Roseraie. Bousculée par l'institution, Micheline a peur de perdre pied.

Immédiatement, Rouvat la rassure par un mot où, pour la première fois, elle use d'une formule d'introduction et de politesse au ton plus personnel :

« 24 mai 1953

*Ma Chère Micheline, Je te remercie de ta lettre et je ne t'ai jamais dit que je te retirerai ma confiance. J'ai confiance en toi et je suis persuadée que tu tiendras parole. J'ai eu de tes nouvelles par M<sup>lle</sup> Bellier, j'ai su que tu t'occupais de l'enfant de Liliane pendant son absence et je t'en félicite. Bien cordialement à toi. L'Assistante Sociale. O. Rouvat. »*

C'est un premier tournant de cette correspondance. Les relations personnelles s'affirment, la confiance et une certaine complicité entendue émergent. Bien s'occuper du petit de Liliane : Micheline sent que cette attention est un levier auprès d'Odile. Elle laisse venir ses sentiments.

*« Jeudi 28 mai 1953*

*Mademoiselle,*

*C'est avec beaucoup de joie que j'ai reçu votre lettre et Je suis contente que vous m'ayez gardé votre confiance. Le bébé de Liliane se fait très beau, il a grossi de plus d'un Kg, et elle a été très contente de le retrouver au retour d'avignon.*

*M<sup>lle</sup> Bellier, je crois, s'occupe de me faire toucher mon argent. Je languis car je pourrai préparer la layette pour le bébé.*

*Mon père est venu me voir dimanche avec sa femme et une de ses petites filles, il veut à tout prix que je lui fasse une lettre de réhabilitation, que ce que j'aurai dit quand j'étais petite, ce n'étais pas vrai, M<sup>lle</sup>, je vous prie de me conseiller un peu, car il me voit seule, il me promet beaucoup de chose, il faut que je pense à mon bébé, enfin vous verrez, je vous envoie la seconde lettre qu'il m'a faite.*

*J'ai écrit à l'assistante sociale d'alberville, en Savoie mais elle ne me répond pas, je dois avoir mal mis l'adresse. Vous serait-il possible de vous la procurer ?*

*Chaque fois que je vous écris, je vous demande quelque chose.*

*excusez-moi.*

*Recevez M<sup>lle</sup> mes respectueuses salutations et mes meilleures pensées.*

*Micheline Bonnin. »*

Entre les mois d'avril et de septembre 1953, la correspondance s'adoucit, une amitié se noue, une affection particulièrement attentionnée, une sorte de parentalité produite par ces

moments critiques où la responsabilité de l'une ne peut agir qu'à condition que la seconde s'y attache.

Alors, diriger la conduite d'autrui transite par des attaches, des attachements, des mots d'affection et de menace allant au-delà du simple rôle professionnel. Le 5 septembre 1953, Rouvat écrit :

*« Ma Chère Micheline, Mon silence s'explique car j'ai trouvé ta lettre à mon retour de congé. Je pense qu'à l'heure actuelle tu as ton bébé, est-ce un garçon ou est-ce une fille. Comment l'appelles-tu. Si je viens à Marseille je viendrai te voir, je te le promets mais je n'aie pas l'occasion d'y aller en ce moment. J'espère que tu te portes bien ainsi que ton bébé. Ne pense jamais que j'aie pu t'abandonner, si tu as besoin de quoique ce soit fais le moi savoir.*

*Bien cordialement à toi »*

L'élan du cœur, le plaisir de l'enfant né en son absence, la précipitation à venir le prendre dans ses bras, tout indique qu'il n'est plus question de faire la morale, de planter du « plomb dans l'aile », mais de dire sa joie et son désir de voir le nouveau-né. Les sentiments font chavirer l'ordre professionnel. Ce pourrait être une lettre d'une mère à sa fille, d'une tante à sa nièce, d'une sœur aînée à sa cadette. Le désir ardent de subvenir à ses besoins, de ne jamais abandonner son enfant, la promesse de parentalité en acceptant d'être dans un nouveau rôle, créent un tournant. « Je te promets » fait impulsion.

*« Mardi 20 octobre 1953*

*Mademoiselle Rouvat,*

*Je suis heureuse que vous vouliez bien être la marraine de ma petite Corine.*

*Dès que j'aurai touché mes primes, je pourrai la baptiser. Je désire de tout mon cœur que vous ayez un jour de libre pour ce moment-là.*



*Je me fais beaucoup de souci car elle ne grossit pas régulièrement et on lui fait des piqûres dans le ventre pour la fortifier, cela me fait mal au cœur.*

*Enfin j'espère que dans quelques temps cela ira mieux.*

*J'espère que vous vous êtes occupée de la layette, car n'ayant pas d'argent, je n'ai presque rien à lui mettre.*

*C'est effrayant tout ce qu'il faut pour un bébé.*

*J'ai été obligé de vendre mon gilet 500 <sup>F</sup> pour acheter du savon pour laver et maintenant je n'ai plus rien.*

*Je ne regrette rien car c'est pour ma fille, je préfère avoir froid et qu'elle ait du linge propre.*

*C'est des mauvais moments à passer heureusement que la roue tourne.*

*D'avoir un peu souffert cela m'a fait comprendre bien des choses et surtout voir que la vie n'est pas faite que d'amusements.*

*Toute ma joie maintenant sera de travailler pour pouvoir la gâter et la choyer et qu'elle ne manque de rien.*

*Liliane vous envoie bien le bonjour, des grosses caresses de son petit Yves. Il s'est fait bien beau et n'est pas reconnaissable.*

*Je vais terminer ma lettre car je vous embête peut-être avec mes soucis vous qui en avez certainement plus que moi.*

*En attendant une réponse*

*Recevez, Mademoiselle ma respectueuse sympathie*

*Micheline Bonnin.*

*PS Je ne sais pas si l'on me retiendrait pas mon courrier, car quand je le fais poster je en reçois pas de réponse, et quand c'est moi qui le poste, j'ai réponse 2 jours après.*

*Ce cas c'est produit quand j'ai écrit à l'assistante de chambre, je lui ai écrit 2 fois et elle me dit avoir reçu aucune de mes lettres. »*

*« Grosse caresse », « amicalement » : chaque phrase est empressement et la réponse est à la hauteur : « Corinne vous envoie Mille baisers du bout de ses petites mains. Elle veut essayer de dire Mairaine. Recevez, Mademoiselle, d'une grande fille qui pense à vous*

*ses plus affectueux baisers* ». La femme célibataire oublie provisoirement son rôle professionnel pour accélérer les choses : layette, primes, Marseille, confiance. On peut aussi penser le contraire, qu'enfin elle fait son travail, celui d'accélérer les interventions publiques. L'élan affectif répond à l'annonce de la naissance de Corinne, à l'occasion de laquelle Micheline met en concurrence M<sup>lle</sup> Rouvat et sa mère lorsqu'elle lui demande d'être la marraine de la petite. Enfin une place rehaussée ! Elle dit reconnaître sa faute et être seule, puis renie sa mère qui ne fait rien tout en implorant pour elle de l'aide.

*« Votre lettre m'a fait grand plaisir. C'est une petite fille que j'ai eu et j'en suis heureuse. Je l'appelle Corine, à la naissance elle pesait 4 Kg 100 mais maintenant elle a maigri, on lui fait des piqûres pour lui donner appétit.*

*Je ne l'ai pas encore baptisé, et j'espère de tout mon cœur que vous voudrez être sa marraine ; car je n'ai personne et je ne peut compter sur ma mère car je sais qu'elle ne fera rien pour moi.*

*Si vous pouvez m'envoyer un peu de layette pour le bébé, j'en serai contente.*

*J'aimerais aussi avoir une gaine car depuis que j'ai accouché, il me faudrait me serrer ?*

*Je n'ai pas encore reçu aucune de mes primes mais j'espère que cela ne tardera pas car avec un bébé il faut beaucoup d'argent.*

*J'ai payé ma faute, j'ai souffert et j'ai compris, un peu trop tard, que la vie n'est pas faite que d'amusements.*

*Maintenant il faudra que je me mette sérieusement au travail pour que ma petite fille ne manque de rien car elle n'a que sa maman.*

*J'espère que vous avez passé de bonnes vacances que vous auront permis de vous reposer.*

*Maman m'a écrit et m'a bien encouragé.*

*Elle m'a dit que si arrive à trouver du travail pourra m'aider ?*

*J'aimerais qu'elle trouve une place. Si des fois vous saviez quelque chose vous lui feriez savoir.*

*Je vous remercie. Recevez, Mademoiselle Rouvat, mes respectueuses salutations.*

*Micheline Bonnin. »*

Comme toutes les premières assistantes sociales des années 1950, Odile a été recrutée sur l'ancien modèle de la professionnelle célibataire, à la manière des infirmières et des sages-femmes des hôpitaux, vouées à être totalement disponibles et à offrir tout leur temps à la cause. Les demoiselles s'occupent des mamans. Elles sont des modèles de pureté, prêtes à adopter et diriger « mes filles ».

Sa réponse est d'enthousiasme :

*« 21 Septembre 1953. Chère Micheline. Toutes mes félicitations pour ta petite Corinne dont j'accepte volontiers d'être la marraine. M<sup>lle</sup> Bellier s'occupe activement de tes primes et tu les toucheras. Je n'ai pas actuellement l'occasion de venir à Marseille mais si j'y passe je viendrai te rendre visite. Je vais m'occuper un peu de la layette. Grosse caresse à Corinne. Bien amicalement à toi. »*

Cette disposition met en forme des pactes, comme des « tantes sans enfants » qui se rendent libres pour prendre en charge la nièce ou le neveu si nécessaire. Et c'est au moment du baptême que les tantes peuvent apparaître comme des parentes « de choix », lorsqu'elles sont appelées pour être marraine, d'autant plus lorsqu'elles remplissent déjà le rôle de substitut parental, comme c'est le cas d'Odile. D'ailleurs, ne remplit-elle pas déjà toutes les tâches courantes d'une tante dévouée, attentive, éducatrice ?

Il n'est guère risqué de soutenir qu'Odile se réjouit de devenir la mère spirituelle de l'un des nourrissons, de faire son éducation religieuse jusqu'à la communion, son éducation morale jusqu'à sa majorité. Ce lien ouvre la perspective d'une parenté spirituelle,

une implication au-delà de la responsabilité civile, une obligation d'entraide<sup>1</sup>. Cela n'a échappé ni à Micheline ni à Odile.

Odile est un membre requis mais inattendu pour remplir ce rôle. Habituellement, c'est une tante, une nièce ou une belle-sœur qui l'assure. L'implication a pour conséquence de prendre en charge au-delà du rôle professionnel. Sa dimension morale est nette. On ne sait pas si Odile sera une marraine active, bienveillante, réactive envers la petite. Ira-t-elle d'embrassades ou de poignées de mains envers la famille ? Prendra-t-elle un langage familial, d'emblée chaleureux, ou plutôt formel et distancié ?

## Le baptême de Corinne

Reste à savoir comment s'est déroulé le baptême ! Tout d'abord, est-ce que le curé est venu officier au sein de La Roseraie dans une salle de prière ? C'est possible. Ou est-ce que la cérémonie a eu lieu à l'église du quartier de la Rose ? On peut en douter au vu du nombre de baptêmes à diligenter à la demande des pensionnaires de La Roseraie.

Dans le courrier de Micheline, le pilotage des conduites est ferme : tricot obligatoire, layette rose ou bleu, prière avant les repas, tout un ensemble qui conduit naturellement au baptême. C'est très certainement une obligation. On imagine mal une pensionnaire se battre, refuser de « réparer la faute » par une cérémonie socialisante. On peut imaginer que la cérémonie dans la salle de prière de La Roseraie est de moindre ampleur. Et pourtant, on apprend dans une lettre plus tardive que le frère de Micheline, Georges, s'est déplacé pour être le parrain.

---

1. Françoise Héritier-Augé et Élisabeth Copet-Rougier (dir.), *La parenté spirituelle*, Paris, Bâle, éditions des Archives contemporaines, 1995. Agnès Fine, *Parrains, marraines : la parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.



*Sur une poupée en caoutchouc flexible, on apprend à langer le nourrisson, à lui donner le biberon, à le manipuler suivant les règles de la puériculture : aérer, laver, soigner. Photographie. © Ministère de la Justice – ENPJJ. Bp 4006. (1955)*

Pour le parrain et la marraine, le curé a sans doute rappelé qu'ils seraient présents lors des grandes étapes de la vie chrétienne de Corinne : première communion, profession de foi, confirmation, sans oublier de prier pour elle. Cette parenté spirituelle les engage aussi à aider la mère dans ses responsabilités. Sans doute Odile a-t-elle lu une prière et fait profession de foi de porter assistance à Corinne au cas où. Elle a tenu avec Georges un cierge au moment de l'onction sur la tête et tous deux ont ensuite signé le registre du baptême. Odile a-t-elle déposé dans l'église d'à côté une intention de prière pour Corinne ?

Nous pouvons alors supposer que quelques fleurs, quelques paroles ont été échangées entre le curé et Odile, puis l'offrande d'une timbale en argent frappée du prénom de l'enfant, une médaille autour du cou feront l'affaire. Ou encore une gourmette en argent, un livre de messe neuf et une brassière supplémentaire. Odile a-t-elle fait un petit discours ?

*« Je te donnerai tout l'amour d'une marraine. Je serai présente pour t'épauler, te conseiller, te consoler comme je l'ai fait pour ta maman. Je te souhaite de voyager loin, à rêver et à rire fort. Tu peux avoir confiance, avec les lettres du mot marraine, on peut former le mot aimer. »*

Dans la grande cour, les femmes enceintes ont probablement entouré Micheline et la petite dans ses bras, avec des exclamations autour de la petite. On l'a embrassée, on l'a cajolée, on se l'est passée de bras en bras, on lui a chatouillé le menton, on lui a parlé d'une voix enfantine très aiguë. Odile s'est interrogée sur l'accouchement sans anesthésie, les langes envoyés par la poste, comment tenir un corps si fragile ! L'essentiel : bien serrer les jambes très droites afin qu'elles ne se bombent pas en arceaux. Laisser les bras libres. Ne pas trop comprimer le ventre. Odile

donne ses conseils, ceux appris dans les cours de puériculture de l'école d'assistante sociale.

Au pays, la coutume veut que le parrain jette des pièces de monnaie pendant que le cortège parcourt les rues du village. Le centre de La Roseraie a-t-il valorisé une telle pratique dans la rue principale ? Nous ne le savons pas. « *Les enfants courent et se bousculent pour ramasser les pièces au cris de "vive le parrain, vive la marraine !" Avant on jetait des bonbons* », souligne Laurence Wylie qui enquête dans le village voisin de Roussillon dans ces mêmes années<sup>1</sup>. Un témoignage sur la force centrifuge de la parenté, le choix des parrains-marraines dans le cercle des cousins-cousines, oncles et tantes. L'enjeu, c'est de resserrer les rangs. Assurer la transmission d'un prénom qui rappelle le grand-père ou la grand-mère, un grand-oncle disparu durant la guerre.

Bien sûr, le modèle commence à se défaire. On le voit par le choix du prénom qui n'est pas celui de l'assistante sociale (Odile) et auquel elle ne participe pas. Mais la marque d'un lien privilégié est manifeste dans la correspondance. Sa spécificité, c'est la virginité. Son action de grâce, l'assistance. Sa couleur, la disponibilité. Les sociétés produisent des demoiselles comme elles produisent des soldats : tout cela se constitue par des corps symboliques ou par des institutions spécifiques comme la Croix-Rouge, le secours aux pauvres, les associations caritatives.

Et les préceptes ne manquent pas. La vie n'est pas faite que d'amusement. Il y a un temps pour rire et un temps pour travailler. Il faut se sacrifier pour son enfant. Ce sont de mauvais moments à passer, heureusement que la roue tourne. Ces simples prescriptions conduisent sur la route biographique. Micheline les

---

1. Laurence Wylie, *Un village du Vaucluse*, Paris, Gallimard, 1968. Ses observations ont été menées dans les années 1950-1951 lors d'un séjour d'une année dans un village près d'Avignon. Ce village est à moins de 40 km de Pernes.

répète pour s'en convaincre : « *Dès que j'aurai touché mes primes, je pourrai la baptiser. Je ne regrette rien car c'est pour ma fille. Toute ma joie maintenant sera de travailler pour pouvoir la gâter* ». Bien sûr on pourrait balayer ces mots et les mettre au compte de la soumission, de la normalisation ou de la défaite. Or c'est un virage qui s'amorce. Avec une marraine telle qu'Odile, une assurance est prise, une filiation morale engagée. Micheline tente une bascule dans sa dernière formule : « *recevez ma respectueuse sympathie* ». Une semaine plus tard, ce sera son amitié, et en retour des « *bien amicalement à toi. Je te dis donc à bientôt. Caresse à Corinne. Grosse caresse à Corinne* ».

Tracteur d'affection, le nourrisson fait lien et réduit l'écart social. Une chose est sûre, les rôles sociaux et professionnels sont traversés de tendresse, élargissent les immunités tandis que l'institution discourt sur ces filles belliqueuses et caractérielles. Double vie dans le travail social ? C'est ainsi qu'une telle correspondance, apparemment si singulière, sert d'échangeur entre le ponctuel et le structurel, arrache « de l'insignifiance » une mémoire vive de l'expérience professionnelle. Ces menues expressions affectives prennent place dans un champ plus large, celui des adoptions symboliques qui s'inscrivent dans une longue durée.

Observons encore que les femmes détiennent le pouvoir généalogique, le savoir des règles qui énoncent les relations de parentés spirituelles. La parenté diffuse, la parenté qui s'infuse vers les non-parents, la parenté de fait s'établit par ces gestes qui engagent pour la vie. « Engager » : le mot est dit. Elle sera là pour chaque saison de la vie, la communion, les fiançailles ; elle sera le témoin lors du mariage de la petite Corinne. La marraine assure les rites de passage de l'existence.



## Une part pour le dévouement

Les milieux du catholicisme de gauche ont un impact non négligeable sur les jeunes et les femmes. La JAC, la JEC, la JOCF ; les multiples mouvements familiaux ; les prémisses du planning familial post-méthode Ogino-Knauss<sup>1</sup> ; les assurances sociales pour salariés et non-salariés. Ce tissu institutionnel offre de nouveaux terrains aux assistantes sociales.

« *Nous sommes des intermédiaires entre les classes populaires et l'État* », affirme Madeleine Delbrêl<sup>2</sup>, une volonté d'autant plus affirmée que le Service social ouvre sa porte à 10 000 candidates, dont 3 300 seront retenues pour suivre une formation après 1946. Cette loi du 8 avril 1946 prévoit un « stage de récupération » pour celles qui ont servi durant la Seconde Guerre mondiale, une sorte de validation des acquis de l'expérience (VAE) avant l'heure.

Est-ce le cas d'Odile Rouvat ? Nous ne le savons pas. Ce qui est sûr, c'est que règne l'enthousiasme dans cette reconnaissance du Service social. Chez les dockers, chez les marins, dans les mines, chez les ruraux, pour les lycéens ou pour la petite enfance, « leurs assistantes sociales » débarquent comme nouvelles ressources<sup>3</sup> ! Assister les femmes, les épouses, les mères, cette vocation ouvre une troisième voie pour l'église qui « *lâche du lest, au lieu de retenir les filles au couvent ou à la maison. Les exigences du*

---

1. Méthode de calcul basée sur l'observation du cycle menstruel féminin. Ce calcul par température permet de déterminer les périodes où la femme n'est pas supposée être fertile, supposition parfois en échec, d'où l'expression de l'époque des « bébés ogino ».

2. Madeleine Delbrêl, *Ampleur et dépendance du service social*, Paris, Blond et Gay, 1937.

3. Bertrand Delaunay, « La formation initiale en service social, une instance de professionnalisation », *Vie Sociale*, n° 4/2007.

*foyer familial sont tellement sacrées qu'on n'ose penser l'assistante sociale que célibataire<sup>1</sup>* ». La vocation exige ce sacrifice. Les lettres de recommandation, les attestations de service dans des œuvres de la postulante seront des signes de vocation affirmée. Les demoiselles pourront alors s'occuper d'enfants, de malades, de pauvres, aller vers l'enseignement ou l'assistance, sous cette condition de dévouement qui suppose le célibat. Odile exerce à merveille le précepte : « *Que votre oui soit un oui et votre non soit un non.* » La fermeté des réponses prévaut dans les conduites éducatives.

Il faut pourtant se méfier de cet *a priori* revêche, de ce ton sec et sans appel. Célibataire, cela ne veut pas dire « rabat-joie » ou enfermée dans un milieu étriqué, loin s'en faut. Les bonnes œuvres sont doublées de mondes parallèles. L'un de ces mondes, c'est le scoutisme et ses activités dans la nature. Lorsqu'Odile parle de « ses filles », elle indique le groupe des louvettes ou des jeannettes dont elle guide les activités. Autre monde parallèle : le Club alpin français, ses virées en montagne, l'entre-soi de la bourgeoisie gaillarde et vigoureuse des années 1950.

## Sur les planches, les filles !

Ainsi apprend-on incidemment qu'Odile a fait une chute de ski : « *je me suis cassé le nez* », écrit-elle en fin de lettre à Micheline. Celle-ci lui répondra par des questions sur sa dégringolade. À la fin d'une lettre adressée à une collègue assistante sociale, M<sup>lle</sup> Bellier, Odile lui envoie « *ses salutations Cafiste* », avec un léger sourire semble-t-il, avant d'ajouter que « *le CAF se porte bien* ». Il m'a fallu quelque temps pour écarter la Caisse d'allocation familiale ! Et pour faire le lien avec

---

1. Roger-Henri Guerrand et Marie-Antoinette Rupp, *Brève histoire du service social en France : 1896-1976*, Toulouse, Privat, 1978, p. 73.

une autre note écrite, « Notre club Alpin », en s'adressant à une troisième collègue.

Une nouvelle voie sur les pratiques d'Odile s'ouvrirait-elle ?

Lors des correspondances professionnelles, il n'est pas rare de demander en aparté des nouvelles personnelles à telle ou telle collègue, au sujet de sa famille, de sa santé ou de ses futures sorties en vacances. Odile est heureuse d'appartenir à un petit comité de femmes qui se retrouvent trois fois l'an, au théâtre, au cinéma, en randonnée ou sur des pistes de ski. Ces rencontres consolident autant les liens d'amitié que la solidarité professionnelle. Mieux vaut randonner que de regarder des exploits montagnards avec des jumelles ! Elles sont modernes, ces assistantes sociales, qui pratiquent l'excursion sur les chemins balisés par le club, le ski sur les nouveaux tracés des pistes noires, le bivouac sur des parcours organisés par le Club alpin français, une association nationale très en vue dans les classes supérieures et les professions libérales.

Les CAF sont fréquentés par de petites élites cultivées, non conformes, des femmes aussi qui, par leur métier, sont plus indépendantes que d'autres, et dont le célibat favorise l'affirmation. Avec ses amies célibataires, plus besoin de jouer l'intendante de secours, le second rôle du groupe des hommes en cordée, à elles enfin les courses intrépides et le corps libéré sous les sombres sapins. La randonnée en haute montagne, les gîtes en altitude, les guides qui tracent les parcours au choix suivant les difficultés, c'est l'un des événements de cet après-guerre qui porte haut l'héroïsme et le « développement de soi<sup>1</sup> ».

Sans doute Odile est-elle abonnée aux revues du club qui exaltent ouvertement la passion des monts, l'effort intense, et parfois la prise de risque pour découvrir un nouveau col,

---

1. Au côté de nombreux autres mouvements d'éducation populaire, comme les foyers ruraux, les foyers Léo Lagrange, les CEMEA, Peuple et Culture, etc.

une vallée habituellement inaccessible<sup>1</sup>. Bien sûr les héros ne manquent pas, de l'organisation des secours en montagne en passant par le tunnel du mont Blanc, la construction des refuges en haute montagne ou la conquête de l'Annapurna ; l'éloge du « dépassement personnel » est au zénith dès ces années 1950. Les articles dévoilent les efforts de marche en raquettes pour gagner les versants italiens, la fierté du devoir accompli et de la victoire sur une nature hostile. N'est-ce pas dans ce sous-sol qu'Odile emprunte ce langage de l'effort auprès de Micheline ? Celui de la satisfaction du dépassement de soi-même, du corps robuste et vaillant se fortifiant dans la lutte pour la vie ?

Comme ses collègues, Odile a fait des études et possède le diplôme d'assistante sociale, un titre fraîchement renouvelé. Comme elles, les femmes indépendantes des classes supérieures trouvent au sein du Club alpin un espace particulièrement avant-gardiste, certes encore fortement dominé par les hommes, mais qui dessine une liberté nouvelle, un mouvement du corps et de l'esprit jusque-là proscrit<sup>2</sup>. C'est l'âge d'or des grands exploits en montagne. Évidemment, Odile a vu les pieds et les mains gelés de Maurice Herzog à la une de *Paris Match*, sa victoire sur l'Himalaya, bonnet blanc et drapeau français tenus en main. C'est le moment des grands récits naturalistes modernes. Ces agrandissements narratifs sur la protection de la nature.

Dès lors, pourquoi ne pas organiser des camps pour ses « protégées » dont fait partie Micheline, les lancer vers les cimes blanches ? Pourquoi ne pas initier les jeunes filles à ce

---

1. *La montagne* et *Revue Alpine* sont les deux revues qui, en 1955, se fonderont en un seul titre, *Montagne et Alpinisme*.

2. Cécile Ottogalli-Mazzacavallon, « Des femmes à la conquête des sommets : Genre et Alpinisme (1874-1919) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 23, 2006, p. 165-178.

« sport naturel », la randonnée, avec ses jeux de parcours au fil des épreuves<sup>1</sup> ?

Parmi les dossiers retrouvés, entre des cartons contenant des documents de gestion, des feuilles volantes s'éparpillent. C'est « un reste » d'un cahier de vacances, tenu lors d'un camp en Haute-Savoie, vers Saint-Maurice, organisé par Odile et son amie assistante sociale au château de Carlevan à Allauch. Il contient la place des photographies – absentes – et des textes en légende spontanément assemblés. Comme dans la conquête des grands monts, Odile écrit à la première personne. Avec un brin d'humour.

Modestement, le genre d'histoires brèves qui s'y raconte prend modèle sur les grands récits d'expédition et en même temps, il fait penser au cahier des scouts de France. Généralement, les camps de Jeannette reviennent avec un cahier cousu main, à l'ancienne, avec 12 feuilles qui, une fois pliées, font 48 pages ourlées sur un support carton, à dos carré, résistant, qui sera exposé à la fête de la paroisse de fin d'année<sup>2</sup>. C'est un genre qui naît, celui du témoignage collectif par cahier, celui du récit au ras du sol, relatant des situations drôles ou cocasses<sup>3</sup>. Sur la couverture volante déchirée, le plan de la ville de Saint-Gervais est en couleurs. Nous sommes en décembre 1955. Micheline est alors dans un autre centre de femmes, à Allauch – nous y reviendrons.

---

1. Pour une histoire de l'accès des classes populaires aux sports d'hiver, voir CLAJ-Jeunesse Camping, *La Bataille des loisirs. Les années 50*, Nice, Éditions SeRRe, 1990.

2. Ce genre de cahier scolaire, transformé en journal collectif de randonnée, de camp de scout, de semaines de colonies de vacances, partage le même esprit que le cahier photographique qui, plus tard, deviendra l'album de famille en milieu populaire. Ainsi, de nombreux cahiers sont inventés, d'histoire ou de géographie, de légende d'une région française, d'un pays.

3. À partir des années 1950, ces cahiers sont très fréquents dans les archives des IPES.

Il est 13 heures. Nous voilà au départ d'Avignon. Chacune s'interroge : « Que fait le Car Leroux ? On va manquer le train. 14 h on entend le bruit du moteur : Ouf ! le voilà. Une demi-heure après nous sommes avec les filles sur le quai de la gare où nous avons juste le temps de prendre le train au vol ; un train bondé, où il faut attendre pour pouvoir se caser. On sort les casse-croûte.

La pluie ne cesse de tomber – sur un air connu – mais allons-nous trouver de la neige ? Les filles font grise mine. L'une d'elle chantonne.

« Auprès de ma blonde, qu'il fait bon fait bon fait bon ; auprès de ma blonde, qu'il fait bon dormir. Dans les jardins de mon père, les lilas sont fleuris ! ». Nous entonnons joyeusement !

Après 5 heures de train et un changement à Lyon, nous approchons de Saint-Gervais, toujours rien !

– « tu as vu, c'est le grand Saint-Gervais ? »

– « Ouais, si la pension de famille est à l'autre bout de la ville, on est pas sorti de l'auberge... !

Mais tous ces soucis s'envolent : on nous attend sur le quai de la gare. Dans l'esprit de chacun se pressent mille questions aussi vagues d'ailleurs les unes que les autres. Mais nous n'avons pas le temps de réfléchir longtemps. Une bonne volonté s'occupe des billets...

Mardi

Réveil spontané à 8 h. Dès le lever la question des filles : quand aurons nous des skis ? Nous passons la matinée à faire vite le ménage, puis les vêtements chauds, les moufles, les chaussettes.

L'heure a sonné... Nous nous rendons au magasin de sport d'hiver improvisé par la commune. Le matériel est de qualité. Mais les filles : – « C'est quoi ces godasses ? On va ressembler à des scaphandriers ! Elles sont trop lourdes ! Et ces planches en bois alors ! On va se casser la G... ! »

Importantement chargées, nous sommes bien obligées de prendre le chemin du téléphérique, un long chemin plein d'efforts.

*Les mouflettes râlent.*

*Et soudain ? C'est la révélation pour tous !*

*Le téléphérique ! Enfin le téléphérique ! On a jamais vu ça... C'est la surprise. Quel engin disent-elles ! Quel ascenseur du ciel ! Ces fils d'araignées, est-ce que ça ne va pas tomber ?*

*En 15 minutes nous voilà au sommet. Planche au pied. Elles sont trop longues ces planches ! Et elles s'entrecroisent avec une facilité déconcertante !*

*C'est la catastrophe ! Vite assises, les filles descendent sur le derrière.*

*Les glissades continuent sur la partie charnue de sa personne ! Descente interminable... trop raide... ! C'est l'épuisement. Déjà trois filles sont à pied...*

*Non vraiment ces premiers essais sont trop difficiles.*

*Personne ne sait freiner.*

*Il est temps d'appeler un moniteur.*

*D'abord apprendre à se relever en mettant ses skis dans le travers de la pente, puis s'aider énergiquement de ses deux bâtons plantés près des fesses, à l'arrière, et hop, pousser, pousser encore. Ensuite, debout, laisser ses genoux en élastique, souple, en ressort. Les jambes amortissent les bosses. Allez, pliez les filles !*

*Fin de journée.*

*Retour à genou vers la maison familiale. Certaines préféreront pour demain la luge ! Car les skis sont trop capricieux, ils se promènent tout seuls.*

*Seule Marie prendra le « tire fesses » demain tandis que Jeanne restera sagement sur une pente plus douce. Chacune fera de son mieux, à son goût. Les pentes les plus moelleuses pour les unes. Les bosses pour les autres.*

*Mais la fatigue est là. Après le repas, c'est un couché extrêmement rapide qui se fait : « sans dire ouf ! » !*

*Hélas oui ! Ce n'était que notre première journée de ski.*

*Et il faudra s'y faire demain matin, préparer à nouveau notre matériel, nettoyer la salle après le petit déjeuner.*

*Demain soir j'ai prévu de leur lire Le Monde du silence qui décrit les pêches sous-marines à Toulon, Avec le commandant Cousteau<sup>1</sup>. »*

Le cahier scolaire transformé en album de photos et en journal de bord déroule ainsi les sept jours du séjour. Ce sont les premières découvertes des « mouffettes » racontées tendrement par « maman Rouvat ». Faire un cahier du camp de ski, c'est « faire famille » au sens élargi du terme, c'est adopter des postures affectives, prendre un ton familier pour conter les jours avec ses surprises et ses désagréments. C'est aussi faire mémoire, compiler les traces écrites pour alimenter les lectures des soirées d'hiver, ou bien pour susciter l'envie des filles plus jeunes de venir l'an prochain.

Ce document est très précieux, car on peut penser que l'après-Seconde Guerre mondiale, la soudaine montée de l'éducation populaire, la transformation de l'éducation nationale qui intègre des moments « parascolaires », ont de vastes conséquences sur les prises d'écriture : par une sorte de « pacte d'écriture », il s'agit de « rendre compte » de l'expérience vécue, consignée dans des *journaux intimes collectifs* pourrions-nous dire, où l'on retrouve en photographie tous les participants, dans des postures inédites. La nature protéiforme de ces *cahiers d'expérience* prend des airs de *journaux de jeunesse* pour certains, tandis que pour d'autres, l'accent serait plutôt mis sur le *carnet de voyage*. D'autres encore s'approchent du *reportage*, à la façon des films documentaires très tôt visionnés de l'association « Connaissance du Monde<sup>2</sup> ». Dans le document d'Odile, le registre est une forme de *scrapbook* avec

---

1. Jacques-Yves Cousteau et Frédéric Dumas, *Le monde du silence*, Paris, Éditions de Paris, 1953.

2. « Connaissance du Monde », une association agissant dès 1945, avec pour principe l'explorateur-conférencier qui présente son court-métrage et



des insertions de photographies légendées et de longs commentaires de plusieurs dizaines de lignes à chaque page.

## La corniche des femmes célibataires

Découvrir la montagne, les refuges pour les randonnées, le téléphérique, le secours en montagne, le ski ou les centres d'hébergement : Odile Rouvat participe de cet engouement des femmes, peu nombreuses dans l'après-guerre. Elle fait partie de la bourgeoisie cultivée, avec ce goût souligné pour le voyage à l'étranger – ce qui reste rare en 1950<sup>1</sup>. Si l'on suit R-H. Guerrand<sup>2</sup>, les demoiselles assistantes sociales viennent du catholicisme social et des mouvements de jeunesse de l'éducation populaire<sup>3</sup>. Odile est-elle membre d'une association catholique, telle l'Action catholique des femmes françaises qui comptera, en 1939, deux millions de membres ? A-t-elle noué des liens avec des maires, des députés du Rhône pour agir dans les coulisses du pouvoir, comme ces associations de femmes le prônaient ?

Les correspondances d'Odile Rouvat avec les juges pour enfants, les employeurs de la région ou les cercles catholiques attestent d'une assurance et d'une légitimité bien assises. Sa formation est étendue, la confection de ses dossiers en témoigne, son réseau relationnel est large, nombre de lettres aux adminis-

---

raconte ses péripéties. La médiatisation de ce genre se fera par Paul-Émile Victor, présenté par le commandant Charcot, la traversée du Groenland.

1. Yvonne Knibielher, *Nous les assistantes sociales : naissance d'une profession*, Paris, Aubier, 1980.

2. Roger-Henri Guerrand et Marie-Antoinette Rupp, *Brève histoire du service social en France, 1896-1976*, *op. cit.*

3. Geneviève Perrot, « Les savoirs en service social avant 1950 », *Vie sociale*, 3, 2008, p. 33-43.

trations – que ce soit au directeur de la population ou au préfet – le confirment.

Parmi les publications en vogue dans le secteur à l'époque, elle a peut-être lu *Le petit guide du travailleur social*, écrit en 1931 par l'abbé Viollet, ouvrage qui développe une théorie pratique de l'enquête sociale, base de tout le travail social d'après-guerre, dont le but consiste à « attribuer le minimum de secours en sollicitant des familles, le maximum d'effort » ; ou bien peut-être le *Petit guide du voyageur actif*, rédigé dans les années 1930 par le géographe Pierre Deffontaines, ouvrage que l'on retrouve dans toutes les bibliothèques des écoles de service social d'alors. Aussi a-t-elle sans doute étudié Madeleine Delbrêl, *Ampleur et dépendance du service social*, paru en 1937<sup>1</sup>. Exerçant en 1947 au tribunal d'Avignon, Odile a suivi une année commune avec des infirmières puis une année médico-sociale, et enfin une troisième année dite sociale. Seules douze écoles d'assistantes sociales en France préparent alors ce diplôme, souvent en internat, afin de sélectionner « naturellement » les célibataires<sup>2</sup>. Odile a donc suivi l'une d'elle, sans que l'on sache laquelle.

L'enquête sociale concernant la famille de Micheline est-elle conforme aux préceptes du petit guide de Viollet ? Il semble que ce soit le cas, car elle est très synthétique et balaie en trois pages la situation générale de la famille ; les conditions physiques, mentales et morales ; la situation professionnelle et financière des père, mère, grand-mère ; puis l'éducation, le logement et la vie de famille. Le langage est ferme et sans hésitation. Les éléments à charge sont nettement dits. La conclusion sévère.

---

1. Madeleine Delbrêl, *Ampleur et dépendance du service social*, *op. cit.*

2. Le décret 1951 achève de fonder en droit la profession d'assistante sociale. Cette création d'un métier de femme se situe au cœur même du processus de professionnalisation, de valorisation et de technicisation de l'accès des femmes à une part noble du marché du travail.

Ainsi, tous ces mondes sociaux parlent à M<sup>lle</sup> Rouvat, se rejoignent, font écho les uns aux autres et agissent par des gestes éducatifs précis envers « ses filles ». Le scoutisme, le cafisme, la Jeunesse étudiante catholique, le syndicalisme chrétien, l'Éducation populaire dans son ensemble, Tourisme et travail, Bibliobus et Cinébus, c'est sur cet humus-là que se fabrique ce mélange de conduite serrée et d'affects délicats, ces préceptes, ces principes, cette morale sociale.

Entre la justice et l'éducatif, entre le pénal et la médiation, se glisse un plan de consistance affectif, un soubassement invisible et d'autant plus solide qu'il est imperceptible. Devenir marraine, c'est réaliser ce projet d'affiliation par le bord le plus sensible : la petite enfance. C'est se proposer en doublure de la mère, border ses conduites, la faire agir dans un sens plutôt qu'un autre. C'est par là que le travail commence. C'est par là que la petite Corinne pourra écrire un jour : « *Je voudrais faire le même métier que vous, assistante sociale* ».

Corine fait le transit, elle fait pivot dans toutes les lettres. Corine, « le bout de chou qui pleure ». Corine, « elle dit déjà "mamama" ». Corine qui « embrasse de tout son cœur sa marraine et lui envoie son plus beau sourire ». Corine « qui a beaucoup grandi et commence à parler ». Corine, « vous ne la reconnaîtriez plus ». Corine, « qui veut essayer de dire Marraine ». Tous ces mots de tendresse opèrent au plus haut des affects.



*Photographie © Ministère de la Justice – ENPJJ. Bp 6005 (1955)*

## Chapitre 4

# Amoureuse joyeuse ou résignée

*« À la Ferté-sous-Jouarre, sont les enfants naturels de Lucien Bart né le 12 oct. 1930, trois enfants, nés respectivement en 1950, 1956 et 1959 d'une mère célibataire, et prétendaient en effet être les enfants naturels de ses œuvres... »*

Extrait de Jurisprudence.

Après avoir fait un saut dans les mondes d'Odile, ce à quoi elle s'identifie et son imaginaire éducatif, il faut revenir à Micheline, à ce qui se passe pour elle en 1952 et au début de l'année 1953. Quels sont les événements qui ont scandé sa vie ? Quelles sont les crises intenses, et répétées, au cours desquelles Micheline « est prise » par les institutions ? De ces chocs naissent les écritures. De ces déviances naissent des réseaux de capture.

## Elle n'aime pas le travail et elle découche

L'histoire de la correspondance entre Micheline et M<sup>lle</sup> Rouvat avait débuté quelques semaines avant son placement en maison maternelle, lorsque la mère de Micheline avait signalé sa fille au tribunal, en expliquant qu'elle ne pouvait plus rien faire pour elle, envahie elle-même par tant de difficultés. « *Attention, Micheline*

*veut se faire avorter !* », écrit-elle au juge. En une semaine, l'enquête avait eu lieu. Gendarme, institutrice, employeur, voisinage, tout allait dans le même sens : l'intrépide jeune fille saute par-dessus toutes les règles sociales. « *Elle n'en est pas à son premier tour. Et il y a encore des dettes faites à liquider. Pernes-les-Fontaines est une trop petite ville, sa mère ne tient pas à ce que le déshonneur rejaille à nouveau sur elle* », écrit Odile Rouvat.

Comment saisir la puissance de la réputation, la menace et la peur qu'elle exerce ? Découcher, coucher ailleurs. Mollesse du langage. Découcher, et c'est le signal d'alarme. Le salaud, la salope ! Découcher. La place des réputations locales joue à plein.

Tous les employeurs, maires, instituteurs ont une grande habitude de donner leur avis sur leurs employés : « Je vous donne tous ces renseignements très sincèrement et confidentiellement, je serais heureuse si on pouvait remettre cette jeune fille sur le droit chemin, car j'ai malgré tout été très satisfaite de son service », trouve-t-on dans l'un dossier géré par Rouvat.

En milieu rural, de nombreux employeurs logent leurs employés et posent un regard personnel sur eux : « J'ai eu en effet Michèle Mourre à mon service pendant dix-huit mois. J'ai dû la renvoyer le 1<sup>er</sup> février 1953 à cause de sa conduite et parce qu'elle découchait. Elle est travailleuse, très active et a un excellent caractère. Quelques indécrottes à lui reprocher au point de vue honnêteté. »

Découcher, faire la fête, fréquenter les garçons : c'est massivement la sexualité qui est surveillée tant elle emporte tout sur son passage, défait l'autorité et les institutions.

Solides réputations, tenaces observations, les regards convergent vers ces lieux de rencontres secrètes, de conciliabules et de plaisirs. Sournoisement, on écrit ce qu'on sait, on en parle au gendarme, on fabrique des partages entre ce qu'il faut dire ou taire, désigner ou laisser dans l'ombre. L'essentiel tient à ce « droit de regard » qui s'impose à la communauté locale. On a oublié cette force,

ce poids, cette lourdeur des regards du bourg des années 1950. Or c'est l'une des formes de savoir qui alimenteront les tribunaux civils, les prud'hommes, la justice de paix avec son flot de petites affaires si quotidiennes. De ce savoir découle la compréhension des énoncés sur les relations de dépendance, les disputes et les menaces proférées si aisément derrière l'église.

Épinglée sur un article de presse intitulé « La saison des fraises », une note manuscrite datée de la fin de l'été 1952 décrit Micheline, qui « sort presque tous les soirs et ne rentre que vers 3 heures du matin. M. Morin, son employeur, se plaint de sa légèreté et de son peu de goût au travail. Elle n'admet aucune observation répondant que cela ne regardait personne. Elle coucherait à Avignon. Cependant ses compagnes de travail l'ont revue à la fête de Monteux, où elle a dit qu'elle était placée pour les vendanges, chez un patron très gentil qui lui permet de sortir quand elle veut. La jeune Micheline est peu sérieuse et il importe d'agir au plus tôt. »

L'enquête s'est faite en délicatesse, dans le village, auprès des jeunes travailleuses, « puisqu'il s'agit d'une famille de cultivateurs et qu'il nous est recommandé d'agir avec discrétion ». Le placement autoritaire aurait lieu au Bon Pasteur, « en espérant qu'il pourra agir au plus vite, car les vendanges étant sur le point de se terminer, j'ai très peur que Micheline nous échappe encore une fois ».

Au bal, attention aux mauvaises rencontres : « Ne te fais pas attraper ! » sur la route, c'est dangereux de se faire attraper par un garçon, c'est la bêtise qui guette et ça peut alors être expéditif<sup>1</sup>.

---

1. « La bêtise » pour les filles, c'est avoir son premier rapport sexuel sans avoir présenté le prétendant à ses parents, sans l'avoir côtoyé deux ou trois ans, afin d'envisager le mariage. Pour les garçons, « la bêtise » c'est d'être arrêté par les gendarmes pour vol, et d'être assez idiot pour se faire prendre. Au mitan du xx<sup>e</sup> siècle, dans le regard de la société, ces deux conduites

Bras dessus dessous, les filles autour de Micheline ont partagé leur appréhension des garçons. Quelques reportages de la RTF de l'époque, en 1950, évoquent ces réactions de peur : « Ça me dégoûte, les gars sont méchants. On me dit que c'est les garçons qui sont moqueurs qui attaquent les premiers, on arrive à rien avec eux. Mais arriver à quoi ? dit une autre fille. Je n'ai jamais réussi, même après quatre essais ! Ça m'écœure, les gars<sup>1</sup>. »

Les filles acquiescent en tenant les tiges d'osier entre les mains. Elles sont en train de fabriquer des paniers. Dans la poche de son tablier, l'une d'elle sort un couteau fermé : « Les hommes se dérobent, crie-t-elle. Faire c'que j'voudrais je veux ! J'aime chanter dans les bals. J'imagine passer à la télé. J'imagine gagner au tiercé. » À la question de savoir comment elle voit son mariage, elle réagit : « Pour le mariage ? C'est un peu trop cher à mon goût. Mais pour un homme gentil et pas trop mal ! Heu, non, j'pense pas à ça<sup>2</sup>. »

Peu sérieuse, Micheline ? Au côté de ses copines au travail, elle regarde dans les prés en dessous de la fabrique de paniers, les Italiens, Espagnols et les Marocains qui donnent leurs bras pour arracher les souches de bruyères, pour les vendre afin de faire du feu, qui abattent du bois mort et remuent la terre pour quelques

---

s'opposent. « Se faire prendre » pour une fille ou un garçon a bien deux conséquences opposées : pour l'une, un mariage forcé de réparation du dés-honneur ; et pour le garçon, une sortie de prison qui le conduira à s'enrôler avec fierté dans l'armée. Les reportages télévisés des années 50 conservés à l'INA en témoignent, cheveux rasés et en uniformes, embrasser les filles en permission vous donne un nouveau statut : celui d'homme. Prendre les armes et les filles, c'est un même geste. On aurait tort de croire que ce genre de rites de « mise en puissance » se soit affaibli.

1. INA, Guy Labourasse, « Ces provençaux qui viennent de l'est », RTF, *5 colonnes à la une*, 1963, 12'24".

2. *Ibid.*



francs. Ce sont des défricheurs des bleds de l'arrière-pays, coupeurs de lavande un jour, terrassiers l'autre, dans le sens premier de trimard, prêts à trimer en tête à tête avec des bûches ou un champ à faucher. Faucher, amasser, brûler, surveiller, c'est de la valeur qui s'engrange pour préparer la saison. Cueillette « à forfait », le cueilleur est payé au poids chaque jour, un prix fixé à l'avance et identique sur toutes les exploitations du canton.

C'est dans cet univers précis qu'a lieu la capture. C'est à la fin de l'été 1952 qu'a lieu la rumeur, la dénonciation, la lettre de cachet de la mère, puis bien plus tard, en janvier 1953, l'enquête sociale, enfin la prise en février 1953 pour placement.

Découcher, échapper, s'enfuir, tout le vocabulaire de la détention est là, afin d'organiser la poursuite dans les campagnes, de suivre les instructions de la supérieure de l'institution du Bon Pasteur d'Arles, « que j'ai eue au téléphone et me dit qu'il n'est pas besoin de prévenir à l'avance de l'arrivée de la jeune fille », souligne Odile Rouvat.

Du 12 septembre 1952 au mois de février 1953, moins de cinq mois suffiront pour attraper le papillon de nuit. Elle sera aussitôt conduite au centre, quelle que soit l'heure, où commencera la cérémonie d'accueil par la salle de la vêtue. Les biens personnels seront déposés au secrétariat, puis ce sera la remise du règlement intérieur – lu à voix haute –, l'attribution d'un lit dans un dortoir, les horaires de la messe et des actions de grâce, les horaires du dépôt des courriers. Cette cérémonie de dépouillement, c'est un renoncement à son passé pour aller vers une vie nouvelle.

En moins de huit jours, elle s'échappera !

Dans combien de bourgs on ne parle que de ces « petites traînées » comme des chasseurs parleraient de la chasse aux cailles ? Un vrai désir tricote ainsi filles « légères », femmes séparées, adultères, enfants naturels, avortements, abandons de domicile. « Nous ne savons pas ce que peut un corps », s'exclament Deleuze

et Guattari<sup>1</sup>. Qu'est-ce qu'un corps peut endurer ? Combien de temps faut-il le redresser pour qu'il cesse de fuir ?

## Le bal dans les grottes

Non loin d'Avignon, dans le pays d'Apt, les fruits sont pour la confiserie. En particulier cette magnifique cerise blanche, si précieuse, pour laquelle soit on se lève très tôt, soit on attend tard le coucher du soleil, car le fruit est fragile, le soleil n'en ferait qu'une cuisson ! Micheline y travaillera quelques mois. Le temps de se faire remarquer et signaler à Odile Rouvat dès 1950. Car elle sort au bal le soir, alors qu'il faut se lever tôt ! Ses employeurs se plaignent. On dit d'elle que c'est « une aguicheuse », lorsqu'elle met sa robe à pois. On imagine Micheline répliquer à la manière d'Arletty : « Je suis comme je suis/ Je suis faite comme ça/ J'aime celui qui m'aime/ Est-ce ma faute à moi/ Si ce n'est pas le même/ Qui m'aime à chaque fois. »

Le bal n'est qu'un petit rassemblement entre filles et garçons dans une des grottes de Thouson. C'est là qu'on se rencontre entre 15 et 35 ans, natifs ou étrangers. Les étrangers ? Ce sont d'abord les non natifs des villages environnants. Il y a des villageois, des jeunes des villes et des Arabes. Les frontières sont très nettement marquées. Car il s'agit de ne pas se « faire enlever » par un étranger. L'hiver, c'est dans l'arrière-salle du café de Pernes, l'été, c'est « à la fraîche », sans piste particulière, à même la terre durcie par les pas de danse. On imagine aisément la scène déjà entamée par P. Bourdieu<sup>2</sup>. À l'entrée de la grotte, assis sur de

---

1. Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille plateaux*, Paris, Minuit, 1980, p. 314.

2. Voir particulièrement le passage « Le paysan et son corps » dans Pierre Bourdieu, « Célibat et condition paysanne », *Études rurales*, vol. 5, 1962, p. 32-135.

grosses pierres, des ouvriers agricoles coudoient des citadins et des parachutistes, des fils et des filles de paysans non encore mariés ou bien des « invariables ». Ceux qui le sont ne vont qu'à la fête des vignes et des cerises sur la place des villages. Mais ils sont l'exception. Le célibat dure longtemps, tant que « l'on n'a pas de situation », et à défaut, on migre dans une autre région pour « tenter sa chance ».

Si le bal est socialement approuvé, de même que la recherche de partenaire, ce sont les fiançailles qui sont attendues. Mais en 1950, c'est un gouffre qui sépare les groupes masculins des groupes féminins. Très peu d'occasions conduisent au mélange des sexes. Gênés, regardant à l'horizon, les garçons ne connaissent pas la chanson, encore moins les pas de danse. Alors les filles dansent entre elles, en attendant que ceux-ci se décident à risquer un pas. L'orchestre de trois musiciens tente des *cha cha cha* en vain. Les filles chantonnet en attendant une invitation pour un petit tour en automobile : « *Quand nous jouions à la marelle, Cerisier rose et pommier blanc, J'ai cru mourir d'amour pour elle, En l'embrassant, Avec ses airs de demoiselle, Cerisier rose et pommier blanc, Elle avait attiré vers elle, Mon cœur d'enfant.* » (Chanson de Léo Marjane).

Elles sautillent en chantant, tournent sur elles, dessinent un cercle infranchissable pour les garçons qui leur tournent le dos. Les sentiments ne se disent pas, pas plus là qu'ailleurs. Il ne reste plus qu'à fredonner les airs et les paroles qui feront rougir certains : « *Est-ce ma faute à moi, Si j'ai connu d'autres caresses, Si j'ai connu d'autres ivresses, Si j'ai tremblé dans d'autres bras ! Est-ce ma faute à moi, Lorsque tu me dis des mots tendres, Si je ne sais pas les entendre, S'il me les a dit avant toi ! Un jour ou l'autre tu l'aurais su. À quoi bon vouloir m'attendrir, Les fausses joies je n'en veux plus !* » Reste que le bal est le seul espace fondamental qui rapproche les sexes. C'est là que se donner rendez-vous a du sens. Celui d'entrer dans l'écart, montrer ses chevilles, exposer son

corps, oser la conquête. Au virage d'une route, que la jeune fille se montre galopine ou narquoise, l'éclat de rire vrillera.

## Le jour se couche

Après tant de batailles, de folles aventures, de courses dans les prés, le corps cherche refuge. Micheline est enceinte de quatre mois lorsqu'elle est contrainte – le couteau dans le dos – d'entrer à La Roseraie par ordonnance de justice. Elle plie l'échine, baisse le drapeau. La fatigue s'installe, elle a perdu quelques kilos au lieu d'en prendre. L'horloge de l'institution rythme les journées : « *Tous les jours nous sommes accolées, liées par la similitude des gestes, des menus, des douleurs de femme, par les aiguilles qui s'activent en même temps, la sienne vers la gauche, la mienne vers la droite : nos chaises se font face et je suis gauchère, nous nous reflétons* », précise Albertine Sarrazin<sup>1</sup>.

Petite victoire d'Odile qui lui prépare sa layette, lui expédie de la laine et quelques sous, la rassure et lui promet de l'aider tant et plus. Le timbre de voix est d'encouragement à tenir dans cet internat où elle sait que tout n'est pas rose.

Corinne naîtra en août 1953. Mais en attendant, Micheline cherche à joindre le père. Elle écrira plusieurs lettres entre avril

---

1. Albertine Sarrazin, *L'Astragale*, Paris, Le livre de poche, 1965, p. 102. Albertine Sarrazin, l'indisciplinée, qui s'oppose à son père militaire, fait les cent coups avant qu'un juge accorde « la correction paternelle » qui autorise le père à mettre son enfant en prison. Elle est donc envoyée contrainte au Bon Pasteur à Marseille, puis s'enfuit à Paris, vole des voitures et autres magasins, tente un hold-up foireux qui lui coûte quelques années de prisons. Révoltée, Albertine commence à rédiger les carnets verts, des poèmes et des récits sur la prison, son échappée belle dans *La Cavale* en 1965, puis *L'Astragale* et *La Traversière* dans lesquels la bisexualité, la maladie, la moquerie du système pénal sont contemporains d'un Jean Genet.

et août aux parents de l'amant, mais « *elle avait été mise à la porte par la famille du jeune homme et par le jeune homme lui-même* », souligne le rapport de suivi de Rouvat. Micheline persiste.

Où est-il, d'ailleurs, l'homme, le géniteur, le mari ? Où est-il donc et est-il capable de reconnaître l'enfant pour le prendre en charge ? Cet homme en fuite est la seconde faute qui conduit à l'enfermement de « l'engrossée ». Même perdu d'avance, le combat doit avoir lieu pour faire montre de bonne volonté. Le garçon serait de Dole, de Chambéry ou de Besançon. D'autres disent qu'il travaille au service germination à l'usine Roux de Carpentras, une graineterie réputée pour ses techniques de décorticage de céréales. Micheline s'offusque de ne pas recevoir de nouvelles de lui. A-t-il eu un accident ? Est-il licencié ? Des choses graves seraient-elles arrivées à l'usine ? Le jeune homme travaille au tri de petites graines comme le thym, sur une machine comme une meule en caoutchouc, où les graines se logent dans des alvéoles puis sont distribuées sur des palettes mobiles. S'est-il blessé ? L'assistante sociale de l'entreprise fait un rapport en urgence : il est parti du jour au lendemain, sans préavis. Depuis, elle retrouve sa trace par quelques vols commis dans la région. Des rumeurs indiquent qu'il serait dans un bar douteux, non loin de son usine, sans adresse fixe. Comment lui réclamer une pension alimentaire sans adresse où lui signifier ? Et d'ailleurs, est-ce bien le père de l'enfant ?

L'assistante sociale du quartier rend compte à Rouvat : « *Comment faire avec cet homme sans scrupule, vivant d'expédients, qui a choisi sciemment de disparaître, sans laisser d'adresse ? Ce n'est pas un homme potable* ».

De très nombreux hommes sont ainsi recherchés, en désespoir de cause. Les traces se perdent, « leurs réputations sont des plus déplorables » et mènent à l'abandon. La reconnaissance de

paternité est une procédure qui ne mène nulle part, tant les témoignages de mauvaises conduites des femmes les disqualifient d'emblée. Et ce n'est pas la future loi du 15 juillet 1955 – qui, par l'analyse de sang, présume la non-filiation – qui change la donne, car le procès en recherche de paternité naturelle peut être refusé et l'on peut toujours engager une action en désaveu<sup>1</sup>.

Les noms sont sur toutes les lèvres. L'amant de Micheline viendrait de Chambéry. Elle l'aurait rencontré durant l'hiver 1951 lorsqu'elle était serveuse dans une brasserie. D'autres diront qu'il vient de Châteauneuf ! Ces rumeurs font partie de la lourde réputation qui persistera des décennies durant dans le bourg. M<sup>lle</sup> Rouvat engrange les clameurs, les tumultes et les silences qu'il faut garder secrets. Les amies de Micheline ne sont pas en reste versant réputation.

Au sein de la maison maternelle de La Roseraie, les filles enceintes ou ayant déjà accouché s'interrogent sur ce qu'il faut faire des hommes, des pères, de ces rencontres aux tonalités fort différentes. On les a rencontrés dans les travaux traditionnels de l'agriculture, à la saison de la cueillette des melons ou des fruits rouges, dans la vallée de Cavaillon ou plus près, à Apt. Journaliers et trimards vont de place en place pour quelques mois seulement et repartent. Ceux qui restent sont recrutés dans les mines d'Ocre de Roussillon, chauffeurs livreurs, manœuvres dans les usines de confiserie. Comme Marseille, le Vaucluse est terre de transit.

---

1. En 1955, il y a trois causes d'irrecevabilité de l'action en recherche de paternité : l'inconduite de la mère qui aurait d'autres relations sexuelles, l'impossibilité physique du père présumé qui serait éloigné, l'analyse de sang qui écarterait le présumé père. Voir Georges Michaelidès-Nouaros, « La preuve de paternité et les progrès de la science », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 9, n° 1, 1957, p. 43-55.

Avant la naissance de la petite Corinne, Micheline a entamé des démarches et fait une demande de « recherche en paternité » au commissariat de quartier de la Rose, qui lui a suggéré de faire une demande d'assistance judiciaire. L'institution s'interroge sur le ressort du tribunal où faire cette revendication, entre Chambéry, Marseille ou Avignon. Personne n'y croit vraiment. Chacun sait que le rassemblement des présomptions – lettre du prétendant, vie commune attestée – est voué à l'échec. Pourtant, Micheline connaît bien le père, elle lui écrit elle-même et en informe Rouvat : *« J'ai écrit plusieurs lettres au Père du bébé mais il ne me répond pas. Je vous en supplie Mademoiselle écrivez lui, peut-être que s'il était bien conseillé, il vous écouterait car dans le fond ce n'est pas un mauvais garçon, mais il se laisse influencer. »*

Rouvat ne lui répond pas et s'adresse directement à la direction de La Roseraie :

*« Je me demande si elle a toutes les preuves exigées, c'est-à-dire correspondances ou attestations de concubinage notoire pendant la période de gestation. Je crois qu'elle se leurre beaucoup en pensant revenir chez elle après son accouchement – Elle vous est confiée jusqu'à sa majorité, vous avez du reste l'ordonnance du Tribunal d'Avignon – après sa majorité évidemment elle pourra faire ce qu'elle voudra, mais d'ores et déjà je peux vous assurer que sa mère ne veut plus la recevoir.*

*Je lui écris par ce même courrier pour l'inviter à plus de calme et de correction. »*

Au sommet de la peur, Micheline fait des acrobaties pour convaincre le père d'assumer ses responsabilités. Sa colère est étouffée au fil des semaines. Mais comment la chape d'indifférence parvient-elle à recouvrir les maisons maternelles des années 1950 ? Comment la contrainte sociale microphysique s'exerce-t-elle, par quel mécanisme, par quel retournement ?

Comment l'accusatrice légitime devient-elle soudain l'accusée ? À coup sûr, cela ressemble à une histoire secrète, une histoire de regards sur les grossesses, de petits arrangements avec la réalité, de jeux de filiation interrompus et faisant rejaillir la faute. Entre l'aveu et la faute, regardons comment la violence se distribue.



## Chapitre 5

### Séduite et égarée

*« Je me tourne, et la chemise fendue dans le dos s'écarte d'elle-même sur le spectacle de mon derrière nu. Le "déshabillez-vous" de ces dernières années exigeait un dépouillement total et préluait à une fouille sévère : même après plusieurs mois de détention, avec visite hebdomadaire de la paillasse et du soutien-gorge, les surveillantes m'inspectaient, au retour des Instructions, avec la même minutie : "mettez le pied sur le tabouret. Toussez... ? Bon." »*

Albertine Sarrazin, *L'Astragale*, Jean-Jacques Pauvert, Livre de poche, 1965, p. 52.

Esquiver la recherche de paternité. Calmer les ardeurs des poursuites. Entre les mères, les religieuses et les assistantes, les alliances se font vives pour freiner toutes les protestations. Couper tout lien avec les garçons, changer de région, torsader les liens passés, tout un dispositif construit l'écart, le maintient, lui donne force. La bataille peut durer plusieurs années. Micheline écrira en Savoie à plusieurs reprises pour être accueillie dans différents établissements : en vain. Elle écrira à ses anciens employeurs : sans suite. Elle se débattrait pour trouver une formation de couture à Chambéry : dérisoire ! Le chœur des femmes tient les réseaux d'informations. À tel point que parfois le juge

s'en inquiète. Dans une lettre, il s'interroge sur le refus du Bon Pasteur d'Avignon de libérer une fille – Mireille, une amie de dortoir de Micheline – dont la mère réclame le retour :

*« Cette fille Portait Mireille est maintenant âgée de 20 ans et sa mère insiste beaucoup pour la reprendre. J'en serais favorable. Mais j'ai reçu une lettre de la Supérieure qui me dit que Mireille persiste, malgré les lettres de sa mère, à vouloir demeurer à Avignon jusqu'à sa majorité. Elle me supplie de ne pas la libérer mais ne peut dire le fond de sa pensée à sa mère. Je crains une emprise exagérée du Bon Pasteur sur la jeune fille ».*

Nous sommes en 1952. Tout est dit. La puissante mère supérieure a dit que la fille Mireille Portrait resterait aux arrêts. La suspicion n'y fait rien. Pourtant le juge insiste pour diligenter une enquête des plus discrètes. Chargée de cette mission, M<sup>lle</sup> Rouvat se rend au Bon Pasteur pour vérifier la teneur des souhaits de Mireille. Librement, elle s'est entretenue seule avec elle :

*« Elle tient au Bon Pasteur car elle doit y passer son CAP Lingerie. Elle y a déjà passé son CEP. Elle tient par la suite à travailler en région. Nous lui avons indiqué la lettre arrivée à sa mère clandestinement. Mireille nous a répondu qu'il y avait plus d'un an de cela. Il nous semble qu'elle nous a indiqué le fond exact de sa pensée. »*

## Les mauvais chemins sont de nuit

Au village de Pernes, et dans les environs, le soir, les vigneron se chargent de la surveillance, observent les voitures qui stationnent, en attente, tous feux allumés. Ils se sont engagés sur l'honneur à contrôler les mineures, main-d'œuvre si précieuse et

si économique. Ils ont des comptes à rendre sur les filles des voisins. Tout le monde saura qui trotte dans les champs, saute les haies, chasse la grenouille. Les vagabonds d'un soir peuvent se retrouver sous les phares d'une auto !

Ainsi, dans les vignes, beaucoup de licenciements portent sur cette responsabilité de l'employée enceinte. Un service médical d'entreprise répond ainsi : « *M<sup>lle</sup> Monique Millet s'est retrouvée enceinte. Cette grossesse aurait été interrompue, la semaine dernière, à la suite d'un traitement de Lutogyl. J'avais l'intention de signaler ce cas au service de la prévention* ».

Grossesse interrompue ?

La sexualité encombrante et pesante traverse toutes les sphères de la vie en société. Les pulsions échappent de tous les côtés sans crier gare<sup>1</sup>. Pas un endroit qui n'enfle de rumeurs, tumultes, fracas familiaux, colères et hontes. En 1950, c'est l'heure de la confession de la jeune Annie Ernaux auprès du curé d'Yvetot : « *Un seul péché l'a intéressé, combien de fois ? Toute seule ? Des garçons ? Je réponds tranquillement mais ses yeux sont méchants*<sup>2</sup>. » Puis le moment de prononcer l'acte de contrition : « *Une horrible bête grandit entre mes jambes, plate, rouge comme une punaise, immonde. Ne pas la voir, ne pas la toucher, la cacher à tous, c'est le diable qui est dedans, tout chaud, qui me chatouille et me picote*<sup>3</sup> ».

Les petits ventres sont surveillés dès 14 ans. Noyau d'angoisse, peur des mauvaises rencontres. Les passages des hommes sont surveillés, retracés, détaillés. Le spectre des signalements est large, l'inquiétude patente, la réputation atteinte : c'est le désir

---

1. Maurice Godelier, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Albin Michel, 2007. Voir le chapitre « La sexualité humaine est fondamentalement asociale », p. 143-173.

2. Annie Ernaux, *Les armoires vides*, Paris, Gallimard, 1974, p. 64.

3. *Ibid.*, p. 65.

d'éloigner l'un de ses membres qui l'emporte lorsque la sexualité est de trop. S'éloigner, être éloigné, écarter le danger, chercher l'intervalle, la famille se tient sur cette ligne de crête à laquelle M<sup>lle</sup> Rouvat répond immédiatement par un rendez-vous, une visite, la recherche d'un nouveau lieu d'accueil, une demande de placement au juge pour enfants. Il y a une certaine automatisation du placement.

Ce ne sera plus le couvent, ce sera la maison maternelle, lorsqu'il est trop tard, lorsqu'on n'a pas su faire ce qu'il faut : « *J'avais acquis un savoir vague sur les moyens à utiliser, l'aiguille à tricoter, la queue de persil, les injections d'eau savonneuse, l'équitation – la meilleur solution consistant à trouver un médecin dit "marron" ou une femme au joli nom, une "faiseuse d'anges"<sup>1</sup>* ». « *Pourquoi as-tu fais ça ? Comment as-tu fait ça, réponds !* », exige le médecin de garde de l'hôpital de Rouen qui accueille Annie Ernaux.

Elle n'a pas su utiliser le crayon Chaumel, la nervure de feuille de lierre, l'eau vinaigrée ou l'eau de Javel. Échoué, le contact avec le médecin. Loupée, la dilatation par bougie gynécologique. Le plus souvent, c'est la peur qui a gagné. Reste alors l'autre chemin, la maison maternelle pour les femmes pauvres aux abois, sans ressources et méprisées<sup>2</sup>.

---

1. Voir Jean Sutter, « Résultat d'une enquête sur l'avortement en région parisienne », *Population*, 5<sup>e</sup> année, n° 1, 1950, p. 77-102.

2. Au même moment, en Belgique, la solution est plus radicale. Prétextant l'extension des maladies vénériennes, les juges pour enfants ordonnent un examen gynécologique régulièrement auprès des jeunes filles, prostituées ou non. Grâce à la syphilis, la justice vénérienne scrute les sexualités débordantes. David Niget, *La naissance du tribunal pour enfants. Une comparaison France-Québec (1912-1945)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

## Les regards qui dénoncent

L'ordinaire des lettres des familles qui signalent est surprenant. Lorsqu'on ne sait pas à qui s'adresser pour dire que les enfants des voisins ne vont pas à l'école, on écrit à l'assistante sociale, en lui demandant « *si un jour vous passez devant chez moi, vous le constaterez vous-même* ».

« L'Isle Saint Sorgues, le 8 mai 1953

Madame Rouvat,

*Excusez moi si je me permets de vous écrire ces deux mots. C'est pour vous dire que voilà 2 mois que j'ai la Quillès chez moi comme locataire. J'ai crue bien faire en la levant de ce taudis où elle était et je me suis trompée. Car elle n'envoie jamais ses enfants à l'école. Et non content des siens, j'en est des fois dans ma cour jusqu'à 7 ou 8 h. Il y a ceux de sa mère plus 2 d'une allemande. Alors juger par vous-même, la tête que nous avons le soir, surtout avec les poules et les chiens.*

*En plus de çà cette femme se lève tous les jours à 10 heures quand ce n'est pas 10 h ½. Alors à ce moment-là elle ne les envoie pas à l'école. Je me demande pourquoi il y a des garderies et des écoles, car dès qu'ils touchent l'allocation familiale, c'est pour faire la bombe.*

*Donc Madame, si un jour vous passez devant chez moi, vous n'aurez qu'à venir et vous le constaterez vous-même.*

*Recevez mes respectueuses salutations,*

MM Songe

*PS : j'oubliais de vous dire que jamais elle sors le dernier de ces petits et toutes la journée, il pleure. Enfin je vous expliquerais mieux de vive voix. »*

« À monsieur Vert juge des enfants,

*L'enfant Bourley Maurice a été signalé par une commission de Surveillance de la Vieillesse pour intervention. Il battrait sa mère et sa grand-mère et ne se livrerait à aucun travail.*

*Nous nous sommes rendues dans la famille, avons pu juger du comportement du phénomène qui s'est réfugié dans sa chambre et s'est enfermé, du comportement de la mère terrorisée qui avait peur que nous intervenions trop violemment auprès de l'enfant.*

*Cette situation ne devrait pas durer du fait que l'enfant a encore son père. Nous apprendrons que ce dernier qui travaille irrégulièrement s'adonne à la boisson et donne raison à son fils.*

*Si l'on attend que le garçon prenne de l'âge il deviendra difficilement plaçable et rééducatible.*

*Une intervention paraîtrait nécessaire.*

*O. Rouvat »*

Le procureur d'Avignon reçoit les synthèses de l'action, ordonne à son tour de nouvelles investigations à M<sup>lle</sup> Rouvat, par une fiche qui porte la mention « Soit transmis » en en-tête, sollicitant des précisions sur l'affaire, un avis et tous les renseignements utiles, ou encore invitant le requérant à préciser l'objet de sa lettre afin de recevoir la plainte par procès-verbal. Nous sommes cette fois dans l'un des dossiers de M<sup>lle</sup> Rouvat, le dossier de Monique :

*« J'ai reçu la visite de Mr Bresson. Je l'ai mis en garde contre l'attitude de sa femme et leur ai souligné ses responsabilités. Il semble avoir compris et s'est engagé, si un incident sérieux se produit à l'occasion du retour de la jeune Monique, à ne pas l'obliger à séjourner au foyer familial. Je n'ai pu obtenir qu'il renonce au retour de l'enfant chez lui pour les dates prévues (12 décembre 1954) ».*

Comme Monique ne veut pas retourner chez son père, elle écrit au procureur :

*« Papa c'est un agriculteur, moi je ne veux pas travailler la terre cela ne me plaît pas du tout, c'est pénible et ça me rap-*

*porte pas beaucoup. Est-ce que vous pouvez vous occuper de cette question ? »*

Alors M<sup>lle</sup> Rouvat prend le relais pour lui répondre :

*« Tu ne peux tergiverser comme cela. J'ai des difficultés pour te trouver la place demandée. On me propose une place d'apprentie couturière au Magasin Les Élégants à Avignon, avec contrat d'apprentissage de 3 ans, cela te conviendrait-il ? Ou bien alors une place dans une famille pour t'occuper des enfants et du ménage ? Fais-moi savoir si cela t'intéresse. J'espère te revoir bientôt, Bien amicalement à toi. O. Rouvat. »*

Mais le père veut sa fille. C'est l'aînée, elle a 18 ans et doit élever ses frères, remplir le rôle maternel, assurer les tâches d'intendance de la maison.

*« Mademoiselle, Monique s'est placée sans mon avis et je pense que c'est son devoir de rester dans sa famille pour aider à élever ses quatre frères et sœur ; et moi à mon tour le mien est de la guider de mon mieux dans la vie. Elle s'est adressée à vous sans beaucoup nous en faire part, j'en suis resté un peu surpris. Mon intention, c'est de garder ma fille auprès de nous. Je veux que ma fille rentre chez moi, nous en avons grandement besoin, quant à Mme Marchal de se chercher une autre bonne. Le Père. »*

Dans un coin du dossier, sur une feuille volante, le juge qui a convoqué le père est satisfait de l'entretien :

*« J'ai largement sermonné le père. Il a accepté de laisser sa fille chez Mme Marchal jusqu'au 15 février ».*

Le placement chez Mme Marchal s'explique : femme d'un industriel d'Avignon, elle fait partie du réseau des présidents des

associations de sauvegarde de l'enfance. Le travail de bonne est aussi un travail éducatif auprès des pauvres, il participe du redressement moral, conçu comme une « prise en charge ».

## Écrire les réputations

Une rumeur va naître. Cette fois, c'est un adjoint au maire d'Avignon qui signale Rose Passé, une jeune fille qui vit avec ses parents et grands-parents dans une maison insalubre de la rue Sureau. Camarade de Micheline durant son très bref séjour au Bon Pasteur, en 1950, Rose a 19 ans et vient d'avoir un bébé avec « *l'un des nombreux fils Potron, âgé de 18 ans. Il est nourri au biberon et très bien soigné par sa grand-mère.* » Mais Rose veut placer son bébé dans une famille qui déplaît fortement à l'adjoint au maire qui aussitôt s'alarme, « *pour éviter si possible que ne soit transféré dans une famille de romanichels sans domicile fixe, ni moyen d'existence, ni notion d'hygiène, un enfant de 3 mois.* »

L'adjoint demande une enquête sur les lieux. Rouvat convoque fille, mère et grand-mère pour annoncer la procédure de retrait de la puissance maternelle. Et par la suite, un placement du nourrisson dans une famille honorable.

Les « romanichels » forment une figure repoussoir extrême, utilisée comme argument de placement ou, à l'inverse, agitée par les femmes comme une menace adressée à l'autorité : par exemple, si elles ne reçoivent plus de primes de la part de l'aide sociale, elles menacent de laisser leurs enfants « *chez les gitans si ça continue* ».

Les gitans sont figure de frontière indésirable, profondément plantée dans l'imaginaire collectif, une extériorité utilisée pour faire peur, créer l'effroi, susciter l'extrême danger des « voleurs d'enfants ». Plus encore, se marier avec un gitan, c'est franchir une barrière qui mène au ban social. Combien de femmes ont ainsi franchi la frontière, comme mode de rupture pour avoir la paix. Coupables de



mauvais coups, de vivre la nuit, de faire la tournée des villages pour proposer du rempaillage de chaises, les « romanichels » forment un vide social au pied des murailles (assiégées !) d'Avignon<sup>1</sup>.

Sur cette scène, c'est ce qui arrive à Huguette, âgée de 19 ans. Elle a rencontré un « romanichel » dans une fête foraine, puis passé quelques mois avec lui avant que sa famille n'intervienne et ne signale le risque à l'assistante sociale. Le drame est annoncé : « *Il faut la placer d'urgence car ce milieu vole femmes et enfants* ». Le placement a lieu dans le même dortoir que Micheline au Bon Pasteur. Violence et contre-violence, Huguette écrit à sa sœur pour lui livrer abruptement son profond désarroi :

*« Bien chère sœur, Ici les premiers jours que je suis arrivée je me suis jetée par la fenêtre croyant que je me tuerai, mais je ne me suis pas tuée. J'ai seulement cassé mes deux bras et je me suis cogné sur un œil, si bien que maintenant mon œil est presque perdu. J'y vois à peine clair. J'y vois trouble. On m'a amené à l'oculiste mais ça me rendra pas mon œil. Qu'est-ce que tu veux que la vie me dise à présent que toutes les choses les plus graves sont arrivées ! Ah je n'aurai jamais pensé que ma vie deviendrait ainsi. C'est affreux, affreux. Je n'avais pas besoin de venir ici. Je suis toujours à l'hôpital, je ne sais pas si c'est pour longtemps. Je ne suis pas forte, je trébuche de tous les côtés. Il ne me donne pas de fortifiants et je me démoralise aussi pour ce que tu sais, la vie me paraît impossible maintenant pour moi. On est fait pour ne pas avoir de chance. Tu as bien tes peines aussi. Mais moi, il m'est arrivé la chose la plus déshonorable, c'est ça qui me travaille ».*

---

1. Voir Erving Goffman, *Stigmate*, Paris, Minuit, 1975, p. 12-13, qui insiste sur ce « discrédit profond » des malades mentaux mais aussi d'autres figures stigmatisées comme les Gitans, Tsiganes et autres migrants indésirables sans titre ni domiciliation. Cet individu « *cesse d'être pour nous une personne accomplie et ordinaire, et tombe au rang d'individu vicié, amputé* ».

Parole modeste et sans emphase, la tentative de suicide s'écrit. Non pas dans les registres médicaux mais dans les correspondances ordinaires. Ici, la violence est captée dans sa plus haute intensité : la mort que l'on se donne en réponse à l'arrachement, au stigmate, au déshonneur. Le corps des femmes est le lieu de toutes les violences, un mal et un lieu, un point d'implantation de la discipline qui croise les territoires, celui des espaces de circulation interdite, celui dérobé de l'autopunition qui est attendue par l'institution.

Car les tentatives de suicides sont légion, avant qu'en soit ordonnée la médicalisation. Il n'y aura jamais enquête. Les tentatives de suicides sont tues. Comme à l'hôpital psychiatrique, elles restent une affaire interne, comme une pratique normale, naturelle, qui va de soi. Derrière les murs, point de droit ni de justice. Les règles de justice sont établies par les Sœurs. La chambre d'isolement servira de mitard. La vie s'effiloche. Érucation de la misère.



*Une chambre à trois lits surveillée par un crucifix.  
© Ministère de la justice. ENPJJ-Roubaix. Bp 2004 (1955).*

## Éloigner les filles

Enquêter, se renseigner, évaluer, orienter, placer les jeunes enfants et les adolescents : les rapports participent à cette chaîne artisanale de la protection de l'enfance. L'un de ces pivots, c'est la jeune fille. Le risque le plus éclatant, c'est celui de tomber enceinte.

De là découle une *politique du corps des femmes*, des pratiques qui surveillent intensément les frontières hommes-femmes, car ce sont les liaisons sexuelles qui sont craintes, défiées et objet de drames. Ce sont elles qu'il faut repousser, empêcher, retarder le plus possible. À lire ces dizaines de petits dossiers, toute la société semble courbée sur les relations filles/garçons : on veille d'emblée à éviter les mauvaises fréquentations, les relations prématurées, hâtives. Cette période de l'avant contraception dessine une société de séparation absolue entre les sexes, une surveillance continue pour conduire les filles à trouver avant tout un mari, un logement, puis un métier.

Le corps des femmes est l'objet d'un intense travail. L'ensemble des autosignalements, des appels au secours, des lettres de cachet, des enquêtes officieuses, des recherches de renseignements, forme un maillage très serré pour filtrer les relations sexuelles dangereuses. De l'école au patron, du voisinage à la famille, les regards s'accordent pour faire face au plus grand danger – devenir mère –, point de bascule lorsqu'on n'a « ni métier en main ni mari ».

Ainsi, dès 1946, de nombreux dossiers sont ouverts, instruits, documentés et parfois aussitôt clos par manque d'informations ou par fausse alerte. Car un signalement sur deux tombe à l'eau. Une solution a été trouvée pour la petite Manon que sa mère « *cherche à éloigner d'Avignon, car la mineure a une liaison* ». Et de faire appel au centre ménager de Sainte-Anne, situé à 30 km, qui accepte de la prendre à l'essai, « *non sans quelque appréhension et à la condition qu'elle fasse la promesse loyale de n'avoir aucun rapport épistolaire avec le jeune homme.* »

Au bout d'un mois, Manon, malade, écrit à sa mère qu'elle a vu « *le docteur qui m'a passé à la radio et a trouvé que ce n'était rien. C'est moins grave qu'il avait pensé. Le pire c'est que je me tient mal, il m'a dit que je ne trouverai pas à me marier car je n'écoutais pas les conseils* ». Se redresser pour pouvoir un jour envisager de se marier, suivre les lignes de conduite suggérées, le centre ménager n'est pas qu'un lieu d'apprentissage de la couture, du repassage, de la tenue d'une maison, c'est aussi un lieu de soumission à l'ordre, celui des femmes tenues et retenues.

Éloigner les filles des désirs, des fréquentations, de la gente masculine : cette préoccupation est constante tant que la contraception est absente, tant que pèse le risque de devenir mère. Et cela arrive parfois avec un jeune apprenti ou un voisin, un militaire ou un instituteur.

Être enceinte, c'est le mal qui guette et qui forme l'horizon social et mental des familles. « *Maintenant qu'il lui a fait ça, monsieur s'en va au service militaire, intervenez s'il vous plaît, car je veux lui rendre le mal* », écrit une mère qui ne sait plus quoi faire de sa fille enceinte. La reconnaissance de paternité est réclamée, au moins pour s'assurer d'une pension alimentaire. Mais le chemin est long, la procédure complexe, les témoignages souvent trop succincts pour convaincre les tribunaux<sup>1</sup>.

## Le code, les femmes et les jeux de vérité

On se souvient que Micheline avait déposé une demande de « recherche en paternité » dans le quartier de son centre maternel, La Roseraie, en vain. Dès 1900, les conceptions juridiques de cette recherche nous montrent comment elles empêchent ce qu'elles pré-

---

1. La reconnaissance de paternité est un faux nez dans le sens où le nombre d'indices à rassembler est si important que la procédure juridique est vite abandonnée. Voir chapitre « La plainte affamée », p. 60 et suiv., dans Jean-François Laé, *L'instance de la plainte*, Paris, Descartes & Cie, 1996.

tendent faciliter. Au-delà la dette alimentaire liée à la filiation légitime et au souci économique afférent, apparaît toute une somme de prescriptions, une histoire des passions familiales dans laquelle la sexualité va se frayer un chemin pour savoir, entre deux hommes, lequel est le vrai père. Et dans quelles conditions ce dernier a commis le crime et enlevé la jeune fille, par séquestration ou abus de confiance.

Sans conteste, « l'enlèvement » est une expression qui passionne les tribunaux. « L'enlèvement », dit la jurisprudence début de xx<sup>e</sup> siècle, est le fait de prendre une femme pour la soustraire à son habitation et aux personnes avec lesquelles elle réside ou, dans une autre version sénatoriale de 1912, « *un fait de violence accompagné d'une séquestration* ». Dès lors, peut-il y avoir déclaration de paternité si le viol n'a pas donné lieu à des poursuites, se demande-t-on au Sénat ? Ce qu'on appelle le « rapt de séduction », à savoir le fait de partir avec une femme que l'on a séduite, est-ce bien un enlèvement ? « *Une chose est la séduction, autre chose est le rapt de séduction, c'est-à-dire la séduction accompagnée d'enlèvement [...]. Pourtant, il faut que la séduite soit restée fidèle [...]. L'aveu de ses relations avec la mère ne suffit donc pas [...] si la femme a eu également des relations avec un autre individu. L'homme qui avoue ses relations n'avoue pas que seul il en a eu.* »

Une salve de concepts entre en jeu pour accuser le corps des femmes de manière à exonérer les hommes. Entre la séduction, le rapt, l'enlèvement, la séquestration, le viol, le concubinage notoire, les conditions de cohabitation, les habitudes de l'homme et de la femme, leur âge, la vie plus ou moins irrégulière qu'ils auront menée, la fameuse période du 180<sup>e</sup> au 299<sup>e</sup> jour de la conception, la débauche possible de la mère : la jurisprudence hésite dans les définitions pour savoir si « le rapprochement est suffisant », et déterminer si « c'est le père ». Elle n'en finit pas de comparer la durée de l'enlèvement, simple probabilité de paternité, et la durée de la séquestration, pour subsumer la faute par aveu aux témoignages des domestiques, des fournisseurs et des enquêteurs de la police.

L'enfant naturel peut-il réclamer à manger ? Qui va le nourrir ? Telle est la question centrale de toutes les situations d'enfant abandonné, naturel ou adultérin. Jusqu'à la moitié du xx<sup>e</sup> siècle, cette question va secouer les tribunaux, le Code de la famille et les assistantes sociales. Jusqu'en 1912, la reconnaissance volontaire de l'enfant était le seul mode possible d'établissement d'une filiation naturelle, pour ces enfants « dont beaucoup n'avaient pas été désirés, ni même avoués ». Mais les fins de non-recevoir des tribunaux abondent, qui soulignent souvent les conditions qui rendent impossible pour un homme d'être le père : une absence de cohabitation pendant les quatre mois consécutifs à la période légale de sa conception, l'éloignement dû à un internement, un père présumé trop jeune, le commerce avec un autre homme, la renonciation, la prescription, le décès de l'enfant... « Ne suffit-il pas de prouver que la femme a eu des relations avec un homme quelconque ? »

La scène ouverte se préoccupe de la vie de la mère, de sa moralité, de tous les éléments notoires de son mode de vie. La plainte s'éteint, provisoirement, durant une trentaine d'années, jusque dans les années cinquante, années d'après-guerre où, à nouveau, la recherche d'aveu du père se fait pressante. « Ni même avoués ? » : le mot est à nouveau lâché et fait place aux maisons maternelles telle que La Roseraie. Ces institutions de femmes enceintes relèvent bien d'une histoire secrète de la maternité, qui se joue dans les hiatus entre la filiation sans père et la famille réprouvée, une aventure oubliée des jeux de vérité avec la maternité. Ces jeux de vérité reposent sur un vieux principe pénal : toute attache personnelle est entachée de mensonge potentiel inhérent à une « communauté affective ». Tous les témoignages d'un proche au pénal sont interdits pour cause de collusion. La femme enceinte est ainsi prise dans cette zone juridique vide jusqu'en 1970. En soustrayant en quelque sorte des liens personnels de l'ordre social, le secret des hommes joue à plein sur le registre de *l'immunité*. La règle du silence l'emporte.

Que reste-t-il à faire ? Faut-il éloigner la jeune fille dans un « autre pays », entendez une autre région, en Alsace, en Bretagne ou en Limousin dans un centre d'apprentissage ? C'est une ancienne façon très radicale de couper le fil du désordre, mettre au ban celles qui font des faux pas, en inventant des maladies si nécessaire. Faut-il écrire à une tante, une cousine restée célibataire, à une sœur afin qu'elle prenne en charge l'insolente directement et pour plusieurs années ?

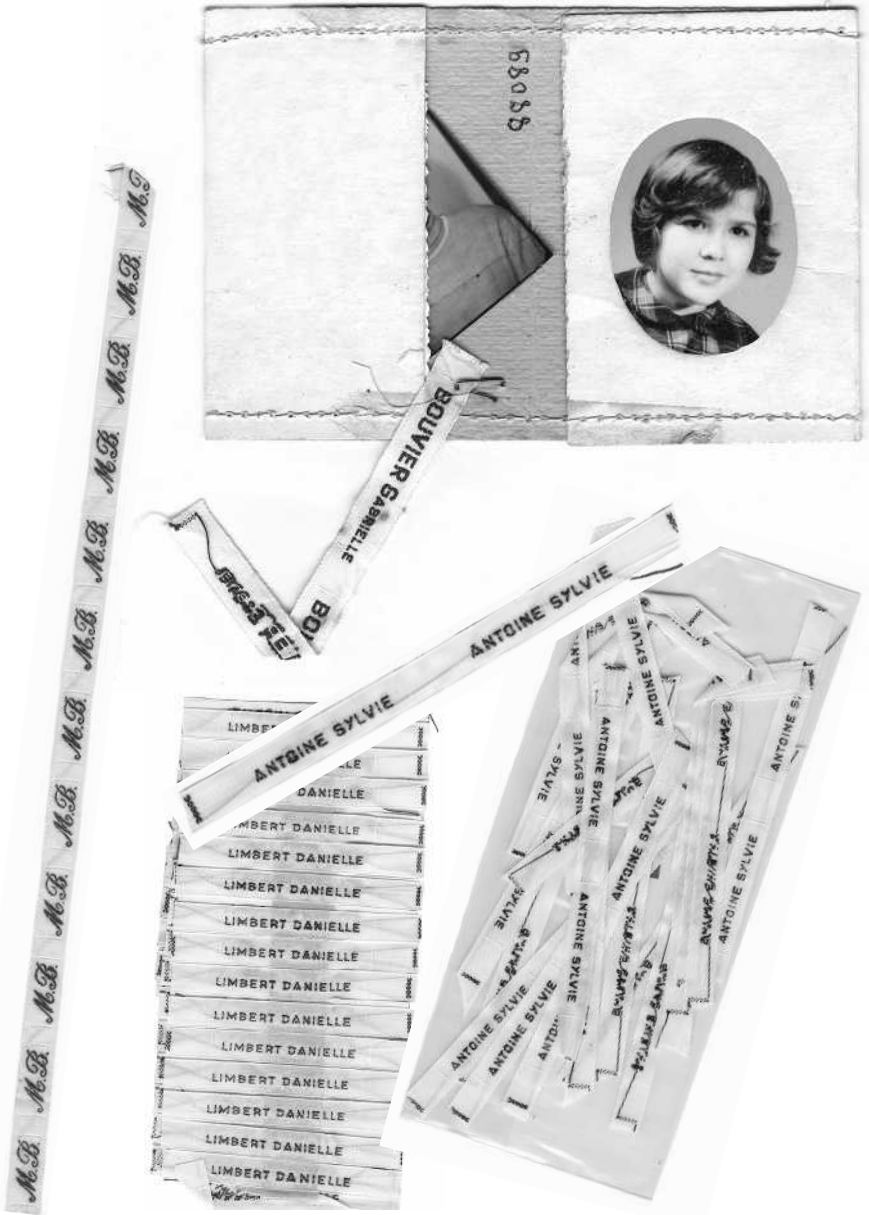
La société des femmes se charge de ces décharges, transferts, arrangements envers les déviances. Le maillage familial est le premier corps pour parrainer ces années de danger.

Mal à l'aise, M<sup>lle</sup> Rouvat demande à une sœur de Mariette – une pensionnaire de La Roseraie – si elle peut héberger celle-ci quelque temps. De Carantan (Calvados), la sœur répond immédiatement qu'elle « *ne gagne que 20 mille par moi pour nous deux et payer notre loyer. Et en plus je n'ai qu'une petite pièce. Et puis je suis sur le point de partir d'un moment à l'autre à l'hôpital. Et pour ma mère non plus car voilà une année quelle est hospitalisée elle n'a pas de personne non plus. Et j'ai aucune personne de la famille. Je vais vous demander Mademoiselle de faire ce que vous pouvez pour elle, de ne pas la laisser sur le trottoir. Et pitié d'elle de sa situation. De taché de la met dant une maison de santé.* »

Faire appel au ressort familial, chercher dans la parenté qui pourrait héberger les égarées, M<sup>lle</sup> Rouvat joue l'entremetteuse. C'est un mode « naturel » de placement qui évite l'institution et dont on peut penser qu'il est largement mobilisé par les familles elles-mêmes. En cas d'échec, c'est un signe de pauvreté, et pour Mariette, dont la famille est sans le sou, ce sera le Bon Pasteur. Cette institution religieuse est présente sur tout le territoire et forme un substitut aux maisons pénitentiaires, avec une sévère discipline, strictement fermée<sup>1</sup>.

---

1. Françoise Tetard et Claire Dumas, *Filles de Justice. Du Bon-Pasteur à l'Éducation surveillée (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, op. cit.



*Le rituel d'institution en foyer maternel exige de porter de nouveaux vêtements, de les marquer de ses initiales ou de son nom et prénom, d'être photographiée (format photomaton) pour servir aux différents documents administratifs et opérer un signalement à la police en cas de fugue. Le vêtement porté avec ce signet rouge est un stigmate visible dans la ville dans les années 1950.*



## Le premier signalement

La diversité des signalements est étonnante. L'assistante sociale est un guichet qui embrasse toutes les formes de plaintes : une demande de conseil d'orientation pour un métier du bâtiment malgré de mauvaises fréquentations, un père qui ne veut plus voir son fils, un autre qui à l'inverse veut le voir pendant les vacances, un logement trop dégradé et trop petit pour vivre à quatre, de « graves révélations à vous faire », un curé qui signale des voyous, le pensionnat du Sacré-Cœur qui interrompt l'accueil de Roland, « trop polisson » et qui montre le mauvais exemple, une fille partie avec un parachutiste dont on n'a pas l'adresse, une sœur pauvre et malade avec ses deux enfants, une demande HLM, un fils « déséquilibré mental » dont on ne sait que faire, une lettre non expédiée au mari pour lui dire la séparation et demander conseil. Parfois encore une sœur :

*« Ma sœur Madame Elaine Visse m'a écrit et me donne votre adresse. Je vous remercie de bien vouloir recevoir mes lettres. Mes parents et moi sommes inquiets sur l'avenir de la situation d'Elaine. Avec son mari, c'est orageux, et que deviendront les enfants ? Mieux vaut les placer au plus vite. Sinon ils vont en subir. »*

Dactylographiée, la réponse est immédiate :

*« Madame, veuillez avoir l'obligeance de passer à notre permanence mercredi 28 décembre 1950 entre 14 et 18 heures ».*

Chaque dossier dresse un événement comme une main courante de police, une révélation à vérifier, une alerte inquiétante. Auprès de l'instituteur, de la gendarmerie, d'un religieux, d'un patron, d'un maire d'une petite commune, d'une autre assis-

tante sociale rurale, la recherche d'informations, aussi sommaire soit-elle, se fait rapidement. M<sup>lle</sup> Rouvat rédige ses lettres à destination du bas de l'échelle locale : « *Il ne s'agit pas d'une enquête officielle, cependant, je désirerais savoir comment est logée la famille Pépin, si elle est de bonne moralité...* » ; « *Vous serez-t-il possible de vous renseigner auprès du patron du jeune Pierre qui ne rentre plus chez ses parents ?* » ; « *Je ne peux pas me déplacer jusqu'à Langogne, pourriez-vous me dire ce que fait le père et la mère, si les enfants sont bien tenus, s'ils ont des dettes ?* »

Promptes sont les réponses. Empressées sont les réputations sur les pauvres, l'insalubrité, le surpeuplement, les bruits et les cris, la fainéantise.

Les scènes sont précises. Favorable ou non, en douze lignes, la réputation est réglée. C'est le cas de cette enquêtrice qui s'exclame : « *Les renseignements sur le mineur son unanimement bon, il y avait une mésentente complète entre monsieur Coing et son fils : le père exigeait de Georges qu'il fasse le jardin sans prendre de distraction, il le surveillait comme un enfant, le brimait bêtement (lui donnait une pomme s'il voulait une orange, l'envoyait coucher sans dîner) ; le fils répondait et manifestait un esprit d'opposition constant. La raison de cette mésentente doit être l'éthylisme du père qui voyage pour la maison Pernod depuis 1936 et qui rentre souvent tard le soir. À part cela, les renseignements sont d'ailleurs bons sur le père* ». Celui-ci a fait précédemment une demande de correction paternelle envers son fils. C'est cette demande qui réveille l'enquête, car Georges a quitté le domicile, « *se plaignant de ce que son père le traitait de bon à rien* ». Devant ce départ inopiné, le père lui demande « *de revenir, et s'il n'y consent pas, il lui demandera simplement de s'engager dans l'armée* ».

Entre le juge et l'adjudant, la correction paternelle est un appel à l'autorité pour faire plier un enfant. Et l'appel à l'armée est une forme de placement banale, comme une institution légitime de redressement bien campée dans l'esprit.

Le service militaire remplit cette fonction familiale, dresser un mur pour contenir « les polissons » en attendant l'âge mûr. Les jeunes hommes sont envoyés à l'armée, incités à « devancer l'appel militaire », les jeunes femmes sont enfermées en pension/maison maternelle. Cette partition sexuelle est sans appel et s'inscrit dans l'historicité des structures sociales.

## Les sauveurs !

Famille respectable ? L'assistante sociale du tribunal est au croisement d'un maillage de signalements et de lieux ressources qu'elle mobilise pour trouver des réponses à ces « sexualités de trop ». Que ce soit pour un emploi de bonne, un apprentissage, un hébergement, une formation professionnelle ou une scolarité en pensionnat, le réseau catholique agit comme un sous-traitant des institutions publiques.

Nous sommes encore en amont des examens professionnels qui apparaîtront dans les années 1970, un dispositif qui filtrera les candidates, séparera les ouvrières des jeunes indisciplinés et des filles vulnérables qui peuvent se retrouver enceintes.

Les corporations agricoles, vinicoles, maraîchères, l'association des boulangers, l'industrie du commerce, du savon viennent puiser leur petit personnel dans ce sas de main-d'œuvre, s'associant au Comité de l'enfance en danger, présidant les œuvres du Bon Pasteur à Arles, profitant de l'apprentissage donné : travaux ménagers, couture, broderie, cuisine, lessive et travaux agricoles<sup>1</sup>.

---

1. Centre d'observation régional de Sanderval à Marseille, institut médico-pédagogique à Aix-en-Provence, institut médico-pédagogique Borelli-Plagniol à Marseille, Œuvre de l'enfance délaissée, Marseille, Délégation des droits de la puissance paternelle en 1899 et à partir du 28 août 1916, mineurs délinquants. Établissement fermé. (Vannerie, sparterie, imprimerie,

Les jeunes femmes servent de « petites mains » presque gratuites et ces activités portent un nom : rééducation. Dans ce paysage, Micheline tire son épingle du jeu. Elle sait lire, écrire et compter. Plus, elle a obtenu son certificat d'études.



*Photographie © Ministère de la Justice – ENPJJ. Bp 5024*

---

travaux agricoles, jardinage et cuisine.) – Œuvre Notre-Dame-de-Charité du Refuge à Marseille, établissement fermé, qui reçoit des filles mineures de 18 ans (140 apprenties et 112 enfants de moins de 13 ans). Couture, broderie, enseignement ménager. – Œuvre du Refuge (ou Notre-Dame de Charité du Refuge), à Marseille, établissement fermé pour filles (250 places). Lingerie, broderie et travaux ménagers. Service de prophylaxie et de traitement des maladies vénériennes. – Société marseillaise de patronage contre le danger moral à Marseille.

## Chapitre 6

# La fugueuse, la petite voleuse !

*« C'est par les femmes que le déshonneur arrive, elles qui se situent toujours du côté de la honte »*

*Michèle Perrot, « Drames et conflits familiaux », in Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), Histoire de la vie privée, t. 5, De la Première Guerre mondiale à nos jours, Paris, Le Seuil, 1987, p. 267.*

*« Si j'arrive en haut de ce mur, c'est que j'aurai apporté de quoi descendre sans me casser encore quelques os. Après, je reniflerai l'odeur tiède et comme retrouvée des guimbardes furtives, et recommencera la sarabande-hésitation des bars et des routes, des écroulements au soleil... »*

Albertine Sarrazin, *La cavale*, livre de poche, 1965.

Vallée prospère d'Avignon ? Céleri, artichauts et choux-fleurs se ramassent en hiver grâce à la main-d'œuvre algérienne qui vit sur place, rejointe l'été par les Marocains saisonniers pour les fraises et les melons. C'est l'Office national d'immigration qui, par l'intermédiaire des missions à l'étranger, recrute pour l'Espagne, l'Italie, le Portugal et le Maroc dès 1957. L'office achemine les travailleurs jusqu'au lieu de travail, prend à sa charge les

frais de transport, aller-retour complet jusqu'à la frontière. Effet de la colonisation et de sa sortie par étapes, c'est le ministère de l'Intérieur qui contrôlera la main d'œuvre venant d'Algérie et de l'Afrique noire. Les saisonniers algériens dominent. Main-d'œuvre indispensable pour la cueillette des fruits, mais aussi pour l'entretien des canaux, pour résoudre les problèmes de rupture de canalisation d'eau (surtout après les orages ravageurs de l'automne), les étrangers se font discrets. Peu d'études en parlent, si ce n'est une recension de l'École d'agronomie de Montpellier, avec des données très peu fiables, pour la simple raison qu'elles se nourrissent des déclarations officielles de l'ONI qui ne prend pas en compte le travail saisonnier non déclaré. Il n'empêche, le mouvement de retrait des Espagnols au profit des Algériens et des Marocains décrit dans cette étude est crédible.

Entre 1950 et 1952, Micheline la turbulente trouvera du travail sous les serres avant de quitter les lieux. De même, dans les vignes très éprouvées par la crise viticole, elle sera embauchée puis remerciée. On y préfère les hommes. Elle va et vient, de place en place, dans un paysage où les déplacements suivent les cueillettes, la fauche des foins ou de la lavande.

Dans le dossier de « visite à domicile », on apprend que Marie Bonnin (la mère de Micheline) vit à 42 ans chez sa propre mère à Pernes-les-Fontaines, avec son nouveau conjoint, lui-même dans une certaine pauvreté. Dans la maison, rue Bonjean, les trois pièces sont exiguës et Marie laissera porte close lorsqu'elle apprendra que Micheline est enceinte. C'en est de trop. Le scandale de sa fille enceinte, sans mari, renforce l'indignation que suscite déjà son récent divorce : une réputation de « mauvaise famille ». Tous les accès au travail à domicile lui sont interdits. Son mari est très mal vu. La mauvaise renommée est à son comble.

En janvier 1953, elle se décide à joindre l'assistante sociale du tribunal, pour lui dire qu'elle ne peut plus s'occuper de sa fille. Les lettres de cachet découlent de ces contextes menaçants, où

se mêlent semonce et blâme du voisinage, une admonestation morale dont on mesure d'autant plus le poids que l'on est pauvre.

Quand, en mars 1953, sa fille Micheline est placée dans une maison maternelle à Marseille, Marie écrit à Odile que sa fille « *me donne hélas pas du tout l'impression d'apprécier toute la peine que l'on prend pour son bien. Je ne doute pas une minute qu'elle ai fait preuve de contrariété au sujet de son admission à la Maison-maternelle La Roseraie. Vous comprendrez comme moi Mademoiselle, d'après la lettre qu'elle vient de m'écrire et que je joins à celle-ci, qu'elle cherche par tous les moyens à en sortir.* » À s'échapper veut-elle dire.

C'est la demande d'argent que Micheline vient de lui faire qui lui met la puce à l'oreille : « *Je crains que Micheline ne m'ait demandé cet argent et ce billet de sortie pour faciliter une fuite seulement* ». Fuir, s'échapper, s'évader, le langage de détention survit en 1950, jusqu'à la survenue du langage éducatif et l'apparition de la fugue. Ennuyeuse mais inévitable, vers les années 1970, l'escapade fait partie de l'histoire du placement d'autorité.

Suite à la réception du courrier, M<sup>lle</sup> Rouvat s'adresse à la direction de l'institution : « *Voulez-vous avoir l'obligeance de lui acheter le tissu, elle choisira ce qu'elle voudra et cela nous évitera les frais d'envoi. Je vous adresse également la somme de 500 Francs que vous lui remettrez au fur et à mesure de ses besoins. Vous n'aurez qu'à nous adresser la facture du tissu que nous vous réglerons.* » La lettre s'achève par une interrogation inquiète : « *se tient-elle tranquille ?* »

La réponse est immédiate et d'avertissement : « *Elle donne quelques difficultés actuellement au point de vue des sorties. Elle se fait remarquer à la Rose avec des jeunes gens. Je vous serais très obligée de l'avertir que si sa conduite ne se modifie pas, Madame la directrice ne pourra plus la garder.* »

Turbulence et tourmente agitent l'internat. Alors l'institution prend l'assistante sociale à partie, s'adressant à elle comme

à une mère, et de lui lancer un avertissement. Doublure parentale, voilà Odile pleinement responsable de Micheline. Qu'elle lui tire l'oreille enfin ! Les jeunes femmes n'acceptent guère leur placement discrétionnaire, l'injonction judiciaire, l'arbitraire du seul fait d'avoir un enfant hors mariage. À chaque nouvelle arrivée, c'est la stupeur des autres pensionnaires, le réveil des désirs de fuir toutes ensemble, les astuces pour y parvenir, les modes d'emploi pour endormir le personnel, les actes de sédition les plus efficaces, les cachettes sous les escaliers pour y loger « son argent » en vue d'une prochaine virée.

*« Le 14 décembre 1953*

*Mademoiselle Rowat,*

*Les nouvelles de Micheline ne sont guère engageantes.*

*À l'origine de l'ouverture du groupe, nous avons bien expliqué à nos 8 filles qu'il s'agissait d'une liberté contrôlée approchant de la Semi-liberté mais non encore celle-ci, tant qu'elles poursuivraient leurs études. Or, nous venons d'avoir une petite rébellion au sein de ce groupe, dont Micheline s'est manifestée Leader, prenant la parole pour toutes : réclamant la liberté complète, sortie de l'après-midi du samedi, loisirs indépendants, etc. "J'ai bientôt 20 ans beaucoup de filles de mon âge ont beaucoup plus de choses que moi".*

*Nous lui avons donné des exemples de Jeunes filles qui quoique parfaitement bien élevées, dans un milieu normal, n'avaient certes pas la liberté dont elles jouissaient, ni les loisirs qui leur étaient alloués, mais pour manifester leur mécontentement et forcer "la main" elles se mirent à "hurler" de façon hystérique, parlant grossièrement. Au repas, ne mettant pas le couvert, assise sur la table de la salle à manger ; puisant au plat avec les mains etc. Cette situation prit fin par mon intervention personnelle... En leur faisant comprendre qu'elles avaient été trop loin, j'ai décidé la dissolution du Groupe.*



*Comme je le pensais, cette décision fit remettre les pieds sur terre à nos grandes filles, mais intraitablement j'exigeais qu'elles écrivent toutes respectivement à leur Juge ou Assistantes Sociales pour dire "leurs grosses bêtises". Me réservant bien entendu de mettre chacun au courant pour obtenir une aide éducative dans le sens de leurs intérêts, bien sûr.*

*Ma lettre a donc pour but de vous demander de voir Micheline puisqu'elle vous le demande, et de la raisonner en lui faisant comprendre que cela ne peut durer ainsi.*

*À défaut, ce sera le renvoi.*

*Cordialement,*

*La Directrice »*

Les escapades, les rébellions et les résistances sont la hantise de l'institution. Elles sont si nombreuses que les portes restent closes jour et nuit. Une sortie en ville de quelques heures est une soupe pour éteindre une fugue imminente<sup>1</sup>.

Avec ces sorties tant redoutées, surtout celles de plusieurs jours, c'est le fantasme de relations sexuelles, de la séduction, des maladies vénériennes ou de la grossesse qui revient. La cellule d'isolement joliment nommée « chambre d'isolement » est bien petite, dressée pour l'exemple en cas de soirée agitée<sup>2</sup>.

Il y en a quantité, des fugues. Il y en a quantité, des punitions. L'ensemble du dispositif irradie tous les établissements de l'enfance dans ces années 1950. Pas de quoi inquiéter la société qui exerce par ailleurs son droit de correction. On trouve cependant un regard, celui des inspecteurs de l'Éducation surveillée, qui

---

1. Sur la violence féminine généralement cachée, refoulée, moquée ou mino-  
rée, voir l'ensemble des références rassemblées par Coline Cardi et Geneviève  
Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012.

2. Anne Thomazeau, « La clôture en question dans les internats de réédu-  
cation pour filles (1945-1975) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 26, 2008,  
p. 155-168.

attendent quelques justifications des peines infligées : « *Nous souhaiterions que le placement des mineurs à la “chambre de réflexion” soit réservé aux seuls directeurs et chefs de service : en certaines circonstances, il nous a paru que les éducateurs en avaient usé sans discernement suffisant* ». À l’égard des filles, les punitions à La Roseraie semblent convaincre l’inspecteur. Il note qu’une série de fugues de plusieurs semaines, fin janvier 1954, est tout à fait inexplicée. Bien que rentrée au bout de trois jours, Micheline en faisait partie. Il n’en demeure pas moins que l’inspecteur constate que « *quelques jeunes filles admettaient l’isolement momentané des contrevenants et appréciaient le délai nécessaire avant le retour de celles-ci au groupe.* » L’une des fugueuses était la déléguée d’un groupe de chambre : « *Elle a été aussitôt remplacée par le groupe, qui manifestait ainsi qu’elle avait trahi sa confiance et ne pouvait plus le représenter* ». Importance des mots : la « chambre de réflexion » prend la place de la cellule d’isolement<sup>1</sup>.

Pour faire face à ce risque, on accorde des permissions avec l’accord des parents. Mais qui va demander la permission ? La fille, la mère, l’assistante ? Micheline supplie sa mère qui elle-même implore M<sup>lle</sup> Rouvat qui prie à son tour la directrice de La Roseraie d’accorder une permission au vu des travaux de couture bien réalisés par Micheline.

Mais voilà, Micheline a « du plomb dans l’aile ». N’est-ce pas dans ce sens qu’il faut entendre l’expression à propos de la grossesse inattendue, et qui devrait la conduire à des attitudes de repli et de retraite, de sagesse et d’arrêt ? Les sorties parcimonieuses en ville – accordées pour 3 heures – sont des privilèges surveillés. Pas question de laisser des liens se nouer. Ce sont des tests d’obéis-

---

1. 19980162/2 F 2405 Archives nationales (France), Répertoire (19980162/1-19980162/29) Bouches-du-Rhône. Établissement du Bon Pasteur à Arles, pour filles. 1947-1951. Œuvre de notre Dame de Charité du Refuge à Marseille, pour filles. 1943-1951.

sance, des mises à l'épreuve pour mesurer la tentation de fuguer. Elles sortiront en groupe, bien identifiables, en rang d'oignon, à la queue leu leu, comme une sortie de l'hôpital ou de la prison.

## Accusée de vol d'argent

Pour les garçons et les filles, la vie quotidienne dans les foyers est source de nombreux conflits, de revendications, d'oppositions à l'ordre collectif. À côté des fugues ordinaires, la seconde série de disputes porte sur les vols – de vêtements, d'objets de la cuisine, de biens personnels, d'argent. Micheline se trouve très vite agrippée par l'une de ces histoires.

Trois mois après son arrivée, en avril 1953, elle se plaint de subir des accusations injustes.

Ses copensionnaires l'accusent, l'institution aussi, ce qui est alors signalé à M<sup>lle</sup> Rouvat. Le vol répété peut être un motif de renvoi. Il est alors demandé au juge un autre placement, plus sévère, dans un établissement de l'éducation surveillée par exemple, dépendant directement du ministère de la Justice.

À l'image de l'hôpital psychiatrique, qui possède des pavillons plus ou moins fermés (à clé), le chantage à un placement plus austère et intraitable fait partie des soupapes pour imposer des règles présentées comme plus souples. Il y a toujours des internats plus durs que d'autres dans lesquels la discipline, les punitions, les chambres d'isolement, les coups sont de notoriété publique. Micheline a peur de cette menace, elle reçoit un mot de Rouvat qui lui demande : « *Mais qu'est-ce qui se passe avec ce vol ?* ». Elle y répond promptement par un billet, glissé dans la poche d'une pensionnaire qui a rendez-vous avec Rouvat à Avignon. Si elle perd la confiance de « sa protectrice », l'affaire est cuite, ce sera la chute ou l'enfermement.

« Jeudi 18 mai 1953

Mademoiselle,

Profitant de ce que M<sup>lle</sup> Bellier va à Avignon pour accompagner Liliane, je vous fais porter ce petit mot pour vous dire que vous pouvez toujours avoir confiance en moi et que je me conduis bien à la Roseraie. Il y a toujours des jalouses et des méchantes filles qui cherchent à vous faire du mal.

Pourtant, je vous donne ma parole d'honneur, depuis que je suis à la Roseraie, je n'ai absolument rien à me reprocher. J'espère que vous me croirez, car votre lettre m'a fait beaucoup de peine. En ce moment il y a eu un vol de 5 000 <sup>F</sup> a une de mes compagnes de chambre, les soupçon se retournent contre moi, car les filles sachant que je ne possède rien, croit que poussée par le besoin, j'aurai commis cet odieux larcin. Je languis que cette histoire soit tiré au clair, car vous devez savoir comme moi qu'une chose pareille ne pourra plus être faite par moi. J'avais payé assez cher. J'ai ma confiance et dans quelque temps, j'espère que tout sera rentré dans l'ordre.

Je vous embête avec mes histoires.

J'ai été contente de retrouver Liliane, son bébé s'est fait beau et pendant les 2 jours qu'elle ne sera pas là, c'est moi qui m'en occuperait.

J'espère et je voudrais tant que vous ayez confiance en moi car je me sens seule par moment. J'ai écrit à une assistante sociale à Albertville comme ça elle pourra peut-être me trouver une place à l'Hôpital. Je serai heureuse de retourner là-bas.

En attendant une réponse, Recevez Mademoiselle toute ma reconnaissance et mes meilleurs souvenirs.

Micheline Bonnin. »

À demi-mot, elle partage avec Odile un passé, une histoire dont on n'a pas la clé. Un vol et une arrestation plus jeune, vers 14 ou 15 ans ? Un vol réparé par Odile afin d'éviter des sanctions judiciaires ? « Une chose pareille ne pourra plus être faite par moi. J'avais payé assez cher. » À quel prix ? Nous ne le savons pas.

Toujours est-il que le vol fait partie de l'institution comme la paire de claques et la chicane. Ces frottements incessants, ces relations irritantes sont la toile de fond des jours, des mois et des années en internat. Il n'y a jamais relâche. Les querelles reviennent vite, avec leur flot de vantardises et de médisances, qui forment de vraies personnalités. Les groupes de pairs qui se font et se défont autour de complots contre « les têtes de Turcs », contre celles « qui parlent trop », ou celles qui reçoivent des colis ou de l'argent. Les « nouvelles arrivantes » sont soumises à des mises à l'épreuve. Crânement voler dans les cuisines ; chaparder un outil dans l'atelier ; renverser un plat à l'heure du déjeuner. Ces grondements sont obligatoires, ininterrompus et inévitables, ces « minusseries », écrit Albertine Sarrazin pour dire la petitesse de ces tyrannies de groupe.

Parce qu'elle est pauvre, Micheline est accusée d'office, « *sachant que je ne possède rien, [elle] croit que poussée par le besoin, j'aurai commis cet odieux larcin* ». Dès lors, donner sa parole d'honneur, c'est une contremarque de l'institution. Combien de fois a-t-on donné sa parole d'honneur en ces lieux, juré sur la tête de ses parents, de son enfant à naître en réponse à l'accusation ? Et ce n'est pas qu'un artifice de langage, fruit d'une tradition populaire, c'est une formule d'honneur qui vient en réponse au poids de la surveillance et de l'inculpation et qui, plutôt que de les alléger, les renforce d'autant. Contre-dépendance, les mots et les corps s'enchaînent.

Finalement, l'affaire se résout. On a découvert l'auteure du vol. Micheline est épargnée de peu, elle écrit à M<sup>lle</sup> Rouvat :

*« Je vous avais dit qu'on avait volé 5 000 F à une de ma chambre, et elles m'accusaient bien injustement, puisque après intervention de la police on a retrouvé la coupable qui s'est elle même dénoncée à la directrice, qui m'a réhabilitée devant toutes. Cela a été un jour de bonheur pour moi, enfin toute cette histoire est tirée au clair, heureusement pour moi, car j'en ai déjà assez comme cela. »*

Comme l'exposition publique de « la petite voleuse » qui sera déclarée punie, la cérémonie collective de réhabilitation de Micheline fait partie du tribunal interne. Devant toutes les pensionnaires debout dans le dortoir, la directrice décline à voix haute les preuves, désigne la coupable, proclame la sentence et dédouane les innocentes. Toute institution possède son tribunal interne, sa gamme de punitions, d'amendes, de blâmes. Albertine Sarrazin décrit précisément ces cérémonies publiques : « *Je me tourne, et la chemise fendue dans le dos s'écarte d'elle-même sur le spectacle de mon derrière nu. Le "déshabillez-vous" de ce dernières années exigeait un dépouillement total et préluait à une fouille sévère : même après plusieurs mois de détention, avec visite hebdomadaire de la paillasse et du soutien-gorge, les surveillantes m'inspectaient, au retour des Instructions, avec la même minutie : "mettez le pied sur le tabouret. Toussez... ? Bon<sup>1</sup>."* »

## « J'ai le noir »

Mais voilà que ça recommence. Quelques mois plus tard, le moral est au plus bas :

« Mercredi 28 octobre 1953

Mademoiselle,

*Je vous remercie beaucoup pour la jolie layette que vous m'avez envoyez. Je suis très contente car j'en avais vraiment besoin ; tout va très bien à ma petite Corine.*

*Ce n'est pas moi qui suis allée à la gare ce matin là il fallait que j'aille au docteur car j'étais soi disant malade des nerfs mais il ne ma rien trouvé du tout. Enfin ! Passons, M<sup>lle</sup> Bellier y est allé.*

*Je n'ais reçu encore aucune de mes primes et me fait souci.*

---

1. Albertine Sarrazin, *L'Astragale*, op. cit., p. 52.

*Je n'ai pas un brin d'argent pour acheter du savon.  
Il faudrait me trouver une place car cela ne peut pas durer.  
Je ne peux pas rester comme cela.  
Je n'ai d'ailleurs rien à me mettre des vieux souliers, une  
blouse déchiré trop étroite  
Vous allez trouver que je suis exigeante mais sans argent avec  
un bébé ce n'est pas possible.  
Savonnettes, talc, coton, savon ou dois-je le prendre.  
J'ai le noir pour comble de malheur, ce matin on m'a volé  
mon gilet en laine le seul que j'avais à me mettre, on a fait la  
fouille mais on ne la pas retrouver.  
Je commence à en avoir mare.  
Si je me retenais pas je prendrais ma fille et je partirai.  
Écrivez moi vite, car j'ai plein le cafard.  
Est ce vrai que sur la prime d'accouchement, on nous retient  
obligatoirement 12 600 <sup>F</sup>, que va-t-il me rester.  
Je ne sais plus ou me donner la tête, comment vais-je faire  
encouragez moi Mademoiselle, car quand je me vois sans argent,  
je ferait des bêtises.  
C'est une mauvaise passe.  
En attendant de vos nouvelles  
Recevez, Mademoiselle mes respectueuses salutations  
Micheline Bonnin. »*

Ce n'est pas le moment de lâcher Micheline. Il faut qu'elle tienne dans ce foyer en attendant une solution professionnelle. Odile sait que dans tous les internats qu'elle connaît, et quels qu'en soient les statuts, se forme une société dans laquelle un tribunal est institué, qu'il mène des auditions, statue sur les écarts et les errements, rend publiques les sanctions individuelles ou collectives. Peu importe leur nom – conseil de discipline, commission disciplinaire, conseil de dortoir –, les vols qui sont légion sont soumis aux témoignages, aux dépositions, aux preuves et aux sanctions. Prompte réponse d'Odile :

*« Je suis contente que la layette t'aie plu. Mais je n'aime pas le ton cafardeux de ta lettre. Tu ne fais que commencer les difficultés. Malheureusement la vie t'en réserve. Mais crois bien que cela ne t'est pas particulier. Tu dois apprendre à lutter au lieu de désespérer et tu verras combien c'est agréable de triompher d'une difficulté. Voilà ta fille habillée pour le moment. Ce n'est pas en t'énervant que tu amélioreras ton état. »*

Apprendre à lutter, triompher des embûches, se battre, absolument se battre, ces mots sont des ritournelles obligatoires afin de faire tenir l'entreprise des placements, éviter les déprimés, apaiser les tensions inhérentes au lieu. Les vols font partie des rituels d'institution, comme un jeu de mise à l'épreuve des nouveaux arrivés. Paradoxalement, les vols vont dans le sens de l'institution qui est alors autorisée à former un tribunal, à faire l'appel à la barre, à distribuer les sanctions. Pas d'institution sans un large éventail de sanctions possibles, c'est-à-dire connues, expérimentées et souffertes.

Il en va de même pour gagner quelques francs. L'institution bannit la circulation de la monnaie sur place, car elle suscite la vente d'objets, la rapine dans l'atelier de couture, le dépouillement de certaines filles. Un matin, Odile s'affole :

*« J'ai appris que tu vendais tes vêtements pour te faire de l'argent, ce n'est pas raisonnable car très certainement on ne te donne pas le montant de la valeur exacte des objets et tu dois y perdre. »*

Odile a ses antennes et sait comment la privation produit des effets secondaires, un marché d'échanges internes. Or, il ne faut pas que l'institution devienne un marché, ni les couloirs un hall de trafic. C'est ce qui explique la fouille systématique au retour d'une sortie.



Discipline, droit de sanction accessible à tous les personnels et parfois aux pensionnaires, ces questions sont fort débattues. À lire le rapport d'inspection<sup>1</sup>, elle est très ferme : « *Les punitions doivent être proportionnées à l'âge et seulement prises par la direction. La privation de repas limitée. Et l'infirmerie ne saurait être un lieu d'enfermement, ce qui n'est pas sa destination* ». L'inspecteur relève qu'une « *série de fugues fin août-septembre 1953 est demeurée inexpliquée. De durée de 15 à 20 jours, ces échappées méritent une sérieuse enquête.* » Et d'interroger les jeunes femmes sur les raisons des fugues en cette fin d'été : pas assez de liberté ni de sorties, isolement en chambre fermée à clef, plusieurs journées sans repas, punitions de nettoyage de la cour.

Le système de punition est relevé dans le rapport, avec au premier degré le rappel de la faute par la directrice, ensuite trois heures de ménage dans les salles, puis une journée sans manger, encore plus loin le grattage des parquets à la paille de fer deux jours durant, puis l'enfermement au cachot, pardon, dans la « chambre d'isolement » pendant plusieurs jours. De retour, les fuyardes de 20 ans cassent les carreaux, la vaisselle, les lits des dortoirs et les portes. C'est l'écoeurement qui ne se calmera qu'avec la promesse de nouvelles sorties autorisées aux pensionnaires sages.

---

1. En 1950, les inspecteurs de l'Éducation Surveillée enquêtent dans tous les établissements pour comprendre les conditions de vie des mineures, la formation professionnelle balbutiante, les dérives autoritaires. Voir le fonds aux AN : F 2829-F2830 (20010095). Ce fonds se compose de rapports d'inspections effectuées par les inspecteurs de l'Éducation surveillée entre 1943 et 1966 sur des établissements du secteur public (centres d'observation pour garçons, centres d'accueil, maison d'éducation surveillée) et du secteur associatif, laïcs ou religieux habilités (« Bons Pasteurs », internats, centres d'observation pour filles, tous privés et congréganistes), ainsi que des services de liberté surveillée auprès des tribunaux pour enfants.

Anne Thomazeau pointe précisément les lignes de partage entre le punitif selon qu'il se conjugue au masculin ou au féminin, soulignant que les filles sont plus facilement placées que les garçons, ont moins de permissions de sortie, subissent des leçons physiques quotidiennes, entendez des rappels à leur corps vulnérables<sup>1</sup>. Au centre ? La contrainte du corps, au sens d'une profonde surveillance des relations affectives et sexuelles. La fugue, c'est le risque de « tomber enceinte » à nouveau. C'est le sexe offert à la rue avec sa réputation sulfureuse.

Ainsi, dans son traité de la délinquance, Odette Philippon<sup>2</sup> qualifie indistinctement les mineures placées de « débauchées » tandis que la directrice de La Roseraie écrit : « *sauf en de rares exceptions, le malheur de nos filles-mères a son origine dans les relations sexuelles* ». Par conséquent, restaurer la moralité des mineures, « *les détourner de la prostitution ; les préparer à leur rôle de future maîtresse de maison, d'épouse, de mère* » figurent parmi les principaux objectifs de la rééducation. Rien ne paraît plus pertinent que d'éloigner ces jeunes filles des éventuelles tentations et des mauvaises fréquentations, en les plaçant dans un monde clos et exclusivement féminin.

Les malheurs du sexe ! Dans sa postface de l'ouvrage photographique *Vagabondes*, Sophie Mendelsohn remarque finement les postures malicieuses et les pieds de nez qui se dégagent sous l'apparent contrôle photographique, la sensualité maudite qui terrorise l'entourage : « *Une fois dehors, le statut des filles change [...] elles sont à la fois sexuées et sexualisées – en danger*

---

1. Anne Thomazeau, « La clôture en question dans les internats de rééducation pour filles (1945-1975) », *op. cit.*

2. Odette Philippon, *La jeunesse coupable vous accuse, les causes familiales et sociales de la délinquance juvénile*, Paris, Sirey, 1950, p. 170. Voir aussi le classique Jean Chazal, *L'enfance délinquante*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1953.

*parce que sexuées et dangereuses parce que susceptibles d'être sexuellement actives. Avec pour forme ultime, la prostitution, corruption propre au genre féminin<sup>1</sup>. »*

Détruire les mouvements du corps sexué. Ce serait une erreur de croire que cette violente autorité ne vaudrait que dans ces lieux-là. Le spectre est plus large, il englobe tous les internats privés des années 1950, tous les pensionnats religieux qui exercent une violence à la hauteur des règles de la société d'alors. Toutes les institutions de jeunesse remplissent une fonction de défense de la société, associant la punition intrafamiliale à l'infraction pénale. Manière d'agir sur les corps, le corps des femmes et sa fertilité menaçante, d'en faire un objet<sup>2</sup>.

## Faire disparaître les traces

Mais que faire de Micheline à sa sortie ? L'enfermer « pour éviter de tous côtés d'autres ennuis » ? L'envoyer dans une autre région de France pour étouffer « la mauvaise réputation » ? Que faire de l'enfant à naître ? Faudra-t-il la convaincre de s'en occuper ou, mieux, de l'abandonner ? Faire disparaître la mère. Ou lui

---

1. Sophie Mendelsohn, postface de *Vagabondes*, Paris, L'Arachnéen, 2015, p. 1-10. L'ouvrage présente notamment des collections photographiques des écoles de préservation pour les jeunes filles de Cadillac, Doullens et Clermont.

2. Si les inspections des établissements portent sur l'état des locaux (installations sanitaires, locaux de travail, locaux des services, les locaux administratifs) ou sur le personnel (contrôle de la direction, du personnel administratif et éducatif), un regard vif est porté sur la vie quotidienne des centres, sur les incidents, sur les plaintes avec, parfois des « études de cas » de certains mineurs. Plus encore, les rapports d'inspection des Services de liberté surveillée comme celui de M<sup>lle</sup> Rouvat, comportent une présentation détaillée des mineurs suivis.

enjoindre de faire disparaître l'enfant. Faire en sorte que sa grand-mère fasse de même. Comment ne pas penser à cette chaîne de disparitions souhaitées et redoutées ?

La puissance d'enfanter est une puissance de faire disparaître – avortement, accouchement sous X, abandon –, mais elle est pilotée par des sentiments sociaux souterrains. Micheline le sait. On lui a indiqué l'horizon, ailleurs, à tel point qu'elle l'écrit clairement : « *J'espère me trouver une place en Savoie car c'est là que je désire retourner. Je ne veux pas retourner dans le midi où tout le monde me connaît. J'emmènerai le bébé avec moi et puis je le mettrai en nourrice* », écrit-elle.

La puissance d'enfanter, ce peut être l'inverse, une puissance de maîtrise de la future grand-mère, une force pour faire naître justement la grand-mère comme seconde mère. Combien d'entre elles rêvent de faire disparaître leur fille pour prendre l'enfant ? Sous couvert de moralité, l'échec amoureux de leur fille et leur minorité sont des arguments pour opérer le rapt. Donner l'enfant à sa mère : combien de fois a-t-on lu cette dette entre les lignes afin d'être réintégrée dans la constellation familiale ? La grossesse comme monnaie disais-je, la question est taboue, les enfants donnés aux grands-mères ressemblent à des adoptions sous contraintes : « *Si tu me le donnes en garde, je t'aiderai à vivre* ». La maternité sociale favorise ces échanges souterrains, travail domestique contre garde d'enfant ou possibilité de travailler contre petit-enfant chez la grand-mère.

Faire disparaître, ce sentiment est partagé par la grand-mère, qui ajoute dans un courrier d'avril 1953 : « *Connaissant à fond son caractère, je lui ai simplement fait comprendre sur ma missive qu'on lui a certainement remise, qu'elle n'a qu'à attendre patiemment la venue de son bébé, et vu son incapacité de tenir une place fixe, ce qu'elle avait de mieux à faire, c'est de laisser placer l'enfant en lieu sûr par vos bons soins du moment qu'il nous est absolument impossible de lui venir en aide.* »

« Laisser placer l'enfant en lieu sûr ». Donner l'enfant lorsqu'on est en incapacité. Donner lorsqu'on ne peut venir en aide. Signer un acte d'abandon. Donner lorsqu'on ne sait pas tenir une place fixe – la place fixe, c'est tout autant le travail que le fait d'avoir un mari et une bonne réputation. Cette puissance, Micheline l'avancera quelques mois plus tard, lorsqu'elle menacera d'abandonner son enfant. Ainsi l'abandon joue à différents points d'articulations : la grand-mère sur sa fille qui n'a pas de place fixe et à qui elle intime de laisser son enfant ; la fille sur l'assistante sociale qui, si elle manque d'aide pour son enfant, menace de l'abandonner ; l'assistante sociale qui brandit l'abandon comme une menace pour que la mère se transforme. Remue-ménage des sentiments, chantage de tous les côtés, violence des mots pour conduire Micheline vers une autre vie : la grossesse est soumise à la maternité sociale. Ce broyage de forces est incroyable, tant il vise à pulvériser le passé, à faire peau neuve, à produire une nouvelle femme.

## **La place que vous avez eu l'amabilité de me trouver**

Nous sommes au printemps 1953. Marie Bonnin, mère de Micheline, revient à la charge pour sa propre cause, prenant prétexte de Micheline pour demander une grâce : « *Malgré tout, je lui enverrai bien quelques gâteries supplémentaires si vraiment elle le mérite et que vous m'en donniez la permission, pour cela Mademoiselle, il faudrait que je gagne un peu d'argent en trouvant une bonne place fixe.* »

L'appel est clair, l'assistante sociale pourvoyeuse d'emploi de peu apparaît. « *C'est ma mère qui me conseille même de vous demandez si vous ne pourriez pas m'aider à avoir une place stable* », écrit Micheline à M<sup>lle</sup> Rouvat. Mère, fille, grand-mère, mari, cha-

cun cherche une « place stable », avec pour horizon le travail à domicile dans les classes supérieures d'un autre village, à quelques kilomètres à pied, ou encore les fabriques de boîtes de conserve, pour le concentré de tomate, fierté du département. Au pire, la fabrique de cagettes en bois faites à domicile pour les maraîchers<sup>1</sup>.

Bonne, ménagère, cuisinière, nourrice chez des notables pour les unes ; ouvrière dans l'industrie alimentaire, dans les cerises confites pour les autres ; plâtrier, manœuvre dans la papeterie, la poudrerie nationale de Sorgues ou saisonnier pour les jeunes hommes. « *À quarante deux ans, je peux encore gagner mon pain, sans continuer à vivre chez maman qui arrive à grand-peine à joindre les deux bouts* », écrit la mère de Micheline. Le rêve, c'est de travailler dans un hôpital, un établissement public, une école, « *même un orphelinat* », ajoute-t-elle. Les nourrices qui d'un côté ont leur enfant placé et de l'autre s'occupent d'un enfant hors de leur parenté ne sont pas rares. La pauvreté est supposée produire des carences affectives « chez soi » et étrangement une capacité à prendre en charge « des étrangers ». Le soin à autrui serait à géométrie variable, tyrannique et/ou attentionné, blessant et/ou protecteur. Être rémunéré et s'occuper d'un enfant hors parenté serait la garantie d'un investissement positif. Je me souviens d'une psychologue d'un établissement d'enfants placés qui donnait en garde son fils à une femme dont le fils était pris en charge par elle-même dans cette institution. Mauvaise mère mais bonne nourrice, ce paradoxe bat les cartes des liens du sang et du travail nourricier.

Les lettres se succèdent sur le bureau de l'assistante sociale, ce n'est plus de Micheline dont il est question, mais de toute la famille démunie, découragée, sans soutien. Les suppliques se font insistantes : « *Je vous remercie de tout ce que vous faites pour elle à*

---

1. Voir René Grosso, « Les industries vauclusiennes », *Méditerranée*, vol. 1, 1970, p. 321-338.

*ma place et j'ai encore recours à vous, qui grâce à vos relations pourrait peut-être me venir en aide. Je puis vous assurer de ma bonne volonté et de mon désir de tout faire pour que vous ayez satisfaction. C'est en espérant que grâce à votre obligeance, je connaîtrais des jours meilleurs que nous vous en voyons maman et moi », écrit Marie Bonnin à M<sup>lle</sup> Rouvat.*

Promptement, début avril 1953, Rouvat trouve pour Marie Bonnin un emploi à domicile, chez un avocat, l'entretien d'un appartement, quelques courses et la cuisine à préparer. C'est une aubaine qui tourne au rendez-vous manqué et que Marie Bonnin explique ainsi :

*« Quand à la place que vous avez eu l'amabilité de me trouver, croyez que je l'aurais accepté de bon cœur, s'il n'y avait pas eu a compter sur mon point faible "la cuisine".*

*J'aurai cru que notre aide qui nous a reçu vous aurez expliqué clairement cet handicap.*

*Vous comprenez sans peine Mademoiselle que si je puis faire un peu de cuisine pour de simples employés, je suis dans l'incapacité de préparer des menus compliqués pour un Avocat même très gentil et très correct soit il.*

*Je sais très bien que vous n'étiez pas obligé de savoir tout cela, c'est moi qui est eu le tort de ne pas vous en prévenir, aussi je vous prie de m'excuser du dérangement inutile que je vous ai causé, en espérant que nous aurons plus de chance la prochaine fois. »*

M<sup>lle</sup> Rouvat a fort à faire sur le front de l'emploi. En milieu pauvre, c'est l'élément qui permettrait de se loger correctement, de sortir des logements insalubres qui sont légion en 1950, de gagner en respectabilité. Ce qui domine, ce sont les offres d'emploi à domicile, les travaux des champs ou la vente en magasin. Parmi ses dossiers, une chemise papier rose pâle donne la liste des lieux de travail éventuellement mobilisables : une fabrique d'hosties tenue

par des sœurs qui embauchent les petites protégées<sup>1</sup> ; un fabricant de meubles ; un sous-préfet qui cherche une bonne ; du travail de façonnage de carton à domicile ; un centre d'apprentissage qui cherche trois femmes de ménage ; un groupe de jésuites de Carpentras pour l'aide à la cuisine. Restent quelques entreprises comme la papeterie Fournier, située aux portes d'Avignon, ainsi que les producteurs de légumes et de vins. Chaque adresse est bien notée, tout comme le nom du correspondant, les changements au crayon noir ou les emplois successifs accordés.

C'est le réseau catholique qui agit, avec ses figures tutélaires et ses propriétés. Placer les jeunes, recommander l'une ou l'autre, vérifier la moralité des employeurs, les courriers sont explicites : « *Comme suite à votre annonce, nous connaissons une jeune fille de 16 ans qui désirerait se placer. Nous vous la recommandons au point de vue moralité et honnêteté, mais aimerions avoir plus de précisions. En quoi consistent ces travaux ? Serait-elle logée chez vous ?* M<sup>lle</sup> Rouvat. »

Le patron du petit magasin « Les Élégants » cherche une apprentie couturière qui fera les « reprises » de vêtements, les ourlets et les échancrures. À la dernière page de la chemise, l'auteur indique sur une feuille volante le point de chute des protégées : bonne chez un avocat, cuisinière au foyer Saint-Paul, ménagère chez un commerçant, fleuriste chez les pompes funèbres, nettoyeuse à la lingerie de l'hôpital, secrétaire dans une confiserie d'Apt. Tout au long de la Nationale 7, au nord d'Avignon, entre le Pontet et Sorgues, quelques grandes entreprises sont installées, comme la poudrerie nationale et son millier d'emplois, ou l'usine électro où l'on fabrique des briques réfractaires. Mais ces emplois sont contrôlés par le directeur départemental de la main-d'œuvre d'Avignon qui sélectionne, fait passer des tests, exige un niveau

---

1. INA, « Fabrique d'hosties à Pernes les Fontaines », *Provence actualités*, ORTF Marseille, 12 septembre 1964, 1'16".



requis en calcul et en orthographe ! Ce qui ne fait pas l'affaire d'Odile, l'insouciance de ces petites protégées créant quelques soucis aux chefs d'équipes des ateliers.

Fathia est une amie de dortoir de Micheline, en semi-liberté, avec des droits de sortie pour travailler comme bonne. C'est la troisième place qu'elle prend et qui se passe mal, soupçon de vol encore. Odile perd patience. Que faire de cette fille ? « *Nous aurions la possibilité de la placer comme bonne dans la famille d'un magistrat de Carpentras à partir du 1<sup>er</sup> septembre où elle se trouvera parfaitement bien et où une telle aventure ne lui arrivera plus* », écrit-elle à la directrice de La Roseraie.

De quelle aventure s'agit-il ? M. Bonhomme, l'employeur, « *l'a mis à la porte prétextant qu'elle lui avait pris de l'argent, ce qu'elle nie* ». Fathia est fatiguée des employeurs accusateurs, elle refuse le placement proposé par Odile. Alors La Roseraie n'en veut plus. Dix jours après, « *nous avons pris à l'agence Havas le billet de Fathia sur le bateau de Kairouan, 5 163 frs. La mineure s'embarquera le 15 septembre et sera à Alger le 16 septembre, à 19 heures.* » Elle sera hébergée chez son grand frère – à Kolea, une commune à 30 km d'Alger – qui en juillet lui avait envoyé un petit mot au crayon noir : « *cher sœur il faut que tu reste tranquille chez cette patronne et que tu travailles tranquillement. Au revoir cher sœur, Ali.* » Fathia est renvoyée « au pays ». Pourvu qu'elle se tienne tranquille. C'est le silence. Le dossier se clôt avec ce billet de bateau. Ce trait est remarquable : nombre de dossiers se ferment sur un billet de car ou de train, pour une destination hors du département, de sorte que la mineure peut relever d'une autre Direction de la population qui la prendra en charge.

Sans doute d'autres dossiers dans d'autres institutions s'ouvriront-ils alors pour Fathia. Au stylo rouge, quelques détails s'ajouteront : une demande de visite, la composition d'un trousseau, un mandat postal non expédié, une lettre de remerciement. C'est là un trait incroyable qui laisse un drôle de goût. Après

avoir subi tant de placements et de déplacements, d'injonctions et de contrôles, dix ans après, les cartes postales arrivent dans la boîte aux lettres de M<sup>lle</sup> Rouvat pleines de « *remerciements de tout ce que vous avez fait pour moi* ». Combien de remerciements arrivent dans les institutions ? À quels souvenirs se raccrochent-ils ? Comment sont-ils interprétés par celles qui les reçoivent ? Est-ce une entreprise morale qui est ainsi couronnée de succès ou une relation personnelle, intime parfois, qui a conduit à de l'affection réciproque ? Le temps partagé, les soirées et les fins de semaine ensemble ont tissé une mémoire vive.

## Chapitre 7

# Mouvement de révolte

*« Le temps ici est une matière vaine, une continuité abstraite, où il n'est pas possible d'inscrire une figure, de sculpter un acte. On est pris dans je ne sais quelle substance glissante, fondante, fleuve de brume ou de boue où passent des morts sans visage ».*

Georges Hyvernaud, *La peau et les os*, Paris, Le dilettante, 1997 [1949], p. 76.

Micheline Bonnin aurait pu croiser Albertine Sarrazin. Elles habitent et circulent dans la même région, vont d'internat en placement, ont un âge rapproché et circulent dans les tribunaux. Placée par son père d'adoption (un colonel en retraite) au Bon Pasteur de Marseille à l'âge de 15 ans – en 1952 –, Albertine s'enfuit<sup>1</sup>. Pour Micheline, ce sera le Bon Pasteur d'Avignon, la même année, mais pour une très courte journée, avant son escapade !

Bien sûr, Micheline ne ressemble en aucun cas à Albertine, si tôt écrivaine. Née de père et mère inconnus, parée de parents adoptifs sots qui ne comprennent que l'ordre après quatre ans d'Assistance

---

1. Albertine Damien est née en 1937, Micheline en 1932. Les parents adoptifs d'Albertine – comme la mère de Micheline – demandent une mesure de « Correction Paternelle ». Placée au Bon-Pasteur de Marseille, elle prépare son baccalauréat puis s'enfuit.

publique, elle naviguera d'internat en prison, de prison en prison durant douze ans, plume en main<sup>1</sup>. Ce n'est pas la même histoire.

Pourtant, par cette même condition d'enfermement, son livre *La Cavale* expose un sentiment commun partagé avec Micheline : l'espoir en léthargie, l'attente en veilleuse, l'expiation au sens fort du terme. Le punitif, la punition, la sanction forgent leurs écritures. Expier ses fautes, tantôt en position hérisson qui se défend et menace d'abandonner le nouveau-né, tantôt, blottie contre Odile, en lui mettant dans ses bras le bébé qui la caresse à chaque lettre.

Payer, réparer, rembourser sa dette. Comme Micheline, Albertine est traversée par cette double peau à laquelle, écrite elle, « *j'accroche la sincérité, de propos loqueteux et roués<sup>2</sup>* ». C'est le temps purgé, aux arrêts, un grouillement de violents sentiments. De la même façon, les lettres de Micheline appellent, se cabrent et trébuchent sur la mère qui la fait basculer hors la maison.

À l'inverse, comment ne pas voir les bras tendus de Micheline et d'Albertine ? Comment ne pas lire la demande d'arrachement improbable au lieu ? Des désirs de normalité si affichés, si frêles, vers l'évasion. Attente et résignation, péripéties que Micheline ne livre pas ouvertement. Comment s'étonner que toutes les filles aient envie de se marier pour sortir de là ? N'est-ce pas ce que fera Albertine, quand bien même ce serait avec un petit bandit !

---

1. Elle a rencontré Julien en cavale, en 1957, et l'a ensuite épousé en prison. Albertine rédige des poèmes, journaux, nouvelles, romans, une abondante correspondance. Voir la « trilogie de la cavale » : Sarrazin Albertine, *L'Astragale*, Paris, Le Livre de poche, 1965. Sarrazin Albertine, *La Cavale*, Paris, Le Livre de poche, 1965. Sarrazin Albertine, *La Traversière*, Le Livre de poche, 1966. Ainsi que Sarrazin Albertine, *Romans, Lettres et poèmes*, Pauvert, 1967. Les autres publications – récits, nouvelles, poèmes, correspondances – sont posthumes. Par exemple, Sarrazin Albertine, *Journal de prison 1959*, Le Livre de poche, 1974. Voir sa biographie dressée par Josiane Duranteau, *Albertine Sarrazin*, Paris, Le Livre de poche 1975.

2. Albertine Sarrazin, *La Cavale*, *op. cit.*, p. 498.

Se marier, pour elle, c'est saisir un complice de vie. Se marier en prison ? C'est hurler à plein poumons : « je sors ! »

Albertine Sarrazin devient Albertine Julien.

Elle se marie pour quelque chose qui nous échappe : « *C'est en me mariant que j'ai su enfin que j'avais un nom* », écrit-elle. Il faut entendre ce que cela pourrait dire. Est-ce pour définitivement rompre avec sa filiation souffrante ? Pour se faire adopter solidement par une nouvelle vie ?

Changer ce nom de colonel suffoquant ? En prendre un autre pour être sûre de ne pas être rattrapée ? Changer de nom, aller au fond d'une vallée des Cévennes dans une vieille ferme avec ses poules, se libérer de cette damnation.

Comment tenir un discours sur le fait de « changer de nom », sur ces années limées par l'ennui, à mimer la soumission, accepter un travail à la lingerie, jouer la bonne conduite ? Et de s'étonner de la ruse permanente pour tenter de s'échapper et déjouer les bornes, par des mots mièvres ou des sentiments affectés.

La ressemblance entre Albertine et Micheline est encore frappante lorsqu'elles confient – l'une à l'amie Zizi, l'autre à la complice Lili – des plans pour lever l'ancre et prendre abri chez un employeur, un mari, une famille d'adoption. Si les confidences révèlent des petites joies, le sentiment de la faute et les violences se plantent dans le corps meurtri. Partir absolument, fuir le travail idiot comme le tricot et la couture ; idiot non pas en soi, mais idiot comme modèle pour toutes et s'exerçant sans mot dire.

Sa nouvelle maison ? Ce seront les placements, les châteaux, la correction, les refuges précaires, les lettres d'Odile.

Sa place ? Fille repoussée, adoptée par Odile, enfermée en attendant mieux, fugueuse et femme qui cherche mari, une place dans un monde. Dix ans seront nécessaires pour que Micheline ait sa maison.

Les filles placées le savent, elles ne pourront pas revenir de sitôt dans leur bourg natal. En 1952, les jeunes filles tombées enceintes

hors mariage ont pour équivalent la femme divorcée. Ni l'une ni l'autre ne trouveront d'emploi. Ni aide ni secours. Les faire changer de région ? C'est une vieille pratique de l'aide sociale à l'enfance. On offre un billet de train aller simple pour Marseille ou Brest, Lille ou Strasbourg ; on avertit l'assistance sociale de la ville qu'il faudrait héberger la nouvelle arrivante et l'orienter vers différentes activités : celle de l'apprentissage de la couture, de l'éducation à l'accouchement, de l'initiation à la vie collective et familiale. Les rôles institutionnels féminins sont là pour tenir les désordres, s'appuyer sur des pouvoirs délégués, pactiser avec ces jeunes révoltées.

Dès le mois de mars 1953, l'enquête confidentielle l'affirmait. Micheline avait déjà troublé l'ordre au Bon Pasteur d'Avignon en quelques jours seulement de l'année 1950 : « *Elle s'est fait renvoyée après avoir arraché le voile de sa maîtresse. Incarcérée à la maison d'arrêt de Carpentras pour lui donner une leçon, elle a insulté les surveillantes* ». Aux dires de la gendarmerie, de Mme la Supérieure de la fabrique d'hosties et de Mme Lallemand, coiffeuse à Pernes, la Micheline fait « *des crises de nerfs* » et s'insurge à chaque instant. Et d'affirmer que « *Micheline est connue dans tout le village comme une fille légère aimant trop le bal. Elle se monte d'une coquetterie excessive avec les garçons. Mme Lallemand parle d'elle comme d'une "allumeuse" car elle a essayé plusieurs fois de séduire son mari* ».

Comme dans le film *Les diablasses*<sup>1</sup>, les filles enfermées dansent dans le dos des sœurs, lèvent les voiles, font singeries et grimaces en riant aux éclats ! Dans ce haut lieu religieux, ces joyeuses révoltes menacent et renforcent les hantises de la chair. Lors des menaces physiques d'enfermement « dans la chambre d'isolement », des processions comiques peuvent s'organiser dans le dortoir ou dans la cour. On y danse et on y danse !

---

1. Réalisé par Harry Cleven, 2007 et qui retrace la vie mouvementée en 1950 dans un centre du Bon Pasteur.

Qu'on rase leur crâne ? Elles organiseront un chahut. Qu'on les menace de sanctions physiques ? Elles monteront sur les tables.

Filles en colère, et déterminées à le rester : toutes savent ce qui se passe pour Unetelle ou Unetelle, remontrance ou réprimande, blâme ou chambre d'isolement. Au détour de la cour, les messages papier se communiquent, les affinités se renforcent. En silence, bien que rassemblées pour une leçon de morale, le rapport de forces oblige les sœurs à utiliser le martinet. Un bel instrument d'autorité qui lacère les mollets, laissant de belles brûlures aux jambes.

L'issue, c'est de faire le mur le soir tombé. À deux ou trois, elles appelleront ensuite leurs frères, cachés là-haut dans les bois non encore défrichés. Puis de rejoindre la ville, se cacher chez des anciennes, faire la route comme le raconte si bien Albertine Sarrazin, qui donne le ton à ces escapades : « *Avec ma patte, je ne peux plus marcher sans semelles : la plante du pied est dure et cornée, mais elle est devenue sensible comme une muqueuse, la moindre poussière de caillou la perce de douleur.* » Plus loin, Albertine raconte sa joyeuse soif de liberté, faire le mur, voir dehors absolument, courir sous la pluie : « *Plus j'y pense, plus la cavale recommence à me courir dans le cigare. Les coups de flingue et les mâchoires des cadors sont loin, l'envie de dehors se rapproche, devient obsédante. Je pense à la pluie qui cire, la nuit, l'arrondi des murs, à l'attirance prometteuse et noire sous les pieds, la tierce de dégoût avant d'ouvrir les doigts... Se tuer, jeu de prince... Non, je déconne : si j'arrive en haut de ce mur, c'est que j'aurai apporté de quoi descendre sans me casser encore quelques os. Après, je reniflerai l'odeur tiède et comme retrouvée des guimbardes furtives, et recommencera la sarabande-hésitation des bars et des routes, des écroulements au soleil<sup>1</sup>...* »

Interpellée de loin, Sarrazin se cache derrière un terre-plein. Elle attend le petit jour. Sans hésitation, elle retourne chez son ami Julien. La révolte est de conviction et de rudesse.

---

1. Albertine Sarrazin, *La cavale*, op. cit., 1965.

Micheline passe l'année 1953 agitée à La Roseraie avec son enfant. Si la correspondance semble calme et protectrice, avec des mots d'adhésion de part et d'autre, bien des soirs l'orage survient. Si Micheline s'abstient de tout commenter, la direction de La Roseraie est à bout de souffle avec ces petites hystériques qui mangent avec leurs mains et refusent de se coucher ! Rébellion ! Mutinerie !

Les mois de mai et de juin sont tempétueux, les conflits se succèdent. Les sorties nocturnes sans autorisation aussi, avec des amies du centre, où Micheline est en première ligne du front de la désobéissance, jusqu'au jour du renvoi sans appel.

Les archives ne sont point avares de descriptions des fugues et des révoltes contre l'enfermement. Forcées débilés où filles haïes, les deux figures sont confondues. Par endroits, le réquisitoire désigne une pathologie, destruction caractérielle ou folie destructrice.

Le renvoi ne tarde pas.

La lettre du 5 juin 1954 est adressée au tribunal d'Avignon :

*« Mademoiselle,*

*Nous avons le regret de vous informer de la décision prise en accord avec notre Présidente Mademoiselle De Verne, en ce qui concerne Bonnin Micheline.*

*Vous n'ignorez pas que cette personne est d'un caractère très difficile, et indisciplinée. De plus, elle fait des fugues nocturnes, entraînant avec elle de jeunes camarades, sur lesquelles elle a beaucoup d'influence. Elle sème le désordre et le mauvais esprit dans la maison, et particulièrement en ce moment ci où elle dirige un véritable mouvement de révolte.*

*Devant ces faits déplorables, nous avons pris la décision de ne pas la garder. Je vous informe donc, afin que vous fassiez le nécessaire pour nous en débarrasser au plus tôt, car la paix et la tranquillité de notre centre sont compromises par sa faute.*

*Dans l'attente de vous lire pour accord.*

*Veuillez agréer, Mademoiselle, nos salutations distinguées.*

*La directrice. »*



Un vent de panique saisit la direction de La Roseraie, qui réalise que le courrier a été envoyé « dans le dos » de Micheline, sans qu'elle ait été avertie de la décision prise à son encontre, et que cela pourrait se retourner contre elle. Dans l'affolement, la direction écrit deux jours après :

*« Nous vous adressé tout dernièrement une lettre dans laquelle nous vous informions de notre décision au sujet de Bonnin Micheline. Étant donné que nous ne l'avons pas prévenu de l'envoi de cette lettre, nous vous serions obligé de ne pas lui en parler vous-même, ceci, pour éviter que, avant son départ, Micheline ne cause du désordre dans la maison. »*

Les retraits d'enfants dans la famille, les renvois des institutions, les nouveaux placements dans d'autres régions se réalisent toujours « dans le dos » des pensionnaires, sans annonce, pour éviter les fuites, les révoltes, la casse. Il s'agit de prendre par surprise ceux qui sont l'objet d'une décision de justice : comme un flagrant délit à l'envers, on les enlève à la sortie de l'école à 16 h 30, en remettant leur cartable à leur mère tandis que le véhicule démarre ; puis on les renvoie au petit matin vers 6 heures, valise faite, accompagné solidement au bus de 7 heures du matin. Ce travail d'embuscade ajoute au sentiment d'être dupé. C'est le seul moment où il n'y aura pas de tribunal interne, afin de jouer sur l'effarement.

## La malice

Pour garder la main, avant que la direction n'envoie sa missive, Micheline écrit très vite à Odile pour lui dire ce qu'il en est de son départ de La Roseraie. Dès le jeudi 3 juin, elle prend les devants pour la rassurer :

*« M<sup>lle</sup> Bellier s'occupe activement de me trouver une place ou je serai avec Corine. M<sup>lle</sup> de Jicé la fondatrice de la maison ne veut pas de moi à Allauch car j'ai eu 21 ans il faut de la place pour les autres. Puis la directrice m'a mis beaucoup de choses sur le dos qui n'existent pas. Je n'ai jamais eu de chance M<sup>lle</sup> et ce n'est pas maintenant que je commencerai à en avoir. »*

Micheline cherche une issue. Elle mobilise l'affection d'Odile en la suppliant *« de ne pas [l]'abandonner sinon qu'advientra t-il de moi. Et peut-être aurez-vous pitié sinon de moi mais de ma petite Corine chérie. Pour elle je ferai tout. Vous ne pouvez en douter. Gros mimi de Corine a sa marraine. Ma petite Corine est ma seule consolation. Elle est ravissante et commence à se tenir droite et jargonner des petits mots. »*

Les affects sont au centre du travail d'écriture. Micheline ruse, elle met Odile de son côté en prenant les devants pour l'informer de son renvoi. Ainsi, elle rétablit les relations comme elle l'entend. Ce moment est particulièrement important. Car à l'inverse, voilà Odile obligée de justifier que si Micheline est « au courant », ce n'est pas de son fait.

Aussitôt, Rouvat réagit, rouge de colère, par une lettre à Micheline :

*« Je ne veux pas palabrer plus longtemps sur les causes de ton renvoi – le fait est là il faut te débrouiller – ce n'est pas le moment de te laisser tomber. J'écris par ce même courrier à M<sup>lle</sup> Bellier et espère qu'elle te trouvera quelque chose. De mon côté je suis partie en quête d'une place pour toi et ta petite Corinne, mais crois bien que je suis tout de même déçue par les reproches que l'on formule sur ton compte. C'est bien pour Corinne que je ferai l'impossible pour te dépanner. »*

Retour de l'enfant au centre de l'économie affective. L'enfant devient monnaie d'échange. Tantôt c'est Micheline qui est la monnaie pour sa mère envers Odile Rouvat, tantôt c'est Corinne qui fait levier pour diriger la conduite de Micheline, tantôt c'est Odile qui est prise à partie par l'institution qui lui ordonne d'agir sur sa fille adoptive. La maternité sociale fait tourner la table pour faire agir l'une, puis l'autre, enfin la troisième ; chacune à leur tour étant responsable de l'événement survenu. Le but est de faire agir chaque femme en tant que mère, tutrice, ou garante, caution.

## Aller, venir, repartir

L'enfant se retrouve au centre de l'aide, contre sa mère. C'est en son nom que celle-ci est punie. La puissance de l'enfantement revient jouer son rôle protecteur, non sans remontrance.

En octobre 1954, mise à la porte, Micheline se retrouve ainsi chez sa mère, récemment remariée avec M. Voiron à Port-Saint-Louis-du-Rhône, rue Hardi, à une cinquantaine de km à l'ouest de Marseille. Non sans réticence, sa mère entrouvre la porte en espérant qu'Odile prenne vite le relais : « *Crois bien que je frappe à toutes les portes pour te caser toi et ton bébé*, lui assure-t-elle. *Jusqu'à maintenant, je n'ai que des fins de non recevoir – j'espère que ta maman te gardera jusque à ce que j'ai la place rêvée. J'attends des réponses – je t'envoie cette lettre afin de te faire prendre patience. Grosses caresses à Corine.* »

Au mois de juillet 1954, rien ne va plus. En toute urgence, bien qu'elle soit majeure, Micheline est placée à Allauch, au château de Carlevan près de Marseille, un centre de travail pour jeunes mères, où leurs enfants sont pris en charge par des infirmières : « *Je vois avec peine que tu te débats à Allauch, tu n'es pas encore devenue très patiente. Car bien que je m'occupe de toi, il m'est difficile de te trouver une place qui prenne la maman et le bébé [...]* Mais je t'en supplie, évite les coups de tête et les périodes de cafards. »

Odile profite de son mot pour demander une photo de sa filleule, qu'elle n'a pas revue depuis le baptême, et parle longuement de Corinne comme pour faire patienter Micheline, qui répond immédiatement : *« Ce n'est pas une vie de rester sans argent et pas même de souliers pour mettre à son enfant »*. Ce à quoi M<sup>lle</sup> Odile répond : *« Je te remercie de la photo de Corinne, malgré son désespoir elle est très belle et en parfaite santé. Je ne comprends pas que tu te lamentes ainsi, tu as un beau bébé. »*

Mais patatras ! Micheline n'en peut plus :

*« Je suis avec Corinette à Carlovan. Les premiers jours j'ai cru que jamais je ne m'habituerai Corine faisait que pleurer le changement ne lui plait pas du tout. Puis comme juste la maison ouvre, il n'y a pas de commodité, il faut faire que monter descendre. S'il vous était possible de me trouver une place avec Corine vous seriez aimable de me le faire savoir car sans argent je ne pourrai rester, puis c'est bon pour des gamines 16 et 17 ans de rester tandis que moi j'ai la force de travailler [...] »*

Quelques semaines plus tard, sans rien demander maintenant qu'elle a 22 ans, elle retourne chez sa mère à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

À contrecœur, elle est reçue, hébergée et cherche du travail, en vain :

*« Maintenant je suis chez maman à Port Saint Louis mais elle ne peut pas me garder car elle n'a pas d'argent alors que vous ne me trouvez pas une place avec ma petite chérie tout de suite cela sera pour moi la rue la misère si cela n'était que moi cela ne serait rien mais il y a ma petite chérie et pour rien au monde je ne voudrai qu'elle souffre aussi je vous en supplie trouvez-moi vite une place avec Corinette car dans une semaine je serai dehors... »*

Micheline supplie, implore Odile de lui trouver rapidement une place car elle sait que dans une semaine, tout va éclater. Toujours au centre, l'enfant est l'objet sacré, et si personne ne peut aider Micheline, peut-être que « *toutes [s]es bêtises vont retomber sur [s]es fragiles épaules de ma petite chérie. Cela ne serait pas juste que ce soit elle qui paye pour sa maman* ».

Quelques semaines après, fin 1954, Odile lui trouve une place de bonne chez une commerçante :

*« Il m'est proposé une place à Caderousse mais la personne ne peut pas prendre ton bébé chez elle. Par contre dans Carderousse je connais une très bonne nourrice ou Corinne pourrait être placée, tu aurais ainsi la possibilité de la voir tous les jours – tu gagnerais 12.000 Frs par mois – je crois qu'il ne faudrait pas laisser passer cette occasion car crois-moi bien j'ai remué jusqu'à maintenant ciel et terre mais en vains. J'ai promis la réponse par retour du courrier car il y a urgence. Il faut tenir la maison, faire la cuisine et le petit linge, la personne tenant un commerce. »*

Caderousse est un petit village à 18 km d'Avignon, au pied d'Orange, entouré par une digue en pierre, percée de deux portes, qui le protège des fréquentes crues du Rhône. Micheline est perplexe, car elle répond aussitôt qu'elle vient de trouver du ménage à faire dans une boucherie et que sa mère veut bien la garder tout l'hiver. Ainsi, Corinne restera auprès d'elle. Elle restera donc chez sa mère.

Jusqu'au coup de tonnerre.

## La lettre de feu

Depuis qu'elle s'est remariée, Mme Marie Bonnin – devenue Mme Voiron – habite à Port-Saint-Louis, avec son nouveau conjoint. Les rumeurs sont éloignées.

Alors, avec la présence de Micheline, la coupe est pleine pour la mère. L'agitation bat son plein et les disputes montent haut. En toute confidentialité, la mère dit à M<sup>lle</sup> Rouvat l'impossible prise en charge au risque de perdre son mari. Non seulement le remariage implique la rupture avec les enfants d'un premier mariage, mais c'est le nouveau mari qui assure la sécurité du toit et des revenus, de sorte qu'il n'est guère comtable des enfants précédents. Le divorce pour faute produit de puissants rejets de la vie antérieure, des mises à l'écart des enfants lors des remariages.

« 10 Février 1955

*C'est la mère de Micheline qui vous écrit. Soyez assurée que j'ai attendu la dernière limite pour vous prévenir au sujet de Micheline et de sa petite fille Corine.*

*Depuis octobre dernier, nous avons Micheline chez nous, ce qui n'est pas peut dire, car mon mari n'étant qu'un ouvrier cette charge est vraiment un peu trop lourde.*

*Micheline vous a déjà écrit il y a quelques jours vous demandant une place avec sa fille, raison pécuniaire d'abord, ensuite sa place n'est pas dans mon foyer. Je dois vous dire que je suis remarié depuis avril 1954, mon mari m'avait donné en m'épousant le pain assuré et la paix dans mon ménage.*

*Micheline que nous avons accueillie sous ses instances avec sa fille, nous rend maintenant la vie impossible, ceci dit confidentiellement, soit par son caractère, soit par les dépenses supplémentaires que notre budget ouvrier ne peut continuer à supporter.*

*La petite Corine vient d'être très malade et viens de passer un mois à l'hôpital de Martigues. Elle est retournée mieux, mais elle a de nouveau pris froid et a rechutée. Je vous dirais Mademoiselle que Micheline seule s'en occupe puisqu'elle n'a que cela à faire, elle ne travaille pas.*

*Un Docteur de Marseille lui a conseillé de se placer au moins quelques temps avec Corine dans un lieu paisible et au grand air, la petite ne peut vivre séparée de sa mère, elle*

*risquerait des convulsions ou une méningite. L'air de la mer ne lui convient pas du tout.*

*Il est de mon devoir de vous prévenir, car moi-même je souffre après tant d'années de misères passées dont vous connaissez la cause d'une maladie nerveuse. Il m'est donc impossible de garder l'enfant sans la mère.*

*Encore une fois j'ai recours à vous Mademoiselle, en pensant que pour le bien de l'enfant surtout et la paix dans mon ménage ensuite.*

*Vous pourriez leur trouver une place dans un lieu paisible où on accepterait Micheline et sa fille qui ne pourra se remettre que dans un endroit calme et entouré de soins.*

*Micheline seule est incapable de soigner son enfant. Elle-même est malade et aurait besoin de soins et de bon air.*

*Je dois ajouter que nous n'avons que deux pièces, avec la meilleure volonté, nous ne pouvons continuer de vivre dans une pareille gêne.*

*C'est donc en espérant que vous viendrez à notre aide, puisque la santé d'une pauvre mignonne est en jeu et que je vous adresse mes remerciements et mes respectueuses salutations.*

*Si vous aviez pu venir jusque chez nous, il vous aurait été plus facile de vous rendre compte exactement de notre triste situation.*

*Marie Bonnin. »*

C'est une longue lettre, précédée de celle de Micheline qui demandait travail et logement à M<sup>lle</sup> Rouvat. Une lettre dans laquelle l'auteure est prête à mettre à la porte pour la dixième fois sa fille et sa petite-fille, dans laquelle les deux pièces exigües et le nouveau mari sont mis en avant. La paix des ménages ! La mignonne mérite mieux, n'est-ce pas ? Autant dire que les relations ferrailent depuis six mois, que Micheline ne s'occupe guère de sa fille. Pas un élément ne manque : l'argent, la maladie, le mauvais caractère, la misère, et cet air de la mer qui irrite les bronches de la petite. Est-ce un avertissement ? Est-ce déjà la brouille ouverte ?

## La maternité ne l'a pas rendue meilleure

Trois mois passent et la mère de Micheline envoie une seconde missive qui, dans le fond, cherche à compenser la mauvaise réputation qui circule sur la famille. L'alarme est haute. L'accusation est grave. La mère s'insinue avec délice et violence dans chacun des gestes de sa fille... jusqu'à ses rendez-vous galants. C'est l'opprobre qui rejaillit alors sur la mère :

*« Port-St-Louis du Rhône. 24 Juin 1955*

*Mademoiselle,*

*Malgré tous les sacrifices que nous avons fait cet hiver pour Micheline et sa fille, nous ne sommes arrivés à aucun résultat.*

*Il y a deux mois, après avoir fait à Micheline une réprimande qu'elle méritait, elle n'a rien trouvé de mieux que de partir en claquant la porte et raconter à tout le pays que mon mari et moi l'avions mise dehors.*

*C'est absolument faux, et je puis vous assurer Mademoiselle que Micheline n'a pas changé, sa maternité ne l'a pas rendue meilleure.*

*Depuis ce jour, elle se fait nourrir par une voisine charitable, en lui racontant en échange des choses ignobles sur notre famille et mon passé.*

*Sa colère, sa jalousie et son manque de cœur la pousse à me nuire dans ma nouvelle vie d'épouse qui est je vous l'assure droite et honnête.*

*Mon mari qui par son travail pourvient à mes besoins me défend et me protège, ne pouvant admettre une telle bassesse d'âme chez celle qui est ma fille.*

*Toute cette souffrance morale ne serait rien à comparer des petits inconvénients qu'elle fait subir à sa Corine qui est toujours à sa charge puisqu'elle n'a plus mis les pieds chez nous, depuis le jour où elle nous a quitté si méchamment, mais demeure toujours à titre gracieux dans la maison de mon beau-frère.*



*Micheline passe son temps à sa toilette et en promenades, en ce moment il y a une invasion de moustiques à Port-St-Louis et, chaque soir, Micheline rentre chez elle avec Corine qui a le visage et le corps dévoré par ces horribles bêtes, trouvez-vous cela logique, Mademoiselle, alors que normalement rien ne l'oblige à sortir. Je ne sais pas, je ne vois rien, mais il paraît que les sorties de Micheline auraient pour but des rendez-vous galants.*

*Ce soir même, mon mari a rencontré Micheline dans la rue avec Corine qui avait le visage boursoufflé et les a reconduites à la maison de son frère qui lui a fait la morale, lui faisant comprendre qu'il était lâche de sa part de porter préjudice à sa propre mère alors qu'elle-même n'écoutait aucun conseil et faisait tout ce qui lui passait par la tête sans se soucier pour cela de la souffrance physique infligé à son enfant par les piqures de moustiques.*

*Je ne veux pas dire que Micheline fasse souffrir sa fille par des coups ou le manque de nourriture. Je ne la crois pas capable tout de même d'en arriver à ce point-là, en sortant sa fille par tous les temps, elle agit pourtant par inconscience et plaisir personnel car Micheline ne travaillant pas, reste oisive et languie chez elle.*

*Je vous dirais qu'elle touche un bon de 1 000 F par semaine de la mairie de Port-St-Louis plus une petite aide pécuniaire d'une personne qui l'emploie deux heures une après-midi ou l'autre, naturellement, cela n'est pas suffisant pour Micheline qui aime la toilette et les bonnes choses.*

*Mademoiselle, ma lettre qui par vous sera je le sais considérée et tenue secrète n'est pas une plainte que je dépose, mais un avertissement au cas où Micheline ferait encore quelques bons tours à sa façon, vous la connaissez, rien ne la changera, en tout cas, nous avons pensé mon mari et moi qu'il était de notre devoir de vous tenir toujours au courant des faits et gestes de Micheline,*

*Corinne étant votre filleule et ma petite fille.*

*Il vous sera d'ailleurs facile de faire par vous-même ou par intermédiaire une petite enquête discrète qui équivaldrait surtout à une surveillance.*

*Je sais que vous ne doutez pas de ma parole, car j'ai assez souffert pour comprendre la vie et ne désire qu'à éviter à ma fille les mêmes souffrances.*

*Espérant encore une fois que vous me comprendrez et sûre de votre discrétion je vous prie Mademoiselle d'accepter toute ma gratitude et mes respectueuses salutations.*

*Marie Voiron »*

Peur, chagrin, honte : Marie Voiron passe par tous les sentiments pour activer la marraine, pour capter son investissement, pour montrer l'insupportable. L'accusée est traînée à ses pieds. Renvoyée à l'espace public et aux services de l'assistance, alors même qu'elle est majeure.

Cohabitation puis décohabitation forcée, le beau-père accuse Micheline de tous les maux, accusation relayée par sa mère. Dans les années 1950, les remises en couple conduisent à écarter les enfants du couple précédent. Les scènes de violence, les placements en internat, les beaux-frères ou belles-sœurs qui prennent sous leurs ailes, il n'y a guère d'alternative lors d'un remariage. D'autant qu'en milieu populaire, la mise au travail se fait à 14 ans. On ne traîne plus chez ses parents à 16 ou 18 ans.

Ainsi, l'enquête est suscitée. Elle a même débuté sans qu'on s'en aperçoive : les coups et le manque de pain, quand même pas ? Il s'en faut de peu sous-entend-elle. Et de plus, comment desserrer la mauvaise rumeur qui court dans le voisinage ? Comment échapper à l'accablement d'être montré du doigt ? La dénonciation est si glaçante qu'en est immédiatement avertie M<sup>lle</sup> Rouvat, qui alerte l'assistante sociale du palais de justice de Tarascon-sur-Rhône :

« 30 juin 1955

Chère Mademoiselle,

Port St Louis du Rhone étant dans votre Arrondissement, voulez-vous avoir l'obligeance au cours d'un de vos déplacements dans cette localité de bien vouloir vous intéresser au cas de la jeune Micheline Bonnin née le 31 juin 1932 à Sarrians – mère célibataire d'une fillette Corinne née en Aout 1953, dont nous sommes la marraine.

Bonnin Micheline est restée à la Roseraie à Marseille jusqu'en juillet 1954. Elle a été recueillie par sa mère née Durand Marie épouse divorcée Bonnin Épouse en secondes noces Voiron, domiciliée Rue Hardi à Port Saint Louis.

Micheline a quitté le foyer de sa mère, après s'être disputée avec cette dernière, se trouve sans ressource, elle est hébergée par des voisins.

Sa mère Mme Voiron lorsque vous irez la voir vous procurera son adresse. Cette dernière nous signale que Micheline ne travaille pas, que sa fille manque de soins.

Nous avons trouvé à Micheline une place intéressante à Avignon où elle aurait gagné 13 000 Frs par mois logée et nourrie – nous lui aurions placé sa fillette en nourrice à proximité d'elle. Elle est bien venue à Avignon, mais elle n'a pas daigné s'y présenter.

Voulez-vous être assez aimable pour voir si l'enfant ne manque de rien et s'il est souhaitable de la laisser à sa mère.

Bien entendu nous vous demandons de ne pas indiquer à Micheline que c'est à la suite de la signalisation de sa mère qu'une enquête est faite.

En vous remerciant par avance, veuillez croire, Chère mademoiselle à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

L'assistante sociale

O. Rouvat »

C'est la panique. Odile souligne son lien personnel de Marraine pour activer sa collègue. Mais où est Micheline et dans quel

état ? L'histoire recommencerait-elle ? Le placement de l'enfant reviendrait-il à l'ordre du jour ?

En catimini, l'enquête reprend son cours. La menace se fait plus grande encore pour Micheline. Elle sait aussi qu'elle sera longtemps encore sous surveillance tant que sa vie ne sera pas stabilisée. Les registres de la plainte, du signalement et de l'alerte révèlent avec netteté toute une chaîne de descriptions impressionnantes. C'est le trop-plein de signaux. Odile s'emploie à trouver un point de chute pour Micheline. Elle souligne qu'elle avait trouvé un emploi nourri-logé, tandis que la petite Corinne aurait été placée en nourrice.

C'est un second volet important de l'activité d'Odile, gérer les placements en nourrice : les agréer, les rémunérer, les visiter, les conseiller, les autoriser pour telle ou telle activité. Ses visites aux nourrices lui permettent d'exercer une surveillance sur les enfants placés sous l'autorité du ministère de la Population ou du ministère de la Justice, selon les raisons de la prise en charge. La densité des liens entre Odile et les nourrices est forte, bien les connaître lui permet de mesurer si un enfant ou deux voire trois peuvent cohabiter dans la même famille en fonction des métiers des parents d'accueil, du lieu d'habitation, des enfants du couple, de leur âge.

Après cette lettre d'Odile datée de juin 1955, nous perdons la trace de l'histoire. Il n'y a pas de suite dans la correspondance. À nous d'estimer ce qui se passe. On peut penser que tout rentre dans l'ordre puisqu'à partir de là, plus aucun courrier n'est présent. Sans doute un foyer d'accueil a-t-il ouvert ses portes. Peut-être Micheline est-elle tombée amoureuse et partie vivre avec un homme du pays. Je serais, pour ma part, porté à croire qu'au fil des années, des hauts et bas, les tensions s'absorbent et que les rencontres se font plus calmes. Le temps passe. Odile n'écrit plus à Micheline et réciproquement. Se logent ainsi des moments de distance, des mutations silencieuses.

## Chapitre 8

### Chère nourrice

Nous avons perdu trace de Micheline en mars 1955. Nous la retrouverons bien plus tard, autour des années 1960, sans que l'on sache ce qui s'est passé durant ce long laps de temps. En attendant, entre ces deux dates, M<sup>lle</sup> Rouvat est toujours là, dans son bureau au tribunal d'Avignon, à traiter ses autres dossiers familiaux.

Devant tous les dossiers éparpillés dans le sous-sol, malgré le désordre, mon enquête continue. Je l'ai imaginée installée au coin de la fenêtre du rez-de-chaussée, avec une petite porte donnant sur son secrétariat, portant ses courriers écrits au crayon à sa secrétaire pour qu'elle les mette en forme.

Les placards ouverts dans son bureau se divisent en quatre parties, la première sur les dossiers individuels qui tiennent les pièces essentielles de la procédure ainsi que les correspondances ; puis viennent les dossiers avec les institutions de placement, leurs rapports ou ceux de l'administration de la jeunesse lors des inspections des établissements ; plus loin, son fichier des employeurs de la région pour trouver de l'emploi à la fin des mandats judiciaires ou des mandats civils ; enfin, les dossiers qui lui permettent de passer en revue les nourrices qu'elle a cooptées pour l'accueil des enfants ou adolescents placés par le juge.

C'est ce qu'il nous faut à présent considérer.

Le réseau de ses relations avec les nourrices est large. C'est en son sein que M<sup>lle</sup> Rouvat tisse des échanges, conclut des accords, fait des visites, ou donne des recommandations. Son réseau se constitue de nombreux petits cultivateurs propriétaires d'un lot de terre, de femmes d'artisans, de petits commerçants, d'ouvriers à la poudrière d'Avignon. De proche en proche, ces femmes ont candidaté pour garder, loger, nourrir un enfant ou deux moyennant une indemnité. En 1950, on ne distingue pas le lieu d'éducation du lieu d'accueil : l'on est déjà trop content de trouver auberge, l'on n'a donc pas le temps de s'attarder sur les disputes villageoises.

Chaque fiche de nourrice contient quelques notations relatives soit au cas personnel de la nourrice, soit aux parents de l'enfant placé. Dans la diversité des fiches, ce qui importe, c'est le coup de crayon rouge sous des formules comme « à confirmer à la mère [...] à suivre auprès du juge ». Il faut relire trois fois ces documents pour s'y retrouver. Car Odile écrit ses réponses en sténodactylo et il nous faut retrouver la lettre dactylographiée par le secrétariat, au carbone en 3 exemplaires tapés sur une machine à écrire mécanique. L'avantage pour Odile ? Elle garde sous le coude un double de la lettre expédiée sur laquelle elle accroche la lettre reçue par une épingle. Cette opération d'épinglage boucle une mini-affaire qui peut comprendre 4 à 6 lettres. Aussi, en feuilletant les dossiers, l'on voit comment Odile s'y retrouve à l'aide de coups de crayon noir qui lui permettent de coder ou de marquer par des initiales tel ou tel sens. En sténo ou dactylographié, Odile a donc son style, un ordre de rangement, une façon de passer d'un univers à l'autre.

Cette organisation compte. J'ai ainsi retrouvé 6 planches papier carton sur lesquelles étaient collées des photographies, soit de jeunes hommes, soit de jeunes femmes. Ces cartons sont troués par des punaises. Ils ont donc été fixés au mur ou sur la porte intérieure d'une armoire en bois. Au moment de la découverte, j'ai imaginé qu'ils étaient punaisés sur le côté des étagères d'Odile, à hauteur de femme, et les dossiers correspondant en dessous. C'est une hypothèse. Car le trombinoscope a forcément été composé dans un certain but. On peut imaginer qu'il ne faut pas commettre de confusion entre Anne et Sophie. Quoi qu'il en soit, cette série de photographies, ces portraits genre photomaton de toutes les filles et les garçons suivis par le tribunal suscitent des émotions.

### **Photographier par une vitre sale**

Ce trombinoscope est fabriqué pour assurer le suivi de chacune des mineures placées. Odile ne les voit pas tous les mois, loin s'en faut. Et pourtant elle doit rendre des comptes au juge pour enfants sans se méprendre sur qui est qui, qui est où, ou qui a fait quoi. Le trombinoscope rassemble les filles sur des fiches cartonnées. Au nombre de 52, ces portraits se distribuent sur 4 fiches. L'on peut ainsi parcourir les visages des filles en série, observer leurs traits, leur tenue de tête et leur chevelure à la façon des photographies de Bertillon.

Micheline a dû rencontrer certaines d'entre elles à La Roseraie ou au château de Carlevan à Allauch (Marseille), comme Lili. Elle éprouve un vif attachement pour son petit garçon, souvent présent dans sa correspondance. Lili a joué un rôle important durant les années de pensionnats. Et elle sait que pour Odile, celle-ci compte.

La succession des 52 photos en noir et blanc mène sur un même récit, le récit des filles rebelles, vite écartées de leur famille : anges ou diablesses, en bout de course, elles atterrissent dans ce bureau qui sent la cire d'abeille. 52 regards tous liés par un drame personnel, qui a été recensé ou non dans la presse, et qui constitue toujours aussi un drame collectif. « *La pauvreté, ce n'est pas la privation* », souligne Georges Hyvernaud, qui ajoute : « *La pauvreté, c'est de n'être jamais seul [...] Le pauvre n'a pas le droit à la solitude [...] Entre la crèche et l'hospice, il y a les garderies et les asiles, les taudis et les casernes. Sa vie, de bout en bout, il doit la vivre en commun*<sup>1</sup>. » Ces 52 visages de filles qui ornent le placard d'Odile sont très certainement aussi collés sur les murs des institutions où elles sont placées. 52 regards qui, pour certains, semblent déclarer : « Regardez-nous ! Vous voulez voir le scandale que nous avons produit ? » Par ce rituel photographique, ces filles commencent à être livrées au regard et à la volonté d'autrui.

Ce qui est le plus frappant, c'est le côté « dame » de ces jeunes femmes de 16-20 ans : exceptées sept d'entre elles, elles ont les cheveux longs et paraissent bien plus âgées qu'elles ne le sont en réalité. Est-ce à cause de leur regard franc sur l'objectif ? Ou du fait que ce passage chez le photographe soit alors pour elles un moment grave et fatidique ? Toujours est-il que je ne les vois pas aujourd'hui en internat. Avec leurs chevelures affirmées, elles ont des airs de secrétaire. Si la moitié d'entre elles n'a pas particulièrement de coupe, l'autre moitié a une mise en plis marquée, un pli

---

1. Georges Hyvernaud, *La peau et les os*, Paris, Le dilettante, 1997 [1949].

français ou un fort chignon. D'autres ont une queue-de-cheval, coiffure très populaire dans les années 1950. Cinq d'entre elles ont des coiffures plus sophistiquées : des brushings voire des postiches.

Mais la coiffure n'est pas la seule à dire quelque chose. Des signes banals et discrets de séduction sont là. Les sourcils sont souvent épilés, les filles peuvent avoir aussi du maquillage. Le penchant de la tête offre aussi une liberté. Lorsque les photos n'ont pas été prises dans un contexte de placement, on voit des visages joyeux. À l'inverse, le visage est chiffonné lorsqu'il a été saisi après-coup. Alors une émotion diffuse circule, entre l'inquiétude et la crainte, une fêlure perce l'image. On voit des regards contraints, dont le mot d'ordre semble être « ne pas réfléchir et subir » ou encore « je ne sais pas quoi dire ». Filles indignes. On les imagine se faire traiter de fainéantes ou de bonnes à rien par leur mère ou leur nourrice. Chagrin et grisaille : le regard est contrarié. C'est comme si on les forçait à tenir leurs mains dans le dos. Trait remarquable : aucune jeune fille ne porte de boucles d'oreilles ni de colliers. Ont-ils été enlevés pour faire la photo ?

Sur ces 52 jeunes filles mineures, nombreuses sont celles qui, sur décision de justice, ont été très jeunes placées en nourrice. Souvent entre 12 et 16 ans, après avoir fui la scolarité avant le certificat d'étude, en rébellion contre leurs parents, ou sur plainte répétée de ces derniers, elles ont été placées auprès de nourrices – de « gardiennes », dit-on aussi à l'époque.

Si Micheline semble ne pas être passée par là, c'est le cas de nombre de ses amies d'internat.

## La carte des nourrices

Dans le jeu des sept familles de la maternité sociale, se tient la carte de la nourrice ou des familles d'accueil de jeunes femmes comme Micheline. Elle émerge du jeu pour héberger le mineur



sur décision du tribunal pour enfant. Ces derniers ne sont alors ni « abandonnés », ni « trouvés », ni « orphelins », selon les termes de la loi de 1904, repris en 1950 dans le cadre de l'Éducation surveillée.

M<sup>lle</sup> Rouvat dirige quelques dizaines d'entre elles qui perçoivent une indemnité par enfant et suivant son âge. Elle les a choisies en fonction des recommandations d'un maire, d'un notable local, ou de la gendarmerie. Souvent des femmes des campagnes aux alentours d'Avignon qui cherchent un salaire d'appoint pour compléter celui du mari.

Ce personnage s'ajoute ainsi à un paysage déjà constitué de femmes, de mères, d'assistantes sociales et de tuteurs professionnelles. Un personnage mineur, banal et peu important, gagne-petit parmi d'autres qui vit souvent en montagne. Dans l'après-guerre, la voix populaire les appelle des « gardiennes », elles gardent les gosses « sans parents » tandis que d'autres veillent sur quelques bêtes, parfois les deux au hasard des fortunes. Elles se situent entre les travailleurs de peine et les domestiques, passant de l'un à l'autre, peuvent également trouver de l'emploi dans les commerces ou servir de « petite main » dans l'entreprise locale.

Le placement familial rural et le placement à gages dans l'agriculture sont très fréquents dans les années 1890, notamment pour les enfants de Paris qui quittent la capitale pour les régions. L'ordre des choses n'a guère changé après la Seconde Guerre mondiale. Pension chez des nourriciers ou à gages chez des cultivateurs, le placement provisoire s'effectue au fil des signalements au juge et sous le contrôle de l'assistante sociale<sup>1</sup>. Quelle trace avons-nous de ces nourrices d'un genre particulier ?

Le service de placement provisoire de l'Éducation surveillée auprès du tribunal d'Avignon gère directement des femmes

---

1. Ivan Jablonka, « Agrarisme et État-providence. Le travail des enfants abandonnés sous la Troisième République », *Le Mouvement Social*, 4/2004, n° 209, p. 9-24.

dans les campagnes de Sorgue et Le Thor, l'Île-sur-la-Sorgue et Bédarides, Châteaurenard et Cavaillon, Gordes et Carpentras... Odile Rouvat parcourt les fermes qui se blottissent au flanc des montagnes. Terre séchée par le vent, sol érodé, fosses jaunies par le soleil. Les rafales balaient le travail des agriculteurs qui ont planté de hauts rideaux de canne aux côtés de cyprès verts pour se protéger. Mais rien n'y fait ! Terre aride et mistral marchent ensemble ; les bourrasques couchent les récoltes, amènent de brusques gelées, dévastent les oliveraies. Quant aux vignes, leur production est faible et leur qualité fort mauvaise : elles sont ainsi mélangées avec les vins du Maroc et de l'Algérie.

Dès lors, comment refuser le maigre salaire de nourrice ? La dureté des jours ouvre la porte des fermes qui, pour l'essentiel, possèdent au mieux dix hectares. Entre contrat de fermage et métairie, les terres morcelées s'éparpillent en lambeaux, et ne dégagent aucune rentabilité, le pécule venant du tribunal est donc apprécié. Au mieux, la vente en coopérative sauve certains d'entre eux. Au pire, les entreprises d'extraction d'ocre, le trésor des centres miniers, loueront des bras pour s'attaquer aux larges falaises rouges et jaunes, matière première des peintures du bâtiment, concurrente des produits de synthèse venant des États-Unis. Faut-il insister ? L'après-guerre est une période difficile à vivre, le ravitaillement est limité, les récoltes maigrichonnes.

Les familles candidates se bousculent, les lettres de présentation par le maire ou l'instituteur abondent, sans que l'on comprenne comment s'opère la sélection. Sans doute l'élément de moralité reste-t-il premier.

## Au cœur de l'intimité

À cette époque, faute de temps, Odile Rouvat ne rend pas aisément visite. Alors les nourrices lui écrivent.

Car il faut rendre des comptes à l'assistante sociale qui vous a confié un enfant, une adolescente, ou une fratrie<sup>1</sup>. Il faut aussi l'habiller, acheter ses fournitures scolaires, s'occuper des allers retours en car, pour voir ses parents, ou se rendre à Avignon pour faire quelques courses de vêtements.

Parfois, les hébergées usent de leurs relations. Alors M<sup>lle</sup> Rouvat demande encore un peu de place au Domaine d'Aquard, un producteur de vin de Tavel. Les mots sont de découragement. Ce seront les vendanges dans quelques mois, c'est le moment du recrutement des saisonniers. Alors les besoins de cuisine, ménages, lavage sont au plus haut. Et pourtant, pour la maîtresse de maison, c'est la consternation :

*« Mademoiselle, j'ai bien reçu votre lettre de fin juin. J'ai eu en effet à m'occuper à deux reprises de filles-mères, mais je vous avoue que j'en suis complètement découragée. J'ai gardé la première fille deux ans, m'accommodant de sa petite santé et de son petit travail pour le bébé, son 2eme auquel je m'étais attachée. En deux ans, elle a eu deux idylles qui ne pouvaient pas aboutir. Elle m'avait soigneusement caché la deuxième ; lorsqu'elle s'est heurtée à un non catégorique de la famille (à cause des deux enfants), elle en a été malade, elle est allée se reposer dans sa famille, et après 6 mois n'est toujours pas remise. Heureusement, elle s'était réconciliée avec sa famille de braves gens et elle a retrouvé un cadre solide, mais elle a aussi débousolé le jeune homme après des mois de rendez-vous clandestins et cela m'a beaucoup ennuyé. J'avais fait tout ce que j'avais pu*

---

1. Le thème de la fratrie est un vrai sujet de polémique durant la seconde partie du xx<sup>e</sup> siècle, la question est de savoir s'il faut ou non réunir les frères et sœurs dans la même institution (ou chez une même nourrice) ou bien si un tel groupement ne va pas renforcer la résistance et l'opposition à cette dernière. Les aînés vont-ils montrer le bon exemple ? Le clan des filles ne va-t-il pas menacer celui des garçons ?

*auprès d'elle pour lui redonner le courage de vivre sans amoureux et d'attendre une occasion possible de mariage, mais en vain.*

*J'ai la seconde depuis 4 mois et c'est une autre histoire : intelligente avec certains côtés sympathiques, elle est terriblement aigrie par l'abandon du séducteur qu'elle n'a jamais aimé mais qui lui a laissé un enfant. Et cet enfant, elle ne s'y attache pas et l'avoue carrément. Un beau petit de 7 mois très gentil. Elle regrette infiniment de ne pas l'avoir fait adopter au début, pour avoir sa liberté.*

*Je voudrais reclasser cette jeune fille qui d'ailleurs ne s'accommode pas de la campagne. J'espère que le Docteur m'y aidera et je verrai avec lui aussi si une adoption ne serait pas préférable pour le bébé.*

*Vous voyez, Mademoiselle, que j'ai quelques raisons d'être un peu découragée. La question des filles est épineuse à la campagne. Chez moi c'est le rêve pour élever un bébé à cause de la disposition des locaux, mais vraiment je n'ai pas eu de chance et je regrette de ne pouvoir vous être utile.*

*Si par hasard, vous connaissez une femme ou une fille susceptible de se faire à la campagne, vous seriez bien bonne de m'écrire.*

*Veuillez croire, Mademoiselle, à mes meilleurs sentiments.  
Mme Adam »*

Toute la lettre de Mme Adam parle des filles et des garçons, des amours à soutenir ouvertement ou en catimini ; des engagements amoureux qui font tourner la tête de l'un d'eux, d'une famille, puis de la jeune femme. Placer une jeune femme avec un enfant sur le marché matrimonial est une gageure ! Et apprendre à vivre sans amoureux un défi. Assurément, l'enfant déjà là empêche toute nouvelle union ; le prétendant déjà là, déjà père, disparaît aussitôt. La troisième option pourrait être le placement du nourrisson. Au moins alors, la mère serait alors libre.

Le domaine vinicole pour accueillir femme et enfant est un peu particulier. Dans le quotidien de la nourrice des années 1950, on suit les consignes de l'assistante sociale sans trop discuter.

L'écrit occupe d'ailleurs une place modeste : on s'en sert pour dire quelques mots, faire quelques calculs, consulter des adresses, lire l'almanach ou le journal local. La gardienne recevra aussi des instructions de l'Assistance publique, des lettres dans lesquelles on lui accorde des indemnités, des faveurs et des conseils.

Elle recevra un livret de la part de l'assistante sociale, sorte de questionnaire à remplir tous les mois concernant le mineur placé : un bilan médical, scolaire et professionnel, l'évolution du mineur, ses loisirs, les relations avec sa famille.

Surtout, elle devra écrire à l'assistante sociale pour lui donner des nouvelles très régulièrement, lui demander des autorisations pour emmener les petites chez le médecin, donner les résultats scolaires, organiser la visite des parents une fois par mois, à condition que cela se passe bien. Et puis il y a les comptes.

Le Service du placement de M<sup>lle</sup> Rouvat fournit un aide-mémoire pour les dépenses : « *Les pages suivantes devraient vous aider à prévoir plus facilement l'organisation de votre budget en vous permettant de noter le montant et de prévoir l'échéance des dépenses fixes difficiles à éviter.* » Pour les enfants, il faut distinguer la demi-pension, l'assurance et le ramassage scolaires, l'argent de poche (s'il est régulier), les cotisations sportives.

## La petite Yasmina

« À Monsieur Vaillant, juge des enfants. Famille Messaoui. Projet de séparation des parents, famille suivie. Yasmina déjà placée. Nous nous permettons de vous signaler que c'est une famille qui depuis longtemps ne va pas, qui a de sérieux problèmes du fait du comportement de Monsieur Messaoui, qui s'explique de par ses origines raciales. O. Rouvat »

Nous sommes fin 1955. En quelques phrases, la famille Messaoui rebondit par un signalement de la nourrice. Elle est

de nouveau dans l'œil du tribunal d'Avignon. Bien que placé, l'enfant est maltraité et cela se sait. Mme Durieux, la nourrice, se charge de lester le cahier d'informations. Elle sait entendre. Elle sait ce qui se passe. Elle sait en parler. Elle sait se défendre de toute intrusion. Si les malheurs sont racontés, ils le sont avec une grande précaution, car ses sentiments sont ambigus.

Quoi qu'il en soit, la nourrice a une mission d'État et doit des comptes à l'administration.

Dès les premiers jours, Mme Durieux avait reçu un magnifique papier intitulé « Linge de trousseau à initiales brodées », l'acte 1 de la réception d'un enfant. C'est la liste des linges marqués du nom et du prénom de la pensionnaire. Si ce n'est encore brodé, c'est à faire au plus vite. Le linge, la vêtue, la tenue, l'habillement, c'est une grande affaire. À chaque saison, gardiennes ou nourrices quémangent chaussures, gants de laines, ou culottes chaudes. Le souci du vêtement témoigne d'un esprit de soin, et d'attention aux couleurs et aux étoffes de qualité.

En 1955, le trousseau pour Yasmina Messaoui se compose de :

- 6 serviettes de toilette, 6 gants assortis,
- 2 paires de draps,
- 2 taies d'oreiller,
- 1 robe beige chasuble jersey,
- 2 pantalons marron velours,
- 4 chemisiers clairs,
- 1 pull-over,
- 1 blouson marron,
- 1 blouse de travail,
- 1 blouse nylon blanche,
- 2 soutiens-gorge,
- 4 culottes,
- 2 fonds de robes,
- 1 tunique,
- 1 robe de chambre.

Le vêtement témoigne de la condition d'enfant « sans parents ». Dans son dos ou sur ses chevilles, s'étalent les lettres rouges brodées ou mal cousues. Elles y resteront des années durant, de sorte que parfois, sur une plage, dans une autre vie, une fois la serviette de bain dépliée, le symbole signera encore cette appartenance passée en nourrice ou à l'internat.

Lettres rouges brodées, cet *univers du placement* s'accompagne de 6 portraits photos glissées dans une pochette cousue (à la machine à coudre) de 6 × 6 cm et dont l'arrondi de face laisse voir le regard de l'enfant : « *Photo Chateaufort, Yasmina Messaoui, Avignon* ». C'est le comptoir photographique de la ville qui est réquisitionné pour immortaliser le placement, l'assignation, l'entrée en internat.

Ces photos d'identité seront agrafées sur tous les dossiers de santé ou scolaires, de justice ou d'hospitalisation. Dès la « première évasion », on en transmettra un exemplaire à la gendarmerie de la région et la fugitive sera pistée. Les photos de trop, mises en réserve, offrent à la chemise papier une solennité, une certaine gravité au dossier personnel. Épinglées dès la première page, elles trônent dans l'attente d'un usage.

Ce geste n'est pas sans rappeler les bracelets des enfants abandonnés et les colliers scellés au cou des enfants de l'Assistance publique des années 1930 qui, lorsqu'ils étaient cassés, devaient être l'objet d'un constat auprès de la police. Ces marques parlent d'elles-mêmes. Sans langage, elles font entendre le murmure du punitif : sans parents, rouge cousu main.

Derrière ce bruissement, il y a des parents écartés pendant des années. Pourtant, les gardiennes sont tenues d'emmener les enfants placés leur rendre visite ou d'accepter leur passage. Une visite de quelques heures ou un déplacement sont toute une affaire. Les temps d'attente disputés, les bonnes et mauvaises volontés s'accrochent. Les complicités silencieuses de la mère de Yasmina et de la nourrice s'activent souterrainement.

Autour d'Avignon, la population rurale se connaît bien et partage un destin commun. Les échanges oraux sont plus fréquents qu'écrits et les gardiennes sont au centre de nombre d'intimités. Elles doivent faire attention. Qu'aperçoivent-elles dans ces déplacements ? Que pourront-elles dire, que devront-elles taire devant l'assistante sociale ? Les nourrices sont dans l'intimité des parents. Elles savent, elles ! De plus, les gardiennes connaissent leurs souffrances, tournent autour des peurs, découvrent l'étau qui étreint une femme ou la violence subie par une autre.

De Carpentras, en juin 1957, Mme Durieux fait un rapide compte-rendu de leur visite chez la mère de Yasmina. La stupeur l'emporte devant une mère, une femme qui explose et veut fuir sa condition.

*« Mademoiselle*

*Nous arrivons de Saignon, j'ai mené Yasmina. Nous y sommes aller ce matin, car avec cette chaleur l'après-midi on ne peut pas. Je leurs avais écrit.*

*Je n'ai pas trouvé la mère qui était aux cerises.*

*La mère m'a dit avoir pris une belle raclé la veille avec les deux petits. Ils s'amusaient chez une voisine, et son nouveau mari a pris une branche et a tapé. La mère s'est mise au milieu car ils criaient maman. C'est elle qu'a pris la suite. Elle m'a dit de vous l'écrire, et de vous dire que son nouveau mari s'occupe de faire venir chez lui une sœur qui est veuve avec 5 petits. Aussi la mère me disait si elle vient, je pars avec mes 3 plus jeunes et je veux chercher du travail car j'ai jamais un sous à moi.*

*On dit qu'elle est malade mais elle raisonne mieux que son mari.*

*Car ce dernier fait le beau devant et insulte derrière. Elle me disait qu'il critique les français. Elle lui répond « tu es bien content d'accepter l'argent qu'on te donne, chez toi tu ne l'aurais pas », elle a raison.*

*Mais enfin je ne suis pas chez eux je ne sais pas ce qui s'y passe. Mais elle n'a pas l'air d'être heureuse et elle n'est pas*



*folle du tout comme lui dit. Elle me disait que c'est lui qui la rend malade.*

*Enfin vous allez dire que je parle beaucoup. Mais c'est elle qui m'a supplié de vous l'écrire.*

*Nous partons dans le Nord 1 juillet nous retournerons le dimanche le 11. Le lundi nous allons à Sète passé tout le reste du mois. Je vous enverrais une carte du Nord et quand nous serons à la mer.*

*Yasmina a encore pleuré pour un rien, sa maman voulait lui donner du gâteau. Elle est pleurnicheuse pour rien, mais gentille, elle est en train de parler avec maman du Nord et de la mer elle ne voit plus le moment de partir.*

*Recevez mes sincères salutations.*

*Durieux »*

C'est la peur qui fait écrire. Mme Durieux est toute retournée de ce qu'elle a vu et entendu. Elle est troublée par les coups sur les enfants, puis sur la mère. C'est la consigne de donner l'alarme qui la fait agir. Elle voit, elle entend, elle raconte non sans prudence, « *car [elle] ne sait pas ce qui s'y passe* ». Mais tout de même, la confession est retransmise, ou plutôt, l'appel à l'aide. Car le pire n'est pas encore passé. La belle-sœur veuve avec cinq petits va la déloger très certainement. Devra-t-elle à son tour placer provisoirement ses petits ? Jeu de dominos ou cascade de chutes, le processus est identique : ce sont les femmes, les mères, les belles-sœurs, les tantes, les nièces, les marraines, les sœurs qui amassent les charges et les conflits. Et la nourrice ? Elle est là pour écrire, noter les accrocs, « *car elle n'est pas folle* », cette mère, contrairement à ce que dit la rumeur.

Pleine de doutes, Mme Durieux n'accepte pas cette disqualification. Elle donne des précisions sur les coups, l'imposition d'une sœur et de ses cinq enfants, n'a jamais un sou en poche. À cet égard, cette lettre témoigne très clairement des signalements opérés au plus bas, d'une légitime solidarité et d'une vigilance envers la violence qui n'intimide personne. M<sup>lle</sup> Rouvat répond

vite : « *Ce que vous me dites concernant la famille de Yasmina ne me surprend qu'à moitié. Que peut-on faire ? Comme vous savez, il est assez difficile d'intervenir dans ces familles qui ont malgré tout un mode de vie différent du nôtre.* »

La nourrice est entre deux feux et Rouvat le lui fait remarquer. Soulignons ce trait. Elle fait transit, appartient à un bord et à un autre, c'est une *figure-limite* en somme. Elle en sait plus que ce qu'elle écrit ; mais elle en dit plus abondamment qu'une sœur ne le ferait. Pourquoi ? Parce qu'elle est à la fois hors filiation et au cœur des pratiques de la filiation. Cette position de seuil n'est pas sans mérite. À lire les lettres des parents qui arrivent sur le bureau de Rouvat, le vase peut déborder. Avec une force incroyable, une mère hurle après les obstacles imposés aux visites de ses deux filles. La filiation déjà écorchée, voilà un mur qui se dresse :

« Le 13 novembre 1955

Gibert Jeanne

Avignon

Mademoiselle Rouvat.

*Je vous envoie ce courrier pour vous dire que je n'est plus l'intention d'aller voir Nadège et Céline pour cause quand je leur écris y a jamais personne qui me répond alors j'en est marre je ne suis pas un pantin l'esclave de vos services personne ne fais des efforts et moi je suis lasse s'est ingrat j'ai carrément l'impression d'être inutile de me battre contre une tempête ça suffit je préfère à présent faire la planche comme tout le monde s'est juste y en a marre elles sont une petite sœur personne n'a fait le moindre effort afin de vouloir la connaître à croire que s'est chacun sa place à raisonner ainsi et l'air de dire on mélange pas les torchons et les serviettes et bien gardez tous votre place moi je garderai ma place et ne ferais pas le premier pas.*

*Dans ce cas je m'efface après tout aussi des enfants je peux toujours en faire d'autres encore pour les avoir à moi puisque*

*j'aurai jamais Nadège et Céline heureusement il nous reste  
Liliane et la possibilité de remettre le couvercle sur la table.*

*C'est tout ce que j'ai à dire  
À bientôt de vous lire peut-être  
Gibert Jeanne »*

Parce que les autorisations de visites sont au compte-gouttes, Jeanne Gibert ne supporte plus l'absence, les freins, les barrages. Elle veut retrouver ses deux filles. On lui oppose un veto. Et de brandir la menace : « *Je peux toujours en faire d'autres encore pour les avoir à moi.* » Cette réaction peut nous paraître désuète, voire comique. Pourtant, nous sommes là au cœur de la puissance maternelle. Jeanne jette son ventre en avant comme une arme. « Et alors, que croyez-vous, vous n'êtes pas les plus forts ! », semble-t-elle dire. Qu'on lui retire encore le prochain ? Elle fera à nouveau un enfant. On a beau la punir, elle récidive. Lutte contre lutte, puissance d'arracher, puissance de faire ; avec au beau milieu la nourrice qui tente de raccommoier, de réduire le gouffre.

Cette position à la fois dedans/dehors confirme que la filiation atténuée, râpe, gomme, engluée, cimente parfois les vrais faits. Parce que la nourrice s'occupe en permanence des enfants d'autrui, elle est bien dedans. En revanche, elle n'est pas attachée au sens fort de l'attache filiale. Située sur le bord intérieur du fait de gérer les relations dans la famille, elle est autant sur le bord extérieur pour supprimer les petites irrégularités régulières. Cette équivoque donne à la nourrice comme une présence feutrée mais vivace, douce mais active, un investissement aussi bien familial que familial.

Si l'on change d'échelle, une infirmière, une sage-femme ou un médecin sont des équivalents de la nourrice, ils voient et entendent des bruits, apprennent à les différencier et à les traduire tout en se taisant<sup>1</sup>. Ils acceptent d'entrer dans le giron des

---

1. Jean-François Laé, *La nuit de la main courante*, Paris, Stock, 2008.

secrets et à garder pour soi les secrets du corps. Comme tant d'autres métiers du corps, la nourrice nourrit, assiste, surveille, aide, soutien, encourage. Elle se situe au cœur des événements vécus et est en première place pour les interpréter.

Dès lors, Mme Durieux enfonce la porte au courrier suivant. Son émotion éclate après la visite de la mère de Yasmina. Celle-ci veut s'enfuir :

*« Mademoiselle*

*Je vous trace quelques lignes pour vous dire que j'ai eu la visite de la maman de Yasmina. Elle m'a téléphoné en me disant vouloir me voir seule pour me parler.*

*Elle m'a encore racontés toutes ses misères toujours pareil, que son nouveau mari la batait ainsi que les enfants. Qu'il l'avait enfermé 3 mois dans une chambre et qu'elle ne devait pas sortir. Enfin que son mari disait qu'il voulait Yasmina pour toucher plus d'argent et surtout l'élever à l'algérienne il dit "celle-là je la marirais avec un de ma race".*

*Enfin mademoiselle je vous dis ce que Madame m'a raconté. Et que son mari aller avoir la garde d'enfants pour Yasmina. Elle m'a dit mai je suis malade ne me sens pas de la prendre surtout c'est qui s'en occupe il leur a fait une grosse marmite de lentilles au lards et il y ont tiré pendant quelques jours dessus et les petits ont eu tous la dysenteries.*

*Je vous dis ce qu'elle m'a raconté devant la jeune femme qui l'a emmené en auto, ce serait un professeur, elle habite à côté d'eux. Elle m'a dit gardez moi ma petite au moins je suis sure qu'elle est heureuse celle-là!*

*Voilà mademoiselle, et c'est elle qui m'a dit de vous écrire. J'ai crue bien faire de vous le dire tout ce qu'elle a dit. Nous avons louer pour 1 mois au camping de SETE nous y allons le mois d'août. Veuillez recevoir mes sincères salutations*

*Durieux. »*

Centre d'Orientation Professionnelle  
DE VAUCLUSE

NOM T. Sacci N°

Adresse Centre de la Sauvanne MONTFAVET

Date d'examen 7/1/1960 date de naissance 14/4/1945 âge 15 ans 6m

Antécédents : Scolarité suivie irrégulièrement en Algérie et en France ne dépassant pas le Cours élémentaire.

Contre-indications d'ordre médical : Sans contre indication médicale actuelle.

Tenue - Présentation Aisance verbale	Très bonnes	Bonnes	Suffisantes	/// Médiocre ///	Très défectueuses	
Connaissances scolaires	Sup. au C. E. P.	Niveau C. E. P.	Cours moyen	/// Effort défectueux ///	Illétré	
Compréhension Adaptation Problèmes verbaux	Très bonnes et rapides même pour des problèmes complexes	Bonnes	Suffisantes pour les problèmes courants	/// Limites à des problèmes difficiles ///	Pratiquement nulles	
Compréhension Adaptation Théoriques et techniques	- id. -	- id. -	- id. -	/// id. ///	- id. -	
Ingéniosité pratique	- id. -	- id. -	- id. -	/// id. ///	- id. -	
Habileté et précision motrice	Excellentes	Bonnes	Moyennes	/// Médiocre ///	Très faibles	
Rapidité du travail	Très rapide	Rapide	Rapidité moyenne	/// Lent ///	Rendement très insuffisant	
Ordre et soin	Excellent	Bon	Moyen	/// Médiocre ///	Très défectueux	

### CONCLUSIONS

Apprentissage possible	Supérieur au C. A. P.	Niveau C. A. P. théorique et pratique	Plus pratique que théorique	/// Essentiellement pratique ///	Stage de rééducation
Qualification possible	Technicien	Ouvrier professionnel	Ouvrier spécialisé	/// Manœuvre ///	Utilisation professionnelle difficile

activités possibles : Les métiers du bâtiment et de la culture peuvent être envisagés.

pour l'activité désirée:

Réussite probable - Réussite aléatoire - Contre-indication

L'enfant très contracté pendant les épreuves est difficilement mis en confiance. Son attitude est assez opposée (refus presque complet de s'exprimer et de lire en français) ; ses réactions sont empreintes de méfiance et presque d'hostilité.

Dans l'ensemble le résultat de son travail est très médiocre. L'élève échoue à des opérations de calcul simple et dessine avec maladresse. Ses gestes sont lents et hésitants au cours des exercices pratiques.

*Quat*  
Avignon, le 11 janvier 1960  
Le Conseiller d'Orientation

*Dès l'âge de 15 ans, les mineurs en nourrice sont orientés.  
Pour le jeune Sacci, ce sera manœuvre.*

## Comment porter la plainte ?

C'est la panique. M<sup>me</sup> Durieux s'interroge. A-t-elle bien fait ? Comment faire autrement ? L'écriture parfois phonétique ou approximative révèle quelle terreur morale s'exerce à ce moment-là. Ce mari algérien est terriblement autoritaire. Quelle furie de vouloir marier sa fille. Heureusement, un professeur est témoin de ce qui se passe.

La proximité sociale n'est pas un vain mot. Elle est une sensibilité partagée susceptible de dégager toute une énergie collective. La nourrice est à cet endroit précis. Alors que cette mère subit des propos injurieux et des sévices outrageants, Durieux s'inquiète publiquement et, pour lui rappeler son rôle, se tourne vers une figure féminine du pouvoir. De manière habile, elle répète seulement ce qu'on lui dit, avec les détails nécessaires, tout en menant l'enquête et avec l'attestation de l'institutrice. Ne pas brusquer Mademoiselle, tout en lui rapportant un futur mariage forcé, avec en hors texte ces Algériens exclusifs. Cette fine stratégie devrait provoquer une enquête.

La nourrice possède cette influence spécifique, plus forte qu'un témoignage, plus crédible. Ni voisine, ni amie, ni passante, le point de vue de la nourrice de Yasmina peut se prévaloir d'une vraie neutralité. Elle relate les faits avec détermination. Elle répète ce qu'on lui a demandé de dire ; elle ose ; elle retransmet.

Mademoiselle lui enverra un ultime mot fort embarrassé : « *En ce qui concerne Madame, nous nous demandons ce qu'il faut faire.* »

Fin août 1957. C'est la fin de vacances. Mme Durieux ne lâche pas l'affaire du début de l'été. Elle s'informe, mobilise des gens autour d'elle. Elle se déplace à Saignon, ce magnifique petit village, haut perché près d'Apt, qui vit des vignes et de petits travaux agricoles :

« Mademoiselle,

Je vous trace ces quelques lignes pour vous dire que nos vacances ont été écourtés, trop de travail pour mon mari.

Dès que nous sommes arrivés, Jaffa la demie sœur de Yasmina m'avait téléphoné si elle pouvait passer nous voir. Elle est allée chercher ses 2 petits frères car la mère est dans une maison de repos. Elle me disait je ne sais pas comme ils font pour vivre dans cette maison qui à pourtant été la mienne. Son frère aîné est le grand chef. Ils se battent avec l'autre grand. Il a pris la salle à manger pour chambre. Enfin le père est parti il ne savait pas encore où il allait. Aussi je me permets de vous demander je n'y monte plus Yasmina tant que la mère n'est pas là.

Jaffa a passé un peu après son père en lui disant qu'elle ne savait pas se défendre avec ses fils et que la maman prenait tout quand elle voulait se mettre au milieu. C'est tout ce que je sais.

Je les ai invités un jour à la mer. Jaffa avait bien habillé ses petits frères, et on la voit heureuse il ne lui manque rien et un mari adorable. Elle le mérite car elle est vraiment gentille. Elle travaillait dans une maison de vieux mais maintenant elle est en congés elle attend son bébé en septembre.

Pour Yasmina cela va bien, je vais vous commander ce qui lui faut pour la rentrée et cet hiver.

Veuillez recevoir mes sincères salutations

Durieux.

PS : j'ai dû acheter de l'ultra riche pour ses cheveux on a de la peine à la coiffé je ne veux pas y couper ses cheveux.

Culottes, chemises ½ manches, combinaison, 2 pyjamas, pantalons, robes, 3 collants, chaussettes, gants, bonnet, 3 tabliers, souliers d'hiver, pullovers, pantoufles.

J'ai dû acheter quelque-chose pour Yasmina, elle avait mauvaise respiration et la langue blanche mais je ne les pas mené au docteur. »

La nourrice est une source sûre tant son langage est simple, descriptif plutôt qu'explicatif. Son récit fait état des pratiques

brutales et de la peur qui les entoure. Au quotidien, Mme Durieux n'attend pas les ordres de Rouvat pour refuser d'emmener la fillette en visite dans sa famille. C'est elle qui juge du danger, un jugement de femme et de mère qui voit la cassure, identifie l'écueil. C'est par le récit qu'elle justifie sa décision, au point d'outrepasser son rôle en intégrant les vues de la demi-sœur, en se souciant d'elle et en l'invitant en vacances. C'est elle qui valide la qualité de future bonne mère de Jaffa, sa gentillesse, le fait qu'un bon mari, et déjà des gestes de mère envers ses frères. C'est elle enfin qui retransmet avec tact la plainte – en évitant de se prononcer sur le fond – afin de lui donner du crédit. C'est la distance qui donne foi à l'écrit.

Peur de mal faire, peur de se tromper ? Mme Durieux ménage ces possibilités afin d'atténuer malgré tout sa responsabilité de dire des choses qui pourraient être infamantes : « *J'ai cru bien faire de vous le dire tout ce qu'elle a dit.* » Cette précaution est une marque de révérence pour l'autorité de l'assistante sociale. Le respect des distances ajoute à la fiabilité de l'écrit. À l'inverse, les lettres débutent immédiatement sur le récit : « *Je vous trace ces lignes pour...* » C'est bien ce qui est attendu.

Rouvat, la nourrice, Jaffa, Yasmina, le cercle de confiance fonctionne ainsi autour de ces femmes averties, qui ont l'œil sur la réalité de la vie en famille, les relations entre ses membres, leur capacité à répondre aux exigences d'accueil et de sécurité pour l'enfant.

Parfois, la nourrice se retrouve plantée au milieu de la famille. Elle scrute, relève des indices, porte son diagnostic pour finalement demander à l'assistante sociale le maintien de la garde de l'enfant. Dans ce triangle, on ne sait pas qui va l'emporter, mais ce qui est sûr, c'est que l'espace de jeu se réalise modèle contre modèle, et n'est guère à l'avantage des parents.

C'est bien une figure liminaire, celle qui est au plus près de l'intime – par la prise de corps des enfants – et qui n'est pas



submergée par les sentiments qui lient la famille. Ainsi, les querelles et les plaintes, l'humiliation ou la violence se retrouvent traitées en partie – en partie seulement – dans un cadre public et professionnel.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, qu'Odile Rouvat reçoive des dizaines de courriers par mois en provenance de ce poste avancé, comme des mains courantes de grande portée, où c'est la brièveté qui commande, un langage simple, commode et « sans façons » pour dire l'action. Écriture de signalement, écriture de pacification, écriture fonctionnelle en somme qui répond au souci de l'enfance, en montrant qu'on s'y attarde avec sérieux. Ces connaissances provisoires et transitoires ont droit de cité dans les dossiers des mineures.



*Carte postale 1960 du mouvement pour les villages d'enfants, fondé en 1958. Photographie P. Belzeau. C'est le début d'une incitation à ne plus séparer les frères et sœurs dans des placements aux quatre coins de la France.*



© Coll. *personnelle*. Photographie Hôpital Saint Jean de dieu.  
Montréal. 1950

## Chapitre 9

# Gros baisers à Corinne

Plusieurs années de silence, entre 1955 et 1959, sans qu'aucun courrier entre Odile et Micheline ne soit échangé. À l'exception de quelques cartes postales, il est clair que la distance a été prise. Micheline a ouvert la porte d'une autre vie dans laquelle elle prend ses marques plus aisément, et sa fille de 7 ans écrit parfois à Odile. Entre 1959 et 1965, une vingtaine de lettres, cartes postales et petits mots seront expédiés de part et d'autre. Si Odile s'attache à répondre, quelques omissions émaillent le temps. Corinne prend alors le relais de sa mère, manifeste ce lien envers sa marraine :

« 15 juin 1959.

*Ma chère Micheline, tu ne peux savoir le plaisir que m'a fait la photo de Corinne. C'est vraiment une très belle fille. Je pense qu'elle est aussi sage que belle.*

*Tu sais combien je te reverrais avec plaisir mais tu ne peux imaginer le travail que j'ai depuis plusieurs années à tel point que j'ai souvent pensé venir te voir mais je n'ai pu le réaliser. Je vais être absente tout le mois d'août, mais en septembre octobre il y a encore de beaux jours et c'est avec plaisir que je ferai la connaissance de ton nouvel intérieur et de ton mari. Bien amicalement et bons baisers à Corinne. »*

« *J'ai souvent pensé venir te voir* » : malgré la possibilité de se voir, la distance est donc bien prise. Sans doute le temps de

l'indépendance de Micheline a-t-il créé un espacement, une page qui se tourne, bien plus lourde qu'une page de papier de 80 mg. Ces quatre années ont-elles été parsemées de quelques cartes postales de vacances ou de cartes de vœux ? Ou les lettres ont-elles été jetées, égarées, déplacées dans une autre chemise ? Nul ne le sait. Mais le lien se renoue un jour, on se redécouvre.

## Une nouvelle vie à Port-Saint-Louis

*« Je vous donne ma nouvelle adresse : Micheline Monterieux, HLM Faubourg Hardi. Port Saint Louis. »* C'est ainsi qu'Odile apprend que Micheline a déménagé et s'est mariée avec Marius Monterieux, boulanger sur le port. Cette fois, elle a pris son envol. Bientôt naîtra un petit garçon, Denis, le premier petit frère de Corinne ; puis quelques années plus tard, un second : Bruno. Des deux côtés, le ton des lettres a changé. Nous sommes hors de la prise en charge, hors mission, car Micheline a maintenant 27 ans : *« Je n'oublierai jamais tout ce que vous avez fait pour moi »*, s'exclame-t-elle en lui annonçant que *« nous allons avoir un appartement dans les plus bref délai. Et dès que nous serons installés, vous viendrez nous voir tant que cela vous fera plaisir. Corinne sera heureuse de vous voir. On parle souvent de vous »*.

Dans le courant du mois de juillet 1959, c'est l'accès au logement social qui fait événement, avec de vraies pièces, des fenêtres plus ouvertes, un coin cuisine dans le salon, l'eau chaude et le chauffage collectif. Quel honneur pour Micheline de recevoir Odile dans ce logement flambant neuf ! Quelle satisfaction de montrer un autre visage, celui d'une certaine réussite malgré les embûches passées ! Enfin une autre image de soi habitant tout autre type de lieu que les vieilles mesures sans eau chaude ni salle de bain de la campagne avignonnaise.

À Port-Saint-Louis-du-Rhône, située à l'est du faubourg Hardi, une nouvelle cité LOPOFA (Logement populaire familial) est construite en 1955. Afin de résorber l'habitat insalubre et les destructions de guerre, de fort nombreuses opérations nationales de construction HLM se mettent en place<sup>1</sup>. Ici, le projet est modeste. Composé de cinq blocs collectifs et d'un square séparant les immeubles, avec une construction scolaire, la résidence relogé les familles pauvres de la commune. C'est le nouvel environnement de Micheline et de son mari, né à Port-Saint-Louis-du-Rhône, ville de dockers.

C'est la ville industrielle, la ville des grues flottantes, des silos, des aspirateurs, des chariots-élévateurs et des tapis roulants. C'est la ville des Clark qui révolutionnent les quais. Ce splendide chariot élévateur est conçu essentiellement pour la manutention des palettes, des bacs, des bobines. Quelle révolution pour les dockers ! Une nouvelle main-d'œuvre plus qualifiée est recrutée, avec un permis de conduire qui gomme l'intermittence, la manutention portuaire. C'en est fini du docker journalier, qui se présente à 6 heures du matin et qui attend le tirage au sort de ceux qui sont réquisitionnés pour la journée. Finies, les périodes de chômage, l'incertitude du lendemain. Finies, les périodes creuses qui succèdent aux temps de « presse », révolu, cet excédent de main-

---

1. En 1955, c'est le démarrage des grands travaux de reconstruction consécutifs à l'appel de l'abbé Pierre de l'année précédente : les LPN (logements de première nécessité), les IST (immeubles sociaux de transition), les PSR (programmes sociaux de relogement) et les PLR (Programmes à loyers réduits). Voir Jean-François Laé, *Mémoire des lieux : une histoire des taudis*, rapport pour le ministère de l'Équipement et du logement, délégation à la recherche et à l'innovation, 1988. Voir aussi Marie-Claude Blanc-Chaléard, *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire contemporaine », 2016.

d'œuvre pauvre permettant de remplir les tableaux de marche. Avec ses embauches répétées et fractionnées, et l'intermittence, bien que peu coûteuse, ne permettait pas d'assurer des roulements sécurisés avec les chariots élévateurs. Une nouvelle logique industrielle rassemble maintenant les « travailleurs réunis du port » en un seul statut plus protecteur<sup>1</sup>.

C'est une ville étonnante, Port-Saint-Louis : que l'on circule d'est en ouest ou du nord au sud, on a toujours les pieds dans l'eau et le regard pris par l'étendue des infrastructures portuaires. Certains l'appellent la petite Venise, encore une ! Car l'eau découpe les quartiers et les éloigne les uns des autres. En 1960, les cités d'habitat social bataillent avec l'habitat pavillonnaire modeste et les cabanons, fidèles rendez-vous de pêche et de chasse en bord de mer. Les bétonneuses tournent à plein régime. Les HLM sortent de terre. Merveille de l'époque ! Grâce à l'industrialisation et l'expansion du port de Marseille, Port-Saint-Louis vient de doubler sa population, passant de 4 000 à 8 000 habitants en dix ans.

Micheline peut désormais accéder à un logement social et, par là, être indépendante. Enfin, elle a pu quitter sa mère et s'installer avec son mari et sa fille. C'est une autre vie qui s'ouvre.

Corinne a 8 ans. Le 5 juin 1960, elle écrit à sa marraine, quelques phrases pour prendre le relais de sa mère, et pour l'inviter à venir à Port Saint Louis :

*« Chère marraine, nous avons été très content de recevoir ta lettre. Maman est revenu de l'hôpital. Tu viendras le dimanche que tu voudras. Nous t'attendrons avec impatience. Ta filleule qui t'aime bien. Gros baisers. Corine. »*

---

1. Voir Michel Pigenet, « Les dockers. Retour sur le long processus de construction d'une identité collective en France, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *Genèses*, n° 1, 2001, p. 5-25.

Au dos de la lettre, discrètement, Micheline prend la plume :

*« Pendant que Corine ne voit pas, j'ajoute un petit mot, je suis revenue de l'hôpital, on m'a fait un bon traitement. J'ai beaucoup moins mal à la tête. À bientôt le plaisir de vous voir. Affectueusement. Micheline. »*



*Photographie de Corine. Celle-ci écrit au dos : « Avec toute ma tendresse à ma marraine. Corine. Dimanche 14 juin 1959. Fos sur mer ». Une lettre l'accompagne avec une invitation à venir rencontrer la famille très vite.*

Enfin, en septembre 1960, Odile trouve le temps de faire un saut à Marseille. Ce sont les présentations du logement neuf, du mari boulanger et les retrouvailles avec la grande Corinne :

*« Chère M<sup>lle</sup> Rouvat, Votre visite nous a fait le plus grand plaisir. J'étais très émue surtout en pensant ce que vous avez fait pour moi. Je pense que vous avez fait bon retour. Et qu'il n'a pas trop plus. Je pense à la joie de Corine lorsque je vais lui dire que c'est avec sa marraine qu'elle partira en vacances. Je vous remercie pour la joie que cela va lui procurer. Je pense à votre promesse d'être bientôt des nôtres et vous m'écrirez le jour que cela vous conviendra. Mon mari a été très content de faire votre connaissance et je pense qu'il vous a fait bonne impression. Bien amicalement, Micheline. »*

Ce sont les vacances, ce moment privilégié pour emmener neveux et nièces, petits cousins et cousines changer d'air. Corinne va en vacances, et quelques mois plus tard, réclame d'autres sorties : *« Je pense que qu'en je serais plus grande, je viendrais avec toi en promenade avec la cheftenne Monique. »*

Il ne fait guère de doute que Monique est responsable d'une troupe scout, de louvettes ou de louveteaux. Corinne a juste l'âge, entre 8 et 12 ans, pour faire ses premiers jeux au sein de la « clairière » (pour les filles), « la meute » étant réservée aux garçons<sup>1</sup>. Rien de surprenant à ce que le réseau amical d'Odile essaime son ordre dans ces milieux de « production de famille » : l'accueil, la promesse, les étoiles, les brevets et toute une progression au mérite. Meilleur on est, plus on gagne de signes visibles d'honorabilité. Corinne portera-t-elle alors une cravate jaune bordée de bleu ? Va-t-elle vendre des billets de tombolas, participer à des kermesses (fêtes paroissiales) pour récolter de l'argent afin d'équiper « la clairière » de tentes et de matériel de campement ?

---

1. Soulignons combien ces appellations s'inscrivent un imaginaire social sexué : les garçons sont en meute, les filles en clairière, l'un chasse, l'autre attend dans sa futaie.



Pas tout à fait. Corinne échappe aux futaies, aux kermesses et autres joies de l'union, car en juillet 1961, elle écrit :

*« Chère marraine, Je suis en colonie avec mes petites amies. Je m'amuse bien, je mange bien et je dors bien. Je me languis de retourner à la maison parce que Denis a fait deux petites dents. Un gros baiser à marraine. Corine. Corine Monterieux »*

La colonie de vacances la Saint-Cainsienne, à Saint-Sébastien, en Isère, a été achetée par la commune de Port-Saint-Louis. Il faut prendre la route près de Gap, monter sur un col de 900 m d'altitude pour déboucher sur un vieux château. 6 km après Cordéac, on arrive à la commune de Saint-Sébastien. C'est de là que Corine envoie des cartes postales à Odile.

Odile répond promptement :

*« Ma chère Corine. Je te remercie de ta gentille lettre. Sais-tu que tu écris très bien. Je pense que tu profites au maximum de ton séjour en colonie et que tu retourneras en très bonne santé chez ta maman. Je comprends qu'il te tarde de revoir ton petit-frère Denis qui doit se faire de plus en plus intéressant. Lorsque tu seras plus grande c'est avec plaisir que je t'emmènerai avec moi. Je te souhaite une bonne fin de colonie. Gros baisers de ta marraine. »*

À plusieurs reprises, chaque année, Corinne demandera à partir avec sa marraine en vacances, soit en montagne soit à la mer, avec « ses filles », probablement ses petites protégées qui sont en nourrice et qui, sans elle, ne partiraient pas en vacances. Le travail social n'organise pas de colonies de vacances. Les assistantes sociales encore moins. Mais comme leurs petites protégées relevant du palais de justice ne bénéficient souvent pas des colonies organisées par les comités d'entreprises ni par les éclaireurs de

France, Odile rejoint pour cela son amie Monique avec ses protégées. Corinne fait exception. Elle bénéficie des colonies liées au métier de son père, comme à l'été 1962, durant lequel Micheline donne des nouvelles :

*« Chère M<sup>lle</sup> Rouvat. Bien reçu votre gentille lettre. Bruno se fait un beau bébé. Corine et Denis sont ravis de leur petit frère. Nous ne partons pas en congé – le bébé est trop petit et je suis encore fatiguée. De toute façon mon mari reprend le travail le 1er c'est lui qui a gardé les enfants pendant que j'étais en clinique. Corine va en colonie de vacances des Boulangers dans les Alpes. Elle part lundi 3 août. Elle vous enverra de jolies cartes. Grosses caresses des enfants. Amitiés de Marius et Micheline. Voici l'adresse de Corine. M<sup>lle</sup> Corine Monterieux. Colonie de vacances de la Boulangerie des BDR. Les Mées Basses Alpes.*

*Chère marraine, je suis contente que tu sois venu et que tu ma apporter un joli livre. Hier matin on m'a levé les points et j'ai pas beaucoup pleurer. Maman a acheté à Denis un petit ensemble bleu et il y va très bien. Papa a acheté deux canevass. J'en ai commencé un et je l'ai presque fini. Aujourd'hui je retourne chez moi à trois heures de l'après-midi. Je suis contente de revenir parce que je me languissais de l'école. Chère marraine je termine ma lettre en t'embrassant de tout mon cœur. Petit frère Denis t'envoie un gros baiser. Amitié de papa et maman »*

L'attachement est fort et se ravive à chaque correspondance. La petite écrit pour ses parents, donne des nouvelles de son hospitalisation qui l'a écartée de sa scolarité. La correspondance est aussi marquée par les rituels religieux, comme la première communion, la confirmation. C'est le moment où l'on envoie la photographie que l'on gardera ensuite précieusement.

C'est aussi le moment des invitations : « *Mr et Mme Marius Monterieux ont l'honneur de vous faire part de la Première Communion de leur fille Corine qui ara lieu le 31 Mars 1963 en l'église de Port-ST-Louis-du-Rhône.* » Les événements de fin d'année scolaire sont aussi marqués par la prise de photos de classe. Les fêtes de clôture à l'école donnent lieu à des documents d'archive fort nombreux, notamment la remise des prix et les pièces de théâtre longuement préparées :

*« Port St Louis 4 Juillet 1962. Chère M<sup>lle</sup> Rouvat. Bonne santé. Bonnes vacances. Voici Corine, élue, châtelaine dans la pièce des prix où elle a le 1er. Affectueusement à vous. Grosses caresses des enfants. Micheline »*

Ce sont aussi les résultats scolaires qui sont fièrement exhibés et commentés :

*« Port St Louis 3 Juillet 1962. Chère M<sup>lle</sup> Rouvat. Un petit mot pour vous donner quelques nouvelles. Corine est très sage. Samedi est le jour de prix. Elle a le 1er prix et toutes les félicitations des maitresses.*

*Je pense qu'elle continuera toujours comme cela. C'est dommage qu'elle est si peu d'appétit, aussi elle n'est pas bien grasse. L'année prochaine, si vous le pouvez, vous nous aiderez à trouver pour louer une maison pour un mois en Savoie. Au moins, nous pourrons partir en famille. Cette année, il nous a été impossible d'en trouver une, mon mari pourtant a tout fait pour cela. Je pense que ma lettre vous trouvera en bonne santé et toujours à votre poste. Denis se fait un grand et gros garçon. Il pèse 17 kg – sa sœur 24, il la rattrape. Recevez mes amitiés et des enfants de grosses caresses. Micheline. »*

Sur la photographie, avec un chapeau pointu de satin blanc, un voile sur mesure qui descend jusqu'aux chevilles, Corinne tout

sourire ressemble vraiment à une fée. Une petite amie se tient derrière elle avec le même costume fait maison. La baguette magique haut tenue à la main complète l'effet de force fantastique.

Immédiatement Odile réagit à ces beaux cadeaux :

*« Je te remercie bien vivement de tes 2 lettres et surtout pour la photo de Corinne. On dirait une grande jeune fille, elle est magnifique, et ce qui est plus beau encore c'est son premier prix et je pense qu'elle continuera ainsi. Je regrette que Corinne soit si jeune car elle serait perdue au milieu de mes grandes filles. Dès qu'elle aura un peu plus poussée elle pourra se joindre à nous. Bons baisers à Corinne sans oublier Denis. Bien amicalement à toi.*

Les échanges se font au rythme des fins d'années scolaires, des débuts et fins de vacances, des moments de résultats scolaires ou des maladies :

*« Corine s'amuse avec son frère, elle vient de terminer ses devoirs. Le classement du mois a eu lieu samedi, Corine est arrivée heureuse 1ère sur 40 élèves – CM 1ère année. Je vous joins quelques notes. »*

Corinne prend de plus en plus l'initiative des missives et Odile lui écrit à son seul nom :

*« Port St Louis le 19 mars 1963. Chère marraine, Au retour du cours j'ai trouvé votre lettre. Quelle bonne surprise. Je suis très touchée que vous pensiez à moi, moi aussi je pense souvent à vous. Je vous admire beaucoup. Ce qui me ferait le plus plaisir... un sac à main blanc pas trop grand. C'est pour mettre le livre de messe, chapelet mouchoir. Vous êtes vraiment gentille. Je travaille bien en classe et aimerai être assistante sociale ou institutrice. Je termine en vous embrassant de tout mon cœur. Corine »*

Dans l'enveloppe, sont joints deux documents scolaires coupés en deux. Ce sont deux copies, deux interrogations écrites pour le cours de français, chacune avec la note de dix sur dix. Elles attestent de l'excellent travail de Corinne, du plaisir de montrer sa progression :

« **10/10**

*Corine Monterieux*

*Climat de Pt St Louis*

*Les hivers sont secs et froids lorsque le mistral souffle. Ils sont doux et pluvieux lorsque les vents du sud dominent.*

*Les étés sont tempérés par la brise de mer.*

*Le climat tempéré est tantôt sec, tantôt humide, souvent venteux. »*

« **10/10**

*Corine Monterieux*

*Le château féodal comprend un mur, une cour et un donjon. C'est une forteresse presque impossible à prendre.*

*Le seigneur aime par dessus tout la guerre.*

*Il aime aussi la chasse et les tournois qui sont l'image de la guerre.*

*L'hiver le seigneur s'ennuie dans son château sombre et triste. Il reçoit ses invités pendant de longs festins. Il applaudit les jongleurs et les trouvères. »*

« **10/10**

*Corine Monterieux*

*La grandeur des angles dépend uniquement de l'ouverture de leur côté.*

*Les angles égaux se recouvrent exactement.*

*L'angle droit se trace avec l'équerre. Ses côtés sont perpendiculaires.*

*L'angle aigu est plus petit que l'angle droit.*

*L'angle obtus est plus grand que l'angle droit. »*

Cette correspondance s'arrête là, au carrefour entre les châteaux et le mistral, deux lieux symboliques forts dans la vie de

Micheline. Au fond de la valise qui a permis le transport de cette archive d'Avignon à Paris, il reste quelques cartes postales, des photographies éparses non identifiées, des vieilles chemises dont le contenu a disparu, des photomaton de garçons et les fameux rubans rouges fabriqués au kilomètre brodés des noms et des prénoms des pensionnaires des années 1960, des carnets de santé et des livrets de paiement des allocations mensuelles pour enfants secourus (décret du 24 janvier 1956).

Que sont devenues Odile, Micheline et Corine ? A-t-on des nouvelles de Marius, de Denis et Bruno ? Nous n'avons pas cherché à poursuivre l'enquête. Il nous a semblé que le corpus de cette correspondance faisait vivre une période, un moment qui remonte à 60 ans déjà. Nous l'avons débusquée par hasard dans un sous-sol, abandonnée par Odile sur son lieu professionnel.

Nous savons que M<sup>lle</sup> Odile Rouvat exercera encore jusqu'en 1972, car nous avons trouvé d'autres dossiers signés de son nom jusqu'à cette date. On peut faire l'hypothèse qu'en 1965, date de la dernière lettre envoyée du tribunal, Odile a décidé d'envoyer dorénavant sa correspondance à la famille Monterieux depuis son domicile. En effet, ses dernières lettres ne sont plus signées « L'assistante sociale », mais simplement O. Rouvat. De plus, elle demande à Micheline de l'appeler sur son numéro personnel, le 030879. Enfin, elle emmène semble-t-il Corinne en vacances tous les deux ans. Ces éléments indiquent qu'elle a cessé de la contacter à son lieu professionnel au profit de son domicile. On peut dès lors penser que ce lien a duré bien au-delà de ce que nous avons entre les mains. La marraine ne s'est pas envolée !

Cette question qu'Odile Rouvat s'est posée, chaque professionnel des secteurs de la santé, de l'éducation ou des relations d'aide se la pose un jour ou l'autre. À quel moment ce que je fais dépasse mon rôle professionnel ? Ou à l'inverse, ce que je fais là, n'est-ce pas une activité inhérente à ma mission professionnelle ? Cette question du classement des activités et des contenus relationnels est hautement problématique.

Car, dans cette relation professionnelle, certains événements pourraient susciter chez nous une émotion, une protestation. Les manifestations affectives par exemple, le fait de se déclarer marraine auprès de la famille, en user pour joindre des collègues, emmener Corinne en vacances, offrir des cadeaux, en recevoir, envoyer des cartes postales, signer « amicalement », que sais-je encore ! Bref, on voit clairement que les frontières professionnel/personnel sont très poreuses en

## GROS BAIERS À CORINNE

1950, que cela n'a aucune importance ni conséquence, même s'il y a un certain bonheur dans cette intense relation, ces échanges sensibles, au regard de cette attention continue, notamment envers la situation, pendant un certain temps vulnérable de Micheline.

Non pas que tout ait été tendre durant ces quinze années, notamment au début de la prise en charge, loin s'en faut. On pourrait même s'émouvoir devant des mots fort insultants. Il y en a dès le début. Rappelons-nous la fin du rapport de la première enquête au domicile de la mère en 1953 :

« La mère n'a jamais eu aucune autorité sur sa fille et ce n'est certainement pas maintenant qu'elle commencera à en avoir, étant donné l'âge de cette dernière et la vie de débauche qu'elle a adoptée. BONNIN Micheline étant donné son âge 20 ans 7 mois et sa situation ne peut faire l'objet que d'un placement en maison maternelle – Elle a été acceptée à la Maison Maternelle de la Roseraie à Marseille, il est peu probable qu'elle y demeure – Il est trop tard pour essayer de la transformer. »

Bien sûr, Odile et Micheline, en 1960 et après, dans leurs chaleureux échanges ont oublié ces mots. Seul un retour à l'archive réveillerait cette violente charge. On peut d'ailleurs penser que Micheline n'a jamais lu ce rapport. C'est pourtant ce que fait le sociologue-historien. Il réexamine pas à pas les tirs croisés et les routes cabossées qui façonnent une vie. *Or, l'essentiel n'est pas dans le partage qu'il opère. L'essentiel tient dans l'expérience partagée, la concordance des gestes et des façons de faire d'Odile qui ont toute leur légitimité dans ce moment-là. Il y a fort à parier que bien des assistantes sociales agissent de même.* Par une relation « personnelle », où chacune a ses caractéristiques, parfois grâce à une relation plus intime, où la sphère corporelle entre en jeu, avec les sentiments ambivalents qui vont avec, un soutien solide se constitue à long terme. Professionnel et personnel restent irréductiblement liés. Ce récit restitue *une tension continue entre les deux gestes.*





## Chapitre 10

# La puissance maternelle

*« Entre moi et le siècle gît un abîme, un fossé, rempli du temps qui bruit, l'endroit réservé à la famille et aux archives domestiques. [...] Sur moi et sur beaucoup de mes contemporains pèse le bégaïement de la naissance. Nous avons appris non à parler, mais à balbutier et ce n'est qu'en prêtant l'oreille au bruit croissant du siècle et une fois blanchis par l'écume de sa crête que nous avons acquis une langue. »*

Ossip Mandelstam, *Le Bruit du temps*, L'Âge d'Homme, Lausanne, 2001, p. 77.

### Le sexe exposé

Avoir voulu réfléchir en sociologue à ce qui est arrivé à Micheline obéit à une habitude, celle d'enquêter, de débusquer les conditions concrètes dans lesquelles les gens vivent, d'élucider la force des accusations portées sur les femmes. J'ai cherché à analyser chaque moment où les filles ont un accident corporel, subissent un choc émotionnel, un dévissage mental au sein des milieux de contrôle. N'est-ce pas ce qui est implicitement attendu dans les sociétés de contrôle ? N'est-ce pas la grossesse condamnée qui jouera ce rôle ?

Mais que viens-je faire dans les papiers de Micheline ? De quoi je me mêle ? Je le découvre très tardivement. Car il y a toujours un ressort biographique qui fait bondir l'esprit du chercheur. En 1972,

j'ai vécu une année dans un logement de fonction au sein d'un foyer maternel, sur la rive gauche de Rouen, où travaillait ma femme, et où les affaires amoureuses ne manquaient guère. Je ne le réalise qu'au terme de l'enquête, en m'interrogeant sur mon obstination à lire cent fois ces lettres. Je me souviens que chaque jeune femme pensionnaire, la plupart âgée de 19-20 ans, avait été l'objet d'une surveillance écrite journalière. Cette pratique cessa précisément en 1972. C'en était fini des légendes qui les entouraient, des marques de leurs déviances, des altercations et des arrestations pour un rien. C'en était fini des explorations des raisons du cœur. Était-ce aussi un effet 68 ? Ce n'est que maintenant que je réalise à quel point l'affaire Gabrielle Russier, cette jeune professeure de lettre condamnée en 1969 pour détournement de mineur d'un jeune lycéen à douze mois de prison ferme, et qui s'est ensuite suicidée, affectait l'ambiance de ce centre maternel, qui accordait un plus grand respect aux filles et à leurs amours. Les parents avaient saisi le juge pour enfant et le jeune homme fut placé en hôpital psychiatrique. Après Russier, mourir d'aimer de la sorte souleva une puissante émotion souterraine, qui fit avancer l'âge de la majorité de 21 à 18 ans en 1974. Le droit d'aimer se cognait à la loi, la fit reculer, l'obligea à se modifier.

Je me souviens d'une affaire proche qui se déroula dans ce foyer, celle d'un éducateur et d'une pensionnaire amoureux l'un de l'autre, et qui, sans être blâmés, quittèrent le foyer pour s'installer en ville. Sans un bruit, avec juste quelques regards gênés, ils s'en allèrent sans susciter d'indignation. Révolution silencieuse, les amours cessent d'être pris pour des sentiments publics : on écrit donc moins à leur sujet. C'en est fini des interdictions de se marier, des oppositions parentales aux vies amoureuses de leurs enfants. Ce basculement qui venait d'avoir lieu ne m'a depuis lors jamais quitté. Il reste actif lorsque j'ai une archive en main. L'inculpation d'aimer trop mal pilote tant d'écrits.

L'écriture est l'ingrédient essentiel de l'accusation. N'est-ce pas ce que réalise Odile Rouvat, et derrière elle, la maternité sociale qui cherche une prise, une saisie sur corps de celle dont la mère « n'a jamais eu aucune autorité [sur sa fille] et ce n'est certainement pas maintenant qu'elle commencera à en avoir, étant donné l'âge de cette dernière et la vie de débauche qu'elle a adoptée<sup>1</sup> » ?

Combien de fois avais-je lu cette phrase avant 1972 ? Combien de fois avais-je pensé que les vols et les délits mineurs ne sont que

---

1. Conclusion du rapport de visite de la famille Bonnin, 3 mars 1953.

prétextes pour tenir les filles dans les filets<sup>1</sup> ? Le vagabondage était par exemple tendu comme un filet de rue pour attraper les filles qui sortent le soir au café, au bal ou au cinéma, un motif qualifié par certains historiens d'« attrape-tout » afin de justifier les arrestations. Soyons clair : les qualifications juridiques sont fabriquées après coup. Pour les filles, tout s'invente. La conception juridique du « délit d'habitude » du XIX<sup>e</sup> siècle agit toujours à plein. L'habitude, c'est le mauvais pli. La débauche, toujours du côté des filles.

Tandis que la sexualité des filles est traquée, celui des hommes est immun, les viols et autre violence sont tus. L'invisibilité du sexe masculin est puissante. Le silence, les règles du silence jusqu'à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle : nous avons par le passé exploré ces espaces jurisprudentiels pour dire combien le corps en mouvement est le grand absent des codes<sup>2</sup>. Le Code pénal et le Code civil l'évoquent sans entrer dans le détail : il n'est guère question de sexualité, on indique plutôt des « *traces dans le lit* » ou on annonce pudiquement l'« *enfant du deuxième lit* » ; le viol transite par l'« *attentat à la pudeur* », le corps affamé s'énonce par une « *promesse de nourrir l'enfant* », l'ivresse se voile sous la « *perte de conscience* », la bastonnade se dissimule sous la notion d'« *imprudence* », la souffrance est enfouie en tant que « *dommage moral* », l'infanticide à travers une « *suppression de part* », l'avortement par le constat de l'« *enfant mort-né* »...

Tout va dans le même sens, la langue du droit maintient solidement le jeu des secrets, les zones de silences, et produit des seuils de non-dire. Si le droit ne dit rien des corps, il desine néanmoins les règles du non-dire. Prenons la notion d'abandon du domicile abondamment utilisée durant tout le début du

---

1. Les travaux de Véronique Blanchard le confirment. Véronique Blanchard, « *Mauvaises filles* » : *portraits de la déviance féminine juvénile (1945-1958)*, *op. cit.*, p. 1155.

2. Voir Jean-François Laé, *L'ogre du Jugement*, Paris, Stock, 2001.

xx<sup>e</sup> siècle. L'événement n'est pas dans l'abandon, il est dans les bastonnades subies par les femmes. Ce sont les coups à domicile, répétés des années durant, qui conduisent à ce délit inimaginable de la part des femmes.

La main courante de police de l'année 1950 de la ville de Stains, aux portes de Paris, donne un aperçu de ce régime de visibilité des femmes mises hors domicile. La violence déborde de toute part, insiste Anne-Julie Auvert, et les femmes sont les premiers fusibles à sauter lors des affrontements familiaux. Comme dans une scène archaïque, elle nous en donne généreusement les détails, mot à mot<sup>1</sup> :

« Se présente M<sup>r</sup> G. René, 39 ans, Comptable, 4 Rue M. à Pantin qui déclare que son épouse née F. Henriette, 29 ans. a quitté le domicile conjugal depuis le 5 Août 1950 : Elle a emmené leur fils Jean âgé de 3 ans et elle se serait retirée chez sa mère 5 rue de Rungis à Paris. »

« Se présente Mademoiselle B. Jeannine, née le 22.12.1931 à M. (marié) 41 rue C. qui déclare que son beau-père D. Benjamin l'a mise à la porte du domicile paternel le 11 courant. Il refuse de lui rendre ses papiers : carte S.S. et les certificats de travail ainsi que ses affaires personnelles. Elle demeure chez sa tante Mme D. Georgette 267 route x à Bobigny, à l'hôtel. »

« Je soussigne certifié que le 20 avril 1950 à quatre heures de l'après-midi Monsieur Edmond B., Mari de ma filleule, Gisèle M., qui a été mise à la porte de chez elle avec ses trois enfants samedi à midi le 15 avril. »

« Se présente M<sup>ieur</sup> P., Pierre, 30 ans, comptable, 8 rue L. à Pantin qui déclare que sa femme née P. Simone a abandonné

---

1. Voir Anne-Julie Auvert, *Les écritures populaires aux marges du droit social : plaintes, litiges, protestations*. Thèse soutenue en 2011, Paris 8, Saint-Denis. Qu'elle soit ici remerciée d'autoriser la publication de ces extraits venant de sa belle thèse.

*le domicile conjugal le 17.9.1950, pour mésentente dans le ménage, à emmené ses affaires personnels et quelques meubles ; un enfant âgé de 2 ans et demi avec la mère. »*

*« Se présente M<sup>me</sup> P. née B. Simone le 23.3.1923 Albertville (Savoie) qui déclare avoir quitté le domicile conjugal le 17 courant pour se soustraire aux brutalités de son mari. Elle a emporté ses affaires personnelles, et emmené son fils Bernard 2 ans. Elle demeure chez sa mère M<sup>me</sup> P. à Noisy le Sec. Ne pas communiquer l'adresse à son mari. »*

*« Mercredi le 11 juillet 1950. La lettre suivante nous est déposée. Monsieur Le Commissaire. Habitant au 5 Passage des coques à Bobigny et ayant quitté mon domicile conjugal hier matin mardi 10 Juillet, je viens vous en faire déclaration. Mariée depuis le 26 avril 1947 j'ai eu deux enfants. Mon mari ne travaillant pas souvent l'argent manquait au point qu'il s'est vu obligé de mettre notre fille chez sa mère. Mon petit n'ayant plus de lait non plus j'ai mis fin à cette situation. Je suis à présent chez mes parents avec mon fils Mme Cavozy 43 rue Pelletier à Drancy Seine. »*

*« Convoqué, se présente Monsieur Albert, Guy, né le 27.5.1933 à Cherbourg (Manche) marié, une fille âgée de 2 ans, receveur à la R.A.T.P. logeant à l'Hôtel Aurore – qui déclare : "je n'ai absolument pas à répondre à vos questions. Mes affaires familiales ne vous regardent pas. J'entends être le maître à la maison et je dénie le droit à quiconque de venir s'immiscer au sein de mon foyer. Je laisserai ma femme à la porte si cela me plaît et lui ferai subir les sévices que je jugerais. Je suis très surpris que vous m'ayez convoqué pour une histoire pareille qui n'est pas de la compétence d'un Commissariat. La forme de votre convocation et sa présentation" 2<sup>ème</sup> et dernière convocation », ne me plaît pas. Elle donne l'impression de s'adresser à un quelconque malfaiteur." »*

La femme a été mise à la porte et jetée dehors. Le maître de maison en a décidé ainsi et le revendique haut et fort. Les signa-

lements des « femmes mises à la rue » découlent de cette violence première, de cet autoritarisme masculin. Ledit « vagabondage » dérive de ce monde tyrannique infernal, qui crée un scandale avec la honte qui va toujours de pair. Prises dans une sorte d'illégitimité existentielle, pour reprendre l'idée de François Tricaud<sup>1</sup>, les femmes, devant le mépris d'une porte claquée au nez, ont le sentiment de n'être plus « rien ». C'est la matrice de toutes les incriminations qui suivront et qui ont été étudiées par nombre de chercheurs. La fameuse délinquance des femmes n'est pas noyée à côté de celle des hommes, elle est au contraire totalement fabriquée par un geste aveuglant d'exclusion. Il ne faut pas se méprendre. La vie des femmes est gangrenée par le signe de la quantité négative. Inversion accusatoire flagrante, les fugueuses sont en fait des femmes mises à la porte. Le processus importe !

François Tricaud le décrit parfaitement, nous assistons à une immense substitution : « *La relation de l'accusateur et de l'accusé atteint son maximum de pénétration et de cruauté lorsque l'incrimination n'a pas encore dévoilé son contenu. [...] En des temps qui ne sont pas tellement lointains, des éducateurs se complaisaient parfois dans le sentiment de puissance qu'ils éprouvaient à ce moment liminaire de l'accusation, où toutes les catastrophes apparaissent soudain comme possible à l'enfant interpellé : quel interdit ai-je transgressé ? [...] Que restera-t-il de ce tableau après qu'aura passé par là la magie du sens substitué<sup>2</sup> ?* »

Si je traduis Tricaud, il n'y a jamais eu de fugueuses. Penser « fugueuse », c'est commettre une inversion. C'est l'accusateur mâle qui devrait être l'accusé, mais sa puissance est telle que son incrimination est impossible en 1950. Il le serait aujourd'hui, possiblement.

---

1. François Tricaud, *L'accusation. Recherche sur les figures de l'agression éthique*, Dalloz, 1977. *op. cit.*, p. 190.

2. *Ibid.*, p. 49.

## Archives professionnelles versus personnelles

Ces prises d'écriture fixent le quotidien pour accuser. Dans les interstices des documents administratifs, les lettres manuscrites des mères sont intactes. S'inquiéter, se plaindre, réclamer... Les mères se bousculent au palais de justice, à la grande joie de l'assistante sociale qui fait du pliage de feuilles, fabrique de ses mains des chemises cartons, annote la page de garde et donne des numéros d'ordre. Plaisir de faire et de compter, à tel point que certains dossiers ne contiennent qu'une feuille, vingt lignes au crayon noir, comme un pense-bête.

Les lettres des deux protagonistes ainsi conservées témoignent de l'importance de cette relation élective au sein d'un rapport social beaucoup plus formel. Alors que chaque professionnel prend soin d'extraire les écrits qui l'engagent personnellement, en les prenant à son domicile ou en les brûlant, la présence de ces « papiers personnels » – des dessins, des cartes postales, des photographies, des tissus brodés – est tout à fait exceptionnelle. Mais pourquoi M<sup>lle</sup> Rouvat a-t-elle écarté toute idée de purger « ses dossiers » ? Le sentiment d'appropriation des notations est à la hauteur de cette assise dans les lieux. Odile Rouvat est « chez elle » dans le service.

Il faut attendre les années 1990 pour que les archives soient dépouillées de toutes les traces manuscrites, brouillons, lettres des parents, mots personnels, afin de ne garder que leur aspect administratif. Ne sont conservés que les actes officiels, ordonnances, accords de placements, enquêtes publiques. Le reste n'est qu'anecdote sans intérêt. La purge est un effet de l'abondante communication entre les professionnels et le regard direct de la hiérarchie.

Or, Odile communique au mieux avec le juge et une autre assistante sociale. Tout cet ensemble de gestes pratiques – ici conservés – éclaire ce qui se joue dans la relation d'aide, les sentiments et la morale, le cœur et la raison, la pitié et la sanction.

Nous sommes dans les basses eaux des relations affectives et morales. L'attention vive à autrui éclate justement dans ce limon, là où les intérêts divergent, avec la question inévitable des débordements d'émotion. Car le seuil des domiciles est sans cesse franchi, par une immixtion de l'enclos familial, au nom de l'intérêt général ou de l'intérêt de l'enfant, qui met en évidence la subordination de l'affectif et du personnel au social.

Longtemps je me suis demandé quoi faire avec ces lettres, ces papiers volants de l'enfance coupable tant de fois consultés par des chercheurs. N'avait-on pas tout dit ? Ces lettres restèrent au frais durant quelques années. Jusqu'au jour où j'établis des liens entre mes différentes expériences. On ne sait pas comment des liaisons se produisent dans l'esprit. Il arrive pourtant que des émotions souterraines ravivent des histoires passées : celles avec la correspondance de Serge et Solange, publiée quinze ans avant avec Philippe Artières, plantée dans la même période d'après-guerre<sup>1</sup> ; celles avec les recherches féministes qui dénichent des figures collectives de femmes qui s'accrochent à bas bruit lors des séparations ; celles des baraquements des bidonvilles aux portes de Paris entre 1950-1975, et qui me mèneront aux cités de transition étudiées en 1980 avec Numa Murard<sup>2</sup> ; celles enfin des dossiers des jeunes délinquants placés au centre d'observation de Rouen, entre 1947 et 1975, lus avec appétit et étonnement voilà quarante ans. Ma biographie a à voir avec ce remue-ménage entre les sexes. L'après-guerre n'est-elle pas une période de haut bouleversement, de circulation et de séparation, qui ont comme dénominateur commun de se décliner massivement au masculin ? N'est-ce pas ce grand chambardement, la rupture incroyable du temps, les mille séparations qui font abondamment écrire ?

Interroger le quotidien des séparations est chose difficile. Or, une telle intensité ne peut-elle éclairer ces années 1950, particulièrement disloquées, entre la guerre d'Algérie, le service militaire, les migrations économiques avec leurs baraquements parisiens, ou encore les enfants de la Réunion *transférés en Creuse, afin de repeupler les campagnes* ?

---

1. Philippe Artières et Jean-François Laé, *op. cit.*

2. Jean-François Laé et Numa Murard, *L'argent des pauvres*, Paris, Seuil, 1985.



*Sur quatre générations, quelle famille n'a pas été séparée ? C'est ce que nous avons tenté de faire, historiciser ces fractures, comparer les séparations des hommes à des femmes. Réfléchir aussi sur les « séparations de genre » qu'engagent la désunion, l'éloignement durable, les institutions qui les traversent, les contraintes et les failles qui débouchent sur tel ou tel horizon. Éclaircir les correspondances de séparations des années 1950-1960, c'est s'engager à historiciser ces départs pliés dans l'intimité des femmes. Partir du degré zéro de l'archive personnelle, saisir quelques traces laissées par des femmes, c'est inscrire des choses très banales dans ce que Michel Foucault désignait comme le « marmonnement du monde », ce bruit de fond, qui se révèle omniprésent si l'on veut bien tendre l'oreille.*

## Qu'est-ce que cette archive ?

Les mots écrits, ce bras de force tant de fois répété, cette violence qui affleure, mêlée de souffrance et de plainte, comment les prendre ? S'il y a plusieurs niveaux de lecture, lequel privilégier et au nom de quoi ? Suffit-il de déclarer que les documents trouvés dans une institution relèvent nécessairement d'une correspondance administrative ? Suffit-il de se dire que l'assistante sociale tient les rênes, de sorte que ces sources relèvent des archives du travail social ? Faut-il au contraire soutenir que nous sommes devant une archive du tribunal pour enfants ou du travail des femmes sans ressources ? Une archive éducative ou de la maternité ? Une archive du lumpenprolétariat ou de la sexualité ? Une archive de la punition d'être enceinte « sans mari » ou de l'emprisonnement ? Une archive de la famille ? Ou bien encore une archive de la vie agricole dans le Lubéron ?

Qui décide du point de vue adopté ? Comment se décide « une vue sur » quelque chose ? Éprouver, n'est-ce pas la première chose que l'on fait, quand l'on regarde quelque chose ? Éprouver des situations, n'est-ce pas agir dans le présent et faire renaître des événements antérieurs ?

Modèle de procuration à faire établir en double exécution

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  COMMUNE  d _____  Signature de la personne autorisée à toucher les secours (2)	<b>DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE</b> <b>SERVICE D'AIDE A L'ENFANCE</b> ALLOCATIONS MENSUELLES Décret du 24-1-56  Je soussigné (nom et prénoms du nourricier) _____ demeurant à _____ déclare donner à M _____ demeurant à _____ dont la signature est ci-contre, procuration de toucher pour mon compte les secours prévus par la loi ci-dessus. A _____ le _____ 19_____ (Signature du déclarant (1))  Le déclarant ne sachant (ou) ne pouvant signer, la déclaration ci-dessus a été faite devant nous, Maire soussigné, en présence de deux témoins, M _____ demeurant à _____ et M _____ demeurant à _____ A _____ le _____ 19_____ Les Témoins, Le Maire,	N° ORDRE _____ Le titulaire de la présente procuration a été annexé à la quinzième n° _____ du <u>_____</u> Fascicule du <u>_____</u> de _____ Chap. n° _____ de _____ Le _____ 19_____ A _____ le _____ 19_____ Le Trésorier Général (3)  Vu pour la légalisation de la signature du déclarant M _____ et du mandataire M _____ A _____ le _____ 19_____ Le Maire,  Cachet de la Mairie.
---	--	--

(1) (2) Si le déclarant et le mandataire n'habitent pas la même commune, la légalisation de la signature du déclarant ou de celle du mandataire peut être constatée au verso de la présente.  
 (3) Apposer le cachet de la Trésorerie Générale au dos de la présente.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
 REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

N° Mle  
 3125

**SERVICE D'AIDE A L'ENFANCE**

**ALLOCATIONS MENSUELLES**  
**POUR ENFANTS SECOURUS**  
 prévues par le décret du 24-1-56 (art. 53)

Année 19 64 - 19 68

**LIVRET DE PAIEMENT**

N° 3125

M me Gélise G.  
 à St. Rémy de Provence  
Secours Familial  
D = B. 2

Organisme Destituaire  
 (Département et adresse)

**Fiche Individuelle d'Etat-Civil**  
 dressée en application du décret du 26 Septembre 1953 et de l'arrêté du 26 Octobre 1953

NOTA - A la demande de l'Etat, il peut être établi sur une fiche spéciale pour chaque membre de la famille. Cette fiche individuelle, sur une liste continue, doit être tenue à jour par le maire ou le chef de famille. On se contente, de se débiter, si ce n'est pas le cas, de la fiche individuelle, sans avoir besoin de la fiche individuelle.

Mairie d'AVIGNON (V<sup>o</sup>)

NOM (1) E.  
 (Date de pose de la date de naissance indiquée ci-dessus)

Signature du titulaire de la fiche \_\_\_\_\_

Prénoms : Commanche Adèle  
 Na le 8 décembre 1953  
 La date doit être lue de gauche à droite.

ORFÈ (M. Marie)  
 (Général et applicable) (Pas d'acte de naissance constaté)

NOM DE CÔNDE LE AUBERT  
 (Nom et prénoms de la mère)

II En lettres capitales  
 Et dans la mesure du possible

Certifié conforme aux pièces présentées.  
 Mairie d'Avignon  
 Le Maire  
 Le sous-maire

Certifié sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur la présente fiche  
 AVIGNON le 19/67  
 Signature

Livret de paiement. Chaque mois, les enfants doivent être présentés à la mairie afin d'attester qu'ils sont vivants. Cette démarche, consignée dans le livret, est obligatoire pour percevoir les allocations familiales.

Il faudrait un jour réfléchir sur nos choix de lecture. Car derrière ces choix se cachent des sensibilités et des options personnelles, des préférences liées à des centres de gravité divergents. Qu'on ne se méprenne pas sur cette discussion. Elle est classique en anthropologie et en sociologie. Nous rentrons dans un salon et nous voyons ce que nous cherchons. D'un coup d'œil, un escargot au pied d'un tableau, dérange la vue, comme le raconte Daniel Arasse dans son *Histoire de la peinture*. En quoi fait-il réfléchir ? L'auteur suggère d'avancer pas à pas avec l'escargot, très lentement, afin de mieux le voir. Comme si l'escargot nous disait comment regarder et se laisser prendre<sup>1</sup>.

Cet ensemble de documents minuscules traverse le temps des pauvres indisciplinés, qui font appel ou se débattent avec les institutions, distribués dans le jeu de cartes entre la dame de cœur et l'atout pic.

Micheline et M<sup>lle</sup> Rouvat, je les ai rencontrées puis choisies comme des personnages qui ont l'un envers l'autre des attentes et des conduites. Leur magnifique correspondance montre un attachement sans égal et pourtant si fréquent.

Je me suis familiarisé avec cette femme, que désormais j' imagine parfaitement : célibataire (c'est très courant en 1945), catholique pratiquante (c'est la garantie d'une saine moralité), répondant par écrit à toutes les demandes de secours (il faut faire grandir le service), trouvant de solides familles d'accueil pour ces jeunes filles perdues (les tenir solidement par la jupe), un emploi domestique (apprendre à être épouse et mère), et cultivant enfin une correspondance avec ses préférées (les meilleures graines feront de jolies pousses.).

---

1. Daniel Arasse, *On n'y voit rien. Descriptions*, Paris, Denoël 2001. L'auteur se demande comment il pourrait renouveler la question du regard, sur ce que l'on ne sait pas voir, comme sur la peinture.

## Histoire d'un dossier

Mais attention, on ne fait pas l'histoire d'un dossier. Car on connaît bien le cahier de liaison, le carnet de bord, le minutier, le registre de déclaration, le cahier d'étage, qui désignent bien une même activité professionnelle : décrire au plus près ce qui vient de se faire ou de se dire, les incidents et les mouvements des corps, les prescriptions et les avertissements.

Cette couche d'écriture en cache pourtant une autre, faite de contre-écritures. Enfouies dans les plis du dossier, on découvre des écritures minuscules de gens ordinaires, de gens pris en charge, avec cette question : et si ces écritures alimentaient le dossier de l'usager ? À travers elles, les auteurs se disent, s'exposent, s'engagent, se regardent en train de faire ou de penser. En quoi ces écrits marquent-ils les relations et les sentiments, le temps et l'action présents ? Avec quels codes et à quelle intensité ?

Parce que l'archive mineure donne à voir des pratiques minuscules, on peut penser qu'une fois mises bout à bout, elles éclairent une façon de penser et d'agir, de se situer dans un espace-temps donné. Se laisser surprendre par l'archive délaissée, la décrire physiquement, se demander ce qu'elle fait là, sur quoi elle nous informe, qui en est le fabricant et à qui elle s'adresse, cela demande du temps.

La condition, c'est de comprendre qu'il n'y a pas de dossier administratif sans écriture de patients, de correspondances, de demandes qui résistent, de lettres de protestations venant d'en bas. L'un marche avec l'autre. Voilà une ligne de partage ébranlée. Dans les documents archivés, cotés, enregistrés, on trouve dans le pli des chemises cartonnées des « écritures de soi », des lettres, des appels téléphoniques, des façons de se définir et de se dire. Il s'agit donc d'interroger ces modes de subjectivation qui s'expriment au travers des documents dits administratifs : les correspondances, les cahiers de comptes, les réclamations, les petits billets de peu. Le dossier dit « administratif » est le produit d'une *double capture*,

à la fois des injonctions professionnelles et des formes d'expression venant d'en bas. Car on fait appel à sa capacité d'intervention, à sa vigilance, à sa force d'interposition. Qu'elle soit défaillante ? Alors on dénoncera l'inaction de l'État qui ne fait rien ou qui fait mal, de la mairie qui ne bouge pas, de « Mme la DDASS » qui choisit ses bons pauvres. De ce choc se dégage une réflexivité infusée par la puissance de l'État. La source administrative contient une contre-source qui offre un autre visage au dossier.

Les dossiers familiaux aux apparences très techniques et juridiques contiennent une matière sensible, *des affects intimes*. Elles sont comme un exercice par lequel le sujet se met, par la pensée, dans une certaine situation, souligne Michel Foucault, où il *s'éprouve lui-même*, dans une fonction méditative<sup>1</sup>. On peut dire qu'il s'éprouve en train de se faire et d'agir, de recomposer ses propres fils biographiques, ses relations et ses places, ses postures en parallèle à sa trajectoire sociale. Par une sociologie narrative, il est alors possible de restituer au plus près les linéaments des situations, plus encore, de pointer les nœuds d'affects ainsi problématisés<sup>2</sup>.

Exercice de réactivation, besoin de conseils, réélaboration de l'action, notation pour soi, préoccupation morale, description d'un moment fort, esquisse d'une exigence sociale, saisie

---

1. Voir Michel Foucault, les *hupomnêmatas* comme les cahiers de comptes, les carnets individuels, les livres de vie, les écrits de sa propre conduite. Dans *Dits et écrits*, t. IV, texte n° 329, p. 415-430. Les lieux d'écriture sont fort nombreux et, mis bout à bout, forment un palimpseste impressionnant de sens.

2. C'est le point de vue défendu dans les textes sur le *site sociologienarrative.com*. qui visent à augmenter la réceptivité de l'enquêteur et des lecteurs, et à leur apprendre à ouvrir leur regard comme le recommande Georges Perec, c'est-à-dire en prenant soin des choses, en restituant le plus fidèlement possible les expériences sociales sans gommer les ruptures de sens, les pertes de mémoire et les effets de la domination culturelle. Voir aussi le numéro de *Sociologie et Société*, « Le pouvoir du récit », automne 2016, *op. cit.*

d'un événement sous un autre jour, réponse à une obligation, les archives personnelles constituent toute une série d'activités aux multiples embranchements qui dessinent l'horizon des *subjectivités aux prises avec le jeu social*. Elles dessinent une cartographie hachurée des rapports de pouvoir, et du travail obstiné de la subjectivité pour faire face au monde extérieur. La sociologie narrative sert à expliciter cette rencontre.

Dès lors, n'est-ce pas un pan de l'histoire des femmes qui se dessine sous nos yeux ? Des femmes plus âgées, militantes et professionnelles à la fois, inscrites dans une Action catholique qui promeut le monde ouvrier, les mères au foyer et celles qui ne trouvent pas encore leur chemin<sup>1</sup> ?

Ne faut-il pas prendre cette correspondance, les mots de Micheline et ses sous-textes, comme une archive du quotidien des femmes, retourner ce calcaire et ce sable dans lesquels elles sont enfouies ? Comment sortir cette histoire d'en bas de l'anesthésie, arracher quelques bribes de ce que fut ce vide en institution ? Comment se débarrasser de ce sentiment d'évidence – des femmes à corriger. – et parcourir autrement cette route particulière ? « *Mes espaces sont fragiles : le temps va les user, va les détruire* », souligne Georges Perec dans *Espèces d'espaces*, à quoi il faut ajouter qu'il est temps de réveiller des questions endormies : comment rassembler la mémoire des femmes ayant vécu dans ces lieux punitifs, dessiner une mémoire collective de manière à la faire nôtre ? Cette correspondance est une histoire de l'intimité, mais pas seulement, elle fait place à l'histoire d'une génération de femmes des classes populaires, de ces années de solitude de plaisir interdit, de violence si bien traduite par Albertine Sarrazin, et en somme soulève des questions actuelles par l'étude du passé. Rejouer le présent pour le passé, ce n'est pas faire de l'histoire, c'est prendre l'étouffement des corps qui ne cesse de nous menacer en se raccordant dans des blocs de sens déjà là.

---

1. Voir la revue *Clio*, n° 21, 2005, « Maternité ».

## La puissance maternelle

Ce bredouillement des femmes que nous avons suivies dans ce corpus dessine des ramifications qui parcourent des ensembles de problèmes. Je voudrais en exposer deux. Le premier se rapporte au pouvoir, le second au secret.

La puissance de maternité est un interminable attracteur de pouvoir, disions-nous. Elle attire tant de regards, lève tant de désirs, hisse tant de discours, d'institutions et de silences ! Par la « publique renommée » des secrets s'arrachent au gouvernement familial. Soudain, tout s'expose. Aux frontières de la provocation publique, la puissance de maternité est à « bout portant » de la dénonciation familiale, dévoilée au sens premier du terme.

Pourtant il avait fallu tout cacher.

Cacher son amour, ses désirs, ses emportements ? Ce chemin était tellement attendu, souhaité, soupiré par l'ordre familial qu'à défaut, la répudiation fut immédiate.

Cacher sa grossesse ? Tant de fois ce fut une ligne de conduite obligée afin de s'extraire de la mauvaise réputation.

Cacher son avortement ? Combien de fois avons-nous rencontré ce geste au cœur des procès judiciaires du début du xx<sup>e</sup> siècle ?

Cacher ses désirs meurtriers ? Combien de mimiques d'étouffement ont été exprimées ?

Corps menacé et menaçant. Corps désirant et obligé. Invagination de ce qui est dit et vu. Tous ces événements corporels sont dits et tus à la fois, ils sont enveloppés et tenus à distance par des traces extérieures. Le corps des femmes est cette espèce de membrane interne du langage de l'institution.

Sur cette invagination du secret obligé/interdit, il faut dire quelque chose. Michel Foucault nous y aide. Dans son cours sur « les Anormaux », l'auteur s'intéresse à des pratiques liées à l'intimité

et au secret : l'inceste, la sodomie, la bestialité<sup>1</sup>. Il y voit à la fois un exercice de soi et de son corps, de ses plaisirs et de ses désirs traversés par des mécanismes repérables dès le xvi<sup>e</sup> siècle. Simultanément, il y perçoit la marque du souverain sur les corps marqués du sceau de la connaissance psychiatrique, médicale, spirituelle, disciplinaire. Le corps est de discrétion, le souverain fait du bruit.

Autant dire que le secret peut faire rire d'un côté, tuer de l'autre. C'est le sentiment que j'ai éprouvé tout au long de l'étude de cette correspondance. J'ai éprouvé ce fort sentiment que la *maternité sociale* arrachait du silence tant de gestes proscrits, et en même temps, nous dérobaient des pratiques afin de les tenir en silence.

Double capture ou levier ?

Le ventre menaçant, déviant, érotique devait être extrait de la vie sociale, à la fois éclairé par des procédures d'examens, des consultations, et en même temps, mis à l'écart en tant que nuisance sociale. Déjouer la puissance menaçante du sexe par une contre-menace, celle du bannissement familial, voilà qui dessine une sphère sociale et institutionnelle maternante où « tout sera dit et tu ».

« Faire une mère » est un programme et un combat qui exige une fabrique du secret doublée d'une explicitation publique : « *Le silence, la règle du silence, la règle du non-dire, est corrélative d'un autre mécanisme, qui est le mécanisme de l'énonciation : il faut que tu énonces tout, mais tu ne dois l'énoncer que dans certaines conditions, à l'intérieur d'un certain rituel et auprès d'une certaine personne bien déterminée. Autrement dit, on n'entre pas dans un âge où la chair doit être enfin réduite au silence, mais dans un âge où la chair apparaît comme corrélative d'un système, d'un mécanisme de pouvoir qui comporte une discursivité exhaustive et un silence environnant aménagé autour de cet aveu obligatoire et permanent.* »

---

1. Voir *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Hautes Études, Paris, Gallimard, Seuil, 1999, p. 173-174.

2. Michel Foucault, *Les Anormaux, op. cit.*, p. 188-189.



La règle du silence est un mécanisme d'énonciation, elle borde le domaine des aveux et des obligations de dire, constitue vis-à-vis d'eux une sorte de point limite, d'adjuvant paradoxal. La correspondance entre Micheline et Rouvat découle par exemple de ce genre de compromis entre le « dire » et « ce qui est passé sous silence ». Un lien se fait avec et contre la mère, avec et contre le juge, avec et contre la règle de la majorité, avec et contre les employeurs. Une « communauté affective », sorte de sphère protectrice privée, à la fois désensable les relations familiales et tourne autour des secrets de Micheline. Parce qu'elle rejoue sans cesse la confiance, parce que l'intimité est une affaire d'attaches personnelles, la maternité sociale est une réplique sur une plus grande échelle du pouvoir domestique. Combien de fois M<sup>lle</sup> Rouvat est-elle obligée de réaffirmer sa confiance à Micheline en « fermant les yeux », en modifiant son action ? Combien de fois cette relation affective est-elle fragilisée lorsque l'une ou l'autre durcit le ton ?

Que peut un corps, se demande Deleuze ? C'est le corps en propre qui peut devenir le domicile saisissable – entendez par là que la dette du délinquant à l'égard de la société sera payée par une « contrainte par corps », en jetant celui-ci en prison. Comment « faire une mère » peut-on se demander, et autour de quel silence ? « Faire une mère » est en réalité tout un programme, il suppose un dispositif à double capture des corps des jeunes filles, un discours sur les entorses qu'il faut montrer et des mécanismes pour les soustraire immédiatement de la vue. Dans cette figure, la famille est un dispositif de post-pénalité qui sert à enserrer les corps de concupiscence, corps de désir, corps agités que l'on nomme aussi « caractériels », c'est-à-dire troublés.

## Corine *versus* Corinne

Au bout du compte, toute l'histoire de cette correspondance entre Odile et Micheline ne se serait-elle finalement pas bien ter-

minée ? La relation d'aide n'aurait-elle somme toute pas réussi ? Ne témoignerait-elle pas de la réalisation d'un travail souterrain bien au-delà des rôles professionnels ? Les liens de respect et d'affection l'auraient-ils emporté sur un temps long, d'où son efficacité. Auraient-ils effacé l'écart ?

Je voudrais finir par un détail, sur un fond obscur de disension qui persistera jusqu'à la fin. Le lecteur l'a sans doute remarqué : dans cette longue correspondance, se mène une lutte souterraine, une lutte sur le pouvoir de nomination. Ni l'une ni l'autre n'en dira mot. Les deux protagonistes ne soulèveront aucunement le lièvre, de peur sans doute de briser quelque chose, tout en soutenant pour l'une, que Corine s'écrit avec un seul « n », tandis que pour l'autre, Corinne s'écrit avec deux « n ». Cent fois elles se livreront bataille.

Pourquoi tant d'entêtement de la part l'Odile ? De quoi veut-elle témoigner ?

Il n'y aura aucun répit. Aucune ne se lassera de cette guerre psychologique par le biais de l'orthographe. Aucune ne cédera durant quinze ans. Aucune ne changera de position. Cela ne témoigne-t-il pas, de la part d'Odile Rouvat, d'une volonté d'exercer une sorte d'emprise par le redressement incessant de la langue ? Le terrain du « n » ne sera jamais abandonné. Pour preuve ? La petite elle-même va écrire à Odile et souligner son prénom, qui ne porte qu'un « n » à la maison et à l'école. Pourtant, de façon étonnante, Micheline cède du terrain en 1963, 1964, en ajoutant un « n » de temps à autre, avant de revenir à sa première orthographe. Corinne est ainsi dédoublée, son nom est en doublure au sens de Raymond Roussel<sup>1</sup>. Inextricable accroc au sein des lettres,

---

1. Voir Raymond Roussel, *Chiquenaude*, Fata Morgana, 2010 (1900), p. 37-38, et ses jeux infinis de dédoublement de l'écrit et du son, entre ce que l'on lit et ce qu'on peut entendre en phonétique, soit des significations sans cesse en écart.

où l'une démasque l'autre de façon minuscule. Pourquoi cette imperceptible différence disloque-t-elle et met-elle en déséquilibre la correspondance et, cette relation en somme si singulière ? Pourquoi Odile persiste-t-elle jusqu'au bout dans l'emploi du « n » dédoublé ? Veut-elle Corinne pour elle seule, s'approprier une parenté symbolique, en passant outre Micheline ? Ce n'est là tout au mieux qu'une hypothèse boiteuse, car nous n'avons rien pour y répondre avec certitude.

Ce qui est sûr, c'est qu'il y a combat. Un combat muet, un corps à corps des lettres, un frôlement du pouvoir qui maintient la tension tel le bourdonnement d'une mouche. Les tactiques du pouvoir s'observent dans les manières de se taire, d'une extrême finesse. Faire n'est pas dire, faire sans dire, le pouvoir est ici silencieux. N'est-ce pas cette qualité première qu'il conviendrait d'explorer ?



PORT-S<sup>t</sup> LOUIS DU RHÔNE

1963 / Chère marraine

Je pense que vous aurez bien  
 reçu mes cartes de vacances  
 j'ai repris le chemin de l'école  
 et je prépare la 6<sup>ème</sup>

Au retour de vacances,  
 papa a eu un accident de  
 travail, le chirurgien lui  
 a opéré et plâtré son bras,  
 de quinze mois papa ne  
 pourra pas travailler,  
 nous avons eu beaucoup  
 de peine.

Je pense que vous allez  
 très bien

Affectueux baisers  
 Corine

Édition TARDY - 25, rue du Bognor - MARSEILLE  
 Photo Vireballe - Report. Invernia - Tél. 20. 91. 19

1 - Le Canal - Le Mairie  
 Le Jardin - Le Port

Carte postale de Corine à M<sup>lle</sup> Rouvat. Édition Tardy, Marseille, 1963. Corine a 11 ans.

*Quelques lettres de Micheline et d'Odile*

Une lettre de la mère à M<sup>lle</sup> Roudil.

Deux les Fontaines

10 Mars 1953

Mademoiselle

Je ne puis que vous remercier encore une fois de l'aide que vous m'apportez en vous occupant de la science morale et physique de ma fille Micheline qui ne me donne hélas pas du tout l'impression d'apprécier toute la peine que l'on prend pour son bien.

Je ne doute pas une minute qu'elle ait fait preuve de contrariété au sujet de son admission à la Maison-maternelle « La Roseraie ». Vous comprenez comme moi Mademoiselle, et après la lettre qu'elle vient de m'écrire et que je joins à celle-ci, qu'elle cherche par tous les moyens à en sortir.

Je vous disais que je ne lui ai pas  
répondu, il m'est d'ailleurs impossible de lui  
envoyer de l'argent, ma mère étant toujours  
fatiguée et malade sans travail,

Même l'excuse de la Layette serait-elle  
vraie, je ne puis la satisfaire, et autant plus  
que Micheline ne pourra garder son bébé et nous  
non plus.

Ensuite elle me demande un papier  
signé pour des sorties, que je ne lui ai pas fait  
non plus naturellement. Donc, résultat de  
tout ceci, je crains que Micheline ne m'ait  
demandé cet argent et ce billet de sortie pour  
faciliter une fuite seulement.

Sachant toute la peine que vous vous  
donnez, je prie mademoiselle vous prévenir  
pour éviter de tous côtés et autres ennuis,

Et c'est en vous remerciant encore une  
fois, que nous vous prions, maman et moi  
d'accepter nos respectueuses salutations.

Maria

Permes-les-Fontaines  
Vaucluse

*C'est toi seule qui a fait la bêtise.*

13 MARS

53

Mademoiselle b                      Micheline  
LA ROSERAIE  
MARSEILLE

Chère Micheline,

Ta maman nous communique ta lettre et tes revendications - tu dois connaître la situation pénible de ta famille .

Nous t'adressons donc :  
4 pelotes de laine layette  
1 jeu d'aiguilles  
un bol , un verre, le couvert et couteau

Il ne s'agit pas d'être une perpétuelle aigrie, ta famille n'est pas responsable de ce qui t'arrive tu es assez grande pour comprendre que c'est toi seule qui a fait la bêtise et tu te dois de devenir raisonnable.

En ce qui concerne tes primes madame la directrice les met de côté et tu les trouveras à ta sortie .

J'espère que tu te rendras à la raison , quand on va être maman on a tout de même un peu de plomb dans l'aile

Ecris-nous si tu es besoin de quelque chose et fais nous savoir si le colis est bien arrivé .

Bien cordialement à toi

Je te joins 2 timbres

L'ASSISTANTE SOCIALE  
O.R



Lettre désespérée de Micheline à sa mère.

Dimanche 13 avril 1953.

Maman chérie.

J'espère que tu auras reçu mes autres lettres et que elle te si tu la reçois tu me répondras car cela me fait vraiment peine de ne pas recevoir des nouvelles.

Mlle R a été très gentille avec moi et je me languis qui arrive le mois d'août pour accoucher, au moins cela sera fini. J'espère que d'ici là tu m'auras trouvé une place car moi je ne peux pas m'en chercher une car je suis infirme il y en a qui peuvent rester un peu après l'accouchement mais moi pas car j'aurai 21 ans le 31 août ce moment où le bébé naît, alors on ne me garde pas.

Si tu voyais les filles qui y a dans cette maison tu pourrais des vies et honneurs. C'est n'importe les quelles il y a en a qui étai dans des maisons de passe, mais elle étaient minimes alors on les a mises là. Remarque j'en savais déjà un peu pour apprendre et voir les choses qui s'y

passent. Un jour je partirai et j'oublierai  
tout ça, j'ai ma vie brisée, un gosse  
à élever. Si tu ne veux pas m'aider  
je suis obligée de le laisser. Mais  
j'espère que tu m'abandonneras pas, car  
ce serait trop dur. Mamie t'a aidé j'oi, elle  
nous a gardé. Tu dois savoir au moins ce que  
c'est de se braver toute seule.

Si tu savais par quelle souffrance je passe  
avec leur prise de sang, leurs piqûres. J'en ai  
marre.

Je suis convoquée Lundi au bureau de  
Police de la Rose. Je ne sais pas pourquoi  
c'est mais je te le dirai.

Promets moi que tu me trouveras une  
place pour tout de suite après avoir  
accouché. Cela m'encouragera un peu.  
Je termine ma lettre en t'embrassant  
de tout mon cœur.

Si tu peus m'envoyer de quoi manger  
et un peu de laine à tricoter. fais le  
pour moi car j'ai besoin de laine.

Micheline  
Centre d'apprentissage La Rosnaie Route de la Rose  
137 Marseille B.D.B.

Un vol vient d'avoir lieu dont Micheline est accusée.  
Elle écrit à M<sup>lle</sup> Rouvat pour lui dire son soulagement :  
elle vient d'être blanchie. (28 mai 1953)

Jeudi 28 mai 1953.

Mademoiselle

C'est avec beaucoup de joie que j'ai reçu votre lettre et je suis contente que vous m'ayez gardé votre confiance. Le bébé de Liliane se fait très bien et a grossi de plus d'un kg, et elle a été très contente de le retrouver au retour d'Avignon.

Je vous avais dit qu'on avait volé 5000<sup>f</sup> à l'une de ma chambre, et elles m'accusaient bien injustement, jusqu'à ce que après intervention de la police on a retrouvé la coupable qui s'est elle même dénoncée à la directrice, qui m'a réhabilitée devant toutes. Cela a été un jour de bonheur pour moi. Enfin toute cette histoire est tirée au clair, heureusement pour moi, car j'en ai déjà assez comme cela.

Mlle B  
Je crois, s'occupe de me faire toucher mon argent, je languis, car je pourrais préparer

la layette pour le bébé.

Mon père est venue me voir, ~~sur~~ avec sa femme et une de ses petites filles il veut à tout prix que je lui fasse une lettre de réhabilitation, que ce que j'aurais dit quand j'étais petite, ce m'était pas vrai, elle, je vous prie de me conseiller un peu, car il me voit seule, il me promet beaucoup de chose, il faut que je pense à mon bébé enfin vous, verily, je vous envoie la seconde lettre qu'il m'a faite.

J'ai écrit à l'assistante sociale d'Albertville, en Savoie, mais elle ne répond pas je dois avoir mal mis l'adresse, vous serait-il pas possible de vous la procurer.

Chaque fois que je vous écris, je vous demande quelque chose

écoutez. moi  
Recevez, elle, mes respectueuses salutations et mes meilleures pensées

Micheline B

*Une promesse.*

5 SEPTEMBRE 53

Mademoiselle B.                      Micheline

MARSEILLE

Ma Chère Micheline,

Mon silence s'explique car j'ai  
ai trouvé ta lettre à mon retour de congé .  
Je pense qu'à l'heure actuelle tu as ton  
bébé , est-ce un garçon ou est-ce une fille.  
Comment l'appelles-tu .

Si je viens à Marseille je  
viendrai te voir, je te le promets mais je  
n'ai pas l'occasion d'y aller en ce moment.

J'espère que tu te portes  
bien ainsi que ton bébé .

Je pense jamais que j'aie  
pu t'"abandonner" , si tu as besoin de quoi que  
ce soit fais le moi savoir,

Bien cordialement à toi

L'ASSISTANTE SOCIALE  
O.R

*M<sup>l</sup>c Rouvat console sa protégée et par quelques préceptes,  
elle la réarme moralement. La direction morale passe  
par ces épreuves. (3 novembre 1953)*

3 NOVEMBRE 53

Mademoiselle M.B

MARSEILLE

Chère Micheline,

Je suis contente que la layette t'aie plu . Mais je n'aime pas le ton cafardeux de ta lettre . Tu ne fais que commencer les difficultés . Malheureusement la vie t'en réserve . Mais crois bien que cela ne t'est pas particulier

Tu dois apprendre à lutter au lieu de désespérer et tu verras combien il est agréable de triompher d'une difficulté. Voilà ta fille habillée pour le moment .

En ce qui concerne ta question vestimentaire , ta retenue de prime sarvon, savonnette, talc, j'écris à Melle B pour savoir exactement ce dont tu as besoin .

Je t'écirai beaucoup plus longuement une autre fois . Ce n'est pas en t'énervant que tu amelioreras ton état .

Je te dis à bientôt,  
grosses caresses à CORINNE, sans oublier Yves

Bien cordialement à toi

L'ASSISTANTE SOCIALE  
O.R

Lettre d'avertissement de La Roseraie envers Micheline  
qui se rebiffe et qui est soupçonnée de faire de la vente à la sauvette.  
On s'adresse à son assistante sociale comme pour la sommer d'intervenir.

MAISON MATHÉBELLE  
"La Roseraie"  
132, Route Nationale, 132  
La Rose - MARSEILLE

le 4.11.53

C.A.F.  
Assistante Sociale

à M<sup>lle</sup> R  
Assistante Sociale

M<sup>ademoiselle</sup>,

M<sup>ichelina</sup> B est une éternelle  
revendicatrice. Certaines de ses camarades  
sont dans la même situation qu'elle  
et ne nous croient pas autant d'embarras.

Notre établissement ne fournit en  
effet ni saroulette, ni tôle, ni coton.

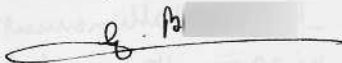
Nous donnons 1kg de savon par mois.

Le service de l'assistance publique a  
décidé d'effectuer des retenues plus  
importantes sur les primes maternité et  
Allocations prénatales. Je ne vois pas  
du tout où M<sup>ichelina</sup> s'allie chercher  
cette somme, d'autant que la  
retenue varie selon ce qui est payé  
par la C.A.F. des B. du Ph.

La retenue est effectuée directement par la  
C.A.F. nous n'avons rien à voir dans ces  
questions d'argent.

du point de vue vestiaire elle ne possède  
pas grand chose. Mais il ne faudrait  
pas qu'elle s'amuse à ressembler  
qu'elle possède pour faire du bon  
argent

Je reste à votre disposition pour  
tous renseignements complémentaires  
Veuillez agréer Madame, Monsieur,  
mes sentiments les meilleurs

 B. B.



Sur une feuille déchirée d'un cahier scolaire, Micheline  
se dit triste, sans argent car les allocations n'arrivent pas.  
Un projet de baptême se dessine. (12 novembre 1953)

Jeudi 12 novembre 1953.

Mademoiselle.

Excusez moi de ne pas avoir  
répondu tout de suite à votre gentille  
lettre réconfortante.

Je suis vraiment cafardeuse  
pourtant tout le monde est gentil  
pour moi et vous vous faites tout  
ce que vous pouvez pour me faire  
plaisir.

Je suis allée voir Mme B. ce  
soir et elle m'a dit qu'elle faisait  
tout ce qu'elle pouvait pour me  
faire avoir mes primes mais qu'elle  
était embêtée à cause du dossier  
qui n'était pas arrivé à temps.

J'espère que vous voudrez bien  
m'aider en attendant, car ce qui me  
désespère le plus c'est de toujours  
demander aux autres et il me faudrait

prendre.

Si vous ne voulez pas envoyer en argent,  
envoyez moi quelques morceaux de savons  
ou des savonnettes pour que je puisse tenir  
ma fille propre je vous en supplie  
mais je ne compte pas tant pis si je  
n'ai rien, j'irai comme une gitane  
pourvu que ma petite Corine ne manque  
de rien.

Je vous promets que je pourrai avoir  
le cœur joyeux si ma petite poupée ne manque  
de rien.

C'est pour cela que je me travaille tout le temps.

Corine pèse maintenant 5 Kg.

Je serai heureuse que vous veniez me  
voir et ce jour là on la baptisera.

J'attire de tout mon cœur que vous veniez  
et que vous me ferez le jour.

Bien le bonjour de Libiane, grosse caresse  
de yeux, il faut que vous la grandisse elle  
me mange presque rien.

En attendant une réponse, je vous  
embrasse, ma sincère amitié

Micheline  
B

*Lettre de renvoi de Micheline adressée à M<sup>lle</sup> Rouvat  
où elle est accusée de désordre et de mener  
un mouvement de révolte.*

MAISON MATERNELLE " LA ROSERAIE "  
132, Route Nationale de la Rose  
TELEPHN . NA.97/65. MARSEILLE

---

MARSEILLE LE 3 JUIN 1954

Madame la Directrice de la " ROSERAIE "  
a Mademoiselle \_\_\_\_\_, ASSISTANTE SOCIALE  
AU TRIBUNAL  
AVIGNON ( VAUCLUSE )

---

Mademoiselle,

Nous exprimons le regret de vous informer de la décision prise en accord avec notre PRESID NTE, Mademoiselle \_\_\_\_\_, en ce qui concerne Micheline.

Vous n'ignorez pas que cette personne est d'un caractère très difficile, et indisciplinée. De plus, elle fait des fugues nocturnes, entraînant avec elle de jeunes camarades, sur lesquelles elle a beaucoup d'influence. Elle sème le désordre et le mauvais esprit dans la MAISON, et particulièrement en ce moment ci, où elle dirige un véritable mouvement de révolte.

Devant ces faits déplorables, nous avons pris la décision de ne pas la garder. Je vous en informe donc, afin que vous fassiez le nécessaire pour nous en débarrasser au plus tôt, car la paix et la tranquillité de notre CENTRE sont compromises par sa faute.

Dans l'attente de vous lire pour accord,

Veuillez agréer, Mademoiselle, nos salutations distinguées.

LA DIRECTRICE .

MAISON MATERNELLE  
132, ROUTE NATIONALE DE LA ROSE  
MARSEILLE

*15/6*

Lettre de supplique envoyée à M<sup>lle</sup> Rouvat où Micheline se défend  
des accusations et annonce son départ de La Roseraie  
qui est en fait son renvoi. (3 juin 1954)

Mardi 3 juin 1954

Chère Madame, s'il te

Sans des raisons que je ne pense  
vous dire par lettre car ce serait trop  
long à expliquer je m'en vais de la  
roseraie, M<sup>lle</sup> B s'occupe activement  
de me trouver une place au fi avec  
comme M<sup>lle</sup> la fondatrice de  
la maison ne veut pas de moi à l'abbaye  
car j'ai eu 22 ans il faut de la place  
pour les autres.

M<sup>lle</sup> B directrice m'a mis  
beaucoup de choses sur le dos qui  
n'existent pas, je n'ai jamais eu de  
chance M<sup>lle</sup> et ce n'est pas maintenant  
que je commencerai à en avoir  
aussi je suis désespéré de voir que la

Ma petite comme est ma seule consolation  
elle est ravissante et commença à se tenir droite  
et forgonner des petits mots.

monde est si méchant.  
elle m'a me fera avoir  
de lit pour comme car elle aura  
bientôt 1 an, mais il me faut des  
draps, le tissu pour la pailleuse d'alez  
et ce n'est pas avec l'argent que j'ai  
vu que je peux me débrouiller.  
je vous supplie de m'aider je suis  
seule sans argent, sans appui, j'ai  
demandé à g de m'aider un peu il  
n'a pas voulu car il va se marier  
comment vais-je faire pour partir.

je vous supplie de ne pas m'abandonner  
sinon qu'advendra-t-il de moi  
voilà ou m'a conduite dans  
mauvaise fête.  
Je sais que je vous embête et que  
je commence par la force à vous lasser  
mais assez de me comprendre et  
peut-être aurez vous pitié sinon de moi  
mais de ma petite comme chérie  
pour elle je ferai tout, vous ne pouvez  
en douter.  
2 ans d'attente d'une réponse  
Becoz, d'adieu elle, mes sincères amitiés  
gras merci de la main à Micheline  
la marraine

Devant ce renvoi, M<sup>lle</sup> Rouvat est furieuse et se fâche.  
(8 juin 1954)

8 JUIN

54

Mademoiselle B. M.  
MARSEILLE

Ma Chère Micheline,

Je reçois simultanément ta lettre et une lettre de la directrice m'indiquant ton renvoi.

Je ne veux pas palabrer plus longtemps sur les causes de ton renvoi - le fait est là il faut te débrouiller - ce n'est pas le moment de te laisser tomber.

J'écris par ce même courrier à Melle B. espèce qu'elle te trouvera quelque chose.

De mon côté je suis partie en quête d'une place pour toi et ta petite Corinne, mais crois bien que je suis tout de même déçue par les reproches que l'on formule sur ton compte. C'est bien pour Corinne que je ferai l'impossible pour te dépanner.

Gros baisers à Corinne

Bien cordialement à toi

L'ASSISTANTE SOCIALE  
O.R.

*Une place de bonne à tout faire.*

28 Octobre 54

Mademoiselle M.B  
chez Mme D  
rue H  
PORT SAINT LOUIS DU RHONE

Chère micheline,

Crois bien que je frappe à toutes les portes pour te caser toi et ton bébé - jusqu'à maintenant je n'ai que des fins de non recevoir - j'espère que ta maman te gardera jusqu'à ce que j'ai la placée rêvée .

J'attends des réponses - je t'envoie cette lettre afin de te faire prendre patience  
Grosses caresses à Corine .

P.S. - au moment de faire partir la lettre il m'est proposé une placée à CADEROUSSE , mais la personne ne peut pas prendre ton bébé chez elle - Par contre dans Caderausse je connais une très bonne nourrice ou Corinne pourrait être placée, tu aurais ainsi la possibilité de la voir tous les jours - tu gagnerais 12.000 Frs par mois - je crois qu'il ne faudrait pas laisser passer cette occasion car crois-moi bien j'ai remué jusqu'à maintenant ciel et terre mais en vain

J'ai promis la réponse par retour du courrier car il y a urgence -

Il faut tenir la maison, faire la cuisine et le petit linge, la personne tenant un commerce .

Bien amicalement  
L'ASSISTANTE SOCIALE  
O.R

Lettre disciplinaire de Marie, la mère de Micheline,  
qui dénonce à nouveau sa fille menteuse, qui raconte  
des histoires, abuse de tout et abandonne Corine.  
C'est une véritable accusation de sa fille oisive et la mettant  
en péril. Peut-on mener une nouvelle enquête ?

Port - St. Louis du Rhône

24 juin 1955

Mademoiselle

Malgré tous les sacrifices que nous avons  
fait cet hiver pour Micheline et sa fille, nous ne  
sommes arrivés à aucun résultat.

Il y a deux mois, après avoir fait  
à Micheline une réprimande qui elle méritait  
elle n'a trouvé rien de mieux que de partir en  
claquant la porte et raconter à tout le pays  
que mon mari et moi l'avions mise dehors.

C'est absolument fause, et je puis vous  
assurer Mademoiselle que Micheline n'a pas  
changé, sa maternité ne l'a pas rendue meilleure.  
Depuis ce jour, elle se fait nourrir par



une voisine charitable, en lui racontant en échange  
des choses ignobles sur notre famille et mon passé  
sa colère, sa jalousie et son manque de  
cœur la pousse à me nuire dans ma nouvelle  
vie d'épouse qui est je vous l'assure droite et honnête  
et bon mari qui par son travail parvient  
à mes besoins, me défend et me protège, ne pou-  
vant admettre une telle bassesse d'âme chez  
celle qui est ma fille.

Toute cette souffrance morale ne serait rien  
à comparer des petits inconvénients qu'elle fait  
sukin à sa Carmé qui est toujours là sa charge  
puisque elle n'a plus mis les pieds chez nous, depuis le  
jour où elle nous a quitté si méchamment, mais  
demeure toujours à titre gracieux dans la  
maison de mon beau-frère.

Abicheline passe son temps à sa toilette  
et en promenades. en ce moment il y a une  
invasion de moines à Fort-Saint-Louis et

chaque soir, Elbicheline rentre chez elle avec  
le crâne qui a le visage et le corps dévorié  
par ses horribles bêtes. Trouvez-vous cela logique  
Mademoiselle, alors que normalement rien ne l'oblige  
à sortir. Je ne sais pas, je ne vais rien, mais il  
paraît que les sorties de Elbicheline auraient pour  
but des rendez-vous galants.

Ce soir même, mon mari a rencontré  
Elbicheline dans la rue avec Bourne qui avait le visage  
beaucoup plus et les a reconduits à la maison de son frère  
où il lui a fait la morale, lui faisant comprendre qu'il  
était lâche de sa part de porter préjudice à sa propre  
meilleure amie, alors qu'elle-même n'écouterait aucun conseil et  
ferait tout ce qui lui passerait par la tête sans se  
soucier pour cela de la souffrance physique infligée  
à son enfant par les piqûres de moustiques.

Je ne veux pas dire que Elbicheline fasse  
souffrir sa fille par des coups ou le manque de nourriture  
je ne la crois pas capable tout de même d'en arriver

à ce point là, en sortant ainsi sa fille par tous les temps  
elle agit surtout par inconscience et plaisir personnel  
car Micheline ne travaillant pas reste saine et langui-  
sante.

Je vous dirais qu'elle touche en bon de  
1000 par semaine de la mairie de Port-St. Louis  
plus une petite aide pécuniaire d'une personne qui  
l'emploie deux heures une après midi non l'autre  
naturellement cela n'est pas suffisant pour  
Micheline qui aime la toilette et les bonnes choses.

Mademoiselle, ma lettre qui par vous  
sera je le suis considérée et tenue secrète  
n'est pas une plainte que je dépose mais un  
avertissement au cas où Micheline ferait encore  
quelques bons tours à sa façon, j'en suis la  
connaissay, rien ne la change, en tout  
cas, nous avons pensé mon mari et moi  
qu'il était de notre devoir de vous tenir ten-  
jours au courant des faits et gestes de Micheline.

Cesine étant notre filleule et ma petite-fille  
Il vous sera d'ailleurs facile de  
faire par vous-même ou par l'intermédiaire  
une petite enquête discrète qui équivaldrait  
surtout à une surveillance

Je sais que vous ne doutez pas de ma  
parole, car j'ai assez souffert pour comprendre  
la vie et ses désirs qui a vint à ma fille  
les mêmes souffrances

Espérant incare une fois que vous me  
comprendrez et sive de votre discrétion je  
vous prie Mademoiselle d'accepter toute ma  
gratitude et mes respectueuses salutations  
Maman D.

Monsieur et Madame D.

Port. St. Louis  
Franche du Rhône

*Dix ans plus tard...*

Le 15 JUILLET 1964

HLM LOPOFA  
PORT SAINT LOUIS DU RHONE

Ma Chère Micheline,

Je suis confuse de ne répondre que maintenant pour te féliciter de la naissance du petit Jean-Pascal

Ta carte s'était glissée dans un dossier et je ne la retrouve qu'aujourd'hui.  
J'espère que tu vas bien que tout s'est bien passé et que Jean est magnifique .

Voici Corinne à la tête de 2 garçons

Ton mari doit être content d'avoir 2 fils - comment va Corienne.

Etes-vous partis en vacances .

Bien affectueusement à tous les enfants

Bien amicalement

*Une autre vie s'ouvre...*

Le 22 Mars 1965

HLM HARDON  
PORT SAINT LOUIS

Ma Chère Micheline,

Tu sais que c'est toujours  
avec plaisir que je reçois de tes nouvelles

Je pense que Corinne est  
maintenant complètement rétablie . Bravo pour  
ses succès scolaires , tu as de la chance  
d'avoir une fille aussi travailleuse .

Je vais être absente pour les  
vacances de Pâques du 10 au 20 Avril ,  
faisant un camp de skis avec des jeunes .

Si tu peux venir en AVIGNON  
après le 20 , je serai à ma permanence du  
mercredi 21 Avril tout l'après midi - si  
tu ne peux venir ce jour là, fais le moi  
savoir .

Je t'embrasse bien fort ainsi  
que Corinne .

L'ASSISTANTE SOCIALE  
O.R

## Bibliographie

- Arrasse Daniel, *On n'y voit rien*, Paris, Descriptions, Denoël, 2001.
- Artières Philippe et Laé Jean-François, *Lettres perdues. Écriture, amour et solitude. XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 2003.
- Auvert Anne-Julie, *Les écritures populaires aux marges du droit social : plaintes, litiges, protestations*, Thèse de sociologie, Paris 8 Saint-Denis, 2011.
- Blanc-Chaléard Marie-Claude, *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire contemporaine », 2016.
- Blanchard Véronique et Niget David, *Mauvaises filles. Incorrigeables et rebelles*, Paris, Textuel, 2016.
- « *Mauvaises filles* » : *portrait de la déviance féminine juvénile (1945-1958)*, Thèse d'histoire, université de Poitiers, 2016.
- Bougé Yvonne, *La dame en bleu : souvenirs d'une travailleuse sociale*, Paris, Mignard, 1939.
- Bourdieu Pierre, « Célibat et condition paysanne », *Études rurales*, vol. 5, 1962, p. 32-135.
- Boussion Samuel et Gardet Mathias (dir.), *Les châteaux du social*, Beauchesne-Presses Universitaires de Vincennes, 2010.
- Boutan Pierre, *La Langue des Messieurs*, Paris, Armand Colin, 1996.
- Cardi Coline et Devreux Anne-Marie (dir.), « L'engendrement du droit », *Les Cahiers du Genre*, n° 57, 2014.
- Cardi Coline et Pruvost Geneviève (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012.
- Chazal Jean, Dauphin Andrée et Joubrel Henri, *Les métiers de l'enfance difficile : un service au secours de l'enfance inadaptée. Médecins pédiopsy-*

- chiatres, assistantes sociales auprès des tribunaux, délégués permanents à la liberté surveillée*, Paris, Lamarre, 1953.
- Chazal Jean, *L'enfance délinquante*, Paris, PUF, Que sais-je ? 1953.
- Chervel André, *La Culture scolaire*, Paris, Belin, 1998.
- CLAJ-Jeunesse Camping, *La Bataille des loisirs. Les années 50*, Nice, éditions Serre, 1990.
- CLIO, *Histoire, femmes et sociétés*, n° 21, « Maternité », 2005.
- Collectif, *Le procès de Bobigny*, Paris, Gallimard, 2006.
- Cousteau Jacques-Yves et Dumas Frédéric, *Le monde du silence*, Paris, Éditions de Paris, 1953.
- Dancel Brigitte, *Un siècle de rédactions. Écrits d'écoliers et de collégiens*, Grenoble, Centre régional de documentation pédagogique, 2001.
- Delaunay Bertrand, « La formation initiale en service social, une instance de professionnalisation », *Vie Sociale*, n° 4/2007.
- Delbrèl Madeleine, *Ampleur et dépendance du service social*, Paris, Blond et Gay, 1937.
- Deleuze Gilles et Guattari Félix, *Mille plateaux*, Paris, Minuit, 1980.
- Deleuze Gilles, *Critique et clinique*, Paris, Minuit, 1993.
- Dermenjian Geneviève et Loiseau Dominique, « La maternité sociale et le Mouvement Populaire des Familles durant les Trente Glorieuses », *CLIO*, n° 21/2005, p. 91-105.
- Duranteau Josiane, *Albertine Sarrazin*, Paris, Le Livre de poche 1975.
- Ernaux Annie, *Les armoires vides*, Paris, Gallimard, 1974.
- Farcy Jean-Claude, « Conclusion. Le château dans son fief ou les limites symboliques du domaine », dans Samuel BouSSION et Mathias Gardet (dir.), *Les châteaux du social*, Beauchesne-PUV, 2010, p. 337-340.
- Farge Arlette et Laé Jean-François, *Fracture sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.
- Fine Agnès, *Parrains, marraines : la parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.
- Foucault Michel, « Le jeu de Michel Foucault », revue *Ornicar*, 1977, repris dans *Dits et Écrits*, t. III, Gallimard, 1994, p. 298-329.
- , *Dits et écrits*, t. I, t. II et t. IV, Paris, Gallimard, 2001.
- , *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Hautes Études, Gallimard, Le Seuil, 1999.
- , *Raymond Roussel*, Paris, Gallimard, 1963.
- , *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975.



## BIBLIOGRAPHIE

- Godelier Maurice, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Albin Michel, 2007.
- Goffman Erwing, *Stigmate*, Paris, Minuit, 1975.
- Grosso René, « Les industries vauclusiennes », *Méditerranée*, vol. 1, 1970, p. 321-338.
- Guerrand Roger-Henri et Rupp Marie-Antoinette, *Brève histoire du service social en France : 1896-1976*, Toulouse, Privat, 1978.
- Hébert Marthe, *Aux prises avec la tuberculose : ah ! si tous étaient dépistés à temps ! Souvenirs d'une infirmière-visiteuse*, Paris, éditions Spes, 1932.
- Hennette-Vauchez Stéphanie, Pichard Marc et Roman Diane (dir.), *La loi et le genre. Études critiques de droit français*, Paris, CNRS Éditions, 2014.
- Henry Stéphane, « Histoire et témoignage d'infirmières visiteuses », *Recherche en soins infirmiers*, n° 109, juin 2012, p. 44-56.
- Héritier-Augé Françoise et Copet-Rougier Élisabeth (éd.), *La parenté spirituelle*, Paris ; Bâle, Éditions des Archives contemporaines, 1995.
- Hyvernaud Georges, *La peau et les os*, Paris, Le dilettante, 1997 [1949].
- INA, « Ces provençaux qui viennent de l'est », *5 colonnes à la une*, ORTF, Guy Labourasse, 1963, 12 mn 24.
- INA, « Fabrique d'hosties à Pernes les Fontaines », *Provence actualités*, ORTF Marseille, 12 septembre 1964, 1 mn 16.
- INA, « Seize ans à Boulogne », *Seize Millions de Jeunes*, ORTF, André Harris et Alain de Sedouy, 19 novembre 1964, 27 min. 53.
- Jablonka Ivan, « Agrarisme et État-providence. Le travail des enfants abandonnés sous la Troisième République », *Le Mouvement Social*, 4/2004, n° 209, p. 9-24.
- , *Ni père ni mère : histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939)*, Paris, Seuil, 2006.
- Knibielher Yvonne, *Nous les assistantes sociales : naissance d'une profession*, Paris, Aubier, 1980.
- L'Union Sociale. Revue de l'union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales*, n° 17, avril 1951.
- Laé Jean-François et Murard Numa, *L'argent des pauvres*, Paris, Seuil, 1985.
- Laé Jean-François, *L'Ogre du jugement*, Paris, Stock, 2001.
- , *L'instance de la plainte. Une histoire politique et juridique de la souffrance*, Paris, Descartes & Cie, 1996.
- , *Les nuits de la main courante. Écritures au travail*, Paris, Stock, 2008.

- , *Mémoire des lieux : une histoire des taudis*, Rapport pour le ministère de l'Équipement et du Logement, Délégation à la recherche et à l'innovation, 1988.
- Lenoir Rémi, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, 2003.
- Lhotte Céline, *Le ressort caché : 14 méditations à l'usage des assistantes sociales*, Paris, Bloud et Gay, 1945.
- Mandelstam E. Ossip, *Le Bruit du temps*, L'Âge d'Homme, Lausanne, 2001.
- Melville Herman, *Pierre et les ambiguïtés*, Paris, Gallimard, 1967.
- Mendelsohn Sophie, postface de *Vagabondes*, Paris, L'Arachnéen, 2015.
- Michaelidès-Nouaros Georges, « La preuve de paternité et les progrès de la science », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 9, n° 1, 1957, p. 43-55.
- Michel Andrée, *Famille, industrialisation, logement*, Paris, CNRS, 1959.
- Michon Pierre, *Vies Minuscules*, Paris, Gallimard, 1984.
- Niget David, *La naissance du tribunal pour enfants. Une comparaison France-Québec (1912-1945)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Ottogalli-Mazzacavallon Cécile, « Des femmes à la conquête des sommets : Genre et Alpinisme (1874-1919) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 23, 2006, p. 165-178.
- Perrot Geneviève, « Les savoirs en service social avant 1950 », *Vie sociale*, 3, 2008, p. 33-43.
- Perrot Michelle, « Sortir », dans Geneviève Fraisse et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en occident*, t. 4, Plon, 1991, p. 487-494.
- Philippon Odette, *La jeunesse coupable vous accuse, les causes familiales et sociales de la délinquance juvénile*, Paris, Sirey, 1950.
- Pigenet Michel, « Les dockers. Retour sur le long processus de construction d'une identité collective en France, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *Genèses*, n° 1, 2001, p. 5-25.
- Quoist Michel, *La ville et l'Homme : étude sociologique d'un secteur prolétarien*, Paris, éditions ouvrières, 1952.
- Revenin Régis, *Les garçons, l'amour, la sexualité : une jeunesse sous surveillance ? (Paris, 1945-1975)*, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2012.
- Rosenwein H. Barbara, « Pouvoir et passion. Communautés émotionnelles en France au VII<sup>e</sup> siècle », *Annales HSS*, 6, 2003, p. 1271-1292.
- Roussel Raymond, *Chiquenaude*, Fata Morgana, 2010, [1900].
- Sarrazin Albertine, *Journal de prison 1959*, Le Livre de poche, 1974.
- , *L'Astragale*, Paris, Le Livre de poche, 1965.

## BIBLIOGRAPHIE

- , *La Cavale*, Paris, Le Livre de poche, 1965.
- , *La Traversière*, Le Livre de poche, 1966.
- , *Romans, Lettres et poèmes*, Pauvert, 1967.
- Sifi Mokrane, « Quand les jeunes migrants prennent la parole. Écrits de “Français musulmans d’Algérie” dans les dossiers judiciaires (1952-1962) », *Revue d’histoire de l’enfance « irrégulière »*, n° 11, 2009.
- Sociologie et Société*, « Sociologie narrative : le pouvoir du récit », vol. 48, n° 2, automne 2016.
- sociologienarrative.com*.
- Sutter Jean, « Résultat d’une enquête sur l’avortement en région parisienne », *Population*, 5<sup>e</sup> année, n° 1, 1950, p. 77-102.
- Tétard Françoise et Dumas Claire, *Filles de justice. Du Bon-Pasteur à l’Éducation surveillée (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Beauchesnes-ENPJJ, 2009.
- Thomazeau Anne, « La clôture en question dans les internats de rééducation pour filles (1945-1975) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 26, 2008, p. 155-168.
- Tricaud François, *L’accusation. Recherche sur les figures de l’agression éthique*, Paris, Dalloz, coll. « Philosophie du droit », 1977.
- Wylie Laurence, *Un village du Vaucluse*, Paris, Gallimard, (1957) 1968.



## Table des matières

<i>Préface</i> .....	9
<i>Avertissement</i> .....	17
<i>Avant-propos. À force d'oubli</i> .....	19
<b>Chapitre 1. L'espace de l'adolescence</b> .....	37
<i>Le Certif</i> .....	38
<i>Les petits doigts des journalières</i> .....	41
<i>Chantiers de printemps</i> .....	46
<b>Chapitre 2. Lettres indociles</b> .....	49
<i>On me l'a fait sentir</i> .....	52
<i>La bêtise</i> .....	57
<i>Arrêt sur placement</i> .....	58
<i>De château en château : je me souviens</i> .....	61
<i>Mes lettres restent sans réponses</i> .....	66
<b>Chapitre 3. Devenir marraine</b> .....	77
<i>Le baptême de Corinne</i> .....	84
<i>Une part pour le dévouement</i> .....	89
<i>Sur les planches, les filles !</i> .....	90
<i>La corniche des femmes célibataires</i> .....	97
<b>Chapitre 4. Amoureuse joyeuse ou résignée</b> .....	101
<i>Elle n'aime pas le travail et elle découche</i> .....	101
<i>Le bal dans les grottes</i> .....	106
<i>Le jour se couche</i> .....	108

Chapitre 5. <b>Séduite et égarée</b> .....	113
<i>Les mauvais chemins sont de nuit</i> .....	114
<i>Les regards qui dénoncent</i> .....	117
<i>Écrire les réputations</i> .....	120
<i>Éloigner les filles</i> .....	123
<i>Le code, les femmes et les jeux de vérité</i> .....	124
<i>Le premier signalement</i> .....	129
<i>Les sauveurs !</i> .....	131
Chapitre 6. <b>La fugueuse, la petite voleuse !</b> .....	133
<i>Accusée de vol d'argent</i> .....	139
<i>« J'ai le noir »</i> .....	142
<i>Faire disparaître les traces</i> .....	147
<i>La place que vous avez eu l'amabilité de me trouver</i> .....	149
Chapitre 7. <b>Mouvement de révolte</b> .....	155
<i>La malice</i> .....	161
<i>Aller, venir, repartir</i> .....	163
<i>La lettre de feu</i> .....	165
<i>La maternité ne l'a pas rendue meilleure</i> .....	168
Chapitre 8. <b>Chère nourrice</b> .....	173
<i>Photographier par une vitre sale</i> .....	174
<i>La carte des nourrices</i> .....	176
<i>Au cœur de l'intimité</i> .....	178
<i>La petite Yasmina</i> .....	181
<i>Comment porter la plainte ?</i> .....	190
Chapitre 9. <b>Gros baisers à Corinne</b> .....	195
<i>Une nouvelle vie à Port-Saint-Louis</i> .....	196
Chapitre 10. <b>La puissance maternelle</b> .....	209
<i>Le sexe exposé</i> .....	209
<i>Archives professionnelles versus personnelles</i> .....	215
<i>Qu'est-ce que cette archive ?</i> .....	217
<i>Histoire d'un dossier</i> .....	220
<i>La puissance maternelle</i> .....	223
<i>Corine versus Corinne</i> .....	225
<i>Quelques lettres de Micheline et d'Odile</i> .....	229
<i>Bibliographie</i> .....	255

## Du même auteur

*Dans l'œil du gardien*, Paris, Éditions du Seuil (coll. Raconter la vie), 2015.

*Deux générations dans la débîne, Enquête dans la pauvreté ouvrière*. Montrouge, Paris, Bayard (avec Numa Murard), 2012.

*Archives personnelles. Histoire, anthropologie et sociologie*, Paris, Armand Colin (avec Philippe Artières), 2011.

*L'asile aux fous*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes (avec Philippe Artières, dir.), 2009.

*Les nuits de la main courante. Écriture au travail*, Paris, Stock, 2008.

*Lettres perdues. Écriture, amour et solitude. XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette (avec Philippe Artières), 2003.

*L'ogre du jugement. Les mots de la jurisprudence*, Paris, Stock, 2001.

*Fracture sociale*, Paris, Desclée de Brouwer (avec Arlette Farge), 2001.

*L'instance de la plainte. Une histoire politique et juridique de la souffrance*, Paris, Descartes et Cie, 1996.

*Les récits du malheur*, Paris, Descartes et Cie (avec Numa Murard), 1995.

*Une dette sociale : le Revenu Minimum d'Insertion*, Paris, L'Harmattan (avec Robert Castel dir.), 1992.

*Travailler au noir*, Paris, Métailié, 1989.

*L'Argent des pauvres*, Paris, Seuil (avec Numa Murard), 1985.

Composition et mise en pages  
Nord Compo à Villeneuve-d'Ascq



Retrouvez tous les ouvrages de CNRS Éditions  
sur notre site [www.cnrseditions.fr](http://www.cnrseditions.fr)